■ la météo

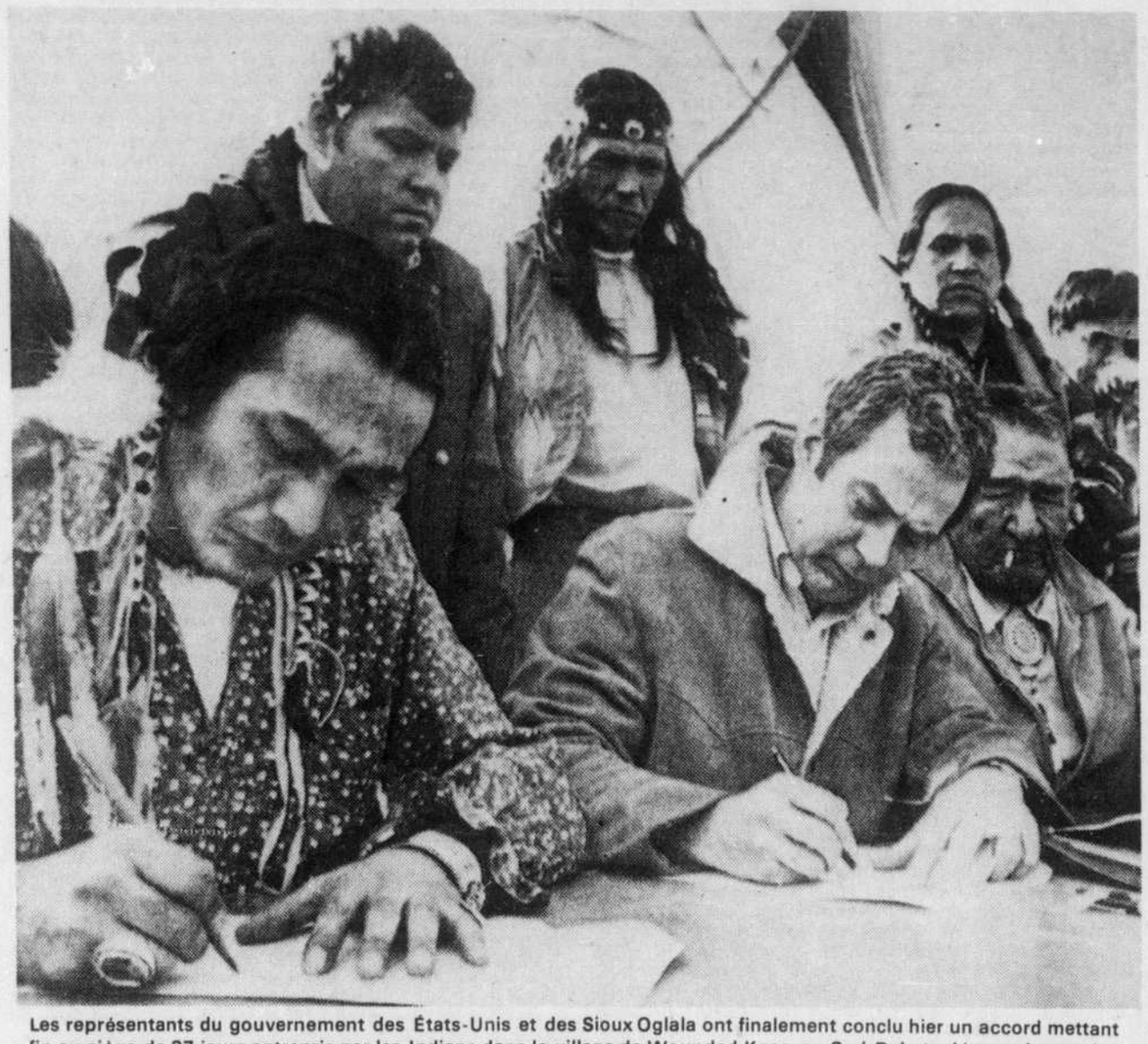
Généralement nuageux avec des chutes de neige locales. Maximum 35 à 40. Samedi : ciel variable.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

La Campagne des Fédérations — Une affaire de coeur

Office férial — VOL. LXIV - NO 81 — Montréal, vendredi 6 avril 1973 — 15 CENTS



Les représentants du gouvernement des États-Unis et des Sioux Oglala ont finalement conclu hier un accord mettant fin au siège de 37 jours entrepris par les Indiens dans le village de Wounded Knee, au Sud-Dakota. L'accord entre les deux parties a été signé à Wounded Knee même. (Téléphoto AP)

Le bill 63

McWhinney accepterait de réviser l'échéance

TORONTO (Le Devoir) – Dans son premier discours public depuis la publication en février dernier du rapport de la commission Gendron dans LE DEVOIR, le commissaire Edward McWhinney a clairement laissé entendre hier à Toronto que le gouvernement pourrait devancer l'échéancier proposé par l'organisme d'enquête pour la révision du bill 63 sans contredire pour autant l'esprit du rapport Gendron.

Prenant la parole devant le Institute for Research in Education, M. McWhinney, qui donne présentement une série de cours de droit international à l'université d'Indiana, a rappelé que la commission Gendron, en proposant que le gouvernement laisse le bill 63 en place pendant une période expérimentale de trois à cinq ans, n'a point voulu minimiser l'importance du problème causé par l'inscription massive des enfants d'immigrants dans les écoles anglaises. La commission Gendron, a rappelé M. McWhinney, a proposé deux priorités majeures pour l'action gouvernementale en matière linguistique, soit les affaires gouvernementales et publiques et le secteur du commerce et de l'industrie. "Elle a conclu que si le gouvernement s'engageait sincèrement et à fond dans ces deux domaines et acceptait en même temps de mettre sur pied les mécanismes administratifs nécessaires pour une action en profondeur, il ne lui resterait guère d'énergie et de temps pour entreprendre plus qu'une action symbolique dans les autres secteurs de la vie collective".

M. McWhinney dit cependant avoir été frappé par le récent mémoire de la Fédération des associations italiennes du Québec, laquelle s'est déclaré disposée à accepter le retrait du bill 63 à condition que le gouvernement puisse garantir en retour que les enfants d'immigrants trouveront dans les écoles francophones un solide enseignement de l'anglais. Il a été non moins intéressé par des rapports d'enquêtes laissant voir que la menace planant sur le fait français par l'option scolaire des immigrants serait plus grave que ne l'indiquaient les données recueillies par la commission Gendron. Ce sont là des faits nouveaux qui peuvent justifier un changement d'attitude, a conclu M. McWhinney. "A la lumière de ces données nouvelles, il serait tout à fait raisonnable et aucunement contraire à l'esprit du rapport Gendron que le gouvernement envisage de devancer l'échéancier qui lui fut proposé par la commission Gendron au sujet du bill 63".

M. McWhinney a aussi abordé dans sa causerie la question du statut qui serait accordé au français et à l'anglais en vertu des recommandations du rapport Gendron. La commission Gendron, a expliqué le juriste qui rédigea le rapport sur les droits linguistiques, considérait que l'unilinguisme intégral n'était pas acceptable; elle considérait de même comme peu réaliste une politique de bilinguisme intégral. "Entre ces deux pôles extrêmes, elle a voulu affirmer la priorité du français, tout en assurant aussi une certaine mesure de protection et de reconnaissance à l'anglais".

L'expression de "langues nationales" ayant donné lieu à de nombreuses critiques, M. McWhinney a rappelé qu'en optant pour cette expression, la commission a voulu choisir une formule déjà largement reconnue dans les milieux juridiques internationaux et n'a pas entendu minimiser le rôle plus élevé et prioritaire qui serait conféré à la langue française à son titre de seule "langue officielle" de l'Etat québécois. "La commission n'a pas voulu, a ajouté M. McWhinney, se river rigidement et immuablement à une nomenclature particulière... Si l'expression de "langue nationale" suscite de trop fortes réactions émotives, on pourrait facilement la remplacer par d'autres formules telles que "langues culturelles", "langues communautaires" ou encore "langues à protection juridique limitée".

M. McWhinney a enfin rappelé à ses auditeurs ontariens que le thème de l'auto-détermination fut l'un de ceux dont la commission Gendron a été le plus fréquemment saisie au cours de ses audiences publiques. Il a souligné à ce sujet qu'à la lumière de l'expérience constitutionnelle et juridique des pays occidentaux, il n'est pas absolument impérieux que cette autodétermination prenne inévitablement la forme d'une brisure ou d'une rupture. L'autodétermination nationale peut très bien, de nos jours, selon M. McWhinney, être obtenue grâce à des moyens évolués s'inspirant du principe de décentralisation territoriale des pouvoirs de décision et du pluralisme politique. Sous l'angle des coûts qu'implique chaque option, il faut craindre que la sécession politique et la séparation ne soient des manières hautement inefficaces d'atteindre cet objectif, du moins tant et aussi longtemps que n'ont pas été épuisés les autres recours disponibles." M. McWhinney a

Voir page 6 : Edward McWhinney

La réforme du taxi se fera par étape

par Gérald LeBlanc

QUEBEC – Le ministre des transports, M. Bernard Pinard, a rassuré, hier, ceux qui croient que le gouvernement a relégué aux oubliettes le projet de règlement no 6, qui propose une réforme radicale de l'industrie du taxi.

M. Pinard est toujours aussi convaincu de la nécessité d'une telle réforme mais il en est venu à la conclusion qu'elle doit se faire par étapes successives en commençant par Montréal, où le problème est le plus aigu, pour ensuite l'étendre à Québec et au reste de la province "si nécessaire."

Il faudra également, selon M. Pinard, procéder par étapes quant aux diverses mesures que comporte cette réforme. La priorité sera donnée au régime d'assurances, qui a été souvent décrit aux audiences de la commission parlementaire sur le règlement no 6, comme une des principales causes de l'exploitation dont sont victimes les chauffeurs et les petits propriétaires de taxis.

Sans connaître encore la forme définitive du régime d'assurance que le gouvernement offrira aux artisans de l'industrie du taxi, M. Pinard laisse entendre que l'Etat en assurera le contrôle et devra en conséquence y participer largement.

Les autres réformes pourraient suivre selon les possibilités du gouvernement d'intervenir. C'est ainsi qu'à compter du 31 octobre 1973, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi des transports, l'émission des permis de taxi ne relèvera plus des municipalités mais du ministère des transports. Il en sera de même pour les "pocket-number" (autorisation de conduire un véhicule-taxi) dont la surabondance – la ville de Montréal en émet en moyenne 20,000 par année alors qu'il n'y a que 4,290 permis de taxi en vigueur sur le territoire – entraîne l'insécurité des chauffeurs de profession.

Quant au projet de règlement no 6, M. Pinard n'est pas encore en mesure de dire quand sa nouvelle rédaction sera terminée. Le comité de travail, qui s'est mis à l'oeuvre dès l'ajournement de la commission parlementaire le 25 janvier, poursuit ses recherches et ses consultations mais les "choses vont lentement", précise M. Pinard.

Le ministre, qui s'est entretenu longuement avec les journalistes après avoir abordé cette question du taxi en réponse aux députés de l'opposition à la commission parlementaire où se fait l'étude des crédits de son ministère, a laissé entendre que cette lenteur provenait de deux sources: les réticences de certains de ses collègues à raviver le "monstre du taxi" et le silence qui règne de nouveau dans ce monde qui s'était réveillé à l'occasion des audiences de la commission parlementaire.

Par ailleurs, M. Pinard a déclaré que ses enquêteurs poursuivaient, en collaboration avec le ministère de la justice, la Sûreté du Québec et les autres

Voir page 6 : Réforme du taxi

Refusant les conditions posées

Yvon Charbonneau décide de rester derrière les barreaux

par Paul Longpré

QUEBEC (PC) – Estimant les conditions de sortie qui lui étaient faites incompatibles avec ses fonctions de leader syndical, le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, a choisi hier de rester derrière les barreaux.

"Je suis un homme libre, même en prison", déclare-t-il dans un communiqué de presse émis par la Centrale des enseignants quelques heures après qu'il eut refusé de signer un document par lequel il se serait engagé à ne faire "aucune déclaration publique, de quelque nature que ce soit" à l'occasion de son premier congé pour activités professionnelles.

Attendu aux portes de la prison d'Orsainville par une centaine de cadres syndicaux et de militants à midi trente. M. Charbonneau a fait savoir par l'entremise du vice-président de la centrale avec qui il venait de s'entretenir qu'il refusait de "servir de complice à l'hypocrisie de ce régime en mal de trucs publicitaires".

L'affaire a rebondi aussitôt à l'Assemblée nationale où le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, a fait état de son "acquiescement complet" aux directives des autorités d'Orsainville qui découleraient selon lui des libertés que se sont permises les deux autres présidents de centrales en matière de déclarations publiques à l'occasion de leurs récentes sorties.

"La direction de la prison et la direction générale des établissements de détention ont montré une certaine largeur de vues devant les demandes qui leur étaient présentées par les trois chefs syndicaux en question. A la suite du fait que l'on tente d'abuser du droit de s'absenter pour des causes qui sont estimées raisonnables pour faire des déclarations publiques, il nous a paru qu'il était impératif de réaffirmer cette obligation de la part de ces personnes de ne pas faire de telles déclarations."

Au chef parlementaire péquiste, M. Camille Laurin, qui voulait savoir si ces directives venaient du ministre Choquette, ce dernier a répondu:

"Il va de soi que les décisions qui sont prises par nos directeurs de prison font l'objet de discussions avec le directeur général des établissements de détention, ainsi qu'avec le sous-ministre de la Justice et parfois avec le ministre de la Justice."

A sa sortie de la Chambre, contrairement à la coutume, le ministre a repoussé les reporters et a refusé de répéter ses propos en bref à l'intention de la radio et de la télévision.

Voir page 6 : Yvon Charbonneau

Marcel Pepin attaque très durement le gouvernement Bourassa

par François Barbeau

Parlant par personne interposée hier pour ne pas violer les conditions posées à son "congé" de deux jours de la prison d'Orsainville, le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, a averti les délégués réunis à l'occasion du conseil confédéral de la CSN à Montréal qu'ils devaient être prêts à endurer tous les sévices imaginables s'ils voulaient éviter que le Québec ne devienne une terre d'esclavage.

"L'important, ce n'est pas les trois chefs détenus à Orsainville, mais comment les travailleurs braveront le pouvoir pour sauver le Québec et la liberté au Québec", a-t-il lancé.

Pour la forme, le président par intérim de la CSN, M. Norbert Rodrigue, a parraîné les déclarations de M. Pepin, qui ont englobé une variété de sujets, passant par les contributions de M. Obront à la caisse libérale, l'industrie de la construction, le problème du reclassement des professeurs de cégeps et les hausses de salaire des juges et des députés.

M. Pepin s'est scandalisé du fait que les Québécois n'aient pas réagi violemment à la révélation faite devant la commission d'enquête sur le crime organisé que M. O'Bront, que la pègre ait contribué quatre ou cinq mille dollars à la caisse électorale de M. Bourassa.

"Si M. Bourassa prétend que cette déclaration est inexacte, qu'il accuse O'Bront de parjure. On a le droit de savoir si on est conduit par des gens qui reçoivent leurs instructions de la pègre."

On a le droit, s'ils sont les marionnettes de ceux qui vivent du vice et du crime organisé, de leur demander de démissionner, a-t-il ajouté.

C'est en parlant du bill 89, un "épiphénomène", que M. Pepin a lancé son avertissement aux délégués au conseil confédéral. Le pouvoir, se retranchant dans le bunker de Bourassa, a tellement peur qu'il dit à Washington: soyez tranquilles, on a un bill pour écraser le monde, pour conduire par décrets, comme Franco, comme les colonels en Grèce, comme dans certaines républiques d'Amérique latine.

"Le Québec, terre de liberté, est en train de devenir une terre d'esclavage. Nous qui croyons aux hommes, si nous voulons éviter que cette terre tombe dans l'esclavage, ne craignons rien et soyons prêts à endurer tous les sévices imaginables".

"L'important, a poursuivi M. Pepin, un trémolo dans la voix, ce n'est pas les trois chefs détenus à Orsainville, mais comment les travailleurs braveront le pouvoir pour sauver le Québec et la liberté au Québec".

Voir page 6 : Marcel Pepin

Patrick Gray ne dirigera pas le FBI

SAN CLEMENTE (AFP et AP) – Le président Nixon a annoncé hier soir qu'il retirait la désignation de M. Patrick Gray au poste de directeur du FBI (police fédérale des Etats-Unis), à la demande de M. Gray lui-même.

L'annonce de la Maison-Blanche est intervenue quelques instants après que M. Gray ait publié à Washington une brève déclaration révélant qu'il avait demandé à M. Nixon de retirer sa candidature.

A la mort d'Edgar Hoover en mai dernier, M. Gray avait été nommé directeur intérimaire du FBI.

Dans un bref communiqué rendu public par un porte-parole du FBI, M. Gray a souligné que la raison principale de sa décision était "sa conviction profonde que le FBI, une institution américaine grande et unique dont le service est vital au président et au peuple américain, doit avoir dès que possible une direction permanente".

La nomination définitive de M. Gray à la tête de cet organisme a soulevé l'opposition de plusieurs sénateurs qui souhaitaient ne pas prendre de décision avant la fin de l'enquête sur l'affaire Watergate. Cette affaire, dont les tenants et les aboutissants n'ont pas encore

Voir page 6 : Patrick Gray

Laberge perd trois jours de rémission

La direction générale de la probation et des établissements de détention vient d'enlever au président de la FTQ, M. Louis Laberge, trois jours de rémission de peine statutaire en raison des déclarations qu'il a faites à Montréal les 2 et 3 avril derniers.

C'est ce qu'a annoncé M. Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ en rendant publique la lettre adressée à M. Louis Laberge par M. Phil Lemay, directeur de la prison d'Orsainville.

Voici d'ailleurs une copie de la lettre de M. Lemay à M. Laberge:

CENTRE DE DETENTION DE QUEBEC

ABSENCE TEMPORAIRE
2 ET 3 AVRIL 1973

La Direction générale de la probation et des établissements de détention me demande de vous aviser que, vu vos récentes déclarations en date des 2 et 3 avril derniers, à la télévision comme dans les journaux, vous perdez immédiatement et automatiquement trois jours de rémission statutaire.

Je désire également vous aviser de

Voir page 6 : Louis Laberge

L'ingénieur de Mannix n'a pas surveillé le démantèlement de la cinquième plate-forme

de notre envoyé spécial, Pierre Richard

SEPT-ILES – L'ingénieur de la compagnie Mannix pour le projet du Mont Wright, M. Victor Lemecha, n'a pas surveillé le démantèlement de la plate-forme qui s'est effondrée en novembre dernier comme il l'avait fait pour les plates-formes des quatre premiers silos construits sur ce chantier.

Cité comme témoin à l'enquête du coroner sur la mort des sept ouvriers tués lors de cet effondrement le 17 novembre dernier, M. Lemecha a déclaré qu'il avait appris après l'accident que les procédures de démantèlement, particulièrement la largeur des quatre poutrelles de soutien de la plate-forme et la façon de les souder, n'avaient pas été respectées pour cette cinquième plate-forme.

Par ailleurs, au cours de son témoignage, M. Roger Guay, surintendant de Mannix pour les monteurs d'acier et les soudeurs, avait reconnu qu'il n'était pas monté sur cette dernière plate-forme pour en surveiller le démantèlement.

Pourquoi l'ingénieur de Mannix n'a-t-il pas accordé la même surveillance technique au démantèlement de cette dernière plate-forme? M. Lemecha a répondu: "J'avais surveillé les quatre premières. Il n'y avait pas eu de problème. La même procédure de démantèlement devait être suivie dans ce cas-ci. Les surintendants, dont M. Guay, étaient au courant de cette procédure".

Existait-il des plans pour le démontage? M. Lemecha a soutenu qu'avant le démantèlement des premières plates-formes, un plan indiquant la façon de procéder avait été dressé et qu'il y en avait deux copies. Ce plan devait servir pour tous les silos.

Selon des témoignages précédents, ce plan aurait été égaré après le démantèlement des deux premières plates-formes et n'aurait consisté qu'en un croquis sans instructions écrites.

Le 18 novembre dernier, le lendemain de l'accident, M. Lemecha et six autres personnes auraient cherché ce plan sur tout le chantier. Selon son témoignage, aucune des deux copies n'a pu être retrouvée.

De plus, M. Lemecha a dit ne pas avoir remis ce plan au surintendant, M. Roger Guay, ni à M. Lorne Berg qui était contre-maître général des menuisiers pour le démantèlement de cette dernière plate-forme. Il a cependant noté qu'il avait discuté de la procédure de démantèlement avec MM. Guay et Berg.

Par ailleurs, suite au témoignage de l'ingénieur de Mannix, on peut se demander si la plate-forme aurait pu tenir même si les quatre poutrelles de soutien avaient été conformes aux plans initiaux.

En effet, M. Lemecha a expliqué que les quatre poutrelles pouvaient supporter ensemble une charge maximum de 60,000 livres; cette charge devait être répartie entre les quatre poutrelles, la résistance de chacune d'elles étant de 15,000 livres.

Ayant prévu un facteur de sécurité de 1.57 (ce qui serait conforme aux normes de la Canadian Standard Association), M. Lemecha a dit que le poids de la pla-

Voir page 6 : L'ingénieur

au gré du temps

Appel local

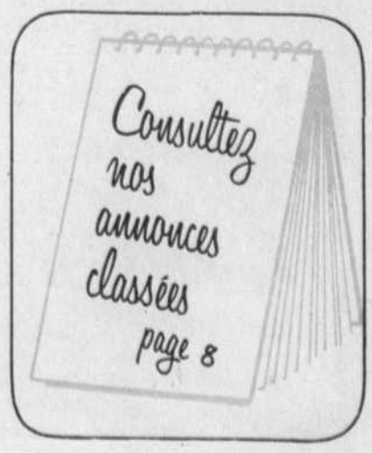
Bell hausse ses tarifs ce qui mécontente justement les usagers.

Pourquoi ne pas appliquer dans ce cas la stratégie que certains voudraient mettre en oeuvre contre l'enchérissement du prix de la viande: le boycottage du filet de boeuf peut s'appliquer au filet de voix.

Cessons de téléphoner. Ne composons plus avec ce service qui nous gruge, revenons à la plume pour échanger nos messages. Ainsi la compagnie monopoleuse devra-t-elle se montrer moins gourmande.

Elle pour qui nos paroles sont d'argent ne trouvera certes pas que nos silences sont d'or.

Louis-Martin TARD



l'actualité judiciaire

Son patron lui avait permis de travailler gratuitement

par Guy Deshaies

Un certain René Roussel, qui a travaillé durant presque deux ans pour le même employeur, à raison d'un salaire variant entre $30 et $45 par semaine, se voit refuser le droit de réclamer une rétribution additionnelle pour les heures supplémentaires qu'il a consacrées à son emploi de sa propre initiative et sans qu'il soit requis de le faire.

Ce jugement, rendu hier, par M. James E. Mitchell, juge de la cour supérieure de Montréal, établit en somme que l'employé ne peut réclamer une rémunération pour le travail qu'il effectue sans qu'on ne lui demande de le faire; mais il met en lumière le caractère nettement abusif de certains contrats individuels de travail.

Ici, il s'agit d'un contrat intervenu entre M. Roussel, le demandeur, et M. Michel Clark, président de Investissements CKLD Ltée et propriétaire du Auto-Lave Clark Car Wash, de Chomedey.

Le 9 octobre 70, M. Clark, au nom de Investissements CKLD, fait signer à M. Roussel un contrat de travail d'un an, renouvelable, et aux termes duquel M. Roussel devra travailler de 20h00 à 23h tous les jours, sept jours par semaine, à raison de $30 par semaine pour faire le travail suivant: supervision générale de l'équipement automatique (il s'agit d'un lave-auto mécanique qui fonctionne lorsque le client met une pièce de monnaie), préparation des solutions savonneuses, remplacement des ampoules, nettoyage des puisards, des murs, des portes, des planchers et des fenêtres, enlèvement des ordures et déblaiement de la neige.

La compagnie s'engage à verser le salaire hebdomadaire de $30 par chèque, une fois la semaine, mais se dégage de toute réclamation possible de la part de clients ou de l'employé.

Ce n'est pas tout. Lisons ce paragraphe du contrat: "De même que pour tout temps additionnel que l'employé désirerait passer sur les lieux et, accédant à sa demande, nous lui permettons, s'il le désire dans ses temps libres, d'aider la clientèle qui doit laver l'auto elle-même et que pour l'aide qu'il peut apporter il puisse mériter des pourboires."

Ce contrat, signé par MM. Clark et Roussel, stipule enfin qu'il est résiliable à 7 jours d'avis.

Roussel affirme qu'il a été forcé de travailler non pas 3 heures par jour mais de 7h00 à 23h00 tous les jours et il réclame $16,000 pour ses heures en, se basant sur les exigences de la loi sur le salaire minimum.

Le juge Mitchell, sans donner de motifs, établit d'abord qu'il n'existe pas de lien de droit entre Clark et Roussel et le seul défendeur valable devient Investissements CKLD.

Roussel a travaillé du 9 octobre 1970 au 28 juillet 72. Son action est inscrite le 29 avril 72 et le juge décide tout de suite que les réclamations pour la période précédant le 29 avril 71 sont prescrites parce qu'elles remontent à plus d'un an.

Il appert qu'à compter du 29 octobre 71, Roussel était payé par Chomedey Econo Center à la suite d'un "transfert" de contrat mais le juge dit ignorer si Econo Center est un "représentant" du défendeur. Il ne va pas plus loin.

Pour le reste, le juge Mitchell déclare que Roussel était libre de ne pas travailler plus que 3 heures par jour, mais il reconnaît qu'il a consacré beaucoup plus d'heures dans ce lave-auto. Il exprime alors l'opinion que Roussel a travaillé en supplémentaire, de sa propre initiative, dans le but de recevoir des pourboires.

Il constate enfin que les augmentations annuelles de salaires qu'a reçues le demandeur, c'est-à-dire $15 en 18 mois, sont conformes au taux horaire minimum exigé par la loi. Il ne parle pas des 7 jours par semaine, mais Roussel ne s'en plaint pas.

Bref, la cour est d'avis que le contrat du 9 octobre 70 n'a pas été violé et en rejetant l'action de Roussel, elle sanctionne indirectement ce singulier contrat de travail.

Au fond, si l'on veut conclure socialement plutôt que juridiquement, la cour dit à Roussel: "Vous avez un bon boss et une job steady, vous n'avez pas à vous plaindre."

Ajoutons enfin une remarque qui s'applique à la plupart des procédures judiciaires entreprises par les justiciables: le rejet d'une action signifie une sorte d'amende déguisée sous la forme des frais judiciaires.

La cour du reste "condamne" aux frais. Ainsi, le dévoué Roussel devra payer l'avocat de son patron, le sien, et tous les frais encourus conséquemment à ses insolentes réclamations.

La famille à l'ordre du jour de l'assemblée de l'épiscopat

OTTAWA (par Jean-Pierre Proulx) – Le directeur de l'Institut de pastorale familiale de l'Université Saint-Paul, le père Martin Roberge, O.M.I., a mis hier matin les évêques canadiens en garde contre la tentation de confondre l'Evangile avec les modèles culturels dans lesquels s'incarne la famille.

Le père Roberge s'adressait, avec d'autres experts, à l'assemblée semi-annuelle de la Conférence catholique canadienne qui a inscrit à son ordre du jour les problèmes actuels de la famille.

Le père Roberge a soutenu qu'il fallait laisser à la société et à la famille elle-même le soin de définir et de créer ses propres modèles. A un évêque qui semblait préoccupé par cette affirmation, le père Roberge a répondu que l'Evangile ne proposait pas de modèle tout fait, même si l'Eglise, dans le passé l'a cru, en privilégiant un modèle en particulier ou prédominait les valeurs d'obéissance, d'autorité et d'ordre. L'éducation consistait alors à transmettre aux enfants le modèle que l'on avait hérité de son père. En outre, il servait bien l'Eglise car il lui permettait de faire facilement passer son message.

Toujours selon le père Roberge, le rôle de l'Eglise aujourd'hui dans ce domaine devrait consister d'abord à observer les phénomènes et à opérer un dépouillement par rapport aux idées reçues, tout en se méfiant des attitudes apologétiques. Le père Roberge en réponse à un évêque, a ajouté qu'il appartenait à l'Eglise de discerner ensuite les nouvelles valeurs qui surgissent dans l'univers familial. Il a parlé à ce propos des nouvelles valeurs de libération, de responsabilité partagée, de l'ouverture de la famille sur l'environnement social. Plutôt que de parler uniquement de la fécondité biologique, on pourrait aussi être plus attentif à la fécondité sociale de la famille d'aujourd'hui.

C'est mardi matin en ateliers de travail que les évêques ont commencé l'étude des questions familiales. Ils avaient entre les mains un document préparé par l'Office d'action sociale de la CCC qui leur proposait comme travail de "faire une critique radicale du système de valeurs qui anime le comportement et façonne la réalité sociale de la famille".

Préalablement à ce document, l'Office d'action sociale avait mené un sondage auprès des évêques pour déterminer avec eux l'ordre dans lequel ils voudraient voir aborder les problèmes. En tête de liste, venait "l'identification de la réalité chrétienne du mariage", puis "les opinions diverses relatives au mariage", "la remise en question de la fécondité humaine" etc. Chacun des problèmes soulevés a fait l'objet d'ateliers. Les réponses données par les évêques devraient être transmises au public aujourd'hui à l'occasion de la conférence de presse.

Le septième livre blanc sur l'action du St-Siège

CITE DU VATICAN (AFP) – Pie XII est intervenu directement auprès de Mussolini le 12 mai 1943 et auprès du roi d'Italie le 17 juin de la même année pour offrir sa médiation pour une "paix honorable" entre les alliés et l'Italie. C'est ce que révèle le septième volume des "livres blancs" sur l'action du Saint-Siège pendant la seconde guerre mondiale.

"Etant donné la situation, il n'y a pas d'alternative et l'Italie continuera donc à combattre". Telle fut la réponse du "duce". "Moi, je ne suis pas le pape", répondit de son côté Victor-Emmanuel III, laissant ainsi entendre que le pouvoir de décision n'était plus entre ses mains.

Les initiatives du Vatican pour sauver des bombardements Rome et les populations civiles des villes italiennes furent également intenses. Les résistances les plus intransigeantes aux démarches du Saint-Siège émanèrent des Anglais.

L'intention de Hitler de "rendre Pie XII inoffensif en le déportant en Allemagne" est également confirmée par le "livre blanc".

Martha Adams condamnée à un an de prison

Martha Adams a été condamnée à un an de prison, hier, par le juge Roger Savard, de la cour des sessions de la paix, qui s'est dit convaincu que Mme Adams dirigeait un réseau de prostitution bien structuré.

Acquittée l'an dernier de l'accusation d'avoir tenu une maison de débauche, Martha Adams avait commencé de subir son procès sous l'accusation d'avoir vécu des fruits de la prostitution lorsqu'elle a enregistré un plaidoyer de culpabilité à cette accusation.

L'enquête avait permis d'établir que de nombreuses jeunes dames avaient été aiguillées par Mme Adams vers une clientèle mâle dans le but de faire le commerce de leurs charmes.

Mme Adams recevait une part des bénéfices ainsi réalisés par des jeunes filles qui, comme en convient le juge Savard dans son jugement, avaient sollicité l'accusée et n'avaient nullement été forcées à consentir le prêt de leur anatomie.

Bref, Martha Adams a tiré des bénéfices de la prostitution bien qu'elle l'ait fait paisiblement et sans recourir à la contrainte.

Le juge Savard opine d'autre part que l'attitude de l'accusée démontre son mépris total des lois. Il relève son casier qui remonte à 1953 et qui fait état des nombreuses accusations portées contre Martha, notamment pour moeurs répréhensibles.

Pour le juge Savard, il est manifeste que l'accusée n'a pas l'intention de s'amender, qu'elle n'est pas disposée à mettre fin à ses activités et qu'en conséquence le tribunal ferait preuve de trop de complaisance en imposant une sentence minimale.

L'exemplarité de la sentence est un facteur qui, selon le magistrat, s'applique dans le cas de Mlle Adams car l'indulgence pour l'accusée signifierait certainement un encouragement à ceux qui désirent trangresser les lois.

Martha Adams, rondelette, cheveux teints, avait apporté une petite valise avec elle, hier, en se rendant au palais de justice.

Femme prévoyante puisqu'elle a été conduite vers les cellules, non sans avoir envoyé la main en souriant à l'auditoire. D'ici l'an prochain, elle logera à la prison des femmes, rue Tanguay.

842-9445
Réservez une voiture Tilden.



Volez. Roulez.



Prenez le volant d'une belle voiture, une Chevrolet Impala flambant neuve ou une autre voiture de qualité. Prête à partir, la voiture vous attend dans la plupart des aéroports canadiens, américains ou du monde entier (grâce à nos amis de la National Car Rental).

TILDEN

Une entreprise de chez nous qui fait tout ce qu'elle peut pour vous!

Siège social: 1485, rue Stanley, Montréal.

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Utilisez ce menu diététique maison. C'est très facile–et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Plan d'amaigrissement Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le carton vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaîtra vite–combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Andrew McNaughton présentera une défense

Andrew McNaughton, financier montréalais accusé d'une fraude de $5 millions, commise aux dépens des actionnaires de la Pan American Mines et du public en général, présentera une défense au stade de son examen volontaire le 28 mai.

Mercredi le juge Redmond Roche, à la suite d'une longue enquête préliminaire, a maintenu les accusations de fraude portées contre McNaughton mais l'a libéré des accusations de faux et d'usage de faux.

McNaughton est accusé d'avoir effectué des transactions sans autorisation des actionnaires des parts qu'ils détenaient dans Pan American Mines dont il était directeur.

Ces transactions boursières sur le marché des valeurs mobilières de Montréal avaient eu pour effet de faire passer le prix des actions de $1 à $12 durant les derniers mois de 1971 et ces fluctuations spectaculaires auraient été causées par des faux renseignements sur la valeur des actions.

Les milieux de la bourse avaient été perturbés par cette affaire qui a amené la démission du président de la Bourse et le retrait des actions de Pan American Mines du marché.

Un autre accusé, Stephen Schwartz, doit subir son procès sous les mêmes chefs, tandis que le troisième accusé, Stephen Brawley, a déjà été condamné à $10,000 pour conspiration dans cette affaire et contraint de quitter le Canada dans les 48 heures. Brawley réside en Arizona.

McNaughton peut être acquitté au stade de l'examen volontaire, procédure préalable qui permet à un accusé d'offrir une défense entre la fin de l'enquête et le procès.

Le 28 mai, il viendra en cour tenter de se justifier mais ses déclarations, dans le cas où le juge maintiendrait ses conclusions, pourraient servir contre lui au procès.

Sept ans de pénitencier pour importation de mari

CHICOUTIMI (PC)–Deux jeunes hommes de Jonquière ont été condamnés à sept ans de pénitencier chacun, mercredi, pour importation de marijuana.

Mario Girard et Richard Blackburn, âgés tous deux de 19 ans, ont admis leur culpabilité devant le juge Edmond Savard, de la Cour des sessions de la paix, à Chicoutimi, qui leur a imposé la sentence minimale prévue par la loi fédérale sur les drogues dans les cas d'importation.

Girard et Blackburn étaient accusés d'avoir importé 26 livres et 68 grammes de marijuana de la Jamaïque, entre le 27 octobre et le 3 novembre 1972.

Les deux jeunes gens avaient été arrêtés en possession de la marijuana à la suite d'une filature de plusieurs jours de la Gendarmerie royale du Canada.

La drogue avait été transportée au Canada dissimulée dans un compresseur.

AVIS de CHANGEMENT D'ADRESSE des ABONNÉS du JOURNAL LE DEVOIR

Afin d'éviter toute interruption dans la livraison de leur journal, nous prions les abonnés du DEVOIR qui déménagent de bien vouloir nous faire part de leur changement d'adresse au moins 10 jours à l'avance.

Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine ☐
Mon abonnement est payé d'avance { je le reçois par porteur ☐ / je le reçois par la poste ☐

Nom . . . . .
Adresse actuelle . . . . .
. . . . .
Nouvelle adresse . . . . .
. . . . .
à compter du . . . . .

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à Journal LE DEVOIR, Case postale 6033, Montréal 101 (Québec)

École d'été LPS®
80 leçons pour le prix de 44 (groupes de 6 max.)
Cours de conversation en anglais, espagnol ou allemand
Réservez dès maintenant pour mai, juin, juillet ou août
dpo
Montréal 878-2821 Étage "F" Place Bonaventure
Québec 529-0331 4e étage, 500 est, Grande-Allée

"Tout le monde au Fort!"
N'hésitez pas à venir goûter à notre délectable et magique menu de cette fin de semaine
"AU FORT"
Succulent rosbif au jus, de première qualité
ou
Délicieuses queues de homards sur charbon de bois
POUR SEULEMENT $7.95 PAR PERSONNE
Incluant: • Soupe à l'oignon gratinée • Saumon fumée à la Gaspésienne • Table de salade complimentaire • Pâtisserie françaises • La cafetière.
SPÉCIAL DU DIMANCHE - REPAS CHAUD ET FROID
de 5:30 à 9:30 heures
en vedette: notre rosbif
POUR AUSSI PEU QUE $4.95
Enfant de moins de 14 ans - moitié prix
FORT de LIESSE MOTOR HOTEL
"en vedette au piano" JANE HALL maintenant au Bar Salon tous les soirs de 5:30 à 10 hres
6705, chemin Côte de Liesse
(sortie Hickmore - Montée de Liesse)
Réservations: 739-2311 - Toutes les cartes de crédits
Stationnement gratuit — Musique de 5:30 à 10 p.m.

LA LIBRAIRIE QUÉBÉCOISE 1567 St-Denis - 842-3604
LA BOUQUINERIE 1629 St-Denis - 842-1507
ENVIRON 25,000 LIVRES USAGÉS
• TRÈS PROPRES •
RÉDUITS DE 40 à 60%
NOUS ACHETONS VOS LIVRES

LIVRES DE POCHE :	COLLECTION :	VASTE CHOIX :
SIMPLE : 50¢	J'AI LU - IDÉE	PSYCHOLOGIE
DOUBLE : 85¢	PAYOT - G.F.	PHILOSOPHIE
TRIPLE : $1.00	CLASSIQUES	HISTOIRE
	MARABOUT	SOCIOLOGIE
	QUE SAIS-JE	THÉÂTRE
	P.U.F. - 10-18	ROMAN-POÉSIE
	ETC.	ETC.

OUVERT À PARTIR DE MIDI

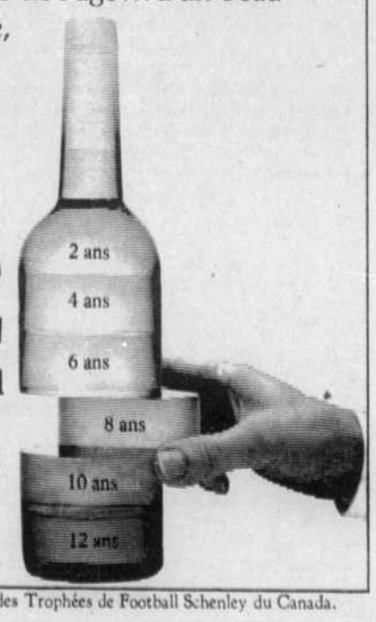


Un grand 8 ans canadien

8 ans...c'est la grande année.

Un rye whisky âgé de 2 ans est pâle, âpre et insuffisamment vieilli. A environ 12 ans, il devient plus foncé et acquiert une saveur plus prononcée.

A sa huitième année, le rye whisky canadien est dans la force de l'âge...d'un beau doré, velouté et corsé, mais toujours léger. C'est pourquoi le OFC a 8 ans... ni plus, ni moins.



OFC

Goûtez à un grand 8 ans canadien, vous comprendrez pourquoi.

LES DISTILLERIES SCHENLEY DU CANADA, LTEE célèbrent cette année le 20e anniversaire des Trophées de Football Schenley du Canada.

LE DEVOIR Page 3 Montréal, vendredi 6 avril 1973

CINZANO
APERITIF

Plusieurs cégeps s'apprêtent à imiter Saint-Laurent

par Gilles Provost

Même si le ministère de l'Education vient de placer le Cégep de Saint-Laurent en tutelle à cause de son insubordination et de nommer M. Claude Benjamin comme administrateur extraordinaire, tout indique que la crise du reclassement des enseignants de niveau cégepien est sur le point de prendre un nouveau départ: plusieurs cégeps s'apprêtent en effet à imiter l'attitude du conseil d'administration de Saint-Laurent.

De sources syndicales, on apprenait hier que les cégeps Lionel-Groulx, Vanier, Dawson, Limoilou, de Jonquière et de Rimouski avaient récemment décidé eux aussi de payer immédiatement à leurs enseignants la rétroactivité qui leur est due depuis le 15 mars en se basant sur l'ancien classement puisque les nouvelles attestations officielles tardent à venir.

Les mêmes sources syndicales affirmaient aussi que le Cégep John Abbott a décidé de déposer en fiducie les sommes litigieuses et que le conseil d'administration du Cégep Maisonneuve avait recommandé au gouvernement de modifier son attitde et d'autoriser les institutions à payer la rétroactivité en fonction des anciens classements.

Cette contestation officielle des collèges eux-mêmes s'ajoutent donc aux pressions mises sur pied un peu partout par les syndicats d'enseignants: Depuis deux jours, les enseignants du Cégep Ahuntsic et du cégep John Abbott ont emboîté le pas à ceux du Cégep de Saint-Laurent en "gelant" les cours. A Jonquière, les professeurs sont en journée d'étude depuis lundi dernier. Dans plusieurs autres institutions, la tension s'accroît rapidement, les enseignants mettant en place divers moyens de pression.

Au Cégep de Saint-Laurent, un porte-parole du syndicat des professeurs a qualifié "d'extrêmement malhabile" la nomination de M. Benjamin à titre de "tuteur", rappelant que M. Benjamin était justement secrétaire général du collège lors du conflit qui avait amené une première mise en tutelle de l'établissement en avril 1971.

On fait valoir qu'une personne inconnue dans le milieu aurait eu beaucoup plus de chances d'apaiser les esprits alors que M. Benjamin s'est déjà créé un grand nombre d'adversaires simplement parce qu'il est identifié à un parti dans les vieilles querelles.

Ce même porte-parole du Syndicat des enseignants du collège de Saint-Laurent a ajouté que la mise en tutelle a l'avantage de clarifier la situation: "au moins, il est maintenant évident que la prétendue autonomie des cégeps est un mythe. S'ils ne satisfont pas aux moindres désirs du ministère de l'Education, on les met en tutelle."

Le conflit actuel provient du fait que le gouvernement a décidé de classer les enseignants lui-même de façon à établir des conditions uniformes à travers la province. Le décret promulgué le 15 décembre dernier, par lequel le gouvernement s'arrogeait le pouvoir de définir, unilatéralement le classement des professeurs stipulait aussi que la rétroactivité salariale serait versée au plus tard le 15 mars en vertu du nouveau classement.

Au quinze mars, pourtant, un très grand nombre d'enseignants n'avaient pas reçu leur attestation officielle. (Le 23 mars, seulement 58% des dossiers avaient fait l'objet d'une attestation).

Dans ces conditions, le ministère de l'éducation a ordonné aux administrateurs des institutions de ne pas respecter la date prévue au décret, quitte à payer des intérêts pour chaque jour de retard.

Cela a soulevé une tempête de protestations du côté des professeurs, d'autant plus qu'on constatait un très grand nombre d'irrégularités parmi les attestations reçues: dans plusieurs cas, les attestations officielles contredisaient les normes édictées dans le manuel officiel d'évaluation, dans d'autres, il y avait des erreurs de nom ou de spécialité et, enfin, on constatait qu'une forte proportion des enseignants obtenait un classement moins avantageux que celui qui leur était reconnu auparavant.

Les administrateurs des collèges, coincés entre l'arbre et l'écorce, ont dû faire des choix difficiles: le collège de Saint-Laurent a pris les devants quand le conseil d'administration a décidé de payer la rétroactivité comme le prévoyait le décret mais en utilisant l'ancien classement dans le cas des professeurs qui n'avaient pas encore reçu leur nouvelle attestation.

Lorsque les chèques ont été émis, pourtant, le gouvernement est intervenu auprès de la banque pour qu'ils soient refusés et pour qu'on coupe tout crédit au collège. Le conseil d'administration refusant malgré tout de plier, on a placé le collège en tutelle. Désireux de respecter les directives gouvernementales, le directeur du collège et le directeur des services pédagogiques avaient offert leur démission. Le premier geste du tuteur, hier, a été de refuser la démission du DSP, M. Germain Carreau.

L'omnipraticien québécois, un homme qui se sent traqué

par Solange Chalvin

Le médecin québécois se sent traqué de toutes parts. Il est menacé dans son cabinet, à l'hôpital, à l'intérieur de la polyclinique, et même dans l'exercice de sa profession par la réorganisation totale que connaissent présentement au Québec les services de santé.

Les contraintes de toute nature exercées par le gouvernement, les contrôles des experts de la Régie de l'assurance-maladie et les critiques multipliées de la presse et du public contre les médecins, constituent un danger réel pour la profession médicale, a dit le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, le Dr Gérald Hamel, à l'ouverture du congrès qui se poursuivra aujourd'hui, au Château Champlain de Montréal.

On ne peut plus soigner nos malades comme on le désire, a dit un médecin de campagne: Il faut avoir recours à une liste établie de médicaments où n'apparait même pas le nom d'un bon sirop pour le rhume, alors que dans un climat comme celui du Québec, la majorité des gens toussent et crachent six mois par année...

Le médecin québécois conteste les décisions des technocrates, les nouvelles directives du ministère des Affaires sociales et redoute par-dessus tout l'établissement des Centres locaux de services communautaires (CLSC) qui constituent dans l'esprit de certains, une menace aux polycliniques privées.

C'est du moins l'impression qu'ont donnés hier les quelque 400 omnipraticiens réunis en congrès pour discuter du réseau public de soins face au réseau privé, ainsi que des médicaments et des aspects financiers de la pratique médicale.

Leur inquiétude face à l'avenir viendrait surtout du manque d'information et de consultation dont ils sont les victimes de la part du ministère des Affaires sociales. "On nous cache tout, on ne nous dit rien"... Le responsable des programmes au ministère, M. Jacques Pigeon, qui assiste au congrès, a été la cible de choix des omnipraticiens qui ont avoué se livrer à un exercice de "défoulement collectif".

Les sujets étaient en fait si nombreux à l'ordre du jour, qu'on a remis à aujourd'hui une discussion plus longue sur les aspects financiers de la médecine. Le ministre des Affaires sociales, M. Castonguay qui invitait récemment les médecins à plus de modération à ce sujet, sera présent aujourd'hui aux délibérations portant sur les coûts de la santé.

Le Dr Hamel, président de la FMOQ, a souligné que l'Etat pousse la population à la définition de ses besoins de santé, stimulant ainsi la consommation des soins; c'est ce même Etat qui accuse ensuite les médecins de l'augmentation des coûts. On nous reproche d'une part le trop grand nombre d'ordonnances, d'épreuves de laboratoires et de radiologie, a dit le Dr Hamel; on nous invite d'autre part à pratiquer une médecine préventive. Comment concilier ces deux objectifs? La question est demeurée sans réponse.

Les médecins, a-t-on dit, sont prêts à collaborer mais refusent de se diriger vers l'inconnu. Or la formule des CLSC est une grande inconnue, a-t-on répété à plusieurs reprises. Ce à quoi le représentant du ministère, M. Pigeon, a répondu que cette formule n'était méconnue que par les médecins du Québec puisqu'elle avait été expérimentée avec succès dans plusieurs autres pays.

En fait, les médecins sont si mécontents de la réorganisation des services de santé qu'ils ont chargé leur Fédération de préparer un nouveau plan d'organisation des soins à l'échelle régionale, en vue de l'établissement d'un système parallèle de services.

Un formulaire de recherche en vue de l'élaboration de ce plan circule pendant tout le congrès et les médecins sont invités à le remplir et à le faire compléter dans leur région respective par les professionnels de la santé.

Il n'y a pas que les médecins qui ont des griefs à formuler contre l'établissement des nouvelles structures et de la nouvelle philosophie communautaire des services de santé. Les administrateurs d'hôpitaux sont tout aussi mécontents et Me André Corneau, directeur de l'Association des administrateurs a demandé aux omnipraticiens de faire front commun avec eux afin de résister à la bureaucratie gouvernementale.

Au congrès des médecins, hier, on avait l'impression d'assister à la même métamorphose que connut dans les années 60 la réforme de l'éducation. Secteur public ou secteur privé? Médecine parallèle ou médecine complémentaire? CLSC ou polycliniques privées? Pourquoi avons-nous demandé, ne pas subventionner les polycliniques privées au même titre que les écoles privées?

Pour le ministère des Affaires sociales, il n'est jamais question d'intégration du système privé au système public, mais plutôt de complémentarité. Certaines régions éloignées auront toujours besoin du cabinet du médecin, a-t-on dit. D'autre part, il est étonnant de constater que les po-

Voir page 6 : L'omnipraticien

Des médecins dénoncent le régime actuel de l'assurance-médicaments

Les médicaments sont actuellement pour les médecins, un sujet de grande frustration. Ingérence du gouvernement dans notre façon de soigner, a-t-on dit, ingérence des pharmaciens qui veulent obtenir le pouvoir de substituer un médicament à un autre, ingratitude et exigences du public qui tout en dénonçant la surconsommation des médicaments ne cesse de harceler son médecin pour obtenir des prescriptions.

Réunis en atelier, une centaine de médecins qui participaient hier au congrès de la Fédération des omnipraticiens du Québec ont dénoncé le régime actuel d'assistance-médicaments et ont voté une résolution interdisant aux pharmaciens de procéder à toute substitution de médicament, sans consultation au préalable avec le médecin.

Les omnipraticiens accepteraient la liste des médicaments fournie par le Conseil consultatif de pharmacologie – seule liste maintenant admise dans les hôpitaux – mais à la condition qu'elle ait un caractère incitatif, non obligatoire. On reproche également à la liste d'être incomplète. Même si elle contient présentement 7 p.c. d'associations médicamenteuses, elle est tout de même insuffisante, a-t-on dit pour répondre aux besoins des patients.

On n'y trouve rien pour soigner la grippe ou le rhume, a-t-on dit. Ce à quoi le Dr Claude Marchand, pharmacologue qui a travaillé à l'établissement de la liste, a répondu: "Vous savez comme moi, que la grippe ne se soigne pas... il faut avoir le courage de le dire au patient."

Est-il besoin de dire que le Dr Marchand a été la cible des médecins qui contestent l'établissement du régime d'assistance-médicaments.

"Pourquoi donne-t-on tant de médicaments aux malades chroniques, aux personnes âgées, dans les foyers?" a demandé un jeune médecin. "N'y aurait-il pas moyen de réduire considérablement la consommation des médicaments?" a-t-il poursuivi.

Ce à quoi, il lui fut répondu que les médicaments tiennent lieu de cadeaux, d'échanges, d'une sorte de transfert qui s'établit chez le malade chronique. Le médicament donné ou prescrit par le médecin, est quelque chose de tangible qui rassure, qui meuble la solitude. Est-il besoin de dire que l'effet "placebo" est tout aussi important que l'effet thérapeutique qui dans 50% des médicaments serait à peu près nul, a-t-on dit.

En fait, si les médecins avaient le temps de pratiquer la psychothérapie plutôt que la médecine, la consommation des médicaments serait coupée de moitié. Mais les médecins n'ont pas le temps, a-t-on répété à plusieurs reprises au cours de ce congrès. Or, comme la majorité des médicaments possèdent des qualités plus grandes de "placebo" que

Voir page 6 : Des médecins

Comme prévu, le témoin a fait défaut

par Jean-Pierre Charbonneau

Comme cela avait été prévu, le témoin qui devait se présenter hier matin devant la commission d'enquête sur le crime organisé, le preneur aux livres Gordon Ball, a fait défaut de comparaître et la commissio a du ajourner ses travaux à mardi prochain.

Mercredi, le frère de Gordon Ball, Gary, avait le premier fait faux bond à l'enquête malgré le sub poena qui l'enjoignait de venir témoigner sur le crime organisé.

Mardi, la commission avait débuté l'étude plus en profondeur du pari clandestin au Québec avec le témoignage d'un expert de la police de la CUM. Les jours suivants devaient être consacrés à l'audition des preneurs aux livres reliés aux activités des frères Ball dans le bookmaking et les prêts usuraires.

Cependant, devant l'absence des deux premiers témoins appelés, la commission devra reviser son plan de travail. Hier, l'un des procureurs de la commission d'enquête, Me Louis Carrier, a annoncé qu'il entreprendrait donc mardi l'étude d'un autre domaine, sans toutefois préciser davantage.

Entre-temps, les policiers tenteront de retrouver les frères Ball en vertu des mandats d'amener émis par la commission d'enquête.

Voir page 6 : Le témoin

aujourd'hui

La Société canadienne du cancer organise aujourd'hui la "Journée de la jonquille" dont les profits seront utilisés pour promouvoir des programmes de recherche scientifique, d'éducation populaire et de bien-être aux patients atteints du cancer.

●

A 8h, inscription des délégués au séminaire de deux jours sur la communauté face au conditionnement physique, organisé par le Centre de réadaptation Lethbridge, à l'auditorium F. C. Smith du collège Loyola de Montréal.

●

A 8h, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, préside le déjeuner de la prière pour les chefs de file de Montréal, à la salle Duluth-MacKenzie de l'hôtel Reine-Elizabeth.

●

A 11h30, le choeur de chant du Auburn New York High School, groupant 63 voix sous la direction de M. Thomas Norager, présente une sélection d'oeuvres musicales au niveau du métro de la Place Bonaventure.

●

A 12h, le ministre des Affaires sociales du Québec, M. Claude Castonguay, est conférencier devant les membres de l'Association des médecins-omnipraticiens, au Château Champlain de Montréal.

●

A 20h, soirée de gala marquant le 40ème anniversaire de la Société d'étude et de conférences, avec le concours des Grands Ballets canadiens, au grand salon de l'hôtel Reine-Elizabeth de Montréal.

●

A 20h, la Jeune Chambre de commerce organise une assemblée d'information sur "l'Haïti de bébé Doc", à l'édifice des Artisans, 333 est, rue Craig (4ème étage), sous les auspices de Carrefour International.

●

A 20h30, le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, participe à une soirée-dialogue organisée par l'Association des anciens de l'Université McGill, à la salle 132 de l'édifice Stephen Leacock.

La métropole ne veut pas subventionner la banlieue

La Ville de Montréal ne veut plus subventionner l'alimentation en eau des villes qui l'entourent et qui s'approvisionnent à son service d'aqueduc.

Tel est le sens de la démarche qu'elle a entreprise en confiant à une firme d'experts des Etats-Unis le soin de préparer une étude sur le coût d'installation et de fonctionnement de son aqueduc et sur la tarification qu'elle peut imposer en ce domaine.

C'est aussi le principe qu'a soutenu, hier, le responsable de cette étude, M. William L. Patterson, de la société Black &Veatch, venu rendre témoignage à Montréal au deuxième jour des auditions de la Commission municipale de Québec. Ces auditions doivent servir à établir le tarif que Montréal pourra demander aux villes d'Outremont, Westmount, Côte-Saint-Luc et Ville Saint-Pierre pour l'exercice 1973-74 en retour de son service d'aqueduc.

M. Veatch, dont l'expertise en matière de financement et de tarification des services publics est impressionnante, à en juger par son curriculum vitae, a affirmé hier, devant le président de la Commission, le juge John Sheehan, que la ville de Montréal, en matière d'aqueduc, doit être considérée comme une entreprise de services publics (en anglais, public utilities), faute de quoi elle subventionnera les villes qui l'entourent, et cela aux frais de ses propres citoyens.

Le fait d'accorder au service d'aqueduc de Montréal le statut d'une espèce d'Hydro-Québec s'accompagne, selon la proposition de M. Patterson, de l'autorisation d'imposer les tarifs nécessaires à la couverture de tous les coûts encourus pour construire et faire fonctionner le réseau d'aqueduc. Cela veut

Voir page 6: La métropole

La CUM ne construira qu'une seule usine d'épuration des eaux

par Gilles Léveillé

Après de longues études, la Communauté urbaine de Montréal a finalement opté pour la construction d'une seule usine d'épuration des eaux d'égouts, au lieu de deux comme la chose avait été considérée pendant longtemps.

Le comité exécutif de la CUM a en effet décidé, hier, à sa séance hebdomadaire, de donner suite à une recommandation en ce sens du service de l'assainissement des eaux. Demande devra maintenant être faite à Québec, au service provincial de protection de l'Environnement, pour qu'une ordonnance gouvernementale à cet effet soit émise.

L'usine unique d'épuration des eaux sera située dans le quartier Rivière-des-Prairies, dans le nord-est de Montréal. Il s'agit d'une usine à traitement primaire, c'est-à-dire qui se résume à enlever de l'eau les matières solides seulement. C'est donc dire que l'effluent de l'usine sera une eau encore relativement polluée.

L'eau ainsi traitée ne sera pas rejetée dans la rivière des Prairies tout près, mais dans le fleuve Saint-Laurent. Un égout l'y acheminera. Le lieu de déversement sera situé à la pointe de l'île Sainte-Thérèse, dans le fleuve; cette île est à l'est des îles de Boucherville.

Selon les experts de la CUM, la vitesse du courant à cet endroit du Saint-Laurent est telle que l'eau pourra s'autoépurer sur une distance de quelques milles, de sorte que les dommages à l'écologie seraient réduits au minimum.

La CUM a d'autre part décidé d'entreprendre des démarches afin d'obtenir d'Ottawa une aide accrue au chapitre du financement des programmes d'épuration des eaux. Elle priera d'abord le ministre des Affaires municipales du Québec d'exercer des pressions auprès du gouvernement fédéral afin d'étendre au-delà de l'année 1975 les dispositions actuelles de la loi d'aide aux municipalités en cette matière. L'année 1975 est censée être la date limite de ce programme gouvernemental.

La démarche entreprise auprès d'Ottawa par le ministre québécois aura aussi pour but d'obtenir qu'un tiers des sommes prêtées aux municipalités pour des programmes d'épuration soit considéré non-remboursable. Actuellement, c'est un sixième seulement du montant du prêt qui est ainsi considéré non-remboursable. Les prêts en question sont consentis par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement et peuvent couvrir jusqu'à 75% du coût total du projet.

Au chapitre du métro, la CUM a autorisé l'émission d'un emprunt, au montant de $20 millions, auprès des courtiers canadiens. Il s'agit, a dit le président du comité exécutif, M. Lawrence Hanigan, de la première émission publique de débentures de la CUM. Il y a quelque mois, la Communauté avait sollicité un emprunt privé.

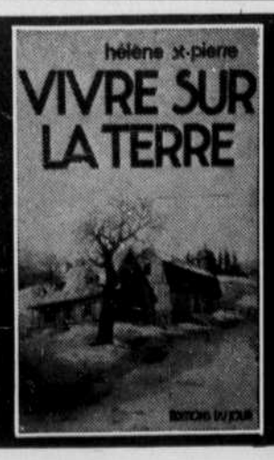
L'appel d'offres en rapport avec cet emprunt sera lancé au début de la semaine prochaine. Les enveloppes des courtiers seront ouvertes jeudi le 12 à 11h. L'emprunt couvre une période de 20 ans et touche exclusivement les fins du métro. Déjà, $25 millions ont été déboursés pour le prolongement du métro et une tranche additionnelle de $60 millions a été engagée.

Au sujet du service d'évaluation de la CUM, M. Hanigan a annoncé, hier, que le comité exécutif avait décidé d'accepter l'offre de M. Mario Barone et de louer un local au numéro 5960 est, rue Jean-Talon, pour y loger le bureau du secteur "est". On sait que la CUM avait hésité il y a quelques semaines à accepter cette offre. La chose était alors venue aux oreilles de quelques membres du conseil qui avaient provoqué un débat sur la question.

M. Hanigan a déclaré que l'offre du 5960 est, rue Jean-Talon était, au mérite, la meilleure des 3 ou 4 que la CUM avaient reçues pour loger son bureau du secteur "est" du service d'évaluation. Ce local, qui coûtera $4.50 le pied carré, sera disponible le premier mai.

Voir page 6 : La CUM

JUSQU'AU 14 AVRIL
VOUS PAYEZ $12. AU LIEU DE $20.
RÉDUCTION DE 40% SUR $20.
RÉDUCTION DE 40% SUR CHAQUE ACHAT D'AU MOINS $20. AU MAGASIN SEULEMENT
LIBRAIRIE TRANQUILLE
67, Ste-Catherine ouest
844-6571



VIENT DE PARAITRE... ...AUX ÉDITIONS DU JOUR

VIVRE SUR LA TERRE

écrit en collaboration sous la direction de
Hélène St-Pierre

• Tout ce que doit savoir le citadin qui décide de s'installer à la campagne de façon passagère ou définitive.
• Une initiation pratique aux travaux de la ferme.

En vente partout au prix de $3.25 — distribuée par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél.: 274-2551

EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

Les mirages de Mirabel

Pour que Mirabel soit rentable, il est nécessaire que les transporteurs aériens y trouvent leur profit, et, 80% du fret aérien étant redistribué par la route, il faudra donc ajouter à l'aéroport de Sainte-Scholastique, tout un réseau routier reliant le futur centre de triage à l'aéroport de Dorval ainsi qu'au port de Montréal et aux grands axes routiers. Tout un système a été conçu par le ministère de M. Bernard Pinard pour permettre à la métropole de reprendre son souffle et de conserver sa vocation de centre de redistribution des marchandises. Si on en juge par les chiffres que le ministre a dévoilés devant l'Association du camionnage du Québec, un brillant avenir économique attend les grands routiers autant que les transporteurs aériens. Mais M. Pinard, comme toujours en ce qui regarde les Montréalais, n'a guère cité de chiffres sur les retombées anti-urbaines de sa toile d'araignée.

●

Le ministre a dit qu'un groupe "pluridisciplinaire" devait lui faire des recommandations quant aux "effets négatifs" que l'autoroute qu'il envisage entre Mirabel, Dorval, Lachine et le port de Montréal aura sur la qualité de l'environnement. D'autre part, 75% des passagers aériens de Dorval résidant actuellement dans l'ouest de la métropole, M. Pinard voudrait aussi que les indigènes de l'est profitent à leur tour de la manne tant attendue: d'où le prolongement de l'autoroute Papineau. Les citoyens affectés, ici et là, peuvent toujours faire subventionner leurs comités par la Fédération des oeuvres de charité: il y a une piastre à faire avec Mirabel et Québec entend bien en convaincre les grands transporteurs aériens et routiers. Place au béton, tel serait le progrès.

Mais pourquoi faudrait-il que les Montréalais sacrifient leur ville aux autoroutes que le ministre Pinard veut y percer pour permettre aux Américains de transporter à meilleur coût leurs marchandises vers la Nouvelle-Angleterre? Un courtier pourra épargner de $8 à $11 la tonne en passant par Montréal plutôt que par New York. Le système de redistribution des marchandises profiterait également aux transporteurs de l'Est du Canada. Et à coups de millions, Ottawa et Québec vont subventionner ce nouveau réseau. Mais qui va dédommager les citoyens dont les quartiers vont devenir invivables? A la décharge de M. Pinard, il faut dire que ses autoroutes arrivent à un moment où la métropole a déjà sérieusement compromis "l'habitabilité" d'un nombre considérable de secteurs.

Paradoxalement, il faut regretter que bien avant M. Pinard, l'administration Drapeau n'ait pas percé dans le centre et dans l'est de la métropole, comme on l'a fait dans l'ouest avec Décarie, une ou deux voies rapides dans le sens nord-sud. Tant qu'à faciliter l'accès des automobiles au centre-ville et à privilégier le transport privé au détriment du transport en commun, il aurait fallu, en effet, au moins réduire les conséquences qui allaient inévitablement en résulter pour les citoyens et leur habitat.

Malheureusement, aucune voie n'est vraiment rapide à l'est de Décarie. Et c'est ainsi que d'année en année on a laissé se dégrader l'environnement de l'avenue du Parc, du boulevard Saint-Laurent, de Saint-Urbain, de Saint-Denis, de Saint-Hubert, de Christophe-Colomb,de Papineau, de Delorimier, d'Iberville et de Pie-IX. Un gaspillage résidentiel et territorial qui restera longtemps une honte pour les services d'urbanisme et de circulation de Montréal.

Pour permettre à ces messieurs de la banlieue – dont un bon nombre ne payaient même pas de taxe à Montréal – de venir encrasser leur moteur en ville, les résidents du centre et du sud de la métropole ont vu leurs rues devenir dangereuses, polluées, bruyantes, et leurs maisons se détériorer et se dévaluer, parce que personne à l'hôtel de ville n'avait vu venir d'assez loin le phénomène de l'automobile de "masse" (?) ou voulu trancher dans le vif en temps utile. Nul n'a su mettre l'accent sur le transport en commun. Et on n'a pas davantage osé sacrifier à des voies rapides le boulevard Saint-Laurent, par exemple, et l'avenue Delorimier.

Sans doute, dans quelques années, les changements technologiques dans le transport privé autant que dans le transport en commun auront-ils réduit, il faut l'espérer, les chocs anti-urbains de la circulation routière à forte densité. Mais entre-temps, un gaspillage considérable de valeurs résidentielles risque d'être consommé irréversiblement. Pour que Montréal cesse d'être cette ville d'où il faut émigrer si l'on veut vivre, les politiques de l'administration Drapeau et du ministère de M. Pinard devront connaître des modifications drastiques.

Un des exemples les plus aberrants de cette destruction urbaine par la circulation à haute densité nous est rappelé par le ministre des Transports lui-même, qui veut "prolonger l'autoroute Papineau" dans l'est. "Prolonger l'autoroute" est bien le mot, car Papineau est bel et bien devenue une autoroute déguisée. La rue Sherbrooke était déjà un obstacle social et physique considérable pour isoler le parc Lafontaine des bas-quartiers populaires. Papineau sera complètement un "no man's land" qui décourage l'accès du parc aux gens de l'est. Entre-temps, des fonctionnaires stupides ont, à l'ouest, fait une voie rapide de la rue Amherst, refermant un troisième côté du domaine inestimable qu'est le parc Lafontaine. Stupides deux fois, ils ont même fait écouler la circulation en direction d'Amherst de chaque côté du parc Laurier, sur Mentana et Bréboeuf, trouvant ainsi le moyen de compromettre un autre espace vert.

Mirabel doit être relié à Montréal et aux installations portuaires. C'est évident. Sauf les capitales politiques artificiellement gonflées avec les impôts du pays, aucune grande ville ne peut prospérer sans échange de marchandises. Il faut donc faire sa place au transport routier, autant qu'au transport maritime et au fret aérien. Il n'est pas toujours facile de le faire, car rares sont les administrations publiques qui ont su préparer le développement des villes et minimiser les "dégâts" urbains du développement. Mais, il faut le souligner, une ville n'est pas prospère si, pour faire place aux automobiles et aux camions, on la rend invivable à des milliers, à des centaines de milliers de citoyens.

Le gouvernement fédéral veut aujourd'hui enlever des villes ces chemins de fer qui, nécessaires à la prospérité "nationale", ont imposé aux villes un gaspillage de territoire et un morcellement qu'on n'avait pas comptabilisé, à l'époque, dans le coût "moins élevé" du rail. M. Pinard ne sera plus là quand on enlèvera les autoroutes demain, comme on veut maintenant le faire des chemins de fer. Mais il ne faudrait pas aujourd'hui, parce que les subsides fédéraux sont disponibles et que les marchands de ciment ont la dent longue, qu'on transperce la région métropolitaine d'autoroutes mal placées qui saccageront davantage un milieu urbain déjà "surchargé".

●

Faudrait-il se surprendre si, par exemple, bon nombre de Montréalais étaient prêts à sacrifier le Jardin Botanique pour l'emplacement du Village Olympique? Ruraux jamais acclimatés à la ville, les Montréalais n'ont pas su défendre leur habitat quand ils auraient encore pu en préserver d'inestimables valeurs physiques et sociales. Aujourd'hui que des quartiers entiers sont en voie de disparition, nombreux sont ceux qui voudraient bénéficier des avantages d'un grand centre urbain, mais il est bien tard pour faire reculer les monstres.

Dans le domaine de la circulation, on sait ordinairement gré à l'administration Drapeau d'avoir mis au point un ingénieux réseau de distribution des véhicules privés. Ce faisant, cependant, la ville surchargeait davantage le centre de la métropole et compromettait encore plus de secteurs résidentiels. Voilà un domaine où le régime Drapeau ne saurait être accusé d'avoir fait fi de la volonté des citoyens; mais voilà justement un cas où il aurait dû le faire. Car, là où les citoyens restent bornés, la mission des administrateurs d'une grande ville est de prévoir. Il est regrettable qu'avec le ministre Pinard, la métropole n'ait pas trouvé un interlocuteur plus ouvert aux problèmes urbains.

Jean-Claude LECLERC

Quand on confie sa publicité aux amis

par LAURENT LAPLANTE

Comme il fallait s'y attendre, les articles du journaliste François Trépanier sur les étranges comportements de la publicité gouvernementale n'ont pas ému M. Bourassa. Un instant, le premier ministre du Québec a pu croire qu'on avait enfin relevé son défi, puis il a dû se rendre à l'évidence: on n'avait pas encore réussi à lui trouver un seul bon gros cas caractérisé de patronage illégal et honteux. Les partis d'opposition ont pourtant insisté, pointant du doigt les plantureux pâturages où se prélassent depuis mai 1970 trois agences de publicité farcies de loyautés libérales. Mais M. Bourassa, bien à regret, a dû nier encore une fois qu'il s'agisse là de favoritisme indu. Il a même asséné à ses adversaires un argument-massue: "On ne confie pas sa publicité à ses ennemis". C'était conclure d'un seul coup à la stérilité des recherches amorcées dans la direction de la publicité. Il ne saurait être question de favoritisme, puisque seuls les favoris peuvent espérer des contrats. C'est logique, non?

Il faut, à vrai dire, toute la suave mauvaise foi de M. Bourassa pour raisonner ainsi. En effet, aux yeux de n'importe quel "client" normal, une agence n'est pas une amie ou une ennemie: elle est tout simplement plus efficace ou moins efficace qu'une autre. Il est à noter que le jeune et talentueux administrateur que nous avons comme premier ministre n'a pas prononcé une seule fois le mot d'efficacité ou celui de compétence au moment où il rendait jugement sur les agences de publicité. Voyons-y un indice révélateur.

Le passé

Il faut également un certain volume ministériel de mauvaise foi pour se blanchir avec les crimes des autres, pour se donner l'absolution en raison du fait que l'Union nationale pataugeait dans un favoritisme comparable ou plus crasse encore. Le fait est que l'UN n'a en ces matières de leçon à donner à personne, mais deux torts n'égalent pas un droit.

Sous le régime Johnson, le gouvernement avait poursuivi le regroupement de l'information et de la publicité amorcée sous le gouvernement Lesage. Les adjoints de M. Johnson, MM. Jean Loiselle et Roger Cyr en particulier, devaient même pousser à un sommet inattendu la "concentration" des contrats publicitaires. En effet, un arrêté-en-conseil aberrant entre tous en vint à stipuler que tous les contrats de publicité devaient obligatoirement passer par l'agence de publicité SOPEC. On imagine ce qui restait comme marge de manoeuvre à un directeur général de l'Office d'information et de publicité! Il pouvait, à la rigueur, ne pas s'amouracher d'un dessin exécuté dans le cadre d'une campagne de "Québec sait faire" et de "Une chance sur treize", mais il n'avait jamais la possibilité de mettre à la porte l'agence fautive ou insatisfaisante. Les purs de l'Union nationale, qui dénoncent l'actuel favoritisme des libéraux, se résignèrent tous à laisser tous les ministères sous cette inadmissible tutelle d'une agence de publicité. La situation méritait en fait toutes les critiques que le député libéral Yves Michaud lui adressa en mai 1968.

En octobre 1969, au début du court règne de M. Bertrand, le fumeux arrêté-en-conseil voté sous le gouvernement Johnson fut enfin rescindé et la tutelle levée. Le gouvernement recouvrait son droit d'exiger de ses agences le rendement de son choix. L'accalmie fut cependant de courte durée, puisque, dès l'arrivée des libéraux au pouvoir, le bureau du premier ministre, M. Desrochers en tête, entreprit de ramener l'ensemble des contrats de publicité entre les mains de quelques agences reconnues pour leur stricte observance du credo libéral. La situation qui prévaut maintenant est bien conforme à ce que décrivait M. François Trépanier, à ceci près que les comptes publics ne donnent qu'une faible image de ce qu'ont raflé les trois agences mises au pilori. Pour se faire une meilleure idée du nombre de millions ainsi ratissés par le triumvirat des favoris, il faudrait mettre bout à bout les chiffres de Loto-Québec, de la Commission des accidents de travail, etc. Ne comptons quand même pas sur le gouvernement ou sur les agences pour nous fournir un bilan consolidé de ces transactions avantageuses.

Est-il exact, cependant, que le comportement du gouvernement concorde de très près avec les usages du marché? Oui et non. Certes, il n'est guère question de régler les problèmes de publicité par voie de soumissions publiques. D'une part, toutes les agences perçoivent le même pourcentage sur le budget mis à leur disposition; d'autre part, comme une large part de l'activité publicitaire constitue une activité créatrice, les comparaisons demeurent en bonne partie subjectives ou, du moins, aléatoires.

Le gouvernement en tire comme corollaire que toutes les agences se valent, coûtent la même chose et fournissent le même rendement. Il en conclut donc qu'il peut, sans enfreindre les lois du marché, choisir qui montre patte blanche, c'est-à-dire les orthodoxes. C'est là que le bât blesse: il y a publicité et publicité, agence et agence.

Une partie de la publicité gouvernementale ne requiert aucun effort de création et ne demande même pas de profondes connaissances des media. C'est le cas, par exemple, des appels d'offres et des offres d'emploi de la fonction publique. Le gouvernement, à lui seul, consacre à ces fins un solide demi-million de dollars par an. Il faudrait ajouter à ce montant ce que dépensent les hôpitaux, les commissions scolaires, les universités, pour se faire une juste idée de ce qu'engouffre le système actuel. Or, n'importe quelle agence peut exécuter un travail de cette nature. Dès lors, seule une rotation parmi les diverses agences québécoises constitue une solution équitable. Et, n'en déplaise à M. Bourassa, même les "ennemis" peuvent faire ce travail de simple exécution sans risque aucun pour la Sécurité de l'Etat.

Un autre secteur, il est vrai, met à contribution les ressources artistiques des agences, mais on se paie la tête du public en tentant de lui faire croire que seules les agences à propension libérale peuvent créer de bonnes campagnes de publicité. Avant la victoire libérale de 1970, la Société Pierre Tremblay & Associés avait à son actif un bilan positif en matière de relations publiques, mais n'entendait rien en matière publicitaire. D'où lui vient sa toute nouvelle compétence? En revanche, BCP pouvait, bien avant 1970, surtout du côté de la publicité télévisée, bomber le torse avec une fierté légitime. On pourrait allonger la liste et évaluer au passage chacune des agences selon ses performances, ses ressources humaines, les compétences acquises au service de certains clients, etc. Malheureusement, cette évaluation nuancée n'a intéressé ni l'équipe unioniste de M. Johnson, ni l'équipe libérale de M. Bourassa. Sous un régime comme sous l'autre, les amis ont eu le monopole du talent et, donc, celui des contrats.

Les économies

Ce mauvais usage des fonds publics et des ressources créatrices du milieu constitue déjà un grief sérieux. Est-il exact en outre, que le gouvernement québécois pourrait, ainsi que l'affirmait La Presse, économiser un demi-million en créant sa propre agence de publicité? Encore là; oui et non.

Dans le cas des appels d'offres et des offres d'emploi, on pourrait aisément envisager la distribution des avis publics par l'entremise d'un service gouvernemental. Sur ce terrain, il est certain que des économies seraient possibles. Cependant, on devrait réserver le recours à une agence-maison aux seules offres d'emploi et adopter une autre formule pour les appels d'offres.

Les appels d'offres, en effet, n'intéressent qu'une très infime minorité des lecteurs d'un quotidien. D'autre part, il est un peu anormal que l'État paie de sa poche les avis publics qui signalent aux entrepreneurs les occasions de négocier de façon lucrative avec les pouvoirs publics. Pour ces motifs, on devrait tout simplement publier les appels d'offres dans la Gazette officielle du Québec. Les fournisseurs s'y abonneraient bon gré mal gré et on éliminerait ainsi le substantiel déficit de cette publication gouvernementale.

En revanche, rien ne garantit l'efficacité d'une équipe de créateurs "fonctionnarisés" et mieux vaut, dans la plupart des cas, continuer à recourir aux agences de publicité de l'extérieur. La fonction publique subit cet inconvénient, en effet, de conserver éternellement sous son toit ceux qui s'orientent de son côté. Elle doit donc garder 30 ans à son service le créateur qui lui a donné quelques années seulement de dynamisme. Mieux vaut, surtout si le pourcentage versé aux agences demeure partout le même, utiliser les ressources de l'extérieur et s'abstenir ainsi d'engagements définitifs.

En somme, les décisions prises à propos de la publicité gouvernementale ne constituent peut-être pas encore les gestes illégaux dont M. Bourassa réclame la preuve. En revanche, les décisions connues du public montrent bien qu'il s'agit là d'un secteur où le gouvernement dépense inutilement des fonds publics, où il gave des amis de façon fort peu conforme aux habitudes du marché, où il récompense la loyauté au parti plutôt que le talent, où il n'obtient pas un rendement et une utilité sociale conformes avec ce que les sommes engagées devraient rapporter.

A certains égards, peut-être le Québec préférerait-il un bon petit cas de patronage, plutôt que cette dispendieuse et inadmissible bêtise administrative.

Le mot du silencieux

En passant par le passé

par ALBERT BRIE

A mon âge, je ne vois pas de passe-temps plus agréable que de faire resurgir de ma mémoire les souvenirs d'un autre âge et de m'en amuser. Pour s'y adonner, il faut de la mémoire ou, à son défaut de l'imagination. Oui! les souvenirs s'inventent. On peut rêver son passé comme son avenir. Demandez aux vieillards, aux mémorialistes et aux conteurs d'histoires.

Voulez-vous connaître la distance qui sépare un indicatif présent d'un participe passé? Demandez-vous si vous avez été un jeune contemporain des us et des coutumes que je rapporte ci-après.

●

Les familles nombreuses et les terrains sans frontières pour qu'elles s'ébattent.

Les mères qui dérobaient leur grossesse et les enfants qui n'y regardaient pas de si près.

Les "ma-tantes" qui relevaient la mère de ses couches et les servantes qui ne se prenaient pas pour des professionnelles.

●

Les papas qui gagnaient beaucoup de piastres et les enfants qui n'en voyaient pas la couleur.

L'aîné qui faisait de grandes études classiques et les cadets qui admiraient sa grosse instruction.

Le beau "butin" qui ne se portait que le dimanche et les longs caleçons obligatoires.

●

Les ballons qui se nommaient R-100 et les aéroplanes qui ne s'appelaient pas des avions.

Les autos que l'on regardait passer comme des chars allégoriques et les enfants de riches à qui faire des pieds-de-nez.

Le laitier dans sa voiture à traction chevaline et le crottin qui en embaumait le circuit.

L'épicier qui passait à la maison prendre la commande et qui repartait avec des nouvelles du petit dernier.

Le prône qui n'en finissait pas et "la part de Dieu recueillie dans les enveloppes cette semaine".

La prière en famille tous les soirs et les chaises de cuisine qui servaient d'accoudoirs.

Tout un Carême sans dessert et les indigestions de chocolat en récompense pour la Résurrection.

●

Le Père Noël qui descendait par la cheminée et les oranges de Floride qu'il apportait d'Alaska.

Le magasinage qui se faisait dans le catalogue et les achats qui ne connaissaient pas le crédit.

La maman douée d'une adresse de couturière et la petite soeur dans le manteau rafistolé de son grand frère.

●

Le dîner à midi, le souper à six heures et le "mange ta soupe où tu vas passer en-dessous de la table!"

Le docteur qui faisait mal et les dents qui tombaient parce que les menteries les cariaient.

Le bébé qui hurlait parce qu'il avait faim et la mère qui mettait ses gémissements sur le compte de ses petites coliques.

Les annales des missionnaires auxquelles on s'abonnait et "tu n'as donc rien de plus intelligent à faire que de lire".

Les matinées de théâtre qu'on appelait séances et les acteurs qui menaient une vie satanique.

●

Les hivers avec de la neige jusqu'au toit et les canicules qui duraient tout l'été.

L'oncle qui arrivait des Etats et qui était riche à millions parce qu'il donnait 25 cents à ses neveux.

La France de la franc-maçonnerie et "chantez en choeur: J'irai la voir un jour".

lettres au DEVOIR

Pour mieux connaître la culture juive

Qui, parmi les intellectuels et les hommes de bonne volonté de cette province, hésiterait à adhérer aux conclusions de l'analyse sur la condition juive que M. Jean Ouellette a magistralement présentée dans son article du DEVOIR du 24 mars 1973?

Dans mes relations professionnelles je viens en contact avec bon nombre de savants, humanistes, hommes de lettres – les vrais mandataires de la culture québécoise – qui ne cachent pas leur sympathie pour toute oeuvre de rapprochement spirituel entre la majorité francophone et la communauté juive, mais qui se retranchent derrière un mur impassable chaque fois qu'on leur demande de franchir l'étape de la sympathie passive en en adoptant une de collaboration active et constructive.

Inavouée, l'explication réside dans le fait que personne ne désire s'aventurer sur un terrain glissant comme celui des relations entre Québécois et juifs, risquant de devenir la cible d'une minorité vocale, toujours présente et parfois menaçante.

Il y a des personnes non-juives qui, ayant occasionnellement démontré leur compréhension pour les problèmes juifs, se sont attiré les inimitiés de certains autres, encore en proie aux ressentiments qu'elles gardent envers la population juive.

Même dans un Québec évolué et civilisé, la force des préjugés anti-juifs, filtrée à travers des générations nourries par des sentiments d'hostilité, se fait sentir fortement. Il n'est pas facile d'effacer ces sentiments d'un jour à l'autre, surtout lorsqu'on a hérité des idées fausses et a adopté des attitudes contre-productives. Le seul antidote serait celui que recommande le Dr Ouellette: une meilleure connaissance du peuple juif, de son histoire, de sa philosophie et de ses aspirations, en un mot, l'établissement d'un programme d'études juives dans une des grandes universités de la province.

L'absence d'un tel programme condamne, dès le début, tout effort individuel de chaque Juif en vue de s'intégrer dans la culture québécoise ou d'être compris par les non-Juifs.

Sans une connaissance approfondie de la culture et des moeurs juives, on continuera à regarder d'un oeil méfiant toute entreprise juive, soit-elle dans le monde des affaires ou dans le domaine culturel.

Combattre le sous-courant antijuif n'est pas possible aussi longtemps que les institutions d'enseignement supérieur se refuseront à adopter un programme d'études juives.

A l'Université de Montréal – ce centre d'humanisme d'où les préjugés anti-juifs ont été bannis à jamais – on préfère maintenir le silence sur le projet d'études juives plutôt que d'en parler. L'explication sommaire est que "les moyens financiers manquent."

Le projet que le professeur Jean-Paul Audet avait soumis il y a un an au rectorat dort dans un dossier tandis que les étudiants désireux d'apprendre l'histoire, la philosophie et la culture juives sont laissés sans source d'information.

Que l'enseignement objectif de l'histoire juive soit d'une nécessité absolue, le procès qui se déroule à l'heure actuelle devant le Tribunal de Paris en fait la preuve.

C'est dans la Ville-Lumière, en effet, qu'en septembre 1972 est paru le Bulletin Officiel "d'information" émanant de l'ambassade soviétique qui, sous prétexte de dénoncer la politique israélienne reprenait mot pour mot – y compris les fautes d'orthographe – la propagande tsariste de 1906! Aux citations de textes tronqués on avait seulement substitué "sioniste" à "juif". ("L'Enseignement du mépris", LE MONDE, mars 28 1973.) Il s'agit simplement de la réimpression pour les lecteurs français de cette fabuleuse supercherie historique que furent les PROTOCOLES DES SAGES DE SION, oeuvre d'un agent de l'Okhrana tsariste publiée en 1868 et qui préfaça les pogroms sanglants de 1898, 1903 et 1907 à travers la Russie.

"L'Affaire" est maintenant devant la dix-septième chambre correctionnelle de Paris et, devant une France en colère, les représentants des différents cultes sont venus déposer leurs témoignages protestant contre la diffusion en France d'un texte qui "impute aux Juifs la volonté de massacrer d'autres peuples."

Le cortège de diffamation que le Bulletin de l'Ambassade soviétique dirige contre le peuple juif a permis au grand rabbin de France, Kaplan, de s'écrier: "depuis le nazisme, il n'y a pas eu en France un article aussi violent et aussi antisémite."

Les diplomates soviétiques qui ont eu l'audace de lancer ce défi au peuple juif au coeur même de la France, mus par leur haine aveugle contre tout ce qui est juif, sont des maîtres incontestés en matière de fraude et de diversion. Leur récent libelle n'en est qu'un simple échantillon.

Dans leur jugement simple et cruel, ils espèrent que les lecteurs en viendront à se dire qu'"il doit bien y avoir une petite part de vérité dans tout cela." Voilà comment, à l'ombre de l'ignorance, la haine contre le judaïsme se propage dans un pays comme la France

L'antisémitisme de gauche sous son déguisement marxiste n'est, en effet, qu'un aspect nouveau de la haine traditionnelle pour tout ce qui est juif.

Si cette honteuse manifestation de haine peut avoir lieu à Paris, de nos jours, quelle garantie avons nous qu'elle ne se répètera pas un jour chez nous? Il n'est pas exclu que l'ambassade soviétique puisse lancer un jour son texte empoisonné, en le diffusant dans une société québécoise en majorité ignorante des problèmes du judaïsme et des aspirations du peuple juif.

Voilà une raison de plus pour que M. François Cloutier, le ministre de l'Education et M. Roger Gaudry, le recteur de l'Université de Montréal se hâtent d'exhumer le projet du Centre des Etudes Juives, en donnant vie à cette source de vérité et de compréhension concernant les Juifs, que ses auteurs éclairés leur avaient soumis.

Michel M. SOLOMON
Montréal, le 4 avril 1973.

Contre la télévision anglaise au Saguenay-Lac Saint-Jean

Monsieur le maire d'Arvida,

La présente a pour objet de blâmer votre conseil municipal pour son attitude à l'endroit du projet de télévision anglaise au Saguenay-Lac-St-Jean. En effet,

que vous ayez donné votre appui à un tel projet, sans considérer que c'est la langue française qui est menacée au Saguenay-Lac-St-Jean, comme partout au Québec;

que vous ayez eu le soin empressé de fournir d'autres privilèges à une minorité déjà excessivement favorisée de citoyens, au détriment de la majorité;

que vous manifestiez ainsi un empressement singulier à poser un autre jalon vers l'assimilation;

que vous n'ayez perçu qu'une immédiate et douteuse rentabilité économique sans envisager l'aliénation culturelle nécessairement conséquente au geste suicidaire que vous venez de poser;

que vous n'ayez pas eu l'élémentaire lucidité de saisir le ridicule des arguments apportés par le comité de Mr Wishart, alors que le véritable motif non avoué de ce comité est de privilégier davantage une infime minorité qui refuse avec entêtement de s'intégrer à une collectivité déjà mal en point économiquement et culturellement;

que vous n'ayez pas eu la décence, lors de l'assemblée municipale de lundi dernier, de laisser défendre ce projet par la minorité qui va en jouir abusivement et injustement, au lieu de refuser de vous en faire vous-mêmes les appuis inconditionnels;

que vous n'ayez pas davantage le souci de mieux répartir les deniers publics, même s'ils ne relèvent pas immédiatement de votre administration (la télévision anglaise favorisera tout au plus 6,000 citoyens sur plus de 275,000, les empêchera d'apprendre le français et de s'intégrer, alors que l'aliénation de la majorité s'ensuivra immanquablement);

que vous ne soyez pas davantage solidaires d'une collectivité francophone qui est la vôtre et dont les assises culturelles sont déjà chancelantes;

que votre comportement, dans les circonstances, soit celui des rois nègres qui dilapident sans vergogne les forces vives de leur identité ethnique;

que vous vous montriez solidaire d'un gouvernement provincial qui oublie que toute politique est pour l'homme, qui se démet lamentablement de ses responsabilités et laisse pourrir délibérément la situation critique d'une collectivité dont il a le destin culturel entre les mains;

que vous fassiez le jeu de la commission Gendron, payée à coups de millions de dollars, qui n'a pas eu le courage et l'honnêteté de tabler au départ sur les périls de la langue de la majorité tellement défavorisée, au lieu de défendre mordicus les privilèges d'une minorité grassement favorisée par tout le contexte nord-américain, qui a eu le culot de ne pas proposer le retrait immédiatement de l'infâme et aberrante loi 63;

que votre attitude soit celle des colonisés aplatventristes devant l'or étranger;

prouve assez bien la pénible irresponsabilité de votre geste. Et ne soyez pas surpris de voir se soulever l'indignation de la population de notre région. En ce qui nous concerne, nous souhaitons que la honte et la colère continuent de servir pauvrement de contrepoids aux ferments d'anarchie que vous semez aussi inconsidérément.

Pour le comité de citoyens pour les ondes françaises au Saguenay-Lac St-Jean, Bastien GILBERT
président.

Alma, le 30 mars 1973.

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $35 par année, six mois: $19. A l'étranger: $40 par année, six mois: $22, trois mois: $12. Éditions du samedi: $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0838. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées | des événements | des hommes

LIBRE OPINION

De l'"aide"... à la libération

par V. COSMAO, o.p.

Membre de la Commission pontificale "Justitia et Pax", et directeur du Centre Lebret "Foi et développement", le père Cosmao commente dans cette libre opinion le sens des changements qui se produisent dans les milieux non gouvernementaux de la coopération internationale.

●

Le mois dernier se tenait à Montréal un colloque organisé par Développement et Paix sur la "libération solidaire", où des militants d'Amérique Latine et Afrique sont venus partager avec des groupes populaires du Québec les leçons qu'ils tirent de leurs luttes pour leur libération et réfléchir avec eux sur leur solidarité dans les luttes à poursuivre pour la transformation d'un monde qui engendre le sous-développement.

Cet événement, qui n'a guère retenu l'attention de la grande presse, est particulièrement significatif de l'évolution qu'ont connue depuis dix ans les milieux chrétiens qui se sont engagés dans le combat pour le développement. Pour être bref, on peut dire qu'ils sont passés d'une pratique caritative d'aide contre la faim et pour le développement à une pratique politique de transformation des structures; l'élément déterminant de cette mutation a été l'analyse des mécanismes du sous-développement, largement diffusée dans le cadre des campagnes d'opinion pour l'aide au développement.

Quand la FAO lançait la campagne mondiale contre la faim, elle faisait appel à une solidarité humanitaire; en milieux chrétiens, cet appel était relayé en appel à la charité, qu'après des siècles d'un christianisme centré sur le culte et le salut individuel, on était en train de redécouvrir comme l'axe de réalisation de la foi. Conscient qu'il ne s'agissait pas d'aimer en paroles mais en actes, puisqu'il s'agissait d'aider des hommes, des femmes et des enfants qui mouraient de faim, on se préoccupa très vite de l'efficacité de cette charité. On passe, de ce fait, d'une action palliative sur les effets du mal à une action préventive sur ses causes. C'est ainsi qu'on fut conduit à s'interroger sur la réalité du sous-développement et sur ses causes réelles.

Après avoir d'abord considéré le sous-développement comme un état de retard technique, économique, humain, dont une bonne assistance technique devait rapidement aider à sortir, on découvrait que le sous-développement est un processus en cours qu'il s'agit de renverser. C'est l'expansion anarchique, non contrôlée de la société industrielle qui engendre le sous-développement des pays marginaux, tout comme elle pollue l'environnement en provoquant leur désarticulation, leur désintégration économique, sociale, culturelle, par l'intense polarisation qu'elle y provoque, les rendant dépendants, sans prise sur les décisions dont dépend leur vie collective, et par là-même extravertis au point d'y perdre toute possibilité de cohésion interne et de croissance homogène et équilibrée.

L'actuel fonctionnement du système international des échanges, de plus en plus contrôlé par la puissance des sociétés multi-nationales ou trans-nationales, ne fait qu'accentuer cette désintégration du monde périphérique où plus on devient marginal par rapport à la société dominante, plus on en devient dépendant sans espoir réel de réciprocité.

Dès lors, le combat pour le développement devient le combat pour la transformation des structures internationales, ou plutôt pour la création de structures internationales qui permettent une répartition équitable des richesses produites par l'ensemble de l'humanité. Mais cette transformation des structures internationales passe par de nécessaires et profondes modifications des politiques nationales et surtout des volontés ou des consciences politiques nationales. Seule une opinion informée et mobilisée permettra et rendra nécessaire les révisions déchirantes des politiques des pays industrialisés qui ne pourront indéfiniment ignorer les situations qu'ils ont créées dans le Tiers-Monde.

Les chrétiens, ou en tout cas des minorités significatives parmi eux, se trouvent aujourd'hui au premier rang de ceux qui veulent changer le monde et se forger les moyens politiques d'y parvenir. Et c'est à partir d'une nouvelle prise de conscience des exigences concrètes de leur foi qu'ils y ont été conduits. Mais plus nouveau que cet engagement politique des chrétiens, est l'engagement politique des églises pour la défense des pauvres, des exploités, des opprimés.

Le document du synode de 1971 sur "la justice dans le monde" l'avait laissé entrevoir; les faits commencent à en vérifier la réalisation. S'ils précisent que c'est au nom de l'éthique ou de la fidélité à l'évangile qu'ils interviennent, les responsables d'églises prennent position sur les objectifs des politiques et non plus seulement sur les valeurs auxquelles ils sont référés; dans la logique de leur démarche ils seront conduits à se prononcer aussi sur les moyens et en particulier sur "les structures du pouvoir et de la décision" dont Paul VI disait dans sa lettre à la CNUCED en 1972 qu'"elles doivent être changées".

C'est dans cette perspective que s'inscrit la démarche des cinq chefs d'églises du Canada dans leurs "dix jours pour le développement" qu'il faudra bien, un jour, et peut-être plus tôt qu'on ne le pense, prendre en considération. Car la Parole de Dieu ne se laisse pas enchaîner.

Le 40e anniversaire de la SEC

par GERMAINE BERNIER

"C'est à trente ans que les femmes sont belles" nous chante, de saison en saison un aimable refrain publicitaire. C'est à quarante ans probablement qu'une société culturelle peut, avec le plus d'avantages et de facilité, prouver hors de doute, la raison, la justification de son existence, l'évidence de son utilité, voire de sa nécessité; avancer avec certitude le nombre de ses succès, grâce aux attraits de ses valeurs intellectuelles évidentes, de ses séductions littéraires, de ses dons généreux à la culture de l'esprit et des esprits, à la connaissance renouvelée du monde, des êtres qui s'y agitent, de ses divers pays, à la mémoire des grandes époques, des grandes causes et des figures attirantes de l'histoire, de l'art, de la beauté.

C'est une longue vie que quarante ans pour une société culturelle, surtout en notre pays, quand on pense à la brièveté de tant d'associations, de revues, de journaux, de fondations de tous calibres qui sont passés dans notre ciel québécois comme autant d'étoiles filantes, disparues à l'horizon de nos champs de culture intellectuelle.

On pense encore aujourd'hui, en certains milieux, que la S.E.C. existe et fonctionne et s'active dans la métropole et ses alentours seulement. C'est une erreur et une information retardataire. Fondée à Montréal en 1933, établie sous le patronage de la Faculté de philosophie de l'Université de Montréal, la S.E.C. a été incorporée par lettres patentes en 1942. Elle compte actuellement cinq sections régionales: Montréal, Ottawa, Québec, Chicoutimi et la Mauricie. Y sont affiliés une centaine de Cercles d'étude qui groupent plus de mille membres actifs. A ces chiffres on doit ajouter environ deux cents membres associés. Ces groupes, dans l'ensemble, sont d'origine canadienne et de culture française, mais plusieurs d'entre eux comptent de nombreux membres de culture anglaise et bon nombre à présent de Néo-Canadiennes.

Qu'on me permette une brève énumération des activités extérieures de la S.E.C. toujours au profit de la collectivité: réalisation des deux premiers Salons du Livre du Canada français (1951-1952 et 1952-1953) et mise sur pied de la Bibliothèque municipale de Chicoutimi; organisation de conférences-promenades dans les musées et les galeries d'art; rencontre d'écrivains, projections de films, concerts-causeries. Grâce à la générosité du Gouvernement français, la S.E.C. a eu la possibilité, de 1949 à 1969, d'offrir annuellement à l'un de ses membres, une bourse d'étude en France.

Dans le domaine du spectacle, elle a contribué au lancement d'une pièce canadienne et patronné des soirées de ballet, de théâtre et d'opéra. Elle a présenté des Mémoires à la commission royale d'enquête sur la radio et la télévision, à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et à la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada (sujet choisi: le bénévolat). Participation aux fêtes du Centenaire de la Confédération canadienne en organisant un concours littéraire spécial à cette occasion et en offrant une bourse d'études à une Canadienne de langue anglaise pour l'étude du français à l'Université McGill.

La S.E.C. a été membre des Comités consultatifs féminins, national et provincial, de la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 et participait au programme d'accueil de cette Compagnie. De plus, la Société a été acceptée comme un des organismes de coopération de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO et elle a formé un Comité de liaison UNESCO-S.E.C. La Société d'étude et de conférences est membre de la Fédération des femmes du Québec.

Et j'en passe! Ce qu'il y aurait à dire sur la pléiade des dynamiques présidentes qui ont guidé le labeur et l'entrain de tous ces groupes dans leur rayonnement intellectuel et artistique et la théorie extraordinaire de ses conférenciers et conférencières! Un simple aperçu des résumés publiés, par leur diversité, leur sérieuse information, le sens psychologique et historique qui s'en dégage, vaut à elle seule un cahier de notes bien rempli de cours universitaires de valeur en culture générale.

Parmi les exposés que je n'ai pas oubliés, il y en a plusieurs, mais celui de Louis Francoeur me revient particulièrement à la mémoire. Il avait tracé un tableau de notre vie au Québec dans "l'à peu près" à la mode de toujours. Il ajouta: "La tendance à la médiocrité produit de désastreux effets quand elle passe de génération en génération; faut-il chercher d'autres causes à tant d'échecs trop constants pour être accidentels? Le goût de la recherche, le notion claire, le terme précis nous semblent de moins en moins familiers. C'est si facile la routine, c'est si commode l'a peu près. Quand M. Taché a donné à la province de Québec la devise "Je me souviens", il aurait dû ajouter: "à peu près". Les jeunes refusent d'avance la lutte et ne veulent pas de longues études." (...) "Nous manquons de maîtres et de direction spirituelle". (...) Nous avons un plus grand besoin de maîtres et de discipline qu'on n'en a besoin dans les vieux pays, parce qu'ici le climat nous fait défaut. Il nous faut acquérir de façon livresque ce que les petits Européens s'assimilent dans l'air qu'ils respirent."

Il ajoutait alors une définition de la culture et son opinion sur la "nôtre". "La culture, disait-il, c'est un ensemble harmonisé, dosé, équilibré; c'est un état, disent les philosophes, qu'on n'acquiert pas sans maîtres et sans discipline. Le contraire fait que nous sommes teintés, rarement imprégnés."

En terminant Louis Francoeur disait: "La femme au début de la colonie a été l'aide du défricheur et du bâtisseur; plus tard elle a été fondatrice d'oeuvres diverses. Dans ce siècle, la femme canadienne-française devrait choisir le rôle de rendre l'intelligence à la mode". (S'il avait pu prévoir combien ce rôle allait devenir de plus en plus difficile!)

Rendre l'intelligence à la mode! L'intelligence, c'est-à-dire la raison, la lucidité, la compréhension, la conscience avec le sens des responsabilités, l'acceptation des conséquences de ses actes. L'intelligence, c'est encore et toujours la mise en valeur des ressources de l'esprit et du coeur par la culture la plus large possible, culture profane, culture religieuse, culture artistique, culture historique.

C'est à cette mode de l'intelligence pour l'alimentation rationnelle de la pensée que s'est employée la Société d'étude et de conférences depuis quarante années! Cela mériterait une reconnaissance officielle de l'Etat si le Québec, comme d'autres pays européens, savait reconnaître le mérite et la valeur de l'effort intellectuel là où il s'exerce vraiment.

Longue vie à la Société d'étude et de conférences qui durera tant qu'il y aura des hommes et des femmes d'étude pour répandre le goût de la connaissance, de la réflexion et le besoin des choses de l'esprit, même en cette fin de siècle où tant d'efforts conjugués tentent de faire croire aux masses sans convictions que l'on peut s'en passer, que l'argent et les jeux suffisent à meubler l'existence.

"La société d'étude et de conférences croit à la valeur inestimable d'une tradition culturelle vécue". Nous le croyons aussi.

(La soirée de gala de ce soir à l'hôtel Reine-Elisabeth réunira certainement la majorité des membres et des amis de la Société d'étude et de conférences. Information: 738-4574; 366-0024; 844-8644, poste 58).

LIBRE OPINION

Les "momies" de la commission Gendron

par DANIEL FAUCHER et JACQUES FOURNIER

SANTIAGO DU CHILI – Les Chiliens partisans de l'Unité populaire, parti actuellement au pouvoir, ont un mot mordant pour cette catégorie de personnes qu'ils les appellent les "momios", les gens momifiés, sclérosés, qui ne veulent pas bouger. C'est probablement le qualificatif qui irait le mieux aux commissaires de la Commission Gendron, quand on lit l'ensemble de leurs recommandations, et surtout celle qui a trait à la langue des étiquettes.

Ce chapitre du rapport Gendron nous intéresse particulièrement, ayant déjà eu, avec quelques camarades, le plaisir de poursuivre devant les tribunaux québécois les compagnies qui refusaient d'obéir au règlement qui les oblige à favoriser la langue française sur les étiquettes des produits alimentaires.

A première vue, la recommandation de la Commission semble excellente:

"Nous recommandons que, dans toute inscription faite sur un produit de consommation ou sur son emballage, l'usage du français soit obligatoire et qu'aucune inscription rédigée dans une autre langue ne l'emporte sur l'inscription rédigée en français".

Mais la Commission assortit cette recommandation d'un texte (cf Le Devoir, 17-2-73, p. 16) qui prévoit de telles réserves qu'à toutes fins pratiques, elles en annulent l'effet. La Commission propose d'abord d'exclure du champ de la loi les produits importés. Le seul argument que la Commission fournit à l'appui de cette exclusion, c'est que le gouvernement du Québec n'aurait pas la juridiction nécessaire pour empêcher les produits importés de pénétrer sur son territoire: ce droit appartiendrait au gouvernement fédéral exclusivement.

En émettant cette opinion, les commissaires se prononcent sur une question de droit dont les tribunaux sont saisis mais qu'ils n'ont pas encore tranchée. Il y en a qui ont été accusés d'outrage au tribunal pour moins que ça! En profitant de leur immunité, les commissaires influent donc indûment sur le résultat d'un jugement non rendu.

En toute hypothèse, si les tribunaux donnent une nouvelle fois raison à la thèse centralisatrice du gouvernement fédéral, on ne peut guère compter – à moins d'être naïf – sur ce dernier pour obliger les importateurs à rendre leur étiquetage bilingue. Or c'est justement cette naïveté que la Commission Gendron propose: que le fédéral intervienne pour protéger le français au Québec! ("Ayant juridiction dans le domaine de l'importation et pouvant exercer certaines pressions par le biais des droits de douane, le gouvernement central est en réalité le seul qui puisse imposer l'usage du français sur les produits de consommation importés et vendus au Québec").

Mais il y a plus: dans les faits, en excluant de la loi les produits importés, on élimine une très grande partie des produits consommés au Québec. Dans l'état actuel des choses, le Québec importe beaucoup de produits fabriqués (jouets, outils, etc) et soustraire ces produits à la loi, c'est en soustraire beaucoup. Sans compter les spécialités culinaires qui sont, par essence, importées.

A tout événement, le Québec a bon dos d'accepter l'entrée sur son territoire de produits non étiquetés en français. Les pays d'Amérique latine, dont la preuve de l'état de néo-colonisation n'est pourtant plus à faire, ont la dignité d'avoir leurs produits importés (des Etats-

Suite à la page 6

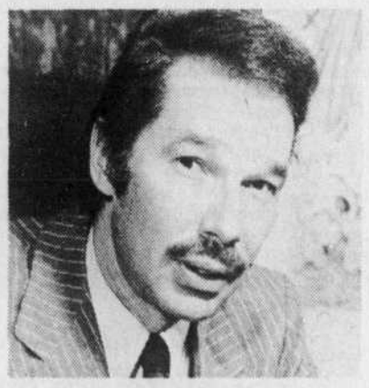
On m'a dit...

Vous trouvez certes normal que le médecin s'occupe exclusivement de médecine, l'avocat de droit, le comptable de chiffres. Toutes ces professions s'occupent individuellement de leur spécialité.

Mais quand il s'agit de problèmes capillaires, la plupart d'entre vous changent bien souvent leur raisonnement et demandent des conseils à la Tante Jeanne ou à l'Oncle Oscar.

Nombre d'entre vous ont entrepris des cures-miracles: les cheveux coupés très courts, l'achat de préparations pseudo-médicamentées, ou de shampooings soi-disant spéciaux, avec le résultat que ces guérit-tout n'ont rien résolu du tout. Vous avez fait des dépenses et vous avez moins de cheveux. Déjà vous perdez entièrement confiance. Dans bien des cas, nous devons à regret admettre avec vous qu'il est trop tard. Et qui est responsable de la perte de vos cheveux à part vous-même?

Il est plus facile de prévenir que de guérir et la confiance tardive là où il y a calvitie ne peut plus vous



servir à grand'chose. Reprenez-vous dès maintenant. Prenez rendez-vous au Centre Capillaire Pierre; vous apprendrez ce dont votre cuir chevelu est atteint et ce qui peut encore être fait. Cela dépend de vous seul, non de votre voisin et du "on m'a dit..."

Raymond Pierre
TRICHOLOGUE

5

Centre Capillaire Pierre
ÉDIFICE PLACE CANADIENNE
450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378 - 288-1424
Sortie de Métro Sherbrooke-Berri Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

SETA-VACANCES
VOYAGES AVIONS NOLISÉS
Montréal-Paris
à partir de $210.
VOLS SPÉCIAUX NOLI-FRANCE
Tél.: 861-3906

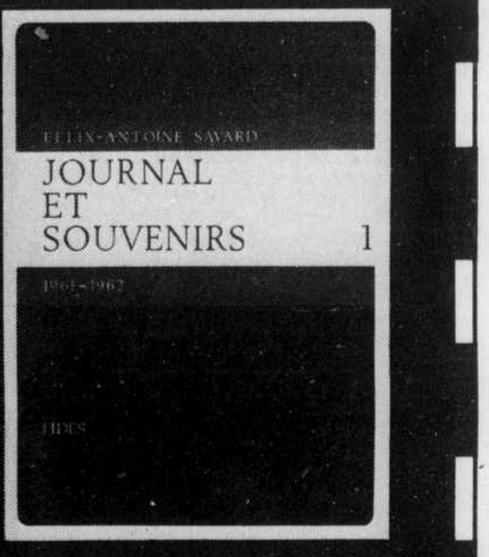
423 St. Claude, 878-3959
Le Fado
XXXX
fine fleur de la gastronomie

AUTO-ÉCOLE?
De préférence
LAUZON

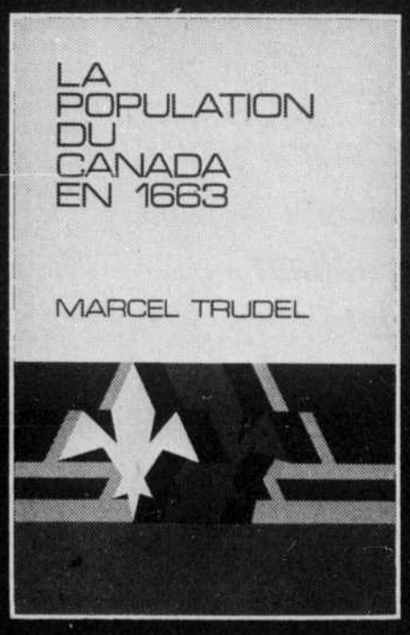
LÀ C'EST LE TEMPS!



VIENNENT DE PARAÎTRE



JOURNAL ET SOUVENIRS
1961-1962
par FÉLIX-ANTOINE SAVARD
222 pages $4.00



LA POPULATION DU CANADA EN 1663
par MARCEL TRUDEL
dans la collection FLEUR DE LYS
368 pages Relié $12.00
EN VENTE PARTOUT

les éditions FIDES
245 est, boul. Dorchester, Montréal 129
Tél.: 861-9621



VIENT DE PARAITRE... ...AUX ÉDITIONS DU JOUR ET AUX ÉDITIONS ROBERT LAFFONT

MORT DE STALINE
par Georges Bortoli

- Le 5 mars 1953, le monde apprenait la mort de Staline. Vingt ans apres Georges Bortoli est parti a la recherche de ce personnage si puissant qu'il semblait immortel.
- Un document vivant qui nous décrit dans les moindres détails, les derniers mois de la vie de Staline.

En vente partout au prix de $7.10 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tel.: 274-2551

ROBERT LAFFONT
EDITIONS DU JOUR

Nixon promet à l'OEA une coopération sans paternalisme

WASHINGTON (par l'AFP) – Le président Richard Nixon, devant la montée des récriminations latino-américaines, a promis une coopération "sans paternalisme" à ses voisins du sud.

La déclaration de M. Nixon est contenue dans un message adressé à l'assemblée générale de l'Organisation des Etats américains (OEA) qui siège depuis mercredi à Washington.

Le président des Etats-Unis a cependant demandé le maintien de l'organisation régionale qui groupe son pays et 23 républiques latino-américaines tout en reconnaissant la nécessité de réformes pour établir une "nouvelle et vigoureuse relation".

Une majorité de pays latino-américains réclament une refonte totale de l'OEA qu'ils considèrent comme "inefficace" ou par trop "soumise" au poids politiques des Etats-Unis.

Le ministre des Affaires étrangères du Pérou, le général Miguel de la Flor Valle, a le premier ouvert le feu en demandant une "refonte totale" du système interaméricain et le transfert de son siège hors de Washington.

Son pays, actuellement dirigé par des militaires réformistes, est un des six pays de l'OEA qui entretient des relations avec Cuba. Il a de nouveau demandé la levée des sanctions imposées au régime de Fidel Castro par l'OEA en 1964.

Le chef de la diplomatie péruvienne s'est efforcé de maintenir un ton modéré dans son exposé. Cette attitude a causé une certaine surprise parmi les délégués, et particulièrement les Américains, qui s'attendaient à une virulente attaque frontale.

Le secrétaire d'Etat William Rogers, indiquait-on parmi son entourage, était venu préparé à des réponses immédiates, entouré de nombreux experts. Mais il n'a pas eu à intervenir et a même applaudi les propos de son collègue péruvien.

Pourtant, en marge de la conférence, le ministre des Affaires étrangères du Chili, MM. Blodomiro Almeyda, a déjà fait savoir que ses préférences allaient vers une organisation commune purement latino-américaine dont les Etats-Unis seraient exclus.

Par contre, les Etats-Unis ont trouvé des alliés en la personne des ministres des Affaires étrangères du Brésil et de la Bolivie. Tous deux ont vanté les mérites de l'actuelle organisation continentale tout en admettant certaines déficiences.

Mais il estiment que celles-ci peuvent être corrigées sans le bouleversement de fond en comble qu'envisagent le Chili et le Pérou.

Le secrétaire d'Etat William Rogers répondra aujourd'hui aux acerbes critiques formulées par les latino-américains.

De son côté, M. Rafael Caldera, président du Venezuela, évoquant hier à Caracas les problèmes rencontrés par l'Organisation des Etats américains, a affirmé qu'il serait "absurde" de rompre le dialogue avec les Etats-Unis.

Après avoir affirmé que les Etats latino-américains avaient besoin d'une organisation propre afin d'étudier leurs problèmes, le chef de l'Etat vénézuélien a affirmé que le plus grand danger restait l'existence d'une mentalité colonialiste. "Nous devons promouvoir un dialogue constructif d'égal à égal avec les Etats-Unis", a ajouté M. Caldera.

Le chef de l'Etat vénézuélien a ensuite analysé les deux fonctions remplies par l'Organisation des Etats américains dont son pays demande la réforme. L'OEA, a-t-il dit, est un lieu de débats pour la discussion des problèmes de notre hémisphère, elle est aussi un moyen de promotion des programmes de coopération, le plus souvent techniques, et quelquefois financiers, qui concourent au développement.

Après avoir rappelé que le président Nixon avait demandé aux pays latino-américains de se réunir et d'adopter une position commune, M. Caldera a invité les pays latino-américains à se rapprocher au sein de l'OEA afin d'y poursuivre le dialogue qui était recherché au sein de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) et de la Commission spéciale de coordination latino-américaine (CECLA).

suites de la première page

RÉFORME DU TAXI

corps policiers, leurs recherches sur le rôle de la pègre dans l'industrie du taxi.

Sans pouvoir en déterminer la portée exacte, M. Pinard demeure convaincu de l'influence de la pègre, ou tout au moins de la "petite pègre", dans le monde du taxi. Il est d'ailleurs certain que les dossiers préparés à ce sujet rebondiront à l'enquête sur le crime organisé.

M. Pinard ajoute que ces recherches sur la présence de "personnages indésirables" dans l'industrie du taxi ont déjà permis de jeter de la lumière sur les faux permis en circulation.

Il a d'ailleurs obtenu la collaboration du ministère des transports de l'Ontario pour mettre au jour ce racket des faux permis dont il refuse de diffuser le nombre, en ajoutant qu'il est "très considérable".

EDWARD McWHINNEY

conclu en soulignant qu'au jugement de la commission Gendron, "les nouvelles exigences découlant du fait français au Québec pourraient très bien trouver satisfaction à l'intérieur du fédéralisme canadien, à condition cependant que celui-ci fasse preuve d'une plus grande flexibilité dans sa manière de faire droit au fait français et au fait québécois.

L'INGÉNIEUR

te-forme et des matériaux (ce qui n'inclut par les travailleurs) avait été évalué à 48,000 livres, réparties uniformément entre les quatre poutrelles.

Même si dix travailleurs s'étaient trouvés dans un seul et même coin de la plate-forme, la poutrelle située à ce coin ne devait pas supporter une charge supérieure à 14,000 livres.

Or, selon un témoignage d'un expert du Ministère du Travail, les poutrelles supportaient au moment de l'accident, un poids d'environ 55,000 livres et les matériaux étaient empilés d'un seul côté de la plate-forme.

M. Lemecha a soutenu qu'il avait averti le surintendant, Roger Guay, de faire descendre le matériel de la plate-forme au fur et à mesure de son démantèlement pour éviter toute accumulation de matériaux. On sait que quelques heures avant l'accident, M. Guay a envoyé la grue à un autre endroit du chantier pour y couler du ciment et qu'il n'a pas ordonné aux ouvriers sur la plate-forme de cesser son démantèlement en attendant le retour de la grue.

Les procureurs des compagnies Mannix, Quebec Cartier Mining et US Steel Consultants se sont opposés à ce que Me Michel Descary, avocat de la FTQ, demande à l'ingénieur Lemecha s'il avait tenu compte du facteur de sécurité pour les échaffaudages prévus dans les règlements de sécurité du Québec. Ces règlements stipulent que le rapport entre la charge de rupture et la charge d'utilisation ne doit pas être inférieur à quatre.

Un expert du ministère du Travail a déjà déclaré à l'enquête que ces règlements n'avaient pas été respectés dans le cas de la plate-forme qui s'est effondrée.

Avant que l'on poursuive plus loin sur cette question avec le témoin Lemecha, le juge Roch Lefrançois a décidé d'ajourner l'enquête à lundi prochain. L'interrogatoire de M. Lemecha reprendra à ce point.

Cette enquête, qui se déroule au Palais de Justice de Sept-Iles entrera lundi dans sa troisième semaine.

LOUIS LABERGE

nouveau que lors d'une absence temporaire, vous n'êtes pas autorisé à faire quelque déclaration que ce soit, sur quelque sujet que ce soit et devant quelque personne que ce soit."

"Cette mesure exceptionnelle, de dire M. Daoust, nous la ressentons comme un véritable matraquage moral à l'endroit de notre président. Elle illustre mieux que toutes les déclarations que nous pourrions faire le comportement hargneux et vengeur dans lequel s'est enfermé le gouvernement du Québec à l'égard des chefs syndicaux emprisonnés."

M. Daoust devait par ailleurs rétablir certains faits concernant le droit pour Louis Laberge de faire des déclarations lors d'une absence temporaire. Contrairement à l'impression que peut laisser la lettre de M. Lemay, c'est la première fois que Louis Laberge est officiellement avisé qu'il "n'est pas autorisé à faire quelque déclaration que ce soit, sur quelque sujet que ce soit et devant quelque personne que ce soit". Au contraire, selon M. Daoust, les autorités pénitentiaires, dont le directeur de la prison d'Orsainville, M. Phil Lemay, l'ont avisé qu'il ne pouvait faire aucune référence à la détention comme telle ou au centre de détention. On lui avait dit qu'il était normal, compte tenu des fonctions qu'il occupait, qu'il puisse faire des déclarations sur des sujets d'actualité concernant le mouvement syndical.

"Nous dénonçons cette décision arbitraire et discrétionnaire qui fait que Louis Laberge est condamné à trois jours supplémentaires de prison par une seule ordonnance administrative.

"Les procureurs de la FTQ étudient les procédures appropriées pour contester cette décision qui est qualifiée "d'illégale, d'arbitraire et de contraire aux règles élémentaires de justice", conclut M. Daoust.

PATRICK GRAY

été déterminés avait d'abord fait l'objet d'une enquête du FBI avant d'être étudiée par une commission sénatoriale et un tribunal fédéral. Certains sénateurs reprochent également à M. Gray d'avoir fait des déclarations de nature politique pendant la campagne électorale présidentielle.

On ignore encore qui remplacera M. Gray à la tête du FBI.

Après s'être entretenu hier au téléphone avec le successeur intérimaire d'Edgar Hoover, le président a déclaré qu'il était évident que le Sénat ne le confirmerait pas à la tête de la police fédérale.

Le président a décrit Patrick Gray comme "un Américain capable, honnête et entièrement dévoué. Mais, a-t-il poursuivi, il a été injustement exposé à des insinuations et à la suspicion.

YVON CHARBONNEAU

La notoriété même de ces personnes présente certaines difficultés lorsqu'il s'agit de leur accorder des congés, avait précisé M. Choquette en Chambre, soulignant que chaque fois que les trois leaders syndicaux sortent de prison, cela "donne lieu à des prises de vues par des appareils de télévision, des reportages à la radio ou des articles dans les journaux".

De son côté, M. Charbonneau estime qu'il ne peut sortir pour affaires syndicales et se taire. "Ce serait accepter une sortie physique, une sortie personnelle sous le couvert de mes fonctions syndicales", précise-t-il dans son communiqué.

Le vice-président de la centrale des enseignants, M. André Therrien, a lui aussi indiqué que la CEQ se refusait à laisser le gouvernement bâillonner le syndicalisme en se donnant une image de générosité et de magnanimité.

"La CEQ ne servira pas de caution morale à un régime politique immoral", a-t-il dit lors d'une conférence de presse qu'il donnait dans la capitale, dans les bureaux de la centrale.

Selon les explications fournies à cette occasion par le procureur de M. Charbonneau, Me Robert Gagnon, il semblerait que cette formule de sortie ait été modifiée à l'intention expresse de son client. On aurait ajouté aux mots "aucune déclaration publique" l'expression "que ce soit".

Peut-être que les autres chefs syndicaux ont pu jusqu'à maintenant tabler sur l'interprétation plus ou moins large que l'on peut donner à l'expression "aucune déclaration publique". Mais dans le cas de M. Charbonneau, tout devenait bien clair et il a estimé qu'il ne pouvait dissocier ses autres fonctions de président de centrale de celle de "porte-parole des enseignants".

Mme Charbonneau assistait également à cette conférence de presse. Elle endosse pleinement la décision de son mari. Elle-même enseignante et militante syndicale, elle trouve particulièrement sévère l'attitude des autorités qui ne lui ont pas permis après deux mois de séparation de rencontrer son mari seul à seul.

C'est pour les enfants, note Mme Charbonneau que la situation est la plus pénible. Après un mois de séparation ils ont eu droit à une brève visite à leur père, à travers une baie vitrée: et ils en sont ressortis tout bouleversés, profondément traumatisés.

Quelques jours plus tard, ils ont pu le revoir "en contact direct" cette fois, comme on dit en milieu carcéral. Les petites sont âgés respectivement de 4, 8 et 10 ans.

A moins d'un assouplissement des "conditions", M. Therrien a d'autre part indiqué que M. Charbonneau n'acceptera aucun "congé baillonné". Il pourrait en être de même des possibilités de libération provisoire que le règlement permet après que le tiers d'une peine a été purgé, a-t-il précisé.

MARCEL PEPIN

Puis, dérisoire, il a recommandé à ceux qui avaient peur de se joindre à la CSD et d'organiser "des comités patronaux", comme l'a proposé cette semaine M. Dalpé.

Pessimiste quant à l'avenir de la liberté au Québec, M. Pepin a rappelé qu'en 1966, le gouvernement provincial avait commencé par augmenter les amendes pour outrage au tribnal, pour en arriver l'an dernier à emprisonner des chefs syndicaux. La prochaine étape, a-t-il laissé entendre, ce sera possiblement les fusils.

"Quand le monde ordinaire va en avoir suffisamment, il n'y aura plus une loi, plus une amende qui va tenir. Le pouvoir va être obligé de recourir à l'armée".

"Je veux l'éviter, s'est-il empressé d'ajouter, pour respecter la dignité des êtres humains. Notre mouvement a un rôle à jouer, c'est de passer village par village, rue par rue, ville par ville et d'expliquer que toute propagande qui joue contre nous, tout ce qui est fabriqué, dit, c'est pour nous endormir et permettre aux autres de faire plus d'argent."

Le président de la CSN a mis ses cotisants en garde contre l'utilisation des grands moyens pour faire valoir leurs droits. "Il ne faut pas laisser le pouvoir nous avoir à cause d'une erreur de stratégie. Ne faites pas ça, mais continuez à parler dans les usines. Les cours donnés hier, il faut les donner chez les membres. Organisez-vous, militants. Prenez conscience, préparez des actions vraies".

M. Pepin s'est engagé vis-à-vis des travailleurs de la construction à mettre tout en oeuvre pour obtenir des lois pour leur assurer une sécurité d'emploi, une sécurité physique sur les chantiers. La vie des travailleurs est en cause, a-t-il insisté.

Les amendements au bill 290, a commenté le chef de la CSN, ne feront qu'empirer une situation qui était déplorable. On veut changer les règles pour embarrasser la CSN et ses membres. Puis, il a rappelé une entrevue du ministre du Travail dans le journal The Gazette dans laquelle M. Cournoyer avait dit qu'il ne lisait qu'un seul volume, Le Prince de Machiavel, "comme Maurice uplessis".

Je suis porté à exagérer, a-t-il poursuivi, mais dans l'industrie de la construction, avec le Mont Wright, personne ne peut croire que la CSN a exagéré. "Plus on regarde ça, plus on se dit: ne vouloir rien changer des conditions, mais c'est vraiment des tueurs."

"La responsabilité criminelle, ce n'est pas la compagnie Mannix qui l'a, mais l'Assemblée nationale."

De la situation dans les cégeps, M. Pepin dit qu'il est "évident que c'est une provocation du gouvernement, une autre agression contre les professeurs, les étudiants et contre certains conseils d'administration des cégeps.

LA MÉTROPOLE

Suite de la page 3

dire, concrètement, que tous les clients de l'aqueduc de Montréal, et non plus les seuls citoyens montréalais, doivent partager la note des projets d'expansion du réseau, du coût de financement des constructions, de l'amortissement, des frais d'exploitation et de l'entretien.

Le témoignage de M. Patterson a donné lieu toutefois à des objections sérieuses des représentants de la ville d'Outremont, de Westmount et de Côte Saint-Luc aux auditions, car ceux-ci ont invoqué l'absence de documents de référence comme obstacle à une étude impartiale de la cause.

L'étude de Black & Veatch a en effet été entreprise en décembre 1972 seulement, de l'aveu même de M. Patterson, et ses conclusions ont été déposées à la veille même des auditions. Les avocats de la banlieue soutiennent qu'il est injuste pour eux d'avoir à discuter sans aucune préparation d'un document aussi complexe et aussi considérable. Les représentants de Montréal, eux, ont eu le loisir d'être en contact avec la firme d'experts en cours de préparation et de mieux étayer leur preuve.

Le juge Sheehan a reconnu la valeur de l'argumentation et il a demandé à M. Patterson de mettre à la disposition de la banlieue une série de documents de travail ayant servi à rédiger son rapport.

Il reste que les avocats d'Outremont et des autres villes de banlieue sentent bien que l'écart de documentation ne peut être rattrapé. D'autant plus que la Commission doit rendre sa décision d'ici le 15 avril, de façon à permettre à la ville de Montréal d'en tenir compte dans le budget qu'elle doit déposer à cette date.

L'étude de Black & Veatch est la première analyse économique de l'ensemble des coûts encourus dans l'établissement et le fonctionnement d'un aqueduc à Montréal. Auparavant, le taux de la taxe d'eau était établi de manière relativement empirique.

MÉDECINS

Suite de la page 3

d'efficacité, leur administration massive n'est pas tellement tragique.

Notons toutefois qu'on assiste dans ce domaine à une véritable révolution: jusque dans les années 60, on évaluait les médicaments selon leurs effets toxiques: seuls ceux qui n'étaient pas toxique étaient autorisés; aujourd'hui, on doit prouver l'efficacité d'un médicament pour le mettre en marché. On assiste présentement aux Etats-Unis à une purge drastique de tous les médicaments inefficaces à cause de l'application de ce nouveau principe.

Etant donné l'impossibilité pour les médecins de se faire rembourser par le ministère des Affaires sociales les médicaments fournis par injection, à leurs malades, ils ont décidé de demander à leur Fédération de faire hausser tout simplement leur taux d'honoraire, afin de pouvoir fournir gratuitement (sic) l'injection au malade qui en a besoin.

Si la majorité des médicaments font office de "placebo" plutôt que de thérapie, jusqu'où pourrons-nous payer pour ces "substituts"? a demandé un médecin.

"Le prix n'a pas d'importance quand il s'agit de rassurer un malade" a répondu un omnipraticien qui ne fut pas contesté par ses confrères.

LE TÉMOIN

Suite de la page 3

Reste à savoir maintenant si l'absence des frères Ball fait suite aux jugements rendus cette semaine dans le cas de Nicola Di Iorio, Angelo Lanzo et Solly Levine qui ont été libérés sur parole par la Cour du banc de la reine après avoir été incarcérés pour n'avoir pas justifié suffisamment leur défaut de comparaître.

Quant à la liberté provisoire accordée mercredi par la Cour d'appel au bookie Peter (Max) Skyler, LE DEVOIR a appris de vonne source hier que la Cour d'appel se pencherait sur la question dès le début de la semaine prochaine. Entre-temps, les gens proches de la Commission de police s'interrogent sérieusement sur le succès des futures assignations de témoins et plusieurs redoutent qu'un grand nombre de témoins convoqués imitent l'attitude des frères Ball.

LA CUM

Suite de la page 3

La CUM a également dû louer un autre local pour ce service, cette fois à l'intersection des rues Amherst et Dorchester, pour loger le bureau du secteur "centre". Un autre immeuble avait été choisi mais, à la dernière minute, l'offre a fait faux bond.

La répartition des bureaux d'évaluation dans cinq endroits du territoire de la CUM a pour but de rendre le service plus accessible aux contribuables.

Revenant à l'épuration des eaux, il convient de rappeler que le projet initial prévoyait la construction de deux usines, l'une à Rivière-des-Prairies et l'autre quelque part près de l'autoparc Victoria, tout près de l'Autostade de l'Expo '67.

L'idée de construire une usine à cet endroit a finalement été rejetée par le service d'assainissement des eaux pour plusieurs raisons. Il y aurait eu danger, par exemple, d'affecter parfois la prise d'eau de la ville de Longueuil, sur la rive sud. On dit également que le terrain de l'autoparc n'offre par les conditions de stabilité voulues.

Le coût du projet d'épuration ne sera pas tellement changé par la recommandation du service d'assainissement des eaux. Il est, selon l'estimation initiale, de $300 millions. C'est surtout la construction des intercepteurs du réseau d'acheminement des eaux usées qui absorbe la plus grande part des crédits. Or, la modification au projet a peu de conséquences au niveau des intercepteurs.

L'OMNIPRATICIEN

Suite de la page 3

pulations les plus en santé n'habitent pas nécessairement les quartiers les mieux desservis par les hôpitaux. On a cité, à titre d'exemple, le centre-sud de Montréal qui bénéficie de la proximité des plus grands hôpitaux et dont le niveau de santé de la population est relativement bas. Par conséquent, la présence des hôpitaux et des médecins n'est pas déterminante pour la bonne santé d'une population, a-t-on dit: c'est un élément d'un vaste réseau de services qui comprennent évidemment les services sociaux.

GENDRON

Suite de la page 5

Unis surtout) étiquetés en espagnol et même d'avoir des raisons sociales en langue castellane.

C'est ainsi qu'on a le plaisir de voir la cie **General Tire** se présenter sous le nom de **General Llantas** et les célèbres bonbons **Life Savers** s'appeler **Salvavidas**! Par le passé, le Québec a manqué d'imagination et/ou de fermeté pour se laisser ainsi imposer toute une nomenclature anglaise de produits.

D'autre part, la Commission préconise que le droit de poursuivre les compagnies récalcitrantes soit retiré aux particuliers et remis en exclusivité au gouvernement. Or le gouvernement en cinq années d'existence du règlement, n'a **jamais** engagé une seule poursuite. Pourquoi commencerait-il maintenant?

En faisant cette recommandation, la Commission Gendron va à l'encontre des désidérata des associations de protection des consommateurs qui ont beaucoup valorisé la participation des individus à la défense de leurs intérêts. L'esprit de cette recommandation ne favorise nullement la mobilisation de la population en vue de l'épanouissement de la langue française, mobilisation qui est pourtant une condition **sine qua non** de la survie du français.

Comble d'humour: la Commission Gendron recommande que les poursuites contre les compagnies fautives ne soient pas automatiques mais précédées d'une mise en demeure. C'est là une bien étrange façon de pousser les compagnies à agir immédiatement: il sera toujours temps pour elles de s'exécuter quand elles recevront une mise en demeure!

Bref, l'économie entière de la recommandation maintient le **statu quo** actuel et ne contribue en rien à accroître le visage français du Québec. Au contraire, elle consolide la position de compagnies omnipuissantes, qui ne pensaient pas si bien réussir avec leurs pressions.

Décidément, les commissaires de la Commission Gendron ont bien mérité leur... étiquette de "momies".

Deux jeunes gens blessés par un assaillant à l'Islets

Deux jeunes gens ont été blessés mercredi soir à l'Islet, dans le comté de Matane, par un individu qui avait apparemment absorbé une trop forte quantité de boissons alcooliques.

L'incident s'est produit vers 22h15. L'assaillant fit feu en direction de M. Philippe Courcy, 19 ans, atteint dans le dos par une balle qui lui traversa le corps de part en part. Par la suite, l'assaillant tenta vainement de s'enlever la vie en se tirant une balle sous le menton.

Après son échec, il attaqua à la bayonnette une deuxième personne, M. Victor Martel, 26 ans, qui parvint heureusement à s'en défaire non sans avoir été légèrement blessé à une main. L'assaillant prit cependant la fuite.

Hier matin, deux agents de la SQ de Matane, ont arrêté le présumé agresseur, Alcide Thibeault, près du village de l'Islet.

Teixiera sera candidat aux élections scolaires

M. Manuel Teixeira, animateur à la télévision privée d'une émission sur le Portugal (son pays d'origine), et président de la section "Vieux Montréal" de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, annonce qu'il se porte candidat aux élections scolaires du 18 juin dans le quartier no 5 de la CECM.

M. Teixeira précise dans son communiqué qu'il est partisan de l'enseignement de la langue française à tous les Québécois sans distinction, et de l'enseignement de la langue anglaise, comme langue seconde, à tous les niveaux. Il entend d'autre part se porter à la défense de la conception catholique de l'éducation, qu'il croit menacée par "l'ingérence des hommes politiques" et des "idéologies internationales".

Soupçonné d'avoir allumé des incendies criminels à Vanier

Un jeune homme de 24 ans est actuellement détenu par la police municipale de Ville Vanier, banlieue de Québec, relativement à une série d'incendies criminels survenus dans cette localité le 31 mars dernier.

L'un de ces incendies avait causé la mort d'une jeune fille de 21 ans, Hélène Bélanger, du 134 rue Turcotte, à Vanier.

L'arrestation du jeune homme dont l'identité n'a pas été dévoilée, a été effectuée à la suite de l'enquête menée conjointement par la police de Vanier et l'escouade des incendies criminels de la Sûreté du Québec, division de Québec.

L'enquête du commissariat des incendies aura lieu aujourd'hui, à Québec.

Jenkins "enchanté" à Pékin

PEKIN (par l'AFP) – Le premier diplomate américain à revenir à demeure en Chine depuis 1949, M. Alfred Le Sesne Jenkins, qui sera chef-adjoint du bureau de liaison américain, s'est déclaré hier "enchanté de retourner en Chine". Le futur adjoint de M. David Bruce, qui dirigera le bureau, avait été en poste à Pékin jusqu'en 1948 puis à Tien Sin au moment de la prise de pouvoir par les communistes.

Le bureau, dont l'ouverture fut convenue à la suite de la visite du conseiller présidentiel américain, Henry Kissinger, à Pékin en février dernier, doit ouvrir en principe le premier mai.

Une affaire de coeur

Main dans la main

La Campagne des Fédérations

Au Conseil confédéral de la CSN

Adoption d'un plan pour forcer Québec à retirer toutes les lois anti-syndicales

L'assemblée du Conseil confédéral de la CSN s'est terminée hier après-midi par l'adoption d'un plan d'action visant à forcer le gouvernement à retirer toutes les lois anti-syndicales qu'il propose et à faire libérer les trois chefs syndicaux détenus à Orsainville.

Le vote sur ce plan d'action n'est survenu qu'après un long débat sur les avantages ou les désavantages des manifestations comme moyen de protestation et sur la façon de faire connaître la prise de position des syndiqués.

Certains ont noté que la CSN s'y prenait un peu tard pour organiser un mouvement pour la libération des trois chefs et qu'elle cherchait peut-être à se donner bonne conscience en organisant pour le 1er mai une manifestation double, qui se déroulera simultanément à Montréal et à Québec.

D'autres ont fait valoir que même si ces manifestations ne groupaient qu'un très petit nombre de militants, c'était déjà une amorce de sensibilisation au problème et qu'il valait mieux tenter l'expérience.

Le mot "sensibilisation" est revenu dans presque toutes les interventions. Il faut sensibiliser dans l'action, soutenait l'un, il faut sensibiliser par des cours, des tournées, soutenait l'autre.

Puis le mot "démobilisation" est intervenu, un délégué soutenant que des petites manifestations, "ça démobilisait le monde, et qu'il fallait trois mois pour organiser une grosse manif, alors la CSN avait manqué le bateau pour le 1er mai."

"Il faut prendre une action fondamentale, sur la cause fondamentale de nos maux, la répression totale de la classe ouvrière, par des mouvements quasi spontanés."

Un autre délégué a insisté sur le fait qu'on ne pouvait organiser d'action que si les gens étaient sensibilisés, que s'ils étaient informés.

Finalement, une autre résolution a été adoptée pour mettre sur pied, avec les deux autres centrales syndicales, une campagne d'information pour sensibiliser syndiqués et non syndiqués à l'emprisonnement des chefs et aux problèmes du monde du travail, mais à travers ses propres moyens d'information, puisque les "media" sont contrôlés par l'establishment.

En plus de sensibiliser les Québécois aux problèmes syndicaux de l'heure, la CSN, par l'entremise d'un de ses vice-présidents, M. Claude Girard, entreprendra la semaine prochaine une tournée de cinq pays d'Europe, la France, l'Italie, la Hollande, la Belgique et la Suisse, pour informer les syndiqués des problèmes québécois. Les syndiqués européens, affiliés à la Confédération mondiale du travail et à la Confédération internationale des syndicats libres, tiendront des manifestations de solidarité avec leurs confrères québécois durant la semaine du 13 au 20 avril. Le mouvement de solidarité syndicale avec les centrales du Québec s'étend en outre à l'Afrique, l'Asie (Philippines) et l'Amérique latine.

Le retrait du projet de loi 65 a été réclamé

QUEBEC (PC) – La Ligue des droits de l'homme a réclamé, mercredi, devant la commission parlementaire mixte des Affaires sociales et de la Justice, le retrait du projet de loi 65 pour la Protection de la jeunesse et la formation immédiate d'une commission d'étude "très publique" sur la même question.

Cette commission d'étude, à la fois multi-sectorielle et multi-professionnelle, aurait comme mandat précis de jeter les fondements d'une nouvelle législation sur la protection de la jeunesse, d'une portée beaucoup plus globale que le projet présentement à l'étude.

L'une des dispositions de cette législation envisagée par la Ligue viserait à créer une commission permanente de la protection de la jeunesse, composée notamment de représentants des secteurs des affaires sociales, de la justice, de l'éducation et du travail.

Après avoir dénoncé la portée limitée du projet de loi, l'organisme s'est demandé si la "petitesse" de celui-ci n'est pas une bonne indication du peu de considération faite, dans notre société, aux problèmes qui confrontent la jeunesse comme la famille.

D'autre part, la Ligue des droits de l'homme a souligné le danger que les discussions soient biaisées par des conflits de juridiction entre ministères ou entre corps professionnels, car une telle attitude pourrait faire en sorte que les jeunes ne deviennent, une fois de plus, "les cobayes" de ces rivalités.

Dans l'esprit des représentants de la Ligue, les ministères de la Justice et des Affaires sociales ne sont nullement en conflit au niveau de la protection de la jeunesse, mais leur action se situe à des étapes différentes d'un même processus d'intervention.

La protection de la jeunesse, estime-t-elle, comporte essentiellement deux volets: la protection sociale et la protection judiciaire.

La Ligue ne voit guère d'un bon oeil le service de la protection de la jeunesse, dont la création est suggérée, avec rattachement au ministère de la Justice, dans ce projet de loi. Cette structure, à son avis, ne serait finalement qu'une antichambre de la Cour et son rôle serait forcément passif.

On a plutôt suggéré la mise sur pied, au niveau provincial, d'un Conseil ou d'une Commission de la protection de la jeunesse, formule qui existe déjà en divers pays, dont la Belgique.

Cet organisme ne se préoccuperait que de protection sociale et laisserait aux mécanismes de protection judiciaire, les cas où une forme de contrainte est indiquée.

Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, a semblé intéressé par cette proposition, au point ou il a laissé entendre que cette disposition pourrait peut-être être incorporée dans une version améliorée du projet de loi ou pourrait se trouver dans une autre loi.

L'avortement : un assassinat

CITE DU VATICAN (AFP) – Le R.P. Jan Visser, rédemptoriste néerlandais, consulteur à la Congrégation pour la doctrine de la foi, a réaffirmé hier, dans une interview à Radio Vatican en italien, que "l'avortement est un véritable assassinat".

"La liberté de la femme de disposer de son corps selon ses intérêts ne pourra jamais s'étendre à la suppression d'un être qui n'est pas une partie de son corps, bien que, dans une certaine mesure, il en dépende", poursuit le théologien.

Le père Visser rappelle la doctrine de l'Eglise: "Je dis doctrine et non législation, précise-t-il, parce que la défense de provoquer l'avortement n'est pas une loi ecclésiastique, mais elle est toujours proclamée comme une loi de Dieu".



L'ex-premier ministre de Terre-Neuve, M. Joseph Smallwood, a mis fin ces jours-ci à une longue querelle de 14 ans avec un homme qui l'avait aidé à faire entrer sa province dans la Confédération en 1949, M. Greg Power. Les deux hommes ont enterré la hache de guerre à l'occasion d'un diner du Parti libéral de Terre-Neuve mercredi soir. (Téléphoto CP)

Entente de principe entre les compagnies ferroviaires et les employés d'atelier

Les négociateurs de 20,000 employés d'atelier et ceux des principales compagnies ferroviaires du Canada ont conclu une entente sur les clauses d'une convention collective de deux ans accordant des hausses de salaire, un régime amélioré de retraite et d'autres avantages relatifs au travail.

L'entente, signée hier en présence du ministre du Travail, M. John Munro, accorde aussi des primes aux postes du soir et de nuit et un taux majoré de moitié pour le travail les jours de congé. Cet avantage est accordé pour la première fois dans l'industrie ferroviaire au Canada.

En vertu du contrat qui sera en vigueur du 1er janvier 1973 au 31 décembre 1974, d'autres améliorations ont été apportées dans le domaine des congés annuels, dans celui de la sécurité d'emploi de même que l'intégration des primes au salaire des hommes de métier.

Les modalités de l'accord ont été annoncées par M. J.H. Clark, président du conseil de district no 4, section des employés de chemins de fer, porte-parole des syndicats d'employés d'atelier; M. George Lach, vice-président, personnel et relations syndicales, au Canadien National; et M. J.C. Anderson, vice-président, relations industrielles à CP Rail.

M. Clark a déclaré que les conditions de l'entente avaient été approuvées à l'unanimité la semaine dernière à une réunion extraordinaire, tenue à Montréal, par les 60 membres du conseil des syndicats d'employés d'atelier.

Les négociations ont été menées à bien avec l'assistance de M. A.R. Gibbons, directeur des services de conciliation et d'arbitrage au ministère fédéral du Travail, qui a agi comme médiateur spécial.

Selon le contrat, qui sera soumis à tous les membres des syndicats aux fins de ratification, les employés obtiendront une hausse de salaire de 7 pour cent rétroactive au 1er janvier 1973, et une autre de 6.5 pour cent, au 1er janvier 1974.

L'application de la formule "2 pour 100" pour le calcul des prestations de retraite, rétroactive au 1er janvier 1956, se fera sans augmentation de contribution pour les employés, le régime amélioré de retraite, une fois accordé à tous les employés des chemins de fer, coûtera aux deux compagnies près de 45 millions par an, ce qui équivaut à une hausse de salaire de 4 pour cent.

On compte améliorer le régime de sécurité d'emploi de façon à donner des indemnités accrues aux employés susceptibles d'être licenciés et à réduire les exigences et la période d'attente pour le paiement des indemnités. Ce programme entrera en vigueur dès que les deux parties se seront entendues sur le sujet.

La nouvelle entente prévoit aussi la formation des employés licenciés ou susceptibles de l'être afin qu'ils puissent occuper d'autres postes dans la compagnie.

Le salaire horaire moyen des employés d'atelier est présentement de $4.05 l'heure. La prime de poste du soir et de nuit, qui entrera en vigueur le 1er janvier 1974, accordera 5 cents de plus l'heure pour le travail en fin de journée et 10 cents au poste de nuit.

Les primes aux hommes de métier, qui s'élèvent à 30 cents l'heure, seront ajoutées au salaire de base après le 1er janvier l'an prochain.

Dès cette année, les employés obtiendront trois semaines de congés payés après sept ans de service. L'an prochain, ils n'auront besoin que de six années pour avoir droit à trois semaines de congés.

En 1974, ils auront droit à quatre semaines de congés payés après 16 ans de service au lieu de 18 ans comme le prévoyait l'ancien contrat, et à cinq semaines après 26 ans au lieu de 30 ans.

Un certain nombre d'autres règles de travail ont été révisées. Par exemple, les employés d'atelier et les compagnies se sont entendus sur le protocole des discussions qui se poursuivront au cours de la durée du contrat au sujet de l'affectation des apprentis à certains travaux en cours.

Selon Statistique-Canada

Le manque d'instruction: l'un des plus importants facteurs de chômage

OTTAWA (PC) – Le manque d'instruction est l'un des plus importants facteurs du chômage, indique Statistiques-Canada.

Une récente étude portant sur les relations entre les années de scolarité et l'emploi a démontré que le taux de chômage varie de 10.2 pour cent chez les personnes ayant huit années de scolarité ou moins, à 6.5 pour cent chez ceux qui ont un diplôme d'études secondaires et à 3.9 pour cent chez ceux qui ont poursuivi des études post-secondaires.

Ces statistiques comprennent tous les civils au-dessus de 14 ans qui ne sont pas aux études, retirés, ménagères ou handicapés. L'étude est basée sur une enquête effectuée en avril 1972.

L'étude précise que les personnes n'ayant que peu d'années de scolarité non seulement sont plus sujettes au chômage, mais sont généralement en chômage pour de plus longues périodes.

Elle indique que le niveau d'instruction tend à augmenter, mais démontre que plus de la moitié des jeunes n'ont pas leur diplôme d'études secondaires.

Dans le groupe d'âge de 25 à 34 ans, 51.2 pour cent de la main-d'oeuvre n'a pas complété ses études secondaires. Chez les groupes plus vieux, le pourcentage s'accroît, atteignant 81.3 pour cent pour le groupe d'âge de 65 ans et plus.

Le niveau de scolarité et le chômage varie aussi selon les régions. La Colombie-Britannique possède la plus grande proportion de gens ayant un diplôme d'école secondaire, à savoir 44.3 pour cent. Le pourcentage de la population qui a terminé des études secondaires est de 28.9 pour cent dans les provinces maritimes, 34.8 pour cent en Ontario, de 35.3 pour cent au Québec et de 36.1 pour cent dans les Prairies.

L'étude démontre aussi que les différences régionales dans le chômage sont moindres chez les groupes ayant une instruction supérieure que chez les groupes peu instruits.

"Pour les personnes ayant huit années de scolarité ou moins, le taux de chômage se situe entre 17.3 pour cent dans les provinces de l'Atlantique à 5.5 pour cent dans les Prairies.

"Pour les personnes ayant une instruction de niveau secondaire, la variation du taux régional est moindre, se situant de 9.4 pour cent dans les Maritimes à 4.6 pour cent en Ontario.

"Au niveau d'instruction post-secondaire, l'écart est encore moindre, se situant de 5.4 pour cent dans la région de l'Atlantique à 3.2 pour cent en Ontario.

A propos de la durée des périodes du chômage, l'étude indique que 26.1 pour cent des personnes sans emploi pour une période de moins d'un mois ont huit ans de scolarité ou moins, tandis que 41.7 pour cent de ceux qui sont privés d'emploi plus de quatre mois font partie de ce groupe.

On espère obtenir $25,000 lors de la Semaine de la baie James

Les organisateurs de la Semaine de la baie James (du 9 au 15 avril) comptent recueillir au moins $25,000 pour aider les Indiens et les Inuits à gagner leur bataille juridique contre le projet d'aménagement hydro-électrique.

Ce sera une semaine de spectacles donnés par des artistes travaillant bénévolement avec l'assentiment de la Guilde des musiciens. Des compagnies d'enregistrement, des entreprises commerciales, des spécialistes du son et une compagnie de Philadelphie ont également accordé leur appui bénévole à ce festival.

Mais il ne s'agit pas uniquement de recueillir des fonds. Le Fonds pour la défense de la baie James compte aussi rallier à la cause des Indiens et des Inuits autant de Canadiens que possible, par une campagne de recrutement. Cette campagne sera menée par l'Association canadienne d'appui aux indigènes qui tiendra sa réunion trimestrielle du 13 au 15 avril, à l'hôtel Reine-Elizabeth.

Tout au long de la Semaine de la baie James, artistes et artisans indiens tiendront un festival culturel à la Place Bonaventure, où il y aura des spectacles gratuits deux fois par jour: de 12h30 à 12h50 et de 13h20 à 12h45. Voici le programme pour chaque jour de la semaine:

Lundi: Dog Rib (jeux de gageures); Gerry Saddleback (danse aux cerceaux) et Les danseurs des Prairies.

Mardi: Les danseurs de la réserve des Six-Nations; Los Quinchamali.

Mercredi: Le groupe de Dominique Tremblay; Les danseurs métis.

Jeudi: Alexandre Zelkine; Los Quinchamali.

Vendredi: Dog Rib (jeux de gageures); Danseurs au tambour esquimaux.

Samedi: Les danseurs métis; Les danseurs des Prairies.

D'autres événements se dérouleront à la Place des Arts, à l'aréna Paul-Sauvé et à l'Université Sir George Williams.

Le spectacle entièrement indigène qui sera présenté à 20h30 le jeudi 12 avril, au théâtre Maisonneuve, devrait faire salle comble. Plus de quinze tribus y seront représentées, pour la plupart par des chanteurs et des danseurs traditionnels. Les participants feront connaître des coutumes que les Blancs ignorent comme ces jeux de gageures que les chasseurs Dogrib pratiquent tout au long de leur randonnée du mois d'août, à travers des terres désolées, à la recherche du caribou. Jadis, certains de ces jeux procuraient leur subsistance à quelques Indiens qui, devenus joueurs professionnels, allaient de campement en campement. Il y aura vente à l'encan pendant l'entracte. Le prix d'entrée a été fixé à $5.

Un autre spectacle sera donné dans le foyer de la Place des Arts de 11 heures à midi, le dimanche 15 avril. Au programme: Duke Redbird; Dog Rib (jeux de gageures); Danseurs de la réserve des Six-Nations.

Le dimanche 15 avril, la Semaine de la Baie James se terminera de façon grandiose à l'aréna Paul-Sauvé, à 20h00, par un spectacle groupant des artistes montréalais anglophones et francophones, ainsi que des artistes indiens et esquimaux de tous les coins du Canada.

Il y aura Joni Mitchell, Ian Tyson, Peter (du groupe Peter, Paul and Mary), Gilles Vigneault, Pauline Julien, Yvon Deschamps, les Dogrib, des danseurs des T.N.O. et les danseurs au tambour esquimaux, les Seguin et d'autres encore. Le prix d'entrée est de $5 et l'on compte remplir facilement l'aréna Paul-Sauvé. Les hôtes seront Jean-Guy Moreau, Ian Tyson et Alanis Obomsawin.

Les danseurs au tambour esquimaux que dirige Billy Day sont au nombre de neuf. Le plus jeune a 56 ans et il y en a un de 84 ans. Quant au groupe des danseurs métis de l'Alberta, dont la plupart des membres viennent du village de pêcheurs de Lac La Biche, il se spécialise dans la gigue de la Rivière-Rouge.

La contribution indienne ne sera pas exclusivement traditionnelle. Il y aura des auteurs de chansons actuelles comme Tom Jackson de Winnipeg, directeur du groupe Manitou Theatre, Paul Ritchie, le poète Duke Redbird, la chanteuse Alanis Obomsawin, l'artiste Sarain Stump, de même que des penseurs et des philosophes indiens comme Wilfrid Pelletier, de Toronto, et Ernest Tootooniz de la réserve Poundmaker, Saskatchewan, qui participeront à des tables rondes sur les problèmes indiens en général et ceux de la baie James en particulier.

Les interprètes qui se produiront à l'auditorium de Sir George Williams, à compter de 21 heures, seront:

Lundi, les groupes Horn, Truck et Offenbach.

Mardi, Gordon Tootoosis, Ronny Abrahamson, Gilles Valiquette, les danseurs du Saint-Laurent, Philippe Bruneau, Claude Dubois.

Vendredi, Los Quinchanali, Claude Gauthier, Gerry Saddleback, Beverly Gleen-Copeland (folkloriste noire canadienne), Murray McLaughlan.

Samedi, les danseurs des Prairies, Ti-Jean Larignan et Gilles Losier, Ian et Sylvia, Louise Forestier (hôte: Johnny Yeano).

Les tables rondes au Café Karma commenceront à 21 heures lundi et mardi, et à 21h30 les autres jours. Il y aura aussi une table ronde au collège Dawson, mardi à 10:30.

L'avenir du Québec est à l'échelle de toute la province

QUEBEC (PC) – "L'avenir du Québec doit reposer sur le développement de toutes les régions de la province", a affirmé le ministre des Affaires municipales et de l'Environnement, M. Victor C. Goldbloom, alors qu'il prenait la parole devant les membres de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, réunis en congrès à Québec.

Selon M. Goldbloom, l'avenir du Québec ne se retrouve pas uniquement à Montréal, à Québec et dans d'autres centres importants. Il a émis l'opinion qu'il fallait prendre les moyens nécessaires pour assurer la santé économique des différentes régions.

Le ministre estime que, déjà, un geste a été posé en ce sens, car l'amélioration du réseau routier a permis de faire épanouir des régions éloignées et même de les aérer avec un climat économique.

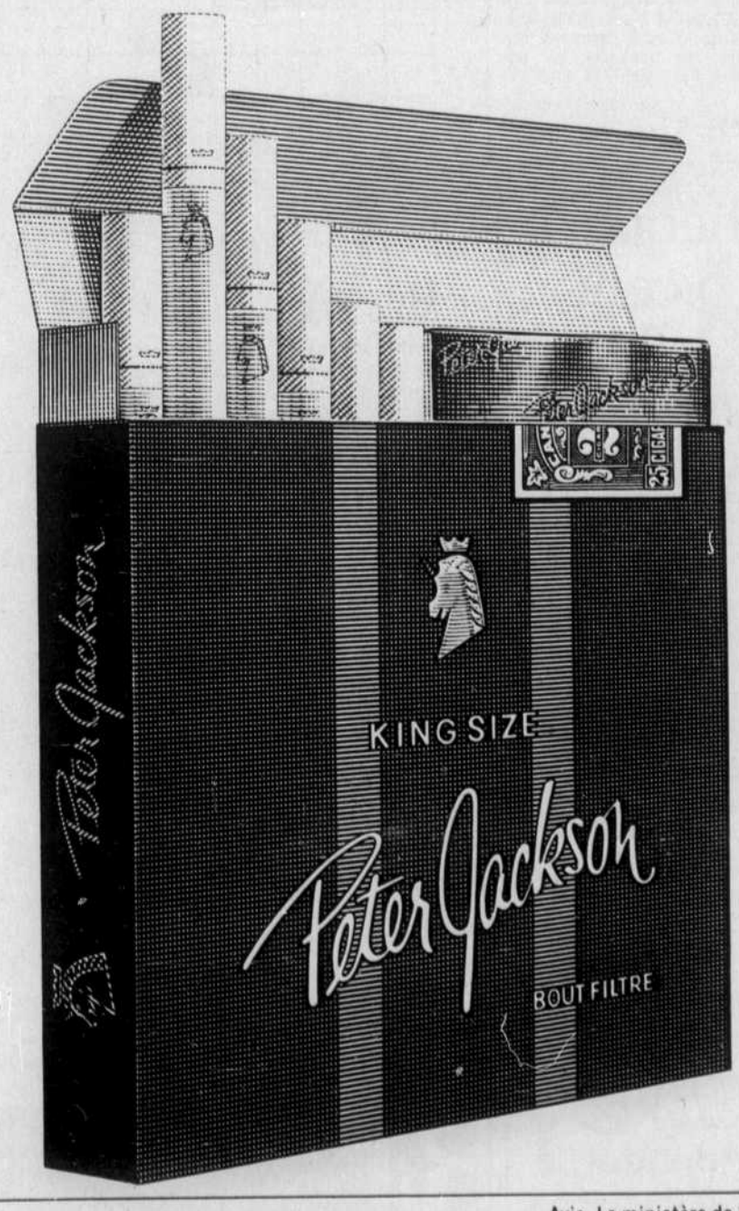
"Actuellement, nous sommes urbanisés à plus de 80 pour cent, a-t-il constaté, et à la fin du siècle cette moyenne pourrait bien être portée à 90 pour cent. Si nous ne posons pas des gestes pour changer la tendance de cette situation, notre économie ne sera dominée que par des agglomérations urbaines."

Après avoir indiqué que les grosses municipalités rassemblaient environ 18 pour cent de la population, il a rappelé que le Québec d'aujourd'hui se retrouvait encore dans un milieu tantôt agricole et tantôt industriel.

C'est pourquoi, à son avis, les routes ont un rôle important à jouer pour répondre à la nécessité de trouver des moyens d'accès aux régions excentriques et de leur permettre ainsi d'écouler leurs produits.

Enfin, le ministre a souligné, dans un autre ordre d'idée, que la pose du béton bitumineux, qui contient des éléments polluants, cause des problèmes.

Pour enrayer cette pollution, le gouvernement provincial doit prendre bientôt des mesures qui devront être respectées par toutes les usines. "Il faut que ça finisse cette fumée ennuyeuse, ces odeurs désagréables". Les carrières seront aussi soumises à une réglementation à peu près du même genre.



On veut Peter!
On veut Peter!
On veut Peter!
On veut Peter!

Ah! le chanceux

Avis: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage.

L'Alberta défendra ses intérêts dans le domaine du gaz naturel

EDMONTON (PC) – Le gouvernement de l'Alberta mène un combat sur deux fronts pour défendre ses intérêts dans le domaine du gaz naturel, en préconisant l'adoption d'un amendement à la constitution en vertu duquel les provinces pourraient influencer les politiques d'exportation et en faisant savoir à l'Ontario qu'il ne retardera pas ses décisions visant à relever le prix du gaz naturel.

Ces deux développements ont été mis en évidence, hier, alors que le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, rentrait à Toronto après avoir averti le gouvernement albertain que toute augmentation excessive du prix du gaz naturel ne pourrait être que nuisible à l'économie canadienne tout entière.

Le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Longheed, a rétorqué, pour sa part, que le projet albertain de relèvement du prix du gaz naturel se révèlerait "une mesure positive dans l'extension des nouveaux développements industriels dans tout le pays".

Grâce à l'augmentation des revenus provenant du gaz naturel, l'Alberta sera en mesure d'attirer de nouvelles industries, éliminant ainsi une partie des inégalités qui existent présentement entre la base industrielle de l'Est et l'économie relativement peu développée de l'Ouest, a-t-il souligné.

Quelques heures, plus tard, le gouvernement d'Edmonton rendait publique une déclaration d'intention majeure dans laquelle il propose la définition d'une "nouvelle direction des relations fédérales-provinciales" par le jeu d'une restructuration de l'Office national de l'énergie.

L'amendement proposé à l'Assemblée législative de l'Alberta par M. Bill Dickie, ministre provincial des Mines et des Ressources naturelles, accorderait à l'Alberta – de même qu'aux autres provinces fournissant des ressources énergétiques – le moyen d'influencer l'élaboration des politiques fédérales d'exportation de pétrole et de gaz naturel.

Aux termes de la constitution, les provinces jouissent d'une juridiction exclusive en ce qui concerne les minéraux, le pétrole et le gaz naturel de leurs territoires respectifs, mais c'est au gouvernement central qu'il appartient exclusivement de formuler les politiques d'exportation.

"Le problème constitutionnel de la délégation de pouvoirs demanderait à être étudié plus profondément, a dit M. Dickie. On pourrait envisager le problème de l'énergie comme un projet pour un article d'une nouvelle constitution canadienne."

Par le passé, le gouvernement fédéral n'a jamais été empressé de renoncer à son droit de contrôle sur les exportations. Peu après que le premier ministre conservateur Lougheed eut renversé le gouvernement créditiste; lors de l'élection provinciale en 1971, il demanda au fédéral la permission de déléguer un représentant de l'Alberta à Washington de façon à ce que sa province puisse au moins assister en tant qu'observateur aux pourparlers entre le Canada et les Etats-Unis sur les problèmes d'énergie. Le gouvernement fédéral avait alors rejeté la proposition de l'Alberta.

Fondamentalement, le nouveau programme de M. Dickie prévoit que les décisions relatives à l'exportation d'énergie soient prises conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Une nouvelle commission nationale de l'énergie, que le ministre voudrait voir nommer "commission de l'exportation de l'énergie", verrait à faire des recommandations aux gouvernements sur les demandes d'exportation d'énergie.

Les relations entre l'Alberta et la Commission nationale de l'énergie n'ont pas été très cordiales depuis le mois de novembre 1971, alors que la commission avait décidé de restreindre les exportations de gaz naturel en vue de préserver les réserves nationales pour les besoins domestiques.

DÉCÈS

BOUDRIAS Céline. A Sherbrooke, le 4 avril 1973 à l'âge de 51 ans, est décédée, Mme Jean Boudrias, née Céline Guay, demeurant à Waterville. Epouse du Dr. Jean Boudrias. Les funérailles auront lieu samedi le 7 avril. Le convoi funèbre partira du Salon Robert & Marc Brien Limitée, no 705 rue Principale, Waterville à 10 heures 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de l'Assomption où le service sera célébré à 11:00 heures. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT
6520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est, DeCASTELNEAU
7100, rue Joseph Renaud,
Ville d'Anjou
Tél.: 277-2135

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé les permis suivants:

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
TURENNE, Gérard "Cabaret Bobino Inc."	2375, boul. Laurentien Ville St-Laurent	Môtel - Salle à manger - 2 Bars-Cabaret
RIVEST, Ronald	115, boul. Deguire, St-Laurent	Épicerie
LACURTO, Gelsomino	6318, rue Normandie, Montréal-Nord	Épicerie
ROY, Clément	277 est, rue de la Commune Montréal	Taverne
GIGNAC, Fernand "Fernais Inc."	1950 est, boul. Maisonneuve Montréal	Salle à manger - Bar
LANDRY, Marc "National Railroad Passengers Corporation"	40, Frontenac, Mart F. Place Bonaventure, Montréal	7 Wagons
JUTRAS, Lucien	4645, boul. Métropolitain Est St-Léonard	2 bars - 3 salles à manger
FERRARESI, Giuseppa Di Giorgio & Giuseppe Vallario	800, rue St-Roch Montréal	Épicerie
BRYNTWICK, Paul Thomas "Restaurant le Dauphin Inc."	343 est, rue St-Paul Montréal	Taverne
CORREIA, Joaquim "Universal Meat Market Inc."	191, rue Mont-Royal est, Montréal	Épicerie
LEFEBVRE, Léopold	01051, rue Richmond Montréal	Épicerie
CHOULIK, Léon	1977, rue Centre, Montréal	Épicerie
ABRAMS, Nathan "Double R. Restaurant Ltd."	6615, Côte de Liesse, St-Laurent	Salle à manger - Bar
CHAMPAGNE, Yvon	8264, rue Hochelaga, Montréal	Épicerie
BEAUREGARD, Maurice "Restaurant Lucien Lecomte Inc."	1847 est, boul. Dorchester, Montréal	Salle à manger - Bar
TRIASSI, Baldassare "Super Marché A.F. Ltée"	8365, rue Viau St-Léonard	Épicerie
PETEL, Shulamit Pâtisserie & Charcuterie Petel Inc."	1119, rue Hyman Drive Dollard Des Ormeaux	Épicerie
GENESSE, Aristide	3357, rue Bressani Montréal	Épicerie
MONETTE, Jean "Le Centre Communautaire de Pointe-Aux-Trembles Inc."	1315, boul. Daniel Johnson Pointe-Aux-Trembles	Amphithéâtre
HUDON, Mme Maria Gagné "Les Taverne et Brasserie Stanley Ltée"	1424, Stanley, Montréal	Salle à manger - Bar
NEMEROFF, George "Le Coin du Steak Inc."	111, Boul. Métropolitain, Pointe-Claire	Salle à manger - Bar - Cabaret

Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et ASSERMENTÉE dans les 15 jours du présent avis au

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Case Postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

ACHATS

DESIRONS acheter revues et livres CANADIENS. Tél.: **844-1816** 16-5-73

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 212 Beaubien est. Tél.: **276-9067.** 1-6-73

MAGNIFIQUE MOBILIER de chambre espagnol, valeur $2,200. prix à discuter. Stéréo style espagnol, valeur, $1,000. prix à discuter. Tél.: **933-7473.** 9-4-73

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour **331-0251** soir **667-0774.** J.N.O.

ANTIQUITES A VENDRE

VISITEZ NOTRE NOUVEAU MAGASIN d'antiquités, grand choix de meubles canadiens et autres. Prix modérés. "Au Québec Antique", 2 boul. Labelle, Ste-Thérèse. Tél.: **435-4350** ou **430-4623.** 7-4-73

BELLES PIECES de collection pour connaisseurs. Armoires, buffet-bas, bahut, buffet-2 corps, lave-mains, tables de chevet, tables de cuisine, chaises, coffres, huche à pain, bancelles. Tél.: soir **584-2631.** 9-4-73

APPARTEMENTS A LOUER

EDOUARD MONTPETIT 2785: 3½ meublé, chauffé, ménage refait. Ascenseur. Toit soleil. Adultes de préférence. Tél.: **279-0784.** 13-4-73

LONGUEUIL: 4 logements – 3 pièces, sous-sol et premier plancher, meublés ou semi-meublés, eau chaude, câble, stationnement fourni. Taxes payées. De $100. à $115. Tél.: **674-7302** après 5 p.m. 9-4-73

OUTREMONT
50 WILLOWDALE
NOUVEL IMMEUBLE
- Immeubles en béton, insonorisé
- 2 ascenseurs - balcons
- Taxes payées, sundeck

2½ - $140.
3½ - $180.
Tél.: 849-7061
739-9827 J.N.O.

COTE-DES-NEIGES: 3½ à sous-louer 4 mois. Libre 1er mai. Très propre. $140. Tél.: **738-3008** après 7 p.m. 11-4-73

AVENUE LAVAL: face Carré St-Louis, 5½ pièces, 3e étage, non meublé, poêle-réfrigérateur fournis. Eau payée. Balcon. Proximité métro. Références exigées. $155. Tél.: **738-8872.** 7-4-73

COTE-DES-NEIGES: Rockhill, grand studio, sous-location jusqu'au 30 novembre. Occupation immédiate. Près Université, balcon avec très belle vue, piscine, tout équipé. $150. Tél.: **874-3288,** soir: **735-4000.** 9-4-73

COTE-DES-NEIGES: Rockhill, luxueux 1½, sous-location pour 4 mois. Libre 1er mai. Meublé. $155. Tél.: **739-9514.** 10-4-73

FEMMES DEMANDEES

RADIO-QUÉBEC

recherche des

SECRÉTAIRES DE RÉALISATION

pour emploi occasionnel

Écrire à:

Radio-Québec,
Service du personnel,
800 Fullum,
Montréal 133. 7-4-73

APPARTEMENTS A LOUER



7-4-73

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

APPARTEMENTS A LOUER

9215 BERRI: près métro, beau 4½ moderne, très propre, $85. S'adresser appt. 1. 9-4-73

NOUVEAU-BORDEAUX: résidentiel, beaux 3½ et 4½ fermés, poêle et réfrigérateur, buanderie, concierge, $85. - $95. 12,035 Deschamps, appt. 2. Tél.: après 4.30 p.m. **332-1535.** 9-4-73

AUTOS A VENDRE

PEUGEOT 504, 1972, toit ouvrant, radio AM-FM, automatique, Eonizer, bas millage. Particulier. **387-6261** ou **661-2333** après 5 p.m. 9-4-73

PEUGEOT 304: à vendre, très bon état, sedan 1971. Tél.: **674-6931 après heures de travail.** 9-4-73

ARTISANATS

PASSE-TEMPS UTILE: Nouez un coussin ou tapis en Smynalaine, laine orientale de haute qualité, nouvellement distribuée au Canada. Pour catalogue, écrire: Springimpex Inc., 533 Victoria, Sherbrooke, Québec. 9-4-73

DECAPAGE, finition à prix modique, de tout genre de meubles. Estimation et livraison gratuites. Composez **274-7182** ou **277-3318.** 9-4-73

BUREAU A LOUER

ST-DENIS – Avenue des Pins, 900 pieds carrés, convenables pour atelier ou petit commerce. Prix raisonnable. Tél.: **271-3402.** 9-4-73

PLACE D'ARMES: $200 sous-location, 1er mai. 800 pieds carrés espace – 3 bureaux. Tél: **871-2237** ou **845-8636.** 7-4-73

CHALETS A LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: Luxueux Bavarois, flanc montagne, 5½ chauffés, toit cathédrale, foyer-pierre, meubles Thibault, TV. Semaines. Piscine chauffée, école d'équitation, terrain-jeux. Tél.: **256-6825** ou **1-819-326-5836.** 1-5-73

PRES STE-AGATHE: spacieux, lac, foyer, équipé, laveuse-vaisselle, 7½ pièces, entretien. Idéal famille ou couples. Locataires fiables. $850. mois ou prix pour saison. Tél.: **731-2743** ou **731-8142.** 10-4-73

VAL-MORIN: location saison-été, meublé, 3 chambres à coucher, foyer, piscine privée. Tél.: **672-3851** Montréal après 6 p.m. 9-4-73

COMMERCES A VENDRE

A BAS PRIX: salon de coiffure, location Westmount - N.D.G. Clientèle établie. 3 coiffeuses. Tél.: **653-3119.** 9-4-73

COURS PRIVES

LANGUE CHINOISE: Cours de langue et traduction par professeur chinois avec disciplines linguistiques et expérience en Chine et au Canada. Tél.: **725-9481.** 7-4-73

PROFESSEUR
donne cours privés de rattrapage. (notamment pour élèves à l'élémentaire).
Tél: 521-3934
7-4-73

DEMANDES D'EMPLOI

SECRETARIAT: jeune fille cultivée, licenciée en philosophie, bilingue, expérience dans l'enseignement et le travail de bureau, accepterait un poste de secrétaire. Tél.: **669-9842** 7-4-73

DIRECTEUR TECHNIQUE, confection, mode, coupe, dessin, etc. Vaste expérience France, Belgique, Allemagne, Mexique, cherche emploi à Montréal. Ecrire C.P. 628 (N.D.G.) Montréal 260. 24-4-73

PROFESSEUR
(homme)
Libre septembre 73, cherche poste pour enseigner **mathématiques-secondaire ou chimie-collégial.**
Sérieuses références.
Écrire CASE 37,
Le Devoir. 7-4-73

DEMENAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT déménagement, local, longue distance, service outre-mer. Emballage entreposage. **725-2421.** 8-4-73

DIVERS

CURRICULUM VITAE: préparation personnelle du document qui vous permettra d'obtenir l'emploi désiré. Tél.: **321-3319** 11-4-73

ENTREPRENEURS

BRIQUE, FOYER - PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation - enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél.: **642-4077.** 1-5-73

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél: **388-2137, 669-2547.** J.N.O.

ESPACES COMMERCIAUX A LOUER

PETIT MAGASIN CHAUFFE, coin Lajeunesse-Ferland, près métro Jean-Talon. Idéal pour Variétés, Librairie, Mercerie, Barbier, etc. Occupation immédiate. Tél.: 334-**9719.** 9-4-73

FEMMES DEMANDEES

STÉNOGRAPHE BILINGUE
avec expérience
pour Exécutif
- Dorval près de 23e avenue.
- Bon salaire.

Tél: 636-1170
9-4-73

SECRÉTAIRE
pour bureau d'avocats
Sténographie anglaise et française. Expérience légale utile mais non indispensable.
Tél.: 697-6998
(après 5 p.m.)
9-4-73

FEMMES DEMANDEES

SECRETAIRE LEGALE, bilingue, expérience, bon salaire. Tél.: **849-4261.** 7-4-73

HOMMES ET FEMMES DEMANDES

EST-CE QUE $15,000. PAR AN VOUS INTÉRESSENT ?
Si vous êtes ambitieux, avez une belle personnalité et une bonne éducation, nous avons besoin de **2 représentants** dans la région de Montréal.
Pour entrevue téléphoner à:
UNIVERSALIS
342-2511
9-4-73

HOMMES OU FEMMES DEMANDES

COMMIS EN LIBRAIRIE
- Expérience nécessaire.
- Entrainement pour devenir gérant.

Toute demande sera traitée confidentiellement.
Écrire à Case 38, Le Devoir
9-4-73

HOMMES DEMANDES

PHARMACIEN
Très belle occasion pour un pharmacien licencié, dynamique, ambitieux et bilingue.
Communiquer avec:
M. Brett
697-4102
9-4-73

CHEF D'ÉQUIPE
Pour bureau d'arpentage privé
- Travail à Montréal et les environs.
- Avec expérience.

Tél: 486-4758
9-4-73

Compagnie d'Assurance-Vie canadienne-française offre possibilités de revenu exceptionnel à:
2 REPRÉSENTANTS
Âgés de 25 à 40 ans - avec auto. Expérience de la vente préférable. Attention particulière aux professeurs désireux d'améliorer leur situation.
Pour renseignements:
Le Gérant
321-1102 7-4-73

INSTRUMENTS - MUSIQUE

PIANO A QUEUE, "Lesage", mesure 5'4", en très bonne condition. Tél.: **271-3402.** 9-4-73

A LOUER

GARAGE A LOUER. Côte-des-Neiges (Bedford). $15.00 par mois. Libre 1er mai. Tél: **769-8334** après 6 p.m. 7-4-73

LOCAUX A LOUER

VIEUX-MONTREAL: 2 pas Place d'Armes, nouveau complexe de bureaux, salles de montre, ambiance fantastique, vitrine Charles Dickens, muraille pierre et brique, fer forgé. Bas prix. Demandez dépliant. Tél: **844-4427** 7-4-73

LOGEMENTS DEMANDES

OUTREMONT, Côte-des-Neige.. ou près Université de Montréal, 6-7 pièces, ensoleillé, rue tranquille, espace pour laveuse-sécheuse, garage. Tél: **486-2857** ou **279-3221** 7-4-73

OUTREMONT ou COTE-DES-NEIGES, 3 ou 4 chambres, bas, garage, rue tranquille, 1er septembre. Tél.: **669-7778** 7-4-73

PROPRIETES A VENDRE

Une hypothèque? Jusqu'à 95 p.cent de la valeur de votre future maison?

Bien sûr, si vous avez un emploi régulier et que vous n'étirez pas le budget familial outre mesure, nous pouvons vous prêter jusqu'à 95 p. cent de la valeur de votre maison . . . grâce à notre nouveau plan d'*Hypothèques ordinaires à prêt maximum.* Voici comment les choses se passent:

Coût global de la maison	$30 000	$40 000	$50 000
Vous pouvez emprunter	95%	95%	95% de $40 000 75% de $10 000
Nous pouvons fournir	$28 500	$38 000	$45 500

C'est nous qui fournissons le plein montant. Pas besoin de trouver un second emprunt. Nos taux sont comparables, sinon inférieurs en certains cas, à ceux des autres maisons de confiance qui prêtent sur hypothèque. La Banque de Montréal veut vous aider à acquérir la maison de vos rêves facilement, et avec un minimum de comptant. Venez vous renseigner sur nos *Hypothèques à prêt maximum.* Vous l'aurez, cette maison!

Qu'est-ce qu'on peut faire pour vous?

La Première Banque Canadienne
Banque de Montréal

7-4-73

LOGEMENTS A LOUER

VILLE ST-LAURENT: 5½, chauffé, 2 salles de bains, rue Somerset et Keller. $165. Tél.: **667-6852** 7-4-73

HOCHELAGA 2770: 3½ pièces, refait à neuf, près métro. $80. non chauffé. Tél.: soir **332-0469.** 9-4-73

OUTREMONT: haut-duplex détaché 7 pièces fermées, cuisine-dinette séparées. 1½ salle de bain, chauffé, eau chaude, concierge. $225. par mois. Tél.: **521-7297.** 9-4-73

MONTREAL-NORD: Gouin, 3½ fermé, chauffé, tranquille, chien-chat accepté. Tél.: **666-4970.** 9-4-73

OUTREMONT: 5 pièces, sous-sol. $90. chauffé. Tél: **272-4445.** 9-4-73

ST-DENIS – Jean-Talon, près métro, 8 pièces, bas, chauffé, semi meublé, pour résidence religieuse ou bureau professionnels. Prix $250. par mois. Tél.: après 6 p.m. **279-7587.** 7-4-73

COOLBROOK, près Snowdon. 6½, haut-duplex détaché, cuisine moderne, 3 chambres à coucher fermées, chauffé, garage, balcon, frais redécoré. Tél: **488-2752** 10-4-73

SOISSONS 2706: grand 6½, chauffé, bas, solarium, garage, jardin, proximité Université de Montréal, hôpital. Tél.: **731-9989** après 6 p.m. 7-4-73

MAISONS A LOUER

BUNGALOW 7 pièces, no 28 Ile de Mai, Ste-Thérèse ouest, grand terrain boisé, bord de l'eau, 25 minutes centre-ville, $200. par mois. Tél: **932-7587** ou **625-6554.** 7-4-73

PENSION

RESIDENCE MODERNE, luxueuse pour personnes âgées, endroit tranquille. Infirmier et médecin au besoin. Salle de séjour, foyer naturel, vie familiale, excellente nourriture, télécouleur. Tél.: **325-7741.** 9-4-73

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux. 525 est, rue Sherbrooke, suite 2, Marthe Gaudette, b.a., b. péd., b. ph. l, ès lettres. Tél: **288-2332** de 3h à 8h p.m. J.N.O.

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial, veufs (ves), personnes seules. Ecrire Case postale 101 Station Rosemont Montréal, Qué. Information **729-0680.** 7-4-73

PROPRIETES A VENDRE

ST-ISIDORE: Split level 6 pièces, garage, cabanon de rangement, grand terrain gazonné, 25 minutes centre-ville. Tél.: **454-9536, 454-9652, 739-1890.** 7-4-73

ST-BRUNO: Coquet bungalow, condition impeccable, 3 chambres, garage, terrain paysagé, arboré, 3 minutes de la gare, $26,000. Nicole Tanguay **653-2496** ou **653-2568.** Immeubles Westgate, courtiers. 7-4-73

PROPRIETES A VENDRE

WESTMOUNT: 5½, bas-duplex, chauffé, foyer naturel, garage, jardin, sous-sol semi fini, $350. Libre 1er juin. Tél: **937-2292 et 274-5911.** 10-4-73

STE-JULIE HAUTS BOIS: Magnifique bungalow façade pierre et aluminium, salle à dîner, foyer salle familiale avec murs stucco, 5 chambres, planchers marqueterie, hypothèque fixe 25 ans, 8 3/4% C.I.T. $211.77. Faut voir M.L.S. Thérèse Bienvenue **653-2496** ou **653-3996.** Immeubles Westgate, courtiers. 7-4-73

BANLIEUE OUEST: authentique, 1910, poutres exposés, salon, salle à diner, foyer, 5 chambres à coucher, terrain exquis. $45,000. Tél.: soir **695-9752.** 9-4-73

COTE-DES-NEIGES: 3155-57 Jean Brillant, face Université, duplex pierre-brique, semi détaché, haut 6, bas-8, 4 chambres, sous-sol fini, garage. Occupation immédiate. Particulier **738-6758, 733-2781.** 16-4-73

ST-ISIDORE: Propriété spacieuse et de style moderne en pierre-brique et bois. Pour professionnel ou homme d'affaires. 9½ pièces, 3 salles de bains, garage double, foyers intérieur et extérieur, tapis, tentures et meubles de style. Immense terrain paysagé. 25 minutes centre-ville. Tél.: **454-9536, 454-9652, 739-1890.** 7-4-73

CITY
SHERBROOKE
PRÈS ST-DENIS
Grande maison confortable, en pierre pouvant aussi servir de bureaux pour professionnels - maison touristique - institutions. 17 pièces, 2½ salles de bains, garage. Termes faciles. $48,500. M.L.S. A. Vaillancourt, 935-8541 ou 482-4546.
IMMEUBLES WESTMOUNT
&
A.E. LEPAGE INC.
7-4-73

TAPIS-TUILES-PRELARTS

TAPIS, magnifiques dessins orientaux, couleurs attrayantes: 9' x 12' 8' x 10', 6' x 9'. Aussi tapis de passage, jamais utilisés. Aubaine véritable. Appelez **739-0162.** 16-4-73

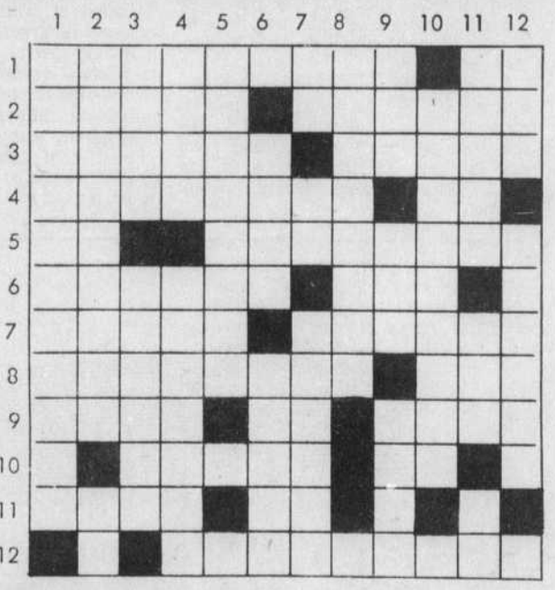
TERRAINS A VENDRE

MAGNIFIQUE TERRAIN 100' x 180', Val Morin, face Mont Belle-Neige, tél.: **388-5855** 9-4-73

OCCASIONS D'ÁFFAIRES

JEUNES GENS SERIEUX, capables de gérer commerce dans le domaine du tourisme. Ouvertures dans toutes les villes du Canada. Envoyer curriculum vitae à Guy Martineau, 620 Cathcart, suite 320, Montréal 111. 16-4-73

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1 – Membre de la Congrégation de l'Oratoire. – Eminence.
2 – Porter de bas en haut. – Qui contient de l'opium.
3 – Etonnas. – Coup donné en heurtant contre un corps.
4 – Contraire à la loi. – Titane.
5 – Cérium. – Enoncer successivement les parties d'un tout.
6 – Matrice – Saison.
7 – Petits citrons. – Contraction involontaire, convulsive et douloureuse de certains muscles.
8 – Tombe formée d'une éminence de terre. – Obtenus.
9 – Mammifère aux mouvements lents. – Deux. – Pneumatique.
10 – Qui rend service. – Sert à lier.
11 – Crochet doublé. – Douze mois.
12 – Remettre en bon état.

Verticalement

1 – Culture de l'olivier.
2 – Excès d'embonpoint. – Antimoine.
3 – Partie d'un cours d'eau vers laquelle descend le courant. – Bourg de Jordanie.
4 – Télévision. – Rejeter avec dureté.
5 – Où les orages sont fréquents (fém).
6 – Préposition. – Grappe de fleurs mauves ou blanches.
7 – Fille d'Inachos. – Parcouru des yeux – Celui qui se fournit chez un commerçant.
8 – Qui ne dure qu'un jour.
9 – Dit qu'une chose n'est pas vraie. – Septième lettre grecque. – Recouvre le corps de l'homme.
10 – D'une autre façon.
11 – Prononce en criant. – Sent très mauvais. – Xénon.
12 – Place, pose. – Singe.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	H	A	M	I	T	I	Q	U	E	■	O	C
2	O	D	O	R	A	T	■	N	M	■	N	O
3	R	O	I	■	C	H	A	C	U	N	■	N
4	A	U	T	O	T	O	M	I	E	■	I	F
5	I	B	I	S	■	S	E	N	■	A	L	E
6	R	E	E	L	U	■	R	E	S	T	E	R
7	E	M	■	O	T	E	R	■	T	■	T	E
8	■	E	H	■	E	M	I	R	A	T	■	N
9	O	N	A	G	R	E	■	N	E	R	A	C
10	U	T	I	L	I	T	E	■	L	O	R	I
11	R	■	T	A	N	T	■	C	■	N	I	E
12	S	U	I	S	S	E	■	O	S	C	A	R

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

L'aide au Nord-Vietnam gelée par les sénateurs

WASHINGTON (par l'AFP) – Le Sénat a interdit au gouvernement Nixon, hier, de fournir une aide économique au Nord-Vietnam sans l'approbation spécifique du Congrès.

Les sénateurs ont approuvé par 88 voix contre 3 un amendement en ce sens à la loi sur la dévaluation du dollar. Il vise à empêcher le gouvernement de consacrer à la reconstruction du Nord-Vietnam des crédits déjà autorisés pour d'autres programmes.

Depuis que la participation à la reconstruction du Nord-Vietnam est devenue un sujet de controverse entre le gouvernement et le Congrès, le président s'est engagé à ne rien faire dans ce domaine sans consulter le Congrès. Ses porte-parole ont également assuré qu'il ne proposera pas de programmes d'aide tant qu'il n'aura pas la certitude que Hanoi respectera les accords de paix.

L'amendement adopté est une version atténuée de celui qu'avaient proposé deux sénateurs pour interdire purement et simplement l'octroi de toute assistance au Nord-Vietnam.

Au cours du même débat, les dirigeants du Sénat ont refusé de prendre en considération un autre amendement du sénateur George McGovern coupant tous les crédits pour les opérations de l'aviation américaine en Indochine.

De son côté, M. Mike Mansfield, leader de la majorité démocrate au Sénat, a réclamé la fin des bombardements américains sur le Cambodge et déclaré qu'il ne voterait pas de crédits pour l'aide en Indochine tant qu'ils se poursuivraient.

"Comment pouvons-nous parler de reconstruction quand des bombardiers B-52 participent, jour après jour, à des bombardements qui sont parmi les plus massifs de la guerre?", a-t-il déclaré au cours du débat.

"Je ne votera pas de fonds pour la reconstruction au Nord-Vietnam, au Sud-Vietnam ou en n'importe quel endroit d'Indochine si nous continuons à dépenser de larges sommes pour la poursuite des bombardements au Cambodge qui risquent de mettre en danger davantage de vies américaines", a-t-il poursuivi.

M. Mansfield s'est cependant déclaré prêt à appuyer un programme d'aide pourvu que le cessez-le-feu à travers toute l'Indochine soit raisonnablement respecté et que l'intervention militaire américaine soit complètement terminée.

Thieu plaide sa cause au Congrès

WASHINGTON (d'après AFP) – Le président Nguyen Van Thieu du Sud-Vietnam a déclaré hier après-midi devant une trentaine de membres – républicains et démocrates – de la Chambre des représentants qu'il était en train d'encourager dans son pays le retour à une vie politique normale et que "plus les élections auront lieu tôt, mieux cela vaudra".

Le chef d'Etat sud-vietnamien a demandé à la Chambre des représentants de soutenir sa demande d'une aide américaine car, a-t-il dit, "le Sud-Vietnam a des problèmes". Il n'a donné cependant aucune indication sur le montant de l'aide qu'il voudrait obtenir.

Le speaker de la Chambre, M. Carl Albert, démocrate, a déclaré à la presse au moment de rendre compte des propos du président Thieu, que la venue de ce dernier au Congrès "lui a probablement permis de gagner quelques votes en faveur de cette aide".

Après être allé à la Chambre basse du Congrès, le président Nguyen Van Thieu s'est rendu au Sénat pour y plaider la cause du maintien de l'aide américaine au Sud-Vietnam.

Il s'y est déclaré "plein d'espoir en ce qui concerne les chances de la paix" et il a souhaité, comme il venait de le faire à la Chambre des représentants, que des élections puissent avoir lieu au Sud-Vietnam le plus tôt possible.

Quelques heures auparavant, le président Thieu affrontait les journalistes de la capitale américaine au National Press Club. Dans la rue, une cinquantaine de manifestants encadrés par deux fois plus de policiers organisaient une sorte de "théâtre révolutionnaire" mettant en scène un geôlier sud-vietnamien de "cage à tigre".

Devant la presse, le président Thieu s'est montré très préoccupé par l'évolution de la situation militaire au Cambodge.

"Si les communistes continuent à ravager le Laos et le Cambodge, nous aurons une autre guerre, non seulement au Vietnam, a précisé le président Thieu, mais aussi en Thaïlande et en Malaisie."

Le président Thieu a de plus affirmé que même si les Nord-Vietnamiens lançaient une nouvelle offensive contre son pays, il ne demanderait "jamais, jamais, jamais" le retour des troupes américaines au Sud-Vietnam.

Le président a ajouté que son pays pourrait même résister à une agression sans le soutien aérien des Etats-Unis qui lui fut indispensable pour faire face à l'offensive communiste du printemps dernier.

Il a déclaré que son pays était prêt à "faire la moitié du chemin" pour parvenir le plus tôt possible avec le Nord-Vietnam à une solution politique.

Au cours de la conférence de presse qui a suivi le déjeuner, le président Thieu a fait face à un flot de questions critiques sur le caractère "dictatorial" de son régime. Il s'est défendu avec passion et affirmé que le Sud-Vietnam était plus démocratique que beaucoup d'autres pays que tout le monde considère comme démocratiques.

Le président Thieu a affirmé qu'il n'y avait pas de prisonniers politiques au Sud-Vietnam mais seulement des prisonniers de droit commun et des "criminels communistes qui ont incendié des maisons ou tué des femmes et des enfants".

Un porte-parole du gouvernement sud-vietnamien a annoncé hier que le président de la république du Vietnam et sa suite quitteront Washington demain et se rendront directement à Londres. Bien que l'escale dans la capitale britannique soit de quelques heures seulement, le président Thieu aura le temps de s'entretenir avec M. Edward Heath, premier ministre de Grande-Bretagne, a précisé le porte-parole.

Après Londres, le chef de l'Etat sud-vietnamien gagnera Rome où il sera reçu en audience par le pape et aura un entretien avec son homologue italien, a-t-il ajouté.

La crise au Sikkim est suivie de près par Pékin

NEW DELHI (par l'AFP) – La situation à Gangtok, capitale du protectorat himalayen du Sikkim a empiré hier, au deuxième jour de la "Satyagraha" (non coopération) décidée par le Congrès national et le Congrès Janatra qui demandent des réformes démocratiques.

Une information de Press Trust of India, en provenance de Gangtok, indique que la police, assistée de réfugiés tibétains, a effectué une descente dans les locaux du comité d'action communs aux deux organisations. Selon M. Kazi Lendup Dorji, président de ce comité, plus de 500 personnes ont été arrêtées jusqu'à présent à la suite des émeutes qui ont eu lieu dans le quartier du bazar, mercredi.

M. Dorji a ajouté que la lutte se poursuivra jusqu'à la suppression du vote communal et l'introduction du suffrage universel.

Pékin, jusqu'à présent, est resté silencieux sur les troubles qui affectent le Sikkim. Mais les observateurs dans la capitale chinoise estiment qu'une éventuelle intervention des troupes indiennes y serait considérée comme une nouvelle manifestation de cet "expansionnisme" indien tant dénoncé lorsque le Pakistan en fit les frais en 1965 et en 1971.

Si le Sikkim ne revêt pas pour la Chine la même importance que le Pakistan, il n'en existe pas moins quelques signes permettant de déduire que Pékin garde un oeil vigilant sur ce qui se passe dans le royaume himalayen. Ainsi, en juin dernier, les publications chinoises avaient fait écho à une demande du Sikkim concernant la possibilité d'exporter directement ses produits mais qu'ils soient soumis à la législation douanière indienne. A cette occasion, on déclarait à Pékin que le Sikkim "avait été forcé en décembre 1950 de signer un traité avec l'Inde faisant de lui un protectorat".

Peuplé de quelque 200,000 habitants, le Sikkim, qui est avec le Népal et le Bhoutan, l'un des trois Etats tampons entre les deux colosses asiatiques, revêt une importance stratégique particulière qui résulte non seulement de sa position géographique – il jouxte le Tibet – mais surtout des passes qu'offre son relief dans un des massifs montagneux les plus difficiles à franchir du monde.

Aussi n'est-il guère étonnant que, depuis la guerre sino-indienne de 1962, le petit royaume qui, par un traité de 1950 a confié sa défense et sa diplomatie à l'Inde, ait été à maintes reprises le théâtre d'incidents frontaliers sino-indiens à chaque fois qu'une tension se faisait jour dans le sous-continent. Les derniers incidents remontent à la guerre indo-pakistanaise de décembre 1971. Ils avaient donné lieu à des protestation chinoises affirmant que des détachements armés indiens avaient franchi la frontière entre le Sikkim et la Chine et pénétré en territoire chinois les dix et quinze décembre.

Saïgon menacé par la chute éventuelle de Phnom Penh?

PHNOM PENH (par l'AFP) – De violents combats se déroulent au Cambodge dans un rayon de vingt à cinquante kilomètres autour de Phnom Penh et les forces gouvernementales khmères tentent de desserrer l'étau installé depuis une semaine autour de la capitale par les unités adverses.

Dernière des voies d'accès importantes encore libre, la Route numéro cinq, Phnom Penh-Battambang, a été coupée à une soixantaine de kilomètres au nord de la capitale. Cette route est, avec le Mékong et la Route numéro quatre, Phnom Penh-Kompongsom, un des trois "cordons ombilicaux" de la capitale khmère.

C'est au sud de Phnom Penh que se livrent les combats les plus violents et l'on craint que l'adversaire, qui occupe de larges tronçons de la Route numéro deux, ne tente de s'emparer de Takeo, qui reste quotidiennement harcelée.

Cette brusque aggravation de la situation militaire au Cambodge est jugée préoccupante à Saïgon.

Les observateurs diplomatiques en poste à Saïgon se demandent en effet si les communistes, qui n'ont pas réussi à renverser le régime du Sud-Vietnam par leur offensive de l'année dernière, n'ont pas l'intention par une "stratégie indireste", d'établir au Cambodge un régime qui leur soit favorable et qui menacerait à nouveau le Sud-Vietnam.

A Saïgon comme à Phnom Penh, on n'a jamais douté semble-t-il, que le sort du Sud-Vietnam et du Cambodge est intimement lié. Sur le plan militaire des éléments de deux divisions nord-vietnamiennes et du Front national de libération auraient été engagés récemment dans les séries d'attaques déclenchées au sud et au sud-est de Phnom Penh.

Parallèlement, l'équivalent de l'effectif d'une division composée d'éléments du FNL et de Khmers rouges, tiendrait l'axe de communication stratégique – la Route un – au sud-est de Phnom Penh qui mène jusqu'à Saïgon.

Toute la partie du territoire cambodgien située à l'est du Mékong est pratiquement sous le contrôle et l'administration des forces pro-sihanoukistes, exception faite de quelques villes qui se trouvent ainsi isolées.

Le problème le plus grave est donc celui de l'isolement de Phnom Penh où le ravitaillement n'arrive plus. Les cargos et les pétroliers qui, venant du Vietnam, remontaient le Mékong jusqu'à Phnom Penh ne peuvent plus passer.

Les points de vue entre Moscou et Stockholm sont "très proches"

STOCKHOLM (par l'AFP) – Le communiqué commun suédo-soviétique, publié hier soir à l'issue de la visite officielle de M. Alexis Kossyguine, président du Conseil de l'URSS, à Stockholm, constate que les points de vue des deux parties "coïncident ou sont très proches" sur de nombreux points: coopération internationale, relations entre Etats européens, questions relatives à l'ONU, désarmement, Moyen-Orient, Vietnam, environnement et relations bilatérales.

Le communiqué annonce que trois accords de coopération ont été signés à Stockholm: un accord de navigation, un protocole de coopération pour le sauvetage des victimes d'accidents d'avions au-dessus de la Baltique, et un programme de coopération culturelle et scientifique pour les années 1973 et 1974.

Le communiqué déclare qu'un "accord sur la réduction des forces armées et des armements, en premier lieu dans le centre de l'Europe, contribuerait à renforcer la détente et la paix sur le continent européen".

Le Proche-Orient, la situation des Juifs en URSS, les relations soviéto-chinoises, la situation au Vietnam et les relations soviéto-suédoises ont d'autre part, été les principaux sujets abordés par M. Alexis Kossyguine au cours d'une conférence de presse qu'il a tenue à l'ambassade d'URSS à Stockholm.

Interrogé par un journaliste israélien sur le point de savoir s'il ne serait pas opportun pour l'URSS de rétablir les relations diplomatiques avec Israël, le président du Conseil des ministres de l'URSS a souligné qu'il n'était pas question pour Moscou de confondre "les agresseurs avec les agressés". Il a dénoncé la continuation de l'occupation par Israël des territoires arabes et évoqué le sort misérable des "milliers de Palestiniens innocents, qui ont le droit de se défendre contre l'agression".

Interrogé sur les risques de voir les Etats-Unis intervenir à nouveau militairement au Vietnam, M. Kossyguine a répondu que les déclarations répétées du président Nixon montraient son intention de respecter strictement les accords de cessez-le-feu. Il a souligné que c'était à présent aux Vietnamiens eux-mêmes de régler entre eux leurs affaires.

Heurts sanglants à Beyrouth entre étudiants et policiers

BEYROUTH (AFP) – Une manifestation a dégénéré hier à Beyrouth en violents heurts entre forces de l'ordre et étudiants. Plusieurs dizaines de personnes ont été blessées dont deux étudiants atteints par balles.

Les manifestants, qui entendaient protester contre la politique de l'Etat en matière d'éducation, et réclamaient la réintégration de trois cent neuf instituteurs licenciés par le gouvernement, avaient reçu l'autorisation de défiler dans un périmètre délimité. Ils ont cependant essayé de se diriger vers le parlement libanais mais se sont heurtés à un barrage de la police. Les agents ont lancé des grenades lacrymogènes et tiré des coups de feu en l'air pour disperser la manifestation. Les étudiants ont alors riposté par des jets de pierres. Plusieurs personnes ont été blessées parmi lesquelles deux étudiants atteints par balles.

Par la suite, les étudiants se sont regroupés devant les bâtiments de l'Université libanaise dont ils ont interdit l'abord en dressant des barrages, quelques incidents ont éclaté entre les étudiants et les agents de l'ordre qui essayaient de démanteler les barricades.

Les manifestants ont allumé de grands feux au milieu de la chaussée à l'aide de vieux pneus et de branches d'arbres. Les autorités libanaises ont fait boucler tout le quartier de l'université, aux abords duquel stationnent d'importantes forces de l'ordre et des voitures de pompiers, et ont coupé l'électricité dans tout le quartier.

Casse-tête pour la police italienne: qui sont les deux Arabes "iraniens"?

ROME (Reuter et AFP) – Deux Arabes porteurs de passeports iraniens ont été arrêtés mercredi soir à l'aéroport de Rome Fiumicino et trouvés chacun en possession d'un pistolet et de trois grenades.

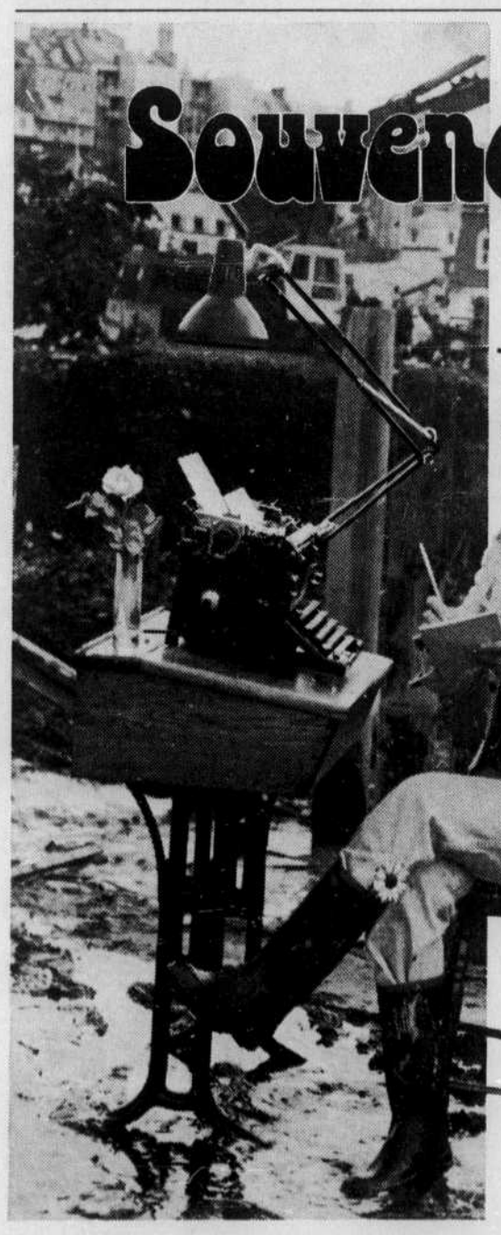
Les deux hommes, qui s'appelleraient Shirazi Bahrami Kiza, 28 ans, et Mirzaga Ghoulam Akbar, 25 ans, avaient acheté des billets d'avion pour un vol vers Paris à 16 heures 30. Mais trois heures plus tard, ils étaient encore à faire les cent pas dans le salon de transit de l'aéroport, et en particulier devant l'accès d'El-Al.

Jugeant leur attitude suspecte, des policiers devaient finir par les arrêter et trouver sur eux un mini-arsenal. Selon leurs passeports, les deux hommes avaient quitté Barcelone pour Rome le 27 mars.

Les policiers cherchent à établir la véritable personnalité des deux hommes et à reconstituer leur emploi du temps au cours de leur séjour dans la capitale italienne.

Les policiers, qui observent la plus grande discrétion, orientent leurs recherches vers plusieurs personnes que les deux Iraniens auraient rencontrées pendant leur attente à l'aéroport. Leurs trois valises qui avaient été embarquées à Paris ont été renvoyées hier matin à Rome. Leur fouille n'a apporté aucun élément nouveau. L'interrogatoire des deux hommes se fait dans le plus grand secret mais selon les enquêteurs "ces auditions risquent de n'apporter aucun élément nouveau".

Les policiers ont établi qu'ils étaient descendus dans deux hôtels différents au cours de leur séjour dans la capitale italienne. Selon certaines rumeurs, l'ambassade d'Iran à Rome aurait confirmé l'authenticité des passeports.



Souvenez-vous de... 1976

et plus précisément de 873-1976

Le Gouvernement du Québec, considérant que des stages de travail constituent une formation pratique pour les étudiants et considérant le besoin de favoriser l'embauche, apportera sa contribution de la façon suivante: il remboursera aux employeurs engageant des étudiants, la moitié (jusqu'à un maximum de $45 par étudiant) du salaire hebdomadaire versé et ce, pendant six semaines pour toutes les demandes faites avant le 1er mai 1973.

Pour plus de détails, appelez sans frais d'appel au numéro (514) 873-1976 ou écrivez-nous.

SERVICE DE PLACEMENT ETUDIANT DU QUEBEC

310 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal 129, Qué.

UNE AUTRE RÉALISATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'INTÉRÊT QUÉBÉCOIS...

nos obligations d'épargne du Québec

Ce sont nos obligations car seuls les Québécois ont le privilège d'en acheter.
Elles sont encaissables en tout temps. Aux Québécois qui les conservent jusqu'à l'échéance, elles rapportent un intérêt annuel moyen de **7.42%.** Vous encaissez ainsi dès la première année un intérêt de **7%** et cela pendant 10 ans. En plus, vous touchez un intérêt supplémentaire de **2%** sur le capital à la fin de la cinquième année et un autre intérêt supplémentaire de **3%** à la fin de la dixième année.

L'achat par plan budgétaire: c'est plus facile!

Cette année, on peut acheter nos obligations par plan budgétaire dans les banques et les caisses populaires. Les Obligations d'épargne du Québec sont ainsi à la portée de beaucoup plus de gens. Les Québécois peuvent maintenant accumuler et investir leurs épargnes par petits montants. Sur le moment, ça ne paraît pas, et à la fin, ça vous rapporte.

Coupures de $100, $500, $1,000 et $5,000

Nos obligations se vendent en coupures de $100, $500, $1,000 et $5,000, avec un maximum de $30,000 par personne. Pour la coupure de $5,000, vos intérêts peuvent vous être expédiés directement par chèque chaque année si vous en manifestez le désir. Achetez-les dans les banques, caisses populaires, sociétés de fiducie ou chez les courtiers en valeurs mobilières.

...l'intérêt qui travaille pour nous et le Québec

2% + 3%

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES FINANCES

Le secrétaire de l'Elysée aux Affaires étrangères

Messmer forme son gouvernement "plus-au-centre"

PARIS (par l'AFP) – Le président Georges Pompidou a causé hier soir l'une des plus grandes surprises de son septennat en confiant le portefeuille des Affaires étrangères au secrétaire général de l'Elysée, M. Michel Jobert. Dix noms avaient été avancés auparavant pour la succession de M. Maurice Schumann, démissionnaire depuis son échec aux récentes élections législatives, et le suspense qui entourait depuis plusieurs semaines la constitution du nouveau gouvernement français aura duré jusqu'à la dernière minute.

En choisissant M. Jobert, le président de la république confie la direction de la diplomatie française, sous son autorité, à l'un de ses premiers hommes de confiance, un haut fonctionnaire de la Cour des comptes qui n'a été ni diplomate, ni homme politique, ni parlementaire, mais qui connaît tous les dossiers, toutes les arcanes des relations extérieures de la France, et qui a participé par exemple à toutes les rencontres au sommet depuis la venue au pouvoir du président Pompidou en 1969.

Ce faisant, le président de la république confirme son intention d'animer personnellement les grands courants de la diplomatie française, à travers un homme qui a été son confident, sans doute le plus étroitement associé aux décisions essentielles de l'Elysée. On peut penser ainsi que plus encore que par le passé, la diplomatie française, et c'est vrai notamment de la construction européenne et des rapports avec les super-grands, portera désormais la marque personnelle du chef de l'Etat.

Comme on s'y attendait, M. Valery Giscard d'Estaing reste ministre de l'Economie et des Finances, le chef de file des républicains indépendants étant, comme l'a dit le président Pompidou, un des trois ou quatre hommes qui aient en France "un rôle national". L'entrée au gouvernement de M. Michel Poniatowski, secrétaire général de la fédération nationale des républicains indépendants, qui devient ministre de la Santé publique et de la sécurité sociale, renforce d'ailleurs la participation des indépendants et déplace sensiblement vers le centre le poids de la nouvelle équipe. Il faut cependant attendre la nomination d'une vingtaine de secrétaires d'Etat, mercredi ou jeudi prochain, pour mieux mesurer l'équilibre de la nouvelle équipe gouvernementale.

Un polytechnicien, gaulliste orthodoxe, gendre du maréchal Leclerc, devient ministre des Armées. Mais à la différence de son prédécesseur, M. Michel Debré, il n'est pas "ministre d'Etat" ni "ministre de la Défense nationale", ce qui revient à dire que les responsabilités de la défense nationale au plus haut échelon, et notamment la définition des grandes lignes de la politique militaire de la France, incomberont au premier ministre.

Au total, on compte treize ministres gaullistes, dont le premier ministre Pierre Messmer, contre quatorze dans la précédente équipe. Quatre républicains indépendants contre trois, et deux "centristes" contre trois. Les réformateurs de la tendance Lecanuet ou Servan-Schreiber ne font pas partie du gouvernement. Le premier ministre sera vraisemblablement autorisé au cours du conseil des ministres qui se réunira pour la première fois, à "poser la question de confiance" sur la déclaration de politique générale qu'il fera devant la nouvelle Assemblée nationale la semaine prochaine.

Voici la composition du nouveau gouvernement français:

- M. Pierre Messmer: premier ministre;
- M. Jean Taittinger: garde des Sceaux, ministre de la Justice;
- M. Michel Jobert: ministre des Affaires étrangères;
- M. Raymond Marcellin: ministre de l'Intérieur;
- M. Robert Galley: ministre des Armées;
- M. Vallery Giscard d'Estaing: ministre de l'Economie et des Finances;
- M. Joseph Fontanet: ministre de l'Education nationale;
- M. Olivier Guichard: ministre de l'Aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme;
- M. Alain Peyrefitte: ministre chargé des réformes administratives;
- M. Robert Poujade: ministre chargé de la protection de la nature et de l'environnement;
- M. Maurice Druon: ministre des Affaires culturelles;
- M. Jacques Chirac: ministre de l'Agriculture et du développement rural;
- M. Jean Charbonnel: ministre du développement industriel et scientifique;
- M. Jean Royer: ministre du commerce et de l'artisanat;
- M. Joseph Comiti: ministre chargé des relations avec le parlement;
- M. Georges Gorse: ministre du Travail, de l'emploi et de la population;
- M. Michel Poniatowski: ministre de la Santé publique;
- M. Yves Guena: ministre des transports;
- M. Philippe Malaud: ministre de l'Information;
- M. Hubert Germain: ministre des Postes et des télécommunications;
- M. Bernard Stasi: ministre des départements et territoires d'outre-mer;
- M. André Bord: ministre des anciens combattants et des victimes de guerre.

Impasse politique à La Haye

LA HAYE, (AFP et Reuter) – M. Jacob Burger a demandé à être déchargé de la mission qui lui avait été donnée par la reine Juliana, le 1er février dernier, de tenter de former un cabinet "bénéficiant du soutien d'une majorité au sein du Parlement."

Après 127 jours de crise gouvernementale, la plus longue de leur histoire, les Pays-Bas se retrouvent donc sans gouvernement, et les commentateurs politiques estiment qu'il n'y aura plus de nouvelle tentative avant Pâques.

L'impasse actuelle est due à l'impossibilité de surmonter les divergences de vues entre les Partis progressistes, les Partis confessionnels, catholiques et protestants.

Ceux-ci demeurent indispensables à la viabilité d'un gouvernement, et ils refusent de transiger sur certains points du programme gouvernemental que les milieux politiques tentent de mettre sur pied.

Les progressistes (Parti socialiste, Parti social-démocrate et Parti catholique progressiste) veulent notamment réduire les dépenses militaires, abolir l'augmentation des droits d'inscription dans les universités, imposer un contrôle des loyers et fixer une date pour l'indépendance des Antilles néerlandaises. Les partis catholiques s'y opposent, et s'insurgent également contre la légalisation de l'avortement et certaines mesures sociales.

Brandt se défend d'être anti-américain

BONN (AFP) – Le chancelier Willy Brandt s'est défendu hier devant le Bundestag contre le reproche d'anti-américanisme.

Intervenant dans le débat sur le budget de la chancellerie, le chef du gouvernement de Bonn a d'abord exprimé sa satisfaction au sujet de l'invitation du président Richard Nixon pour une rencontre à Washington les 1er et 2 mai prochain.

Il a en même temps annoncé que l'ambassadeur de l'URSS à Bonn, M. Valentin Faline, venait de lui remettre un message du secrétaire général du PC de l'URSS, M. Leonide Brejnev, dans lequel celui-ci a accepté officiellement l'invitation, renouvelé le 26 mars par écrit, de se rendre en visite officielle en RFA.

M. Brandt n'a pas donné d'indications sur la date de ce voyage, mais il est généralement admis que le numéro un de l'URSS séjournera en RFA du 12 au 17 mai.

Le chancelier a souligné que sa rencontre avec le président Nixon et la visite de M. Brejnev fourniront l'occasion de procéder à "des échanges de vues tranquilles, qui ne seront soumis à aucune pression dramatique."

M. Brandt a consacré l'essentiel de son discours d'une heure à réfuter les accusations du chef de l'opposition, M. Rainer Barzel. Le président de l'union chrétienne-démocrate avait surtout mis en garde le gouvernement contre les tendances anti-américaines en RFA et les dangers d'un affaiblissement de la "Bundeswehr" dans une fausse euphorie de détente.

M. Barzel avait accusé le chancelier de passivité à l'égard de ces tendances, qui risquent de causer un dommage considérable à la coopération germano-américaine, malgré le prochain "sommet" de Washington.

Le chancelier fédéral a énergiquement repoussé ces critiques en soulignant notamment que la solidité des rapports germano-américains était considérée par le gouvernement de Bonn comme la base de sa politique de paix. "Aucun membre de mon gouvernement n'a jamais mis en doute ce principe", a ajouté le chancelier fédéral, qui a défendu à cette occasion le négociateur des traités avec l'Est, le ministre sans portefeuille Egon Bahr.

L'aménagement des relations entre l'Europe et les Etats-Unis, a poursuivi M. Brandt, sera le problème essentiel des prochaines années. Le dialogue entre les deux partenaires doit être mené des deux côtés de manière réaliste et décidée, ce qui suppose que l'Europe puisse parler d'une seule voix et soit capable d'exprimer une volonté politique commune.

Ankara dans l'attente du candidat de la 11e heure

ANKARA (AFP) – MM. Suleyman Demirel et Bulent Ecevit, qui président respectivement le Parti de la justice (conservateur) et le Parti républicain du peuple (centre-gauche) ont eu hier après-midi un entretien pour se mettre d'accord sur un nouveau candidat à la présidence de la république. Ils ont annoncé qu'ils reprendraient leurs échanges de vue ce matin, quelques heures avant le quinzième tour de scrutin.

Les deux leaders auraient discuté de trois noms possibles, dont deux au moins, selon les milieux politiques d'Ankara, ne seraient pas acceptables aux "milieux influents", c'est-à-dire l'armée.

Cependant, M. Ecevit aurait posé ses conditions à l'élection d'un président issu du Parti de la justice, à savoir:

- la formation par les deux partis d'un gouvernement de coalition chargé de préparer les élections d'octobre prochain, ce que M. Demirel aurait accepté;
- la levée de l'état de siège;
- l'amnistie politique.

M. Demirel aurait fait des réserves sur ces deux points, tout en demandant à consulter la commission exécutive de son parti.

Entre-temps, selon les milieux bien informés d'Ankara, le général Semih Sancar, chef d'état-major général, aurait exprimé le voeu de rencontrer M. Demirel pour s'assurer qu'aucune décision inacceptable pour l'armée ne serait prise à la onzième heure.

A eux deux, le Parti de la justice et le Parti républicain du peuple disposent des deux-tiers des voix au parlement et peuvent donc élire le candidat de leur choix, à condition qu'ils se décident à braver les "milieux influents" si le choix en question y est mal vu.

Après sa rencontre avec M. Ecevit, M. Demirel s'est entretenu avec M. Turhan Feyzioglu, président du Parti républicain de la confiance, dont les 63 voix, jointes aux 315 du Parti de la justice, suffiraient également à dégager une majorité.

M. Feyzioglu souhaite l'élection d'un candidat indépendant, et cite le nom de l'actuel ministre du commerce, M. Naim Talu, ancien gouverneur de la banque centrale. Si la commission exécutive du Parti de la justice refuse les conditions posées par M. Ecevit, elle pourrait accepter cette deuxième possibilité.

Au cas où le Parti de la justice jugerait impossible d'accepter l'une ou l'autre de ces offres, il pourrait désigner, comme aux six premiers tours, un candidat de son propre choix en espérant que, pour ce quinzième tour d'aujourd'hui quelques sénateurs et députés d'autres partis, las de voir s'éterniser la crise, apporteront les voix qui manquent pour l'élection du président.

Retrait irakien

KOWEIT (AFP) – Les forces irakiennes se retirent de toutes les positions qu'elles avaient occupées en territoire koweitien le 20 mars, indique-t-on de source autorisée.

Ce retrait a commencé jeudi soir. Un convoi de dix-neuf véhicules lourds transportant des armes et du matériel de guerre, a quitté le secteur d'Al Samita en direction de l'Irak.

VOTRE DENTIER
vous gêne?
Voici le remède.

Votre dentier ne vous incommode plus si vous utilisez la poudre adhésive FASTEETH. Non acide, FASTEETH fait tenir les dentiers plus fermement et plus longtemps, facilite la mastication, garde leur saveur aux aliments. Pour votre santé, votre dentier doit tenir fermement en place. Voyez votre dentiste régulièrement. Utilisez FASTEETH.

DESIGNER D'INTÉRIEURS

YVON VALLÉE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIMÉ-RENAUD
ST-LÉONARD Mtl. 38
324-2580

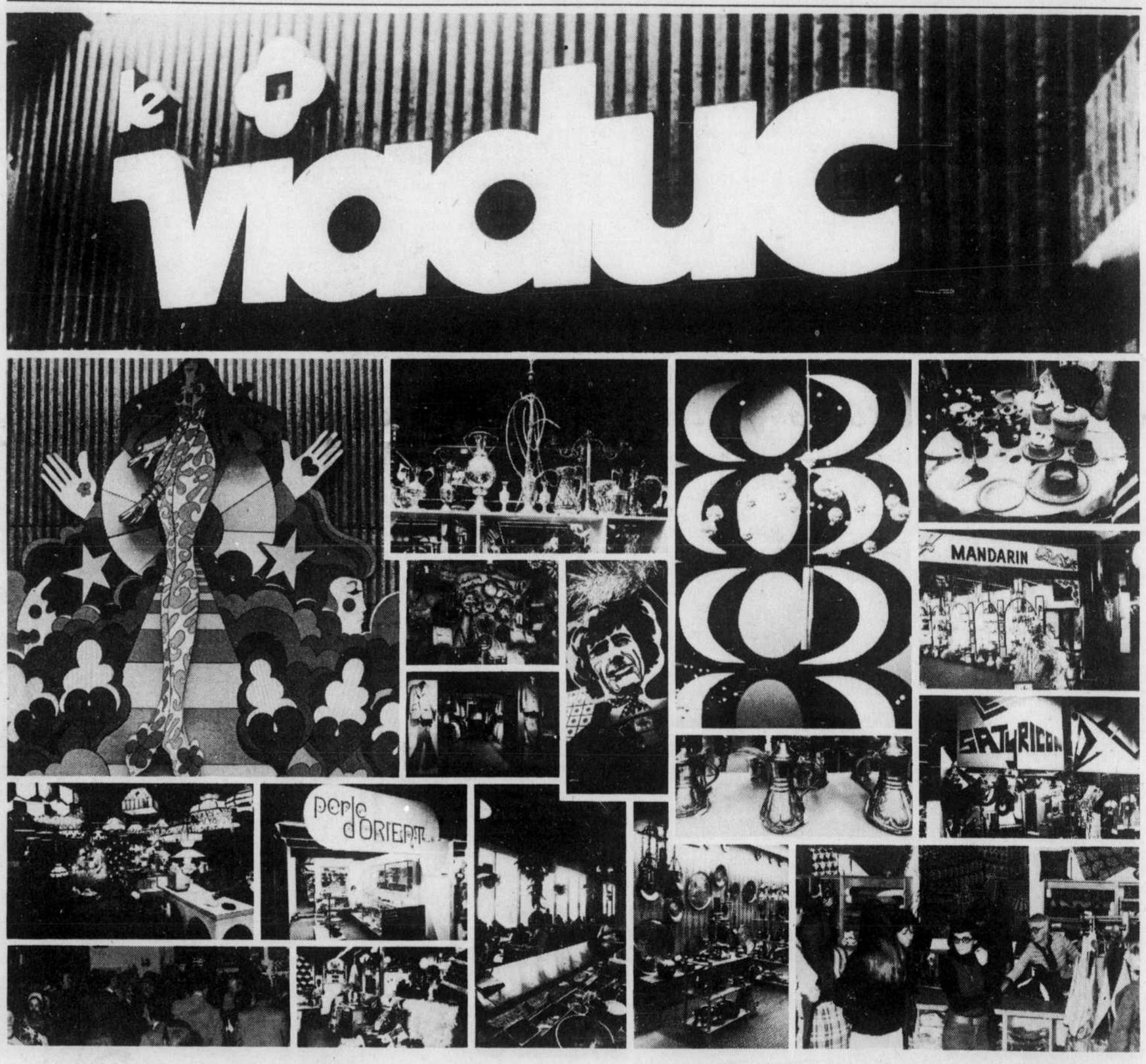
VIAU, MORISSET, BEAULAC & ass.
Consultants en décoration
Designers en aménagement intérieur
5995 rue Monkland
Montréal 261
Tél.: 488-2561

ARCHITECTES

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS
ARCHITECTE
3995 est, Sherbrooke
MONTRÉAL 406
Tél.: 255-3611

Les architectes
LONGPRÉ MARCHAND GOUDREAU DOBUSH STEWART
MONTRÉAL - 842-1401
Ottawa St-Jean, T.-N.



Là où l'on trouve l'introuvable

Ici, l'introuvable est monnaie courante et l'inhabituel est dans l'ordre des choses.

Promenez-vous dans l'ambiance de bazar du Viaduc: Vous y trouverez l'inhabituel, l'insolite, le hors-série, l'introuvable . . . de fait, c'est une expérience à vivre pour qui aime magasiner.

Vous trouverez des marchandises venant de plus de 22 pays, offertes dans de petites boutiques aux noms exotiques et évocateurs, comme Istanbul Express, le Persian Bazaar, le Mandarin, el Conquistador, le Dragon d'Or, Rio Grande, Perle d'Orient, Thailand Temple, Kali et Ponte Vecchio.

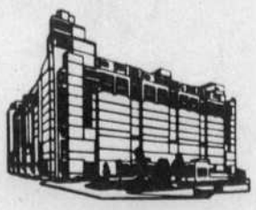
Il y en a 60, de ces boutiques où vous trouverez un choix complet des plus récentes créations de la mode . . . des bottes sur mesure, des lampes Tiffany, des jeux pour adultes, des verres-soleil Dior . . . Vous pouvez vous y faire coiffer en quelques instants, acheter une chaîne haute-fidélité ou même choisir un yacht de 40 pieds.

Et, s'il vous chante de faire une halte, vous savourerez un délicieux repas italien au Café Viadotto (à conseiller: Les fettucinis aux palourdes!) et vous dégusterez votre vin préféré tout en observant le spectacle divers et changeant de la métropole.

Venez au Viaduc . . . c'est "In", excitant, différent . . . c'est une conception tout à fait unique.

Mais, dans le fond c'est bien ce que les Montréalais et les visiteurs attendent de la Place Bonaventure.

C'est près du Métro!



Place Bonaventure

Ce n'est pas seulement un des plus grands édifices au monde . . c'est tout un monde dans un même édifice.

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, vendredi 6 avril 1973

Les catéchètes accueillent mal le cours de formation personnelle

par Jean-Pierre Proulx

Les conseillers pédagogiques en enseignement moral et religieux, réunis à Québec ces trois derniers jours, ont en général mal accueilli le nouveau programme d'études des écoles élémentaires et secondaires sur "la formation personnelle, familiale, civique et économique", préparé l'an dernier par le ministère de l'Education.

Ces journées d'étude avaient été organisées conjointement par l'Association des conseillers pédagogiques et par le Service de l'enseignement catholique du ministère de l'Education que dirige M. Richard Brosseau, ex-doyen de la faculté de théologie de l'Université de Montréal. Elles avaient notamment pour objectif d'examiner les implications pour l'enseignement religieux de l'implantation du nouveau programme appelé, pour des raisons de commodité, cours de "formation personnelle et sociale".

Les critiques des conseillers pédagogiques ne sont pas tous du même ordre. Il semble d'abord acquis pour tous que l'intention du ministère de proposer un tel programme est valable et souhaitable mais on estime que la vision de l'homme sous-jacente est actuellement imprécise. Il est en tout cas difficile de la percevoir. Or, tant que l'on situe à l'intérieur du cadre de l'école chrétienne, on ne peut éluder cette question. En outre, il a bien fallu constater que les explications qu'a données à ce sujet le directeur des programmes à la Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire, M. Robert Trempe, le premier soir, avaient été de son propre aveu, plutôt "nébuleuses".

C'est d'ailleurs l'une des raisons qui a incité le comité catholique à ne donner au nouveau programme qu'une approbation "ad experimentum" et limitée à quelques commissions scolaires, comme l'a expliqué aux conseillers pédagogiques, M. Guy Durand, membre du comité catholique.

D'autre part, le nouveau programme est, de l'avis de plusieurs spécialistes, plutôt mal conçu. Des membres de l'Office de catéchèse du Québec l'ont qualifié de "brouillon" et l'ancien directeur de cet organisme, M. Paul Tremblay, aujourd'hui recherchiste au comité catholique, a soulevé les applaudissements de la salle en affirmant, à titre personnel, que ce programme "était indigne du ministère de l'Education".

Mais, à un troisième niveau, le programme de formation personnelle et sociale remet (ou pourrait remettre) en question la pédagogie catéchétique telle qu'elle se pratique en ce moment au Québec et c'est surtout à ce niveau qu'on a senti chez les participants les inquiétudes les plus vives.

Comme on sait, la catéchèse utilise beaucoup la démarche dite "anthropologique". On tâche de partir de la réalité vécue par les étudiants et de ses multiples facettes. Cette réalité constitue, avec d'autres, un "lieu d'interprétation" pour l'évangile aujourd'hui et devient en quelque sorte partie prenante de la catéchèse elle-même. Comme l'expliquait M. Tremblay, dans l'acte d'enseigner, on doit tenir compte en même temps, comme deux choses inséparables, des droits de l'étudiant comme des droits de la parole de Dieu, s'il est vrai que l'étudiant est le principal agent de son éducation.

Or le nouveau programme, du moins c'est ainsi que plusieurs le perçoivent, enlèverait à la catéchèse une partie de sa démarche, la démarche anthropologique, de sorte que la catéchèse tiendrait, selon l'expression d'un participant, un discours religieux "chimiquement pur", chose jugée inacceptable dans le contexte de l'éducation.

Mais les inquiétudes ne sont pas que théoriques. Dans la pratique, certains professeurs éprouvent de la difficulté, et même ne parviennent pas, à dépasser la démarche anthropologique pour aborder les questions selon un éclairage plus proprement théologique. Dans d'autres cas, la démarche anthropologique est simplement perçue comme un tremplin, comme une sorte de "lieu d'attrape" pour parler des réalités chrétiennes. Les critiques populaires selon lesquelles on traiterait en catéchèse de tout, sauf des réalités chrétiennes, sont une référence à cet état de chose.

Dans tous les cas, le nouveau programme constitue une sorte de défi voire une menace pour les professeurs, soit au niveau théorique, dans la mesure où il force à préciser les objectifs de la catéchèse, soit au niveau pratique où il enlèverait le boulot des professeurs qui, pour diverses raisons, ne sont pas capables d'aller au-delà des aspects anthropologiques des questions religieuses. La menace est d'autant plus réelle que les conseillers pédagogiques se sont faits dire par M. Trempe que le ministère ne voyait pas d'un bon oeil que le nouveau programme soit donné par les professeurs de catéchèse.

Plus fondamentalement encore, ces préoccupations ont ranimé le débat sur la catéchèse même, sur ce qu'elle est ou sur ce qu'elle devrait être. La communication du père Paul Hitz de l'Université Laval sur "la vocation propre de l'enseignement religieux catholique" fut le moment principal de ce débat. En résumant forcément sa pensée, on peut affirmer que le père Hitz insiste surtout sur la transmission de la parole de Dieu, sur la doctrine chrétienne et son appropriation libre par les étudiants comme objet propre de la catéchèse. Ses interrogations critiques sur les manuels et les cours actuels laissaient à entendre que cet objet est peut-être trop absent des préoccupations des concepteurs de manuels et des professeurs.

Le père Hitz ne récuse pas la démarche anthropologique. Il affirmait notamment à ce sujet: "La Parole de Dieu se fait entendre dans la parole et le langage de l'homme. La catéchèse utilise donc à bon droit la démarche inductive à partir des situations humaines et les procédés d'une pédagogie active, mais toujours en vue d'écouter et d'accueillir la Parole de Dieu faite parole d'homme en Jésus-Christ". Mais à cette conception, on en oppose une autre: la situation de l'étudiant n'est pas simplement un tremplin, elle constitue "un lieu" pour réinterpréter la parole de Dieu.

Dans un autre ordre d'idée, M. Durand, ainsi que M. Trempe, ont tenté de dissiper la confusion actuelle concernant l'implantation de ce nouveau programme. Le comité catholique s'oppose pour sa part à l'implantation généralisée de ce programme, et même à sa promotion, estimant que le contenu du programme fait problème au niveau pédagogique, que la vision de l'homme sous-jacente n'est pas suffisamment explicitée et qu'il y a des problèmes de dédoublement avec d'autres cours, notamment ceux de la catéchèse. Pour sa part M. Trempe a expliqué que l'insertion de ce programme dans la maquette-horaire de 1973 ne signifiait pas que ce cours deviendra obligatoire en 73. On a simplement voulu lui ménager une place. Il semble que la confusion du milieu vient en outre du fait que les agents pédagogiques du ministère se soient montrés trop zélés à propos de ce nouveau programme.

Le fédéral tentera de sauver l'usine de la CIP à Temiscaming

OTTAWA (PC) – Le gouvernement fédéral a décidé de sauver l'usine de la Compagnie Internationale de Papier de Témiscaming et près d'un millier d'emplois, en participant à la réouverture de l'usine.

Le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Don Jamieson, a fait part de cette nouvelle, hier aux Communes, en réponse à une question du chef du Nouveau parti démocratique, M. David Lewis.

Il a précisé qu'il se propose de rencontrer, au milieu de la semaine prochaine, des représentants du gouvernement du Québec, de la compagnie et, probablement, le groupe privé Tembec Forest Industries, également impliqué dans l'affaire.

L'usine de la CIP est fermée depuis le 31 mai 1972 et 540 travailleurs, en plus des 325 employés en forêt, se sont retrouvés sans emploi.

Plusieurs démarches ont été entreprises depuis ce temps, principalement de la part des citoyens de Témiscamingue, en Abitibi, pour permettre une reprise des opérations.

Les dirigeants de la compagnie ont refusé de vendre l'usine, au prix de $1.5 million, au groupe Tembec, montant que la CIP jugeait nettement insuffisant, semble-t-il.

La compagnie réclamait du gouvernement québécois une somme de $7 millions, avait affirmé M. Fernand Daoust, secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec, en retour des concessions forestières qu'elle exploite dans cette région.

M. Jamieson a expliqué qu'il négocierait surtout avec le gouvernement du Québec en vue d'assurer la réouverture de l'usine à la satisfaction de toutes les parties intéressées.

Le contrôle douanier: Ottawa raidit son attitude

OTTAWA (CP) – Le gouvernement fédéral est prêt à raidir son attitude vis-à-vis des Etats-Unis sur une question qui semble à prime abord sans importance: le contrôle douanier américain qui s'effectue dans certains aéroports canadiens pour les passagers en partance vers les Etats-Unis.

La question n'avait pas été abordée entre Ottawa et Washington depuis trois ans. Dernièrement, les autorités américaines ont fait savoir qu'elle était si importante que la conclusion de nouveaux accords aériens entre le Canada et les Etats-Unis en dépendait.

Le 7 mars, devant une commission du Congrès, un haut-fonctionnaire du sous-secrétariat d'Etat des Etats-Unis a amorcé le litige en déclarant que si le Canada voulait obtenir de nouvelles liaisons aériennes avec des villes américaines, il lui faudrait accepter le maintien du système de contrôle douanier américain dans certains aéroports canadiens.

Devant cette même commission, un porte-parole des compagnies aériennes a fait savoir que si ce contrôle douanier américain était abandonné aux aéroports canadiens, les frais d'opérations des compagnies aériennes augmenteraient annuellement de $17 millions.

A Ottawa, on soutient que le gouvernement n'avait pas d'idée préconçue sur la question du contrôle douanier américain aux aéroports canadiens jusqu'à ce que Washington la brandisse comme un atout dans les négociations bilatérales d'accords aériens.

"Si les Etats-Unis veulent montrer les dents, de dire un fonctionnaire canadien, nous montrerons les nôtres".

Ottawa, dit-on, est prêt à jouer la carte du contrôle douanier pour obtenir des concessions des Etats-Unis en matière de liaisons aériennes.

Le contrôle douanier des Etats-Unis effectué aux aéroports canadiens a été créé d'abord pour simplifier la tâche aux lignes aériennes.

Il permet aux compagnies aériennes de faire subir les contrôles de la douane américaine aux aéroports de Vancouver, de Winnipeg, de Toronto et de Montréal aux passagers en partance pour des villes américaines. La durée des escales en sol américain est ainsi considérablement réduite.

Ce sont les compagnies aériennes américaines qui tirent surtout profit de cette situation, puisqu'elles peuvent de cette façon inclure des villes canadiennes à leurs itinéraires réguliers.

Par exemple, des passagers à destination de New York peuvent traverser la douane américaine à Toronto, ce qui raccourcit la durée de l'escale à Buffalo.

Tandis que les compagnies américaines souhaitent que cette pratique soit maintenue, Air Canada voudrait qu'elle soit éliminée tout à fait.

La compagnie canadienne maintient que ses clients du Canada désirant se rendre aux Etats-Unis doivent obligatoirement se rendre à Toronto ou Montréal, se soumettre dans l'une de ces villes aux formalités de la douane américaine puis reprendre l'avion vers leur destination finale.

La compagnie aimerait que cette pratique soit abandonnée de façon à lui permettre de relier directement certaines villes canadiennes aux Etats-Unis.

Mais, croit-on savoir, Air Canada pourrait revenir sur sa décision si elle obtenait en retour des liaisons importantes vers des villes américaines éloignées.

Un porte-parole officieux du gouvernement a laissé entendre qu'Ottawa s'inquiète du fait que le contrôle douanier américain ne se fasse qu'à quatre aéroports canadiens si ce contrôle pouvait s'effectuer à d'autres aéroports pour permettre des liaisons directes avec les Etats-Unis.

En 1969, Ottawa avait demandé au gouvernement américain de défrayer le coût de ses installations douanières à l'aéroport international de Toronto. Le Congrès américain avait rejeté cette demande, prétextant qu'il en coûterait trop cher pour payer toutes les installations douanières aux nouveaux aéroports.

Les douanes américaines ne voient pas d'un très bon oeil ce système, surtout depuis que le président Nixon a lancé une vaste campagne contre la contrebande des drogues.

Les douaniers américains éprouvent certaines difficultés à fouiller des suspects au Canada et les fouilles, en fait, ne peuvent être réalisées que par des agents de la Gendarmerie royale.

Comme les lois canadiennes sur la fouille des personnes sont assez sévères, la Gendarmerie royale, avant de procéder à une fouille, doit posséder des preuves suffisantes pour justifier une arrestation.

Ce sont d'autre part les compagnies aériennes qui doivent défrayer le temps supplémentaire des douaniers américains en poste au Canada, et qui leur versent de même leur allocation de travail à l'étranger.

Il en résulte que des douaniers dont le salaire normal serait de $10,000 à $12,000 par année touchent jusqu'à $28,000, alors que les douaniers canadiens travaillant dans les mêmes aéroports ne touchent que $10,000 par an.

Bell Canada: décision aujourd'hui

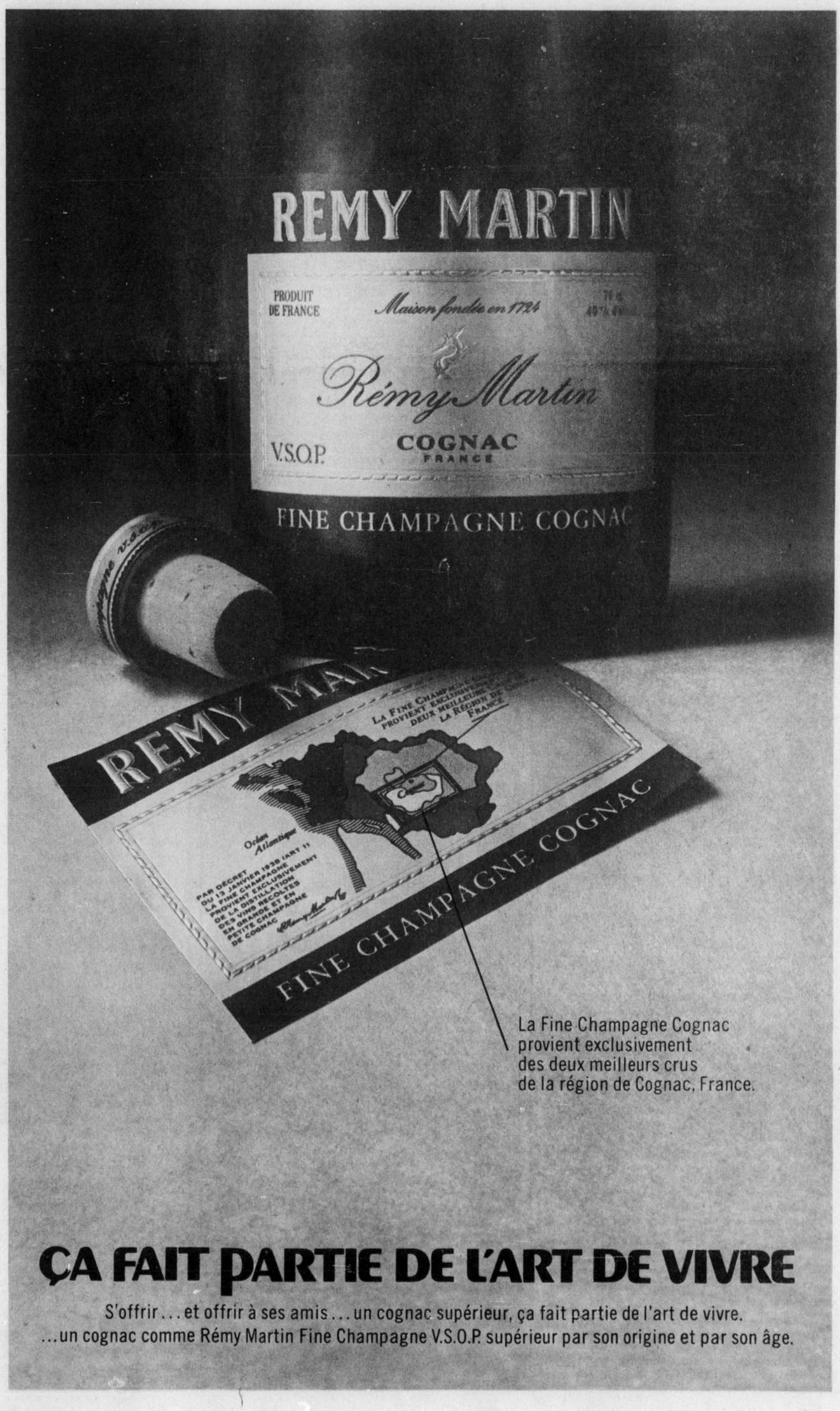
OTTAWA (PC) – Le gouvernement Trudeau annoncera ce matin la décision qu'il a prise au sujet de la hausse des tarifs consentie à Bell Canada par la Commission canadienne des transports, le vendredi, 30 mars.

M. Gérard Pelletier, ministre des Communications, annonçait cette nouvelle hier, alors qu'il était interrogé aux Communes par le chef néo-démocrate, M. David Lewis.

Ce dernier se référait au fait que Bell Canada a déposé, mercredi, ses nouvelles hausses, ce qui les rend effectives dans une semaine.

La semaine dernière, en rendant sa décision, la Commission canadienne des transports permettait à Bell Canada d'obtenir des bénéfices de quelque $22 millions pour 1973, et de $35.3 millions pour l'an prochain.

Un débat spécial sur cette question a eu lieu, lundi, aux Communes; mais déjà, à ce moment-là, le ministre des Communications avait annoncé que les fonctionnaires de son ministère se penchaient et sur la décision de la CTC.



Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 13

PEEL COUNTY BOARD OF EDUCATION
MISSISSAUGA, ONTARIO

recherche les services d'un

professeur (français ou québécois) pour enseigner la géographie et l'histoire en français.

Veuillez envoyer les demandes à:

M. W. Springle, directeur,
Brampton Centennial Secondary School,
251, McMurchy Avenue South,
Brampton, Ontario

SHELL CANADA LIMITED

Raffinerie de Montréal-Est

INGÉNIEURS MÉCANIQUE

Les fonctions:

Les candidats choisis se verront confier la réalisation de projets de génie mécanique. Les responsabilités initiales comprendront la conception, l'estimation et la programmation des projets de même que la supervision des travaux d'exécution. L'évolution de la carrière des candidats choisis pourra être soit de nature administrative ou de nature technique selon leurs intérêts et aptitudes.

Les qualifications:

La compagnie recherche des diplômés en génie mécanique possédant de 3 à 10 ans d'expérience industrielle. Les candidats devront être parfaitement bilingues. Toute expérience reliée à l'industrie du raffinage du pétrole ou de la pétro-chimie sera un atout.

Le traitement:

La compagnie offre un salaire de départ établi à partir de la formation et de l'expérience et qui évoluera par la suite selon le rendement.

Les candidats intéressés devront faire parvenir leur curriculum vitae détaillé à:

Adjoint au personnel,
Shell Canada Limited,
C.P. 600,
Pointe-aux-Trembles, Qué.

COMMISSION SCOLAIRE HAVRE ST-PIERRE
HAVRE ST-PIERRE

FONCTION:

Responsable du Service de la Comptabilité

ATTRIBUTIONS

Sous l'autorité du Directeur des services financiers, le Responsable du service de la comptabilité organise et coordonne les activités reliées à l'utilisation du système de comptabilité de la Commission Scolaire et il contrôle toutes les écritures comptables (mises à jour, journal des salaires, taxes, paiement des factures, etc.)

Il coordonne les activités de son service avec celles des autres services.

Il avise le Directeur des services financiers sur toute question de contrôle budgétaire et financier.

Il accomplit toute tâche que lui confie le Directeur des services financiers.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Diplôme universitaire en sciences commerciales.
Cinq années d'expérience pertinente.

ENTRÉE EN FONCTION:

Immédiatement.

SALAIRE:

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Education.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au:

Directeur général intérimaire,
Commission Scolaire de Havre St-Pierre,
C.P. 400
Havre St-Pierre

CORPORATION DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

DIRECTEUR
SERVICE DE L'INFORMATION

Fonctions:

- Diriger le nouveau service et établir des procédures de fonctionnement
- Centraliser l'information reçue et rechercher l'information pertinente au domaine du génie
- Diffuser l'information au niveau des membres et au niveau du public
- Établir des politiques de communication sous la directive du directeur des services spécialisés
- Concevoir et préparer le journal officiel, les communiqués et les avis
- Organiser les conférences de presse et entretenir les contacts avec les média d'information
- Coordonner la documentation de base du secrétariat et collaborer à sa préparation
- Faire la liaison avec les divers groupements d'ingénieurs.

Qualifications:

- Excellence en français et en anglais
- Diplôme d'études supérieures avec un minimum de trois années d'expérience pertinente à la tâche (relations extérieures et/ou l'information en général)
- Posséder le sens du travail d'équipe et de l'organisation au niveau du palier de décision.

Traitement:

Selon les qualifications et l'expérience
Programme complet d'avantages sociaux.

Les candidats intéressés sont priés de transmettre confidentiellement, par écrit, leur curriculum vitae à:

Poste - Service de l'Information
Corporation des Ingénieurs du Québec
Suite 1601
625, avenue du Président Kennedy
Montréal 111, Québec

HÔTEL-DIEU DE ST-JÉRÔME

Centre hospitalier de soins spécialisés
demande

DIRECTEUR(TRICE) DES SOINS INFIRMIERS

Description:

Responsable, sous l'autorité du directeur général, de l'organisation et de l'administration des services de soins infirmiers.

Qualifications demandées:

- Baccalauréat en sciences infirmières.
- Expérience en administration des soins infirmiers.
- Aptitudes en relations humaines et qualités de chef.

Salaire et bénéfices marginaux: À discuter.

Les candidatures seront traitées confidentiellement.

Faire parvenir curriculum vitae

M. Florian Brissette, C.A.
Directeur général,
Hôtel-Dieu de St-Jérôme,
290, rue Montigny,
St-Jérôme, Comté de Terrebonne.

TECHNICIENS SENIORS EN BÉTON DE CIMENT

NATURE DU TRAVAIL:

Contrôle qualitatif du béton et de sa mise en place pour ponts et routes.

ENDROIT:

Extérieur de la région de Montréal.

SCOLARITÉ:

Au moins 11 années.

POSTES:

Techniciens séniors, sept (7) ans d'expérience ou plus.

RÉMUNÉRATION:

Selon les qualifications et l'expérience du candidat ainsi que de la fonction à remplir.

Discrétion assurée.

Faire parvenir toute demande d'emploi et Curriculum Vitae à

LES LABORATOIRES VILLE MARIE INC.
1875, BOULEVARD INDUSTRIEL, LAVAL, QUÉBEC 663-8180

ASSELIN, BENOIT, BOUCHER, DUCHARME, LAPOINTE, INC.
EXPERTS-CONSEILS

RECHERCHE

ÉCONOMISTE

Poste offert:

Le candidat choisi devra d'abord établir et ensuite diriger le Département des Etudes Economiques de la société ABBDL Inc.

Le candidat:

Le candidat devra posséder un diplôme en Economie d'une université reconnue et de 5 à 10 années d'expérience générale dans la discipline. La préférence sera accordée aux candidats qui possèdent le français et l'anglais.

Lieu de travail:
Montréal.

Le salaire:
À la mesure de l'expérience du candidat.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae au:

Département des Ressources Humaines
Asselin, Benoit, Boucher,
Ducharme, Lapointe Inc.
4200 ouest, boul. Dorchester
Montréal 215, Qué.

Toutes les demandes seront gardées confidentiellles.

CEGEP DE SAINT-JÉRÔME

demande un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fonctions:

- Principal administrateur du collège, il est directement responsable auprès du Conseil d'administration dont il est aussi membre;
- il assure la coordination de tous les services, la préparation et l'exécution des plans de développement au court et à long terme;
- il veille à l'administration financière et pédagogique du collège et assure les relations internes et externes du collège;
- il exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'administration quant à l'engagement de tout le personnel du collège.

Qualifications :

- Le candidat possède un diplôme universitaire, dont l'obtention requiert un minimum de 17 années de scolarité;
- il a une solide expérience professionnelle dans l'administration, et de préférence, dans l'administration scolaire, où il a prouvé qu'il pouvait diriger et coordonner le travail de plusieurs personnes dans des disciplines différentes;
- une solide connaissance des structures administratives de l'éducation au Québec et de l'orientation de la réforme scolaire est une nécessité.

Salaire :

Selon les Politiques administratives et salariales des collèges.

Date limite :

Au plus tard le 20 avril 1973.

Adresser curriculum vitae complet au:

Président,
Conseil d'administration,
Case postale 800,
Saint-Jérôme,
Comté Terrebonne, Qué.

ARCHITECTE DESSINATEUR

10 ans expérience minimum

Écrire avec curriculum vitae à:

Papineau/Gérin/Lajoie/Le Blanc
Architectes
3600, Van Horne, suite 400, Montréal 251

SPÉCIALISTE DE LA PLANIFICATION URBAINE ET DE L'INFORMATIQUE

Demandé pour participer à l'élaboration d'un système d'information urbaine à grande échelle fondé sur l'informatique et conçu pour appuyer la planification et l'analyse urbaine.

Le travail comportera des fonctions très diverses, y compris des tâches se rapportant à l'élaboration et à la mise au point d'un système de gestion à grande échelle fondé sur l'informatique, l'analyse d'un système intégré de références et le développement des systèmes actuels de graphiques mécanographiques.

Les candidats doivent avoir une formation universitaire dans le domaine de l'informatique et une formation connexe en économie, sociologie ou urbanisme, en plus d'une aptitude à entretenir des rapports efficaces avec des urbanistes et à travailler en collaboration avec des informaticiens. De bonnes connaissances et de l'expérience en matière d'analyse des systèmes, de programmation scientifique, d'analyse du matériel et de graphiques informatiques sont souhaitables.

Traitement jusqu'à $15,723 (à l'étude actuellement)

Le concours s'adresse aux femmes et aux hommes. Veuillez adresser les demandes donnant le détail complet des qualifications et de l'expérience avant le 18 avril 1973 au Chef de la Main-d'oeuvre.

National Capital Commission
Commission de la Capitale nationale
48 Rideau - Ottawa - Canada
K1N 8K5

RADIO-QUÉBEC

recherche un

DIRECTEUR DES RELATIONS PUBLIQUES

Description des fonctions:

Planifier, organiser et diriger les activités du service des Relations publiques en vue de:

- communiquer à la population et au personnel de l'Office une information adéquate sur l'activité et les objectifs de l'Office;
- établir et maintenir, en étroite collaboration avec le service Évaluation et Relations avec l'auditoire, des relations avec les média d'information propres à améliorer l'image de l'Office;
- établir et maintenir toutes relations jugées utiles avec les organismes publics et les corps intermédiaires.

EXIGENCES:

Diplôme universitaire en sciences humaines.

Cinq (5) à dix (10) ans d'expérience en relations publiques ou dans un domaine connexe.

Préférence sera accordée au candidat occupant depuis au moins deux (2) ans des fonctions comportant un degré élevé de responsabilités et d'initiative.

Traitement selon expérience.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir un résumé biographique au:

Directeur du personnel,
Radio-Québec,
800, Fullum,
Montréal 133, Qué.

CONSEIL SCOLAIRE DE NIPISSING

Écoles secondaires de North Bay et de Sturgeon Falls

Nous recherchons pour septembre 1973 les professeurs suivants:

École secondaire Franco-Cité, Sturgeon Falls, Ontario.

Dessin industriel ou architectural
Ateliers - filles (cours pratique)
Ateliers généraux - garçons
Sciences (chimie)
Sciences générales
Éducation physique (garçons) plus autres matières

Directeur:
M. D. Lafleur
Tél.: Bur. (705) 753-1510
Rés. (705) 753-0587

École secondaire Algonquin North Bay, Ontario.

Directeur de la section "Affaires et Commerce"
Français et/ou art dramatique
Sciences (biologie)
Économie domestique (années I et II)
Beaux-Arts (années II, III et IV)
Matières commerciales
English (années I et II)
Sciences (physique)
Mathématiques (I et II)

Directeur:
M. R. Perron
Tél.: Bur. (705) 472-8240
Rés. (705) 472-3368

F.J. McElligot High School
Mattawa, Ontario
Directeur: M. William Kennedy
Tél.: (705) 744-5691

Géographie

Échelle de salaire 1972/73

	Minimum	Maximum
Cat. 1	$7,500	$13,100
Cat. 2	$7,800	$13,800
Cat. 3	$8,700	$15,700
Cat. 4	$9,200	$16,700

MM. D. Lafleur et R. Perron seront à l'Hôtel Skyline, Ottawa pour entrevues jeudi soir le 12 et vendredi le 13 avril.

INFIRMIÈRES LICENCIÉES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

L'Hôpital Charles Lemoyne doit combler **immédiatement** 25 postes vacants au niveau du nursing. Pour ce faire, il recherche les services de:

— 15 infirmières licenciées
— 10 infirmières auxiliaires

Veuillez communiquer avec le:

Bureau du personnel
672-2211 poste 219

FÉDÉRATION DU SPORT SCOLAIRE DU QUÉBEC
DIRECTEURS DES SERVICES

— Un directeur de service à l'élémentaire

Fonctions:

Planifie, organise, anime et contrôle les programmes de développement du sport scolaire pour le secteur

— Un directeur de service au secondaire

Fonctions:

Planifie, organise, anime et contrôle les programmes de développement du sport scolaire pour le secteur secondaire.

Qualifications:

- Détenir un diplôme universitaire en éducation physique.
- Quelques années d'expérience pertinente dans l'enseignement de l'éducation physique et l'animation sportive scolaire.
- Bonne connaissance des organismes de sport québécois.

Rémunération:

Salaire selon l'expérience et les qualifications du candidat.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 20 avril 1973 à l'adresse suivante:

Fédération du Sport Scolaire du Québec,
a/s M. Marcel Bourassa, d.g.,
881 est, boul. de Maisonneuve,
Montréal 132, Qué.

VILLE DE BAIE COMEAU
Offre d'emploi
SERVICE DE LA POLICE

CONCOURS: 73-04
POSTE:

ASSISTANT-DIRECTEUR DU SERVICE DE LA POLICE

FONCTIONS:

Seconder et assister le directeur de police dans ses fonctions et le remplacer en son absence dans la direction, l'administration du corps de police de Baie Comeau.

QUALIFICATIONS:

Le candidat devra:

1- Être de citoyenneté canadienne;
2- Être de bonnes moeurs;
3- Ne pas avoir d'antécédent criminel;
4- Être bilingue;
5- Détenir un certificat d'études complétées avec succès au niveau de la 11ième année ou l'équivalent reconnu par le Ministère de l'Éducation;
6- Posséder au moins 10 ans d'expérience générale dans un corps de police dont 5 ans à des fonctions administratives et d'enquêtes;
7- Subir un examen médical sur demande.

Les candidats devront se soumettre à une entrevue devant un comité de sélection.

SALAIRE:

Le traitement à discuter selon l'expérience. À ce traitement s'ajoutent les bénéfices marginaux, fonds de pension, assurance-maladie, etc., existant à la Ville.

L'offre de services qui sera considérée confidentielle devra être formulée par écrit, accompagnée d'un curriculum vitae détaillé muni de références. Elle devra être adressée au soussigné au plus tard le 15 avril 1973.

Michel Lévesque
Directeur du personnel
Hôtel de Ville
Baie Comeau, Qué.

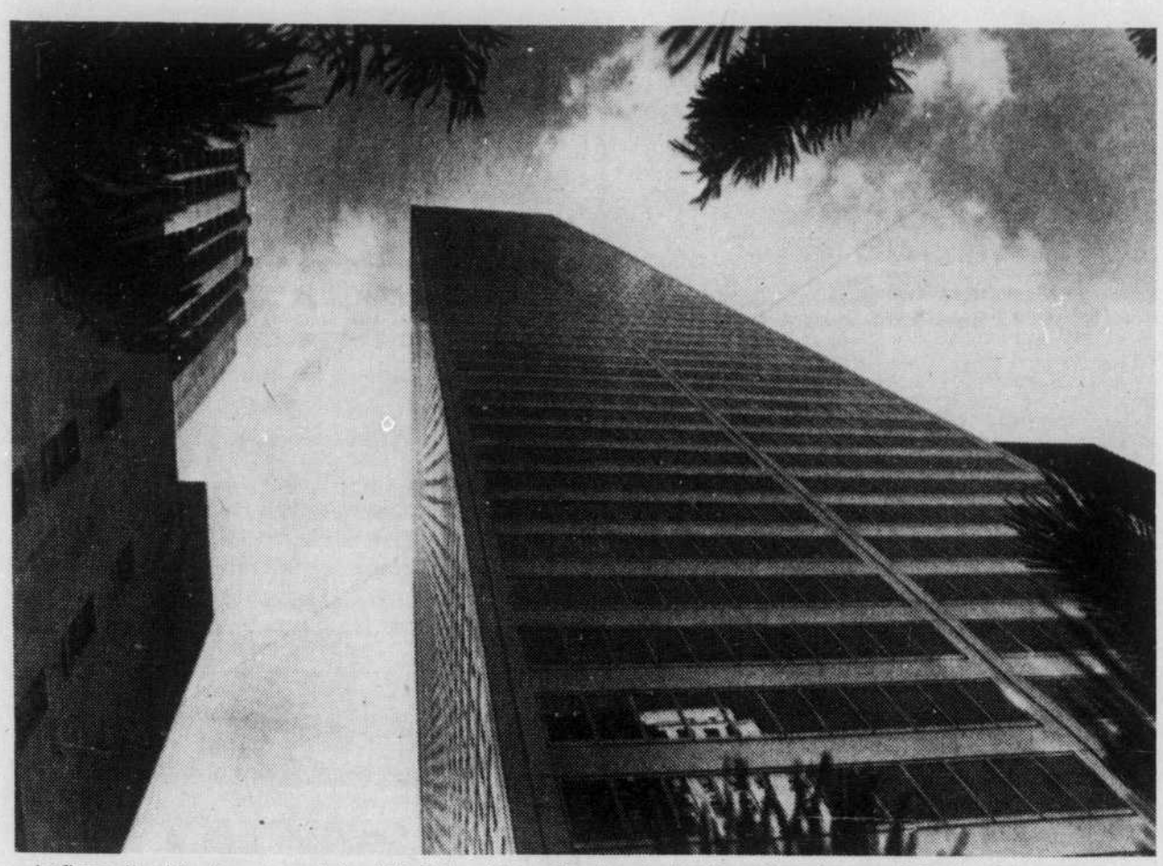
Faites carrière dans la fonction publique

DIRECTEUR DES LEVES LEGAUX

– Traitement initial de $19,925 à $25,400 selon la compétence. Ministère des Terres et Forêts; poste à Québec.
– Analyser et évaluer les projets d'opération qui lui sont soumis par les services sous sa responsabilité; coordonner les projets d'études dans le domaine des levés légaux; représenter le ministère auprès des organismes publics, para-publics et privés; planifier, coordonner et diriger l'ensemble des activités administratives du service.
– Etre titulaire d'un diplôme universitaire terminal dans une discipline appropriée; posséder au moins 10 années d'expérience dans le domaine de l'arpentage et du cadastre; posséder de fortes connaissances dans le domaine territorial; avoir une expérience administrative ayant fait ses preuves.
– Concours A620BE – Date limite pour l'inscription: 20 avril 1973.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent **s'inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec** en remplissant le questionnaire "offre de service" qu'elles peuvent se procurer aux bureaux de la Commission:
1050, rue Conroy, Québec 4 Tél.: 643-3984
255, boulevard Crémazie est, Montréal 354 Tél.: 873-3035
ou aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.
Il ne sera tenu compte que des candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études. Prière d'indiquer le poste qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'un poste, il est indispensable de présenter une formule distincte dans chaque cas.

QUÉBEC GOUVERNEMENT DU QUÉBEC



La firme d'architectes newyorkaise I.M. Pel a obtenu hier le prix de l'American Iron and Steel Institute pour sa conception de Commerce Court, à Toronto. Commerce Court groupe quatre gratte-ciel dont cet édifice de 57 étages et de 784 pieds. (Téléphoto CP)

Selon Mlle Suzanne Veit

Les parents devraient avoir un droit de parole au niveau des garderies d'enfants

par Renée Rowan

Il faut à tout prix éviter au niveau des garderies l'erreur qui s'est commise avec le système scolaire duquel on a écarté les parents. Si ces derniers ne se sentent pas totalement impliqués et n'ont pas droit de parole, il est inutile de vouloir travailler auprès des enfants.

Telle est la conviction profonde de Suzanne Veit, membre du personnel du Conseil canadien de développement social et directeur d'un projet du Conseil visant à l'élaboration de lignes directrices pour l'établissement des normes de la garde de jour.

La jeune femme était à Montréal hier à l'occasion d'un atelier de travail de deux jours qui réunit, au Centre marial montfortain, une quarantaine de délégués des garderies et centres de jours publiques et privés ainsi que des observateurs d'agences sociales et du gouvernement.

Ces deux journées d'étude qui se termineront ce soir s'inscrivent dans le cadre d'une série de rencontres régionales qui se poursuivront jusqu'à la fin d'avril à travers le Canada. Les premières ont eu lieu à Winnipeg, Edmonton et Kamloops (C.-B.); la prochaine aura lieu à Halifax en fin de semaine.

Le but de ces rencontres est, d'une part, de voir quelles formes de garde de jour sont actuellement disponibles, les programmes offerts, les ressources sur le plan du personnel, etc, et d'autre part, de recueillir les suggestions des responsables de garderies sur les lignes directrices qui s'imposent quant à l'établissement de normes.

Chaque atelier travaille à partir de documents préparés par des experts de tout le Canada sur l'administration, la santé alimentaire et l'environnement, l'aménagement physique, l'enfance exceptionnelle, la programmation et le personnel.

"Depuis quelque temps, ça bouge énormément dans le secteur de la garde de jour, souligne Suzanne Veit. Des lois sont adoptées, de plus en plus d'argent est versé dans des programmes. Nous en sommes arrivés à un point critique et nous avons un choix à faire entre deux orientations: des services institutionnalisés ou communautaires.

"Ce que nous tentons de faire, poursuit-elle, c'est de recueillir le plus de matériel possible, des points de vue diversifiés. Chaque atelier comprend non seulement des responsables de centres de jour et de garderies, mais aussi des parents, des pédiatres, des professionnels, etc".

Les recommandations de chaque région seront remises au comité de douze personnes mis sur pied par le Conseil canadien de développement social qui se chargera d'établir un guide de références pour l'établissement des normes de la garde de jour, guide qui pourra servir aux provinces et à tous ceux qui en auront besoin.

"Il ne s'agit pas d'imposer des normes, mais tout au plus de fournir un guide de références qui pourrait être utile, insiste Suzanne Veit. Nous sommes très conscients du fait que le secteur des garderies est de juridiction provinciale. En mettant sur pied notre comité d'étude, nous sommes entrés en communication avec le gouvernement de chaque province. Au Québec, nous avons reçu l'assentiment du Dr Jacques Brunet, sous-ministre aux Affaires sociales. Mlle Marie-Paule Dandois, du ministère des Affaires sociales, a d'ailleurs été désignée pour faire partie du comité composé de représentants de toutes les régions du Canada. L'autre représentant du Québec sur ce comité est soeur Marie Massé qui dirige une garderie subventionnée à Montréal."

Cette initiative du Conseil canadien de développement social est une suite à la première conférence canadienne de la garde de jour tenue sous ses auspices en juin 1971. Le travail du comité, rendu possible grâce à une subvention de $40,155 accordée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, devrait être complété en juin prochain.

"Jusqu'à maintenant, dit Mlle Veit, le comité s'est entendu sur un seul grand principe de base: il est inutile de travailler avec des enfants sans que les parents se sentent directement impliqués. Les professionnels vont et viennent, mais les parents demeurent. L'enfant retourne à la maison chaque soir, les fins de semaines. Il est essentiel que l'on puisse travailler en étroite collaboration et que leur voix soit entendue. La garderie ne doit pas supplanter les parents; elle n'est qu'un complément, une aide, un appui à la vie familiale.

"Il faut à tout prix poursuit-elle, que les garderies se développent comme le système scolaire où c'est très difficile pour les parents de faire valoir leurs idées et leur expérience de vie et de coopérer pleinement avec les éducateurs. Il faut la pleine participation des parents dans le développement des programmes."

Mlle Veit est d'avis qu'il faut des programmes davantage imaginatifs, qui tiennent compte de tous les besoins, qui offrent un éventail de services: services de dépannage, quelques jours par semaine, tous les jours, quelques heures ou vingt-quatre heures, etc. Toutes les avenues n'ont pas encore été explorées, affirme-t-elle, en conclusion.

Dans tous les CLSC

Les OFAC réclament des services d'aide au couple et à la famille

Les Organismes familiaux associés du Québec (OFAC) réclament, dans un mémoire qui vient d'être remis à M. Claude Castonguay, ministre des Affaires sociales, la mise sur pied de services d'aide au couple et à la famille dans tous les CLSC du Québec.

C'est au sein des établissements publics, dans le CLSC, que l'aide au couple et à la famille rendra le meilleur service à ses usagers, affirme l'OAC, une confédération d'organismes familiaux regroupant dix fédérations provinciales ou régionales qui représentent environ 80,000 familles du Québec. Ces services sont urgents; d'une part, les services actuels ne répondent pas à la demande, d'autre part, quand on a besoin d'aide, souvent le couple ou la famille ne sait pas où s'adresser.

En insérant les services d'aide au couple et à la famille à l'intérieur des CLSC, on les rendra accessibles à tous, sans préjugés, dit l'OFAC. "Le service ne doit pas être identifié par la population comme un service pour les couples problèmes ou les familles problèmes. C'est plutôt un centre où les difficultés de fonctionnement interne du groupe conjugal et familial peuvent être résolues au besoin, peu importe la nature et la durée de l'aide. Le service ne doit pas non plus s'identifier à une classe sociale; il s'adresse aux couples de toutes conditions de même qu'à toutes les familles, peu importe leur forme."

Une des qualités de ce service sera de canaliser vers un même endroit des problèmes conjugaux et familiaux qui actuellement trouvent leurs solutions dans autant de services distincts ou demeurent sans solution.

Ces services d'aide, pour être utiles, devront être ouverts tous les soirs en plus des heures de jour, sauf le samedi et le dimanche où seul un service d'urgence devra rester ouvert.

L'OFAC recommande que ces services offrent les caractéristiques suivantes: diversité d'approches (thérapie de couple, thérapie familiale, groupe de rencontres, d'évolution et de progression, unité mobile, bénévoles dans le milieu); le décloisonnement permettant le passage d'un secteur à l'autre; le recours à une équipe multi-disciplinaire ayant une formation spéciale en thérapie familiale, de personnes ressources formées spécialement et de bénévoles dont certains pourraient aussi être formés spécialement. Les Cegeps pourraient être utilisés pour la formation des personnes-ressources qui seront nécessaires en grand nombre.

L'OFAC voit très bien l'ouverture de départements spéciaux dans les universités québécoises pour former des thérapeutes pour l'aide au couple et à la famille. Ces départements pourraient démarrer immédiatement à partir des initiatives en cours.

L'OFAC souhaite que ces services d'aide deviennent un milieu où les couples et la famille puissent aller non seulement s'ils éprouvent des difficultés importantes dans leurs relations et dans leur vie quotidienne, mais un endroit où l'on peut faire le point et rencontrer d'autres couples, d'autres familles.

Aide à l'Inde

OTTAWA (PC) – Le gouvernement fédéral, par la voie de l'Agence canadienne de développement international, a décidé d'accroître de $10 millions sa ligne de crédit à l'Inde afin de lui permettre d'acheter des biens et services canadiens nécessaires au développement de ses secteurs publics et privés.

Le montant de la ligne de crédit se trouve ainsi porté à $20 millions, depuis la signature de l'accord de mai 1971 entre les deux pays.

De cette façon, le gouvernement canadien permet aux pays bénéficiaires de traiter directement avec les fournisseurs canadiens et à ceux-ci de promouvoir de la manière habituelle la vente de leurs produits et services sur les marchés extérieurs.

En plus de l'Inde, les lignes de crédit ont été ainsi ouvertes à l'Indonésie, au Nigéria et à la Tanzanie.

NE L'OUBLIEZ PAS



LA CROIX-ROUGE AGIT EN VOTRE NOM

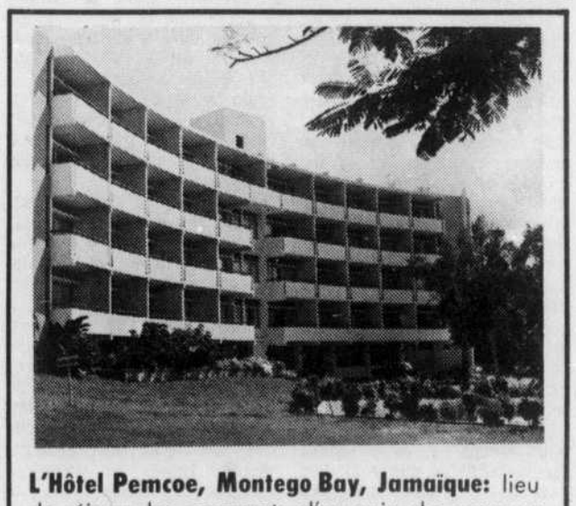
Inauguration d'une exposition sur l'infiniment petit à Paris

PARIS (AFP) – Une exposition "Nature X 10,000" qui présente le monde de l'infiniment petit agrandi de 1,000 à 100,000 fois grâce à des photographies prises au microscope électronique à balayage, a ouvert ses portes mercredi à Paris au Musée d'histoire naturelle.

Parmi les quelque 1,350 photos d'éléments minéraux, végétaux ou animaux exposés, se trouve notamment un immense agrandissement d'une cassure de coquille d'oeuf agrandie 115,000 fois. On découvre alors des centaines de petits triangles isocèles répartis dans un ordre géométrique parfait. Un fragment d'écailles de poissons grossis 2,000 fois ressemble à un tunnel tapissé de pierres régulières.

Un grain de sel, fin, grossi 2,000 fois, apparaît comme un rectangle enfermant d'autres petits rectangles. Un morceau de craie, agrandi 6,000 fois, montre un agrégat de squelettes nanofosciles et leurs débris. On comprend alors pourquoi la craie crisse sur un tableau noir. Les écailles des ailes du "petit paon de nuit", papillon commun des campagnes, grossies 60,000 fois montrent la même structure que les ailes de l'avion supersonique "Concorde".

A travers toutes ces photographies, l'architecture de tous ces éléments et notamment de certaines algues, apparaît fondée sur les lois les plus rigoureuses de la résistance des matériaux. Les traces de la fission spontanée de l'uranium sont même visibles sur certains minéraux. Cette exposition montre tout ce que la nature sait faire de beau, d'étrange et de fantastique.



L'Hôtel Pemcoe, Montego Bay, Jamaïque: lieu de séjour des gagnants d'un prix du concours organisé par LE DEVOIR.
Les détails de ce concours seront publiés de nouveau dans LE DEVOIR du 24 avril 1973.

Déjeunez avec LE DEVOIR tous les matins

Pour vous assurer d'une livraison régulière à domicile... **composez 844-3361** ou remplissez ce coupon et adressez-le à:

LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal 125, Québec

NOM: . . . . . .
ADRESSE: . . . . . .
APP.: . . . . . TÉL.: . . . . . .
VILLE: . . . . . .

À la semaine: $0.90 ☐ | **6 mois:** $19.00 ☐ **1 an:** $35.00 ☐
Payable au porteur. | Faire un chèque à l'ordre de **LE DEVOIR**

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 12

BIBLIOTHÉCAIRE CHEF DE SUCCURSALE

Doit posséder titre académique reconnu et au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle.

Salaire:
$14,124 - $15,183
Écrire au:

Directeur
Bibliothèque publique d'Ottawa,
237, rue Queen,
Ottawa, Ont.
K1P 5M2

REPRÉSENTANT DES VENTES
PIÈCES RELATIVES À L'AUTOMOBILE

Son bureau sera situé à Montréal et la moitié de son temps sera employé à voyager à travers le Québec.

Pour service et vente auprès d'importants clients tels que: U.A.P., Gulf, Simpson Sear et plusieurs autres dépositaires importants.

Doit être bilingue, bénéfices marginaux complets, voiture fournie par la compagnie et compte de dépenses.

Faire parvenir demande en toute confiance, en mentionnant le degré de scolarité, expérience, références personnelles et d'affaires ainsi que le salaire demandé à:

CASE 1996, LE DEVOIR, MONTRÉAL

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE LA CÔTE NORD
275, boulevard LaSalle
Baie-Comeau, Sag., P. Qué.
SERVICES AU PERSONNEL Réf.: 04-11-11
Offre d'emploi
ADJOINT ADMINISTRATIF

La Commission scolaire régionale de la Côte Nord recherche activement les services d'un adjoint administratif pour le Pavillon Central de l'école secondaire de Hauterive.

Attributions:

Sous l'autorité du directeur de l'école, l'adjoint administratif assume les responsabilités qui lui sont confiées relativement à la gestion financière, à la gestion de l'équipement, à la gestion du personnel de soutien et à la gestion des activités de secrétariat de l'école.

Relativement à la gestion financière, il assume la responsabilité de la préparation technique du budget et de la surveillance de l'utilisation des fonds conformément au budget approuvé.

Relativement à la gestion de l'équipement, il assume les responsagilités qui lui sont définies quant à l'entretien préventif, physique et ménager de l'école, compte tenu des responsabilités confiées au personnel de gérance des services de l'équipement.

Il est responsable de l'élaboration et de l'application des procédures relatives aux réquisitions, aux achats, à la réception, à la distribution, à l'entreposage et à l'inventaire des marchandises, compte tenu des responsabilités confiées au personnel de gérance des services de l'approvisionnement.

Il est responsable de l'élaboration et de l'application des procédures relatives à l'utilisation des locaux (salles de cours, gymnase, piscine . . .), terrains (aire sportive, aire de stationnement . . .), des services auxiliaires (transport, imprimerie, cafétéria . . .), compte tenu des responsagilités confiées au personnel de cadre et de gérance des services de l'équipement.

Il dirige et évalue le personnel de soutien sous sa responsabilité.

Il accomplit toute autre tâche que lui confie le directeur de l'école.

Qualifications requises:

- Diplôme d'études collégiales en techniques administratives, ou l'équivalent.
- Cinq (5) années d'expérience pertinente.

OU

- Diplôme de secondaire V avec option se rapportant à l'administration et aux sciences commerciales.
- Dix (10) années d'expérience pertinente.

Endroit du travail:

Pavillon Central - école secondaire de Hauterive - secteur III.

Entrée en fonction:

Le plus tôt possible.

Salaire:

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation et de la Commission scolaire régionale de la Côte Nord.

Toutes les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande accompagnée de leur curriculum vitae en mentionnant le numéro indiqué plus haut à l'attention du soussigné avant 5:00 heures p.m. le 27 avril 1973.

G.H. Charbonneau,
Secrétaire général et
directeur des services
au personnel

Le poste:
INGÉNIEUR EN ÉLECTRONIQUE
La compagnie:
AUTOMATEC INC.

Usine de fabrication d'équipements électroniques située à St-Léonard.
Le candidat doit être bilingue; il possède un diplôme universitaire de 1er cycle et il sera consentant à faire un stage de 4 mois en France, en banlieue de Paris.
Aucune expérience requise.
Salaire à discuter.

S'adresser à: **Marcel Bernard,**
Bédard-Girard Limitée,
110 ouest, Crémazie,
Montréal 351
Tél.: 382-3030

HÔPITAL DES LAURENTIDES
L'ANNONCIATION COMTE DE LABELLE P.Q. 819-275-2118

(Hôpital de 600 lits avec section générale)
recherche
ARCHIVISTE MÉDICAL CHEF

- Le candidat devra posséder un diplôme d'Archiviste médical d'une école reconnue par le Ministère de l'Education de la Province de Québec ou par l'Association des Archivistes médicaux du Canada.

et

un minimum de trois (3) ans d'expérience.

OU

- Posséder au moins cinq (5) ans d'expérience comme responsable au Service des Archives.

Faire parvenir curriculum vitae au:

SERVICE DU PERSONNEL
HÔPITAL DES LAURENTIDES
L'Annonciation
Cté Labelle, Qué.

Professeurs en soins infirmiers psychiatriques
Programme de perfectionnement à plein temps (post-scolaire)

Fonctions: – collaborer à l'élaboration du programme;
– dispenser l'enseignement théorique et pratique à des infirmiers et des infirmières autorisés;
Qualifications: – baccalauréat en nursint ou l'équivalent;
– post-scolaire en psychiatrie;
– expérience professionnelle et dans l'enseignement.
Traitement: selon les normes de la convention collective.
Entrée en fonction: début de mai.

Professeurs en soins infirmiers cardio-vasculaires et respiratoires

Programme de perfectionnement à plein temps (post-scolaire).

Fonctions: – collaborer à l'élaboration du programme;
– dispenser l'enseignement théorique et pratique à des infirmiers et des infirmières autorisés;
Exigences: – baccalauréat en nursing ou l'équivalent;
– post-scolaire en cardiologie;
– expérience professionnelle et dans l'enseignement.
Traitement: selon les normes de la convention collective.
Entrée en fonction: début de mai

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 20 avril 1973 au:

Service du personnel,
Collège de Maisonneuve,
3800 est, rue Sherbrooke,
Montréal 406

ANGLETERRE **Emplois d'été 1973**

Plusieurs centaines d'emplois saisonniers Avril à Septembre 1973
Travail durant vos vacances, au choix Londres ou stations balnéaires
Filles et garçons - aucune expérience requise

Salaire: 30 Dollars environ par semaine, nourriture et hébergement gratuits
Cours de langue gratuits si désiré
Le tout assuré par la Firme Hôtelière BUTLINS LIMITED

Séjour minimum de 45 jours - Maximum trois mois
Coût total: 18 à 24 ans $325.00 - 24 à 30 ans: $399.00
(Transport aérien aller-retour - permis de travail)
Informations: 1650, rue Berri - Suite 25 - Montréal 132
Palais du Commerce -

ALLIANCE DES ANIMATEURS CULTURELS DU QUÉBEC

Tél.: 845-4101

Théâtre universitaire

Un rôle qui pourrait se révéler salutaire

par Michel Bélair

Planifier un festival de théâtre, c'est une chose; passer à l'organisation concrète de ce même festival en est une autre. C'est peut-être ce que sont déjà en train de réaliser les organisateurs du festival de théâtre universitaire québécois. L'enthousiasme de lundi dernier n'est plus tout à fait le même; les spectateurs commencent à peine à admettre le principe d'une baisse dans la qualité des spectacles depuis que le Bread and Puppet Theatre est passé par là.

Mercredi soir, cela devait se manifester de façon concrète même si l'auditoire a fait preuve d'une grande patience après que l'on eût annoncé que le premier des deux spectacles à l'affiche ne pourrait être présenté. Pour des raisons que personne dans la salle ne connaissait "Hivernel" de Gilles Devault fut donc éliminé du programme; la troupe du Kâlleur de l'Université de Trois-Rivières devait néanmoins tenter d'arranger les choses en montant "Pianoton pour un homme qui va mourir" de André Rousseau.

A première vue, le moins que l'on puisse dire est que le texte de André Rousseau n'a pas suscité l'unanimité de la salle. Sorte de récitatif racontant l'histoire d'une pianiste de troisième zone qu'on dirait presque "déçue-dans-ses-aspirations-les-plus-légitimes", "Pianoton pour un homme qui va mourir" a d'abord semblé frapper la salle par le "figisme" qui en découlait. Même que, un peu partout, on semblait porté à parler des qualités littéraires certaines de la finale du texte de Rousseau plutôt que de la représentation théâtrale elle-même.

Le début de la pièce laissait toutefois espérer une tout autre orientation; caractérisée par une double distance accentuée par le personnage de ce présentateur dans le plus pur style cinéma Kraft, la production laissait même fort bien augurer. Malheureusement, le texte de André Rousseau devait bien vite délaisser ce pallier pour tomber dans le pathos. "Pianoton pour un homme qui va mourir" ne fut plus par la suite que l'histoire d'un paranoïaque-victime qui ne peut s'empêcher de voir tout et tout le monde comme un possible bourreau. Le pianiste joue, fort mal d'ailleurs, et à l'arrière-scène quelqu'un se charge de parler tout ce qui lui passe par la tête alors qu'il tape sur son piano. On a pensé aussi illustrer tout cela en plaçant un petit autel sur lequel on récite une sorte de messe des morts; initiative plus ou moins exploitée, cela devait du moins permettre une certaine théâtralisation d'un texte jusque là confiné presque exclusivement dans le littéraire... et les larmes peu convaincantes.

La présentation de "Pianoton pour un homme qui va mourir" ne fut donc pas un succès de salle. Même si le canevas pourrait s'avérer assez intéressant une fois retravaillé, la pièce de André Rousseau ne sera sans doute pas un des points tournants du festival. Toutefois, et c'est là le principal avantage de créer de nouveaux textes, cela devrait aider considérablement la troupe de l'Université de Trois-Rivières; quand on voit une salle mettre le doigt sur ce qui ne "tourne pas rond" dans une production, on limite les dégâts et l'on ouvre de nouvelles perspectives. Si le festival de théâtre universitaire québécois ne devait mener qu'à cela, ce serait déjà beaucoup!

Diane Dufresne a apprivoisé Paris

par Giséle Tremblay

Revenue de Paris depuis à peine deux semaines, Diane Dufresne y retourne à la mi-avril pour poursuivre à la radio, à la télévision et auprès de la presse une tournée de reconnaissance déjà marquée de nombreux accrocs aux habitudes et aux étiquettes, et elle s'y rendra de nouveau l'automne prochain pour présenter à l'Olympia un spectacle dont les modalités ne sont pas encore fixées.

"Je suis partie super-agressive (à cause d'un premier séjour difficile il y a quelques années), dit-elle, et j'ai eu tellement de fun, j'en reviens pas." Il semble bien que, comme on l'espérait secrètement, elle ait réussi à communiquer ce "fun" à quelques-uns, à leur grande surprise.

C'est parce que plusieurs chansons de son microsillon (le même qu'ici, sorti à la fin de février à Paris) tournaient beaucoup à la radio que sa présence a été requise. Elle a donc fait, comme les artistes étrangers en visite ici, des émissions de radio et de télévision où ses entrevues, ses vêtements étranges (bottes de cowboy et chapeau melon) et son sens du rythme ont étonné, puis ravi un peu tout le monde.

A une émission de radio, elle dit: "Au diable la guerre et essayer d'avoir du fun." A un animateur qui lui parle de son accent," elle réplique: "Dans mon pays, c'est toi qui a un accent." A un autre qui lui demande ce que veut dire "tannant", elle propose: "Vous avez des enfants? regardez-les, c'est ça."

A Sacha Distel qui, à son émission télévisée, tente amicalement de parler québécois, elle précise: "Essayez pas d'avoir notre accent, ça prend tellement d'années, tellement de coeur. Toute ma vie est là-dedans." Et enfin elle ne s'est pas fait faute de conter sur les ondes quelques "histoires de fesses".

Elle s'était juré de faire rire les Français: "Ils ne rient jamais ces gens-là!" Dans la rue, on se retournait sur son passage: elle portait un gros manteau de fourrure multicolore. Elle l'avait acheté ici, mais sous ce manteau, elle revêtait des choses acquises là-bas de sorte que quand on s'étonnait, elle pouvait lancer: "Ça vient d'ici, c'est de chez vous."

Toutes ces anecdotes indiquent l'atmosphère de jeu, de décontraction, de fidélité à elle-même en même temps que de défi à certaines contraintes, qu'elle a voulu donner à son séjour: "C'est la seule façon de fonctionner en France. Si je prenais les Français au sérieux comme ils se prennent, je serais poignée."

Les chansons qui tournent le plus là-bas: "L'Homme de ma vie" et "Elton John". La première éditée en 45-tours, se vend déjà à plus de 20,000 exemplaires. Son passage a soulevé assez de poussière pour que plusieurs artistes dont Sacha Distel lui aient proposé la première partie de leur spectacle à l'Olympia. C'est son second séjour qui décidera des arrangements: toutes les surprises sont encore possible.

Son agent là-bas: Bertrand de L'Abbey, qui s'occupe aussi de Charlebois, qu'elle appelle Gontran et de qui elle a fin' par obtenir quelques rires étouffés. En attendant le second pari de Paris, elle travaille au pays, dont elle n'a pas encore fait le tour. Elle sera à Ottawa et à Québec à la fin du mois, en studio dimanche (un 45-tours avec "Bye, bye" et "Rock pour un gars d'bicyc"), en tournée dans les cegeps entre-temps, et de nouveau en studio en mai pour un microsillon qui paraîtra à la rentrée et dont une face entière sera consacrée à "Opéra cirque" revu et augmenté.

Callas au Japon

TOKYO (AFP) – Maria Callas effectuera une tournée de récitals et donnera des cours de chant au Japon, à partir du 15 avril.

Le grand soprano chantera notamment au concours mondial des soprani, qui se déroulera le 18 avril, à Nagasaki. Elle participera à la remise des prix.

La Callas se rendra ensuite à Osaka où elle donnera des leçons d'interprétation de "Madame Butterfly".

Voir les horaires de cinéma et télévision, en page 15

Université du Québec à Montréal

FESTIVAL DE THÉÂTRE UNIVERSITAIRE 1973
Monument National
1182, boul. Saint-Laurent

Ce soir:
20 h 30: Université du Québec à Chicoutimi
"Création à partir d'une idée d'Arrabal"
Université de Sherbrooke
"Gargantua", extrait de "Rabelais" de Jean-Louis Barrault

Demain:
20 h 30: Université du Québec à Chicoutimi
"Mlle Roberge boit un peu" de Zindell

Entrée:
Etudiants $1.00
Autres $2.00

Renseignements: UQAM 876-3084

CENTRE DE MÉDITATION ZEN
DU MONASTÈRE BOUDDHISTE GRANDCOEUR
3664, rue de la Montagne. Téléphoner: 844-9429
Vendredi — Soirée d'accueil
le 6 Avril
• 8:00 p.m. — "L'Appréciation de la personne dans la pratique de la méditation"
• 9:00 p.m. — Discussion ouverte et rafraichissements.
Bienvenue à tous

Véronique Sanson & Claude Dubois
avec la participation de Jean Pierre Castelain
Jeudi 12 avril, 8.30 hres.
Billets $3.50 chez: Alternatif, Galaxy & Sauvé Frères
Centre Sportif
Université de Montréal

2 SUCCÈS RÉUNIS! 14 ANS
LA MORT D'UN BUCHERON
un film de gilles carle
carole laure
daniel pilon willie lamothe
marcel sabourin pauline julien
denise filiatrault
— aussi —
UNE SAISON dans la VIE D'EMMANUEL
de marie-claire blais
À L'AFFICHE! ALOUETTE 318 STE-CATHERINE O. 861-2807
PLACE DES ARTS
REPRÉSENTATION COMPLÈTE À 12:15 - 4:00 & 7:45 P.M.

AMISKWA
Sauvons la Baie-James
Save James Bay
Aréna Paul Sauvé
8 hres P.M.
Gilles Vigneault
Joni Mitchell
Yvon Deschamps
Ian Tyson
Pauline Julien
Alanis Obomsawin
Louise Latraverse
Peter Yarrow de Peter Paul & Mary
The Eskimo Drum Dancers
Les Séguins
Dog Rib Indians
Jean-Guy Moreau
Billets $5.00
en vente:
Aréna Paul Sauvé
4000 Beaubien Est, Montréal
Boutique Château
Place Bonaventure
Place Alexis-Nihon
1310 Ste. Catherine, ouest
15 AVRIL 73

NCT - ÉTUDIANTS - NCT - ÉTUDIANTS - NCT
AUGUSTE
Billets disponibles ce soir 19h.30
LA NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE
AUGUSTE AUGUSTE AUGUSTE
de Pavel Kohout
RÉSERVATIONS: 866-1964
1200 BLEURY BILLETS: $1.50
Mise en scène: ROLAND LAROCHE Décors: GUY NEVEU
Costumes: SOLANGE LEGENDRE Musique originale: GINETTE BELLAVANCE
avec
MARC FAVREAU Ronald France André Montmorency Cézard
LOUISETTE DUSSAULT Jean-Louis Millette Panthère Chocolat
GILLES PELLETIER Françoise Graton Jacques Kanto Chatouille

DEMANDEZ LE PROGRAMME COMPLET DU FESTIVAL DES FESTIVALS
99¢ CHACUN DES FILMS
1248 Bernard 277-4145 OUTREMONT

Une affaire de coeur

PLUS DE 60,000 PERSONNES ONT ACCLAMÉ
LE GRAND CIRQUE DE MOSCOU
À L'ARÉNA MAURICE-RICHARD
HÂTEZ-VOUS D'ACHETER VOS BILLETS!
Plusieurs milliers de spectateurs n'ont pu se procurer des billets les 2 fins de semaine dernières
7 REPRÉSENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES
JUSQU'AU 14 AVRIL
LE PUBLIC ET LA PRESSE SONT UNANIMES:
"Enthousiasme, versatilité et virtuosité" Ottawa Citizen
"Le Cirque de Moscou est imbattable" The Gazette
"Un cirque sophistiqué" Edmonton Journal
"DIFFÉRENT! SENSATIONNEL!" Calgary Herald
"Le Cirque de Moscou bat tous les records!" The Albertan, Calgary
"Un cirque UNIQUE!" The Province, Vancouver
"BRAVO et MOLODIETZ!" La Presse
"Chaque famille doit voir le Grand Cirque de Moscou" The Gazette
"Un GRAND CIRQUE!" The Montreal Star
6-7-10-11-12-13-14 AVRIL - 8:00 P.M.
Matinées 7-8-14 AVRIL - 2:30 P.M.
Billets $6. - $5. - $4. - $3. Demi-tarif les vendredis soir et samedis matinées: Enfants - Étudiants - Age d'Or.
EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke (sous-sol) & commandes postales avec enveloppe-retour affranchie - chèque; également Aréna Maurice-Richard.
Demi-tarifs les mar., mer., jeu.: Age d'Or.
Agences et CHARGEX 932-2234

SOCIETE NOUVELLE DE CINEMATOGRAPHIE
On s'tord de rire!!!
POUR TOUS
LES CHARLOTS FONT L'ESPAGNE
LES MOINS DE 14 ANS $1.00
EN COULEURS
JEAN-TALON 4255, Jean-Talon 725-7000 CENTRE D'ACHATS BOULEVARD
MAISONNEUVE 3001 est, Sherbrooke 525-2174 CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE
CINEMA DE PARIS 896 ouest, Ste-Catherine 861-2396
FLEUR DE LYS 858 est, Ste-Catherine 288-3303

EN COULEURS 18 ANS Adultes
TON ENFANT, CET INCONNU...
COMPLÉMENT DE PROGRAMME
STATION BEAUDRY, 1204 est, Ste-Catherine STATION BEAUBIEN, 6505, St-Hubert
CANADIEN 2e SEM. 523-5180 • 274-6155 PLAZA

"HEAT" de Andy Warhol 18 ANS ADULTES
couleurs — v.o., s.t. français -2.30-9.30
6e SEM. 525-8600 1206 EST, STE-CATHERINE FESTIVAL

Cinémas ODEON
un film de STANLEY KUBRICK 18 ANS
ORANGE MÉCANIQUE
'Clockwork Orange'
MERCIER STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224
Lun. au ven.: 7:00 - 9:30
DE SERGIO LEONE 14 ANS
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
LUNDI AU VENDREDI 6:00 - 9:00
un film de CLAUDE SAUTET POUR TOUS
César et Rosalie
LUN. à VEN.: 7:30 - 9:30. SAM. & DIM.: 1:15 - 3:20 - 5:25 - 7:30 - 9:30.
MONTAND SCHNEIDER SAMI FREY
CREMAZIE ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210
un film de POUR TOUS
SERGIO LEONE
"IL ETAIT UNE FOIS... LA RÉVOLUTION"
4e sem.
LUN-VEN: 6.00 - 9.00
ATWATER 2 PLAZA ALEXIS NIHON 931-3313
STE-CATH. — ATWATER ÉTAGE MODES
LUN-VEN: 8.00
VILLERAY ST-DENIS JARRY 388-5577
PASSIONNANT ET BOULEVERSANT... 14 ANS
Après "Z" et SACCO ET VANZETTI"
UN DRAME QUI POURRAIT SE RÉPÉTER ICI.
LES FILMS MUTUELS PRÉSENTENT
DETENU en ATTENTE de JUGEMENT
EN COULEURS
un film de NANNI LOY
AVEC ALBERTO SORDI
MEILLEUR ACTEUR — BERLIN 72
ET ELGA ANDERSEN
* "REMARQUABLE" Time Magazine E.U.
* "UNE EXPERIENCE POIGNANTE" N.Y. Magazine E.U.
* "LE DRAME D'UN HOMME FACE AUX AUTORITÉS ET AU SYSTÈME PÉNAL QUI LE DÉTRUISENT." Der Abend Berlin
* "UN FILM PUISSANT ET CONVAINCANT, QUI S'INTERROGE SUR LA VALEUR DE LA JUSTICE DANS UN PAYS LIBRE." Variety E.U.
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
CE SOIR: 7.30 - 9.30

Commençant demain

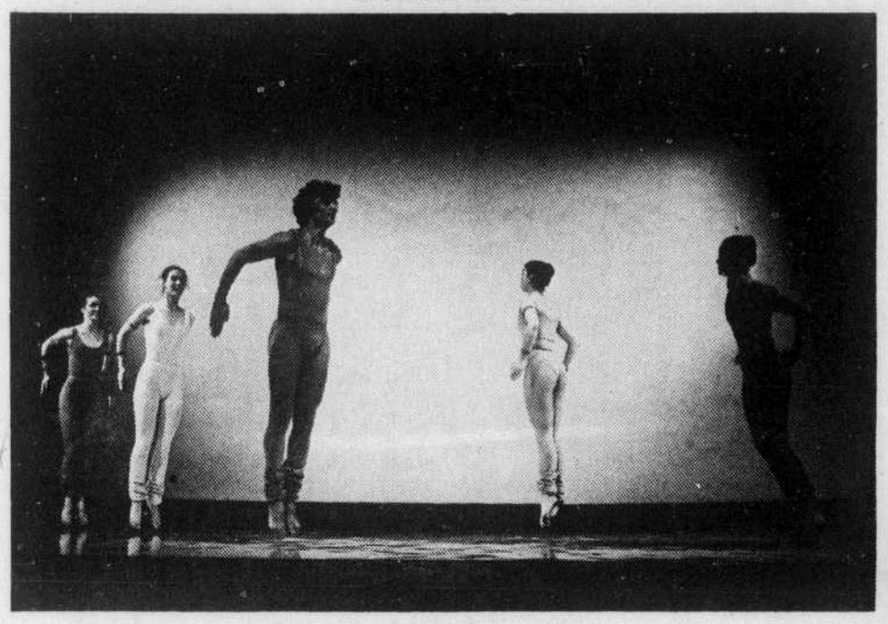
SEPARÉS PAR LES CIRCONSTANCES... 14 ANS
MICHELLE ROSSIGNOL
GILLES RENAUD
EN COULEURS
la conquête
réalisateur JACQUES GAGNÉ
directeur de la photographie
JEAN-CLAUDE LABRECQUE
aussi Adamo dans L'ARDOISE
1590, ST-DENIS 845-3222
chevalier
METRO ST-DENIS-DEMONTIGNY
Aujourd'hui dernier jour: TAUREAU

LES FILMS MUTUELS présentent
DOMINIQUE MICHEL
POUR TOUS
J'AI MON VOYAGE!
dans une comédie de GILLES RICHER
réalisée par DENIS HÉROUX
avec RENE SIMARD
RÉGIS SIMARD
JEAN LEFEBVRE
YVAN DUCHARME, FRANCIS BLANCHE, YOLAND GUÉRARD, MYLÈNE DEMONGEOT, ANDRÉ LAWRENCE, DENYSE PROULX, PATSY GALLANT, FRANK MANOVLICH
VANCOUVER
QUÉBEC
Hier!
UNE PRODUCTION CLAUDE HÉROUX
PAPINEAU 521-6853
LAVAL 688-8200
VERSAILLES 352-4020
GREENFIELD PARK 671-6129
HORAIRES: Papineau, à: 12:00 - 2:00 - 4:00 - 6:00 - 8:00 - 10:00 p.m. Laval, Versailles, Greenfield, sur semaine: 6:00 - 8:00 - 10:00 p.m. Samedi et dimanche à 12:00 - 2:00 - 4:00 - 6:00 - 8:00 et 10:00 p.m.
ÉGALEMENT À L'AFFICHE À
Berthierville - Contrecoeur - Farnham - Odéon Verdun

DÈS AUJOURD'HUI!
Spectacle complet à 7:00 ou à 9:30
W. C. FIELDS
POOL SHARKS
THE GOLF SPECIALIST
THE DENTIST
FATAL GLASS OF BEER
THE PHARMACIST
THE BARBERSHOP
TOUS
6 FILMS POUR 99¢ SEUL.
verdi 5380 St-Laurent 277-3233

2e SEMAINE POUR TOUS
Nous avons l'HORREUR de vous présenter
VOYONS CHÉRI, QUATRE MEURTRES ÇA SUFFIT!
de Oldrich (Joe Limonade) Lipsky
Tchèque sous-titres français
Sem.: 7h. Sam. Dim.: 3-5-7h. p.m.
En reprise pour quelques jours
LE MANUSCRIT TROUVÉ A SARAGOSSE
tous les jours à 9 h. p.m.
Sem.: 7 h. - Sam. Dim.: 3-5-7 h. P.M.
POUR TOUS
AH! QU'IL ÉTAIT BON MON PETIT FRANÇAIS
couleur — sous-titres anglais
★ Le CANNIBALISME à son meilleur!
★ Tous les comédiens sont nus!
(Mesdames, votre heure est arrivée!)
DERNIERS JOURS
SZINDBAD
Tous les jours à 9:00 p.m.
Les Cinémas du Vieux Montréal
136 est St-Paul 861-7863

DANSE CONTEMPORAINE
Créations 1973



Groupe Nouvel' Aire
"Atelier chorégraphique I"
Monument National
1182 rue St-Laurent
12-13-14 avril 1973
20:30 hres précises
Billets: adultes - $3.50
étudiants - $2.00
En vente au: 265 ouest, rue Mont-Royal
Bureau 215
Lundi à jeudi de 13 hrs à 20 hres.
Réservations: Tél: 843-3467 - 526-6196

UN CHEF D'ŒUVRE de L'HORREUR de L'ÉPOUVANTE et du FANTASTIQUE!
14 ANS
LES FILMS MUTUELS PRÉSENTENT
MALPERTUIS
l'histoire d'une maison maudite
ORSON WELLES
SUSAN HAMPSHIRE
DANIEL PILON
MATHIEU CARRIÈRE
MICHEL BOUQUET
JEAN-PIERRE CASSEL
SYLVIE VARTAN
EN COULEURS D'APRÈS LE ROMAN DE JEAN ROY
UN FILM DE HARRY KUMEL
SELECTION OFFICIELLE CANNES '72
PRIX EDGAR ALLAN POE '72
DÈS AUJOURD'HUI!
RIVOLI
ST-DENIS & BELANGER, 277-4129
REPRÉSENTATION À 1:15 - 3:10 - 5:10 - 7:10 - 9:10 P.M. DERNIER SPECTACLE COMPLET À 9:00 P.M.

"Kamouraska", une certaine perfection

par Jean-Pierre Tadros

"Kamouraska" est promis à un appréciable – certains vous diront un enviable – succès au Québec. Et c'est tant mieux, car "Kamouraska" est un beau film. Etonnament beau, même; et qui ne souffre d'aucune bavure, ce qui est encore plus beau. Mais "Kamouraska" n'est pas pour autant un film sans faiblesse, un film sans faille, peu s'en faut. Il ne faudrait donc pas se leurrer et porter inconsidérément aux nues une réalisation québécoise qui, tout en étant la plus achevée techniquement, n'en laisse pas moins transparaître très clairement ses limites. Loin donc de vouloir jouer aux troubles-fêtes, il serait important de faire ressortir ici les limites auxquelles s'est heurté l'adaptation cinématographique que vient de nous donner Claude Jutra.

Le réalisateur de "Mon oncle Antoine", en acceptant de porter à l'écran le roman d'Anne Hébert, se trouvait confronté au départ à une double difficulté. La première de ces difficultés, et non pas la moindre, était de rester fidèle aussi bien à la lettre qu'à l'esprit du roman. La deuxième était de restituer fidèlement l'époque dans laquelle se déroule l'histoire, c'est-à-dire le milieu du siècle dernier. En d'autres termes, il lui fallait recréer à la fois un univers étrangement disparu et presque rejeté et une histoire passablement complexe qui se devait de rester complexe sous peine de faire tomber le tout dans la banalité du petit fait divers sans consistance. C'était donc là un double défi que Jutra a su relever avec un certain brio, mais non sans peine.

Il nous faut bien commencer par reconnaître que "Kamouraska" atteint une certaine perfection qui est tout à l'honneur de Claude Jutra et qui fera peut-être sortir le cinéma québécois d'une certaine timidité vis-à-vis du spectacle bien fait. Voilà donc un film que l'on a plaisir à regarder; car des images au jeu des acteurs, en passant par la narration elle-même, tout s'enchaîne avec souplesse. Si l'on peut parler d'une certaine magie du verbe, il faut bien reconnaître qu'il existe aussi une magie de l'image; et dans "Kamouraska", on y succombe irrémédiablement.

L'on se rend compte d'ailleurs que ces images sont extrêmement importantes. Car elles ne sont pas simplement belles; elles ne sont pas là pour nous faire redécouvrir un paysage, une époque. Les images sont au film ce que l'écriture, le style d'Anne Hébert, était au roman; c'est-à-dire tout, ou presque. Tout comme par le pouvoir de l'écriture la romancière était arrivée à nous entraîner comme dans un tourbillon dans ce drame finalement assez banal, l'image arrivera à son tour à nous subjuguer.

N'oublions pas, en effet, que nous avons affaire ici à un film historique. Les informations qu'on nous fera passer par le biais des images sont donc très importantes; la manière dont on les fera passer aussi. Il ne fallait pas plaquer tout bonnement une certaine réalité à une histoire donnée comme cela a pu arriver dans certains films, mais à faire vivre cette réalité. Or, Jutra, aidé en cela magistralement par Michel Brault, mais aussi par ses acteurs et ceux, nombreux, chargés des décors, des costumes et des coiffures; Jutra donc est arrivé à donner une certaine consistance à tout son univers. Ce n'était pas là mince affaire, reconnaissons-le.

Mais si finalement Claude Jutra arrive à nous recréer sans bavure quelques fragments de cette réalité, si l'on ne relève aucune fausse note dans le décor, si les costumes n'ont pas l'air de sortir tout droit de chez le couturier, et si rien finalement ne sent tapageusement le tout neuf, il reste qu'on sent continuellement le film limité dans ses possibilités. D'extérieurs, tout d'abord, on n'aura droit qu'à de grands espaces: la neige, le fleuve, les chemins boisés; c'est tout. Quant aux maisons, ce sera toujours une maison isolée qu'on nous fera lentement découvrir. Ce n'est donc pas sans un certain étonnement qu'on découvrira rapidement, très rapidement, la place du marché qui nous apparaît étrangement proche de la maison. Pour ce qui est du passage en fiacre dans une ruelle de Sorel, il faut reconnaître que la scène a été fort habilement montée pour ne laisser entrevoir que les plans les plus fixes.

Je dis tout cela non pas pour déprécier les efforts déployés par le réalisateur, mais pour faire remarquer qu'un film d'époque, qui entend en plus recréer une certaine atmosphère, ne peut s'en sortir en étant aussi limité dans ses moyens. Et comme, on a de toute évidence dilapidé avec bonne humeur et aussi bonne conscience notre patrimoine culturel, on ne pouvait s'engager dans une telle aventure sans se proposer au départ de reconstruire au moins une rue, pour ne pas parler du bourg de Sorel.

Il ne restait plus alors au réalisateur qu'à se rabattre sur les intérieurs. Là, les choses se replacent avec grâce. Il faut simplement regretter que chaque fois qu'on ait voulu nous faire découvrir, ou nous présenter la société d'alors, on n'ait choisi que des bals: trois ou quatre qui reviennent; certains affreusement figés et cela de par la faute d'une figuration qu'on n'a pas su vraiment utiliser.

Limites inévitables, donc, en ce qui a trait aux décors; il restait cependant une histoire, un drame, à retranscrire le plus fidèlement possible. En s'adjoignant comme co-scénariste Anne Hébert, Jutra indiquait clairement son intention de rester fidèle au roman, dans les limites du possible naturellement. Or, la tâche s'est révélée plus ardue que prévu si l'on tient compte des difficultés éprouvées par le réalisateur au moment du montage. Jutra a révélé, lors d'entrevues, que le principal travail des scénaristes avait été d'élaguer le roman, pour n'en retenir que ce qu'un film d'une longueur normale pouvait absorber. Or, malgré ce travail, le réalisateur s'est retrouvé avec un film de plus de trois heures. La version finale ayant deux heures, on comprend que le film ait dû subir des coupes "mortelles".

Ce qu'il nous faut juger, cependant, c'est le produit final, le film que l'on nous présente actuellement. Or, on est tout de suite surpris de constater – lorsqu'on a eu l'occasion de lire le roman, tout particulièrement – qu'en voulant objectiver le monologue intérieur sur lequel est construite l'histoire d'Anne Hébert, en voulant donc rendre en images cette voix intérieure, on a gommé cette formidable passion qui se dégage du livre. Il ne fait pas oublier que "Kamouraska", le roman, est l'histoire d'une femme qui, au moment de se retrouver libre, pour la deuxième fois, s'aperçoit que sa vie est terminée, à jamais flétrie. Désespérément, rageusement, elle tente au chevet de son mari mourant, de se raccrocher une dernière fois à son passé. Passé qui crie l'infamie, mais aussi l'amour impossible, l'amour entrevu mais à jamais disparu. C'est un violent cri de passion qui s'élève alors du roman d'Anne Hébert. C'est un cri que le film ne nous fait malheureusement pas entendre. Le film épure trop, émascule trop les sentiments et la passion. On ne sent pas, par exemple, cette animosité presque méchante qui anime M. Rolland envers sa femme. Par la suite on ressentira ce fol espoir qui animait la jeune Elisabeth d'Aulnières au moment de son mariage avec Antoine Tassy, seigneur de Kamouraska. Sa passion avec Nelson passe peut-être mieux parce que le personnage créé par Richard Jordan est étonnamment complexe, le seul à l'être avec autant d'intensité.

Je dois avouer avoir été surpris et presque rebuté par le personnage de Nelson lors du premier visionnement. Au deuxième visionnement, il était devenu difficile de ne pas reconnaître le travail extraordinaire de cet acteur. Quant à Léotard, c'est le contraire qui s'est passé. Du départ, on est séduit par le personnage d'Antoine Tassy. Léotard a trop le physique de l'emploi pour ne pas remporter tout de suite l'adhésion du spectateur. Mais Léotard reste, tout le long du film, un voyou bien trop sympathique et n'arrive jamais à devenir le vaurien qu'il aurait dû être. Cette ambivalence du personnage, que l'on découvre dans le roman, n'apparaît pas dans le film. Et c'est là une de ses grandes faiblesses.

Quant à Geneviève Bujold elle interprète magnifiquement ce personnage très nuancé qu'est Elisabeth d'Aulnières. Elle sait être à la fois douce et innocente, mais aussi passionnée et terrible. Il est regrettable, cependant, qu'on ne lui ait pas donné l'occasion de crier plus fort, plus distinctement, cette passion qui déchire l'Elisabeth du roman.

Je m'en tiens ici aux principaux personnages. Quant à Suzie Baillargeon, elle n'arrive pas à être la mystérieuse Aurélie du roman. Camille Bernard, en Mme Tassy, demeure l'étonnante révélation du film. Quant aux tantes et à Mme d'Aulnières, leur rôle s'estompe malheureusement derrière les personnages principaux. Pour ce qui est de la musique on a su, heureusement, l'empêcher de souligner trop souvent le côté mélodramatique de l'histoire.

Un point demeure, cependant. Que devient le film lorsqu'on le juge indépendamment du roman dont il s'inspire? Que dire, en effet, du film seul, indépendamment de toute autre référence? La question est difficile, mais j'ai bien peur que la réponse demeure: une belle histoire d'un amour impossible qui n'arrive pas à atteindre aux sommets de violence que la scène du meurtre nous laisse entrevoir.

Mais "Kamouraska" demeure un beau film.

"Huis clos" et "Collégialité"

A partir d'aujourd'hui jusqu'au lundi 9 avril, les élèves du Conservatoire d'art dramatique de Montréal présenteront "Huis-clos" de Jean-Paul Sartre dans une mise en scène de Yvon Thiboutot. Les représentations auront lieu au Théâtre national, rue Sainte-Catherine est, à 20 heures.

Par ailleurs, "Collégialité 1" et "Collégialité 2" de Serge Sirois seront présentées le jeudi 12 avril à l'Ecole nationale de théâtre, rue Saint-Denis, à 21 heures. Ces deux pièces en un acte de l'auteur de "Aujourd'hui peut-être" seront mises en scène par Serge Sirois lui-même.

vient de paraître

Wanted: A Single Canada, J. T. Thorson (McClelland & Stewart, 1973, 160 p.). L'auteur ne manquera pas de soulever d'innombrables controverses par ce livre où il conteste la législation sur les langues officielles et où il s'oppose fermement à tout effort pour exiger le bilinguisme des citoyens canadiens.

GAGNANT de 8 OSCARS incluant: Meilleure ACTRICE - Lisa Minnelli
Meilleur ACTEUR de Second Plan - Joel Grey
14 ANS
CABARET
Adieu Berlin
COULEUR
8e Sem.
12.35, 2.40, 4.55, 7.05, 9.20 TEL: 878-1451
VENDOME
LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

SALLE RESNAIS
élysée 35 MILTON / 842-6053
HORAIRE: LUN. à VEN. 7.30, 9.30 SAMEDI 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 10.00 DIM. 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
après more
le nouveau film de Barbet SCHROEDER
14 ANS
la vallée
ils sont partis vers la Vallée promise, aux frontières de l'inconnu..
SELECTION FRANÇAISE • VENISE 1972
BULLE OGIER
JEAN-PIERRE KALFON
DISTRIBUTION PHIMA FILM
musique par PINK FLOYD

DE Luis Bunuel
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE
SALLE EISENSTEIN
POUR TOUS

14 ANS
GENEVIÈVE BUJOLD
DANS
KAMOURASKA
UN FILM DE CLAUDE JUTRA
D'APRÈS LE ROMAN D'ANNE HÉBERT PUBLIÉ AUX ÉDITIONS DU SEUIL
1594, ST-DENIS 849-4211
st-denis
Étudiant: $1.50
11:50 - 2:03 - 4:41 - 7:19 - 9:42

télévision

CBFT 2

9.25 Ouverture et horaire
9.30 Les Oraliens c
9.45 Les contes de la rive c
10.00 Au jardin de pierrot c
10.15 En mouvement c
10.30 Personnalité féminine c
11.00 Le gourmet farfelu c
11.30 Agence intérim c
12.00 Minos 5 c
12.30 Boubou c
1.30 Téléjournal c
1.35 Femme d'aujourd'hui c
2.30 Baseball: "Les Expos à Chicago c
5.00 Le grand Chaparal c
6.00 Les Pierrafeu c
6.30 Actualité 24 c
7.30 Les règles du jeu c
9.00 A propos c
9.30 Le 60 c
10.30 Téléjournal c
10.55 Nouvelles du sport c
11.00 Appelez-moi Lise c
12.00 Cinéma:
"L'homme qui aimait la guerre" (drame - Américain 1963)
1.30 Téléjournal c

CFTM 10

7.40 Horaire Bienvenue c
7.45 Les P'tits bonshommes c
8.00 Bonjour Montréal c
8.45 36-24-36 c
9.15 Les "Tannants" de chez nous c
10.00 Pour vous mesdames c
11.30 Personnalités c
12.00 Le 10 vous informe c
12.15 Y'a du Soleil c
1.30 Ciné-Vendredi:
"Chemin de l'Espérance" (drame social - Italien 1950)
3.30 Adèle c
4.00 Le Cirque du Capitaine c
5.00 Des agents très spéciaux c
6.00 Madame est servie c
7.00 Le 10 vous informe c
7.30 En première:
"Istamboul, carrefour de la drogue" (policier - Italien 1965) c
9.30 Toute la ville en parle c
10.00 Le temps d'aimer c
10.30 Les Nouvelles TVA c
11.00 Altitude c
12.00 En pantoufles:
"Orgueil et passion" (aventures - Américain 1957) c

CBMT 6

8.30 Mr. Dressup
9.00 Quebec school telecasts c
10.30 Friendly Giant c
10.45 Chez Hélène . . .
11.00 Sesame street c
12.00 Courtship of Eddie's father c
12.30 Elwood Glover's Luncheon date . c
1.00 One O'clock report
1.15 Pap Around
1.30 Audubon wildlife theatre c
2.00 The Galloping Gourmet c
2.30 The Lucy Show c
3.00 Take Thirty c
3.30 The Edge of Night c
4.00 Family Court c
4.30 Drop-In c
5.00 Hi Diddle Day c
5.30 Get Smart c
6.00 Tween set c
6.30 Hourglass c
7.30 The New Dick Van Dyke Show . . c
8.00 M.A.S.H. c
8.30 All in the family c
9.00 The Tommy Hunter Show c
10.00 Program X c
10.30 The Tommy Banks Show c
11.00 The National c
11.22 Viewpoint c
11.30 Montreal tonight c
11.48 Ciné-Six
"Panic in the street" (drame 1950)
1.40 Final Report and Weather

CFCF 12

6.00 University of the Air c
6.30 Romper Room c
7.00 Canada AM c
8.30 Hercules
9.00 Yoga c
9.30 Trouble with Tracy c
10.00 Eye Bet c
10.30 The home front c
11.00 The community c
11.20 The Lucille Rivers Show c
11.30 McGowan and Co c
12.00 The Flintstones c
12.30 Matinee with Joe Van:
"The young Mr. Pitt" (drame - 1942)
2.30 Somerset c
3.00 Another World c
3.30 What's the good word c
4.00 Anything you Can do c
4.30 The Flintstones c
5.00 Truth or Consequences c
5.30 The New Beat the Clock c
6.00 Pulse c
7.00 The Brady Bunch c
7.30 The Sonny and Cher comedy hour c
8.30 Friday night movie:
10.00 F.B.I. c
11.00 The CTV National News c
11.18 Pulse c
12.00 Friday Night Feature Movie.
"The running Man" (drame - 1963) . c

cinéma

ALOUETTE: "La mort d'un bûcheron" 1.55, 5.40, 9.25. et "Une saison dans la vie d'Emmanuel" 12.15, 4.00, 7.45.
ARLEQUIN: "Les cinglés de retour à l'hôpital 2.55, 6.30, 10.00 et "Qui êtes-vous inspecteur Chandler" 1.00, 4.30, 8.00.
ATWATER: (Cinéma I) "Sleuth" 1.30, 4.00, 7.00, 9.30.
ATWATER: (Cinéma II) "Il était une fois la révolution" 6.00, 9.00.
AVENUE: "Pete'n Tillie" 1.00, 3.05, 5.05, 7.20, 9.30.
BEAVER: "While the cat's away" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.
BERRI: "Les cinglés de la guillotine" 2.30, 6.15, 10.00 et "Le coup" 12.30, 4.00, 8.00.
BIJOU: "Pas de pitié pour les héros" 1.10, 4.43, 8.16 et "Les grenouilles" 2.53, 6.26, 9.59.
BONAVENTURE: "Class reunion" 12.15, 2.00, 4.00, 5.50, 7.45, 9.30.
CANADIEN: "Ton enfant, cet inconnu" 12.06, 3.31, 6.56, 10.21 et "Le Magot" 1.41, 5.06, 8.31.
CAPITOL: "World greatest athlete" 1.00, 3.10, 5.30, 7.40, 9.45.
CHAMPLAIN: "Le Parrain" 1.00, 4.40, 8.25.
CHATEAU: "Les jeux Olympiques du sexe" 1.00, 3.55, 6.55, 0.00 et "Eugénie" 2.10, 5.10, 8.10.
CHEVALIER: "La Conquête" 12.00, 3.21, 6.22, 9.43 et "L'Ardoise" 1.36, 4.57, 8.18.
CINEMA 7e ART: "L'Affaire Thomas Crown" 6.15, 10.17 et "La symphonie pathétique" 8.07.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Cabaret" 1.35, 4.00, 6.25, 8.50.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "Rainbow boy" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CINEMA DE PARIS: "Les Charlots font l'Espagne" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.
CINEMA V: "Heat" 7.30, 9.30.
CREMAZIE: "César et Rosalie" 7.30, 9.30.
DAUPHIN: (Salle Renoir) "Un détenu en attente de jugement" 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "Il était une fois dans l'Ouest" 6.00, 9.00.
ELECTRA: "Les jeux Olympiques du sexe" **1.00, 3.50, 6.50, 9.45 et "Eugénie" 2.15, 5.05, 8.10.**
ELYSEE: (Salle Eisenstein) "Le charme discret de la bourgeoisie" 7.30, 9.30 (Salle Resnais) "La vallée" 7.30, 9.30.
FESTIVAL: "Heat" 7.30, 9.30.
FLEUR DE LYS: Voir Cinéma de Paris.
IMPERIAL: "Sex shop" 12.45, 2.55, 5.05, 7.15, 9.25.
JEAN-TALON: Voir Cinéma de Paris.
KENT: "Sounder" 1.00, 2.55, 4.55, 7.00, 9.00.
LOEWS: "Walking Tall" 10.25, 12.35, 2.40, 4.55, 7.00, 9.10.
LUCERNE: "The go Between" et "Horseman" 5.30.
MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon.
MERCIER: "Orange mécanique" 7.00, 9.30.
MIDI-MINUIT: "L'amour en vacances" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Jeux pour couple infidèle" 1.25, 4.15, 7.05, 9.50.
MONKLAND: "Delivrance" 2.45, 6.15, 10.00 et "The rage" 1.00, 4.30, 8.15.
OUTREMONT: "Le Bonhomme" 4.30, et "The King of Marvin Gardens" 7.00 et "The nutty professor" 12.00 p.m.
PALACE: "The Godfather" 12.00, 3.55, 5.55, 9.00.
PAPINEAU: "J'ai mon voyage" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.
PARISIEN: "Le Mans" 12.00, 1.55, 2.55, 5.50, 7.50, 9.55.
PIERROT: "Solo" 6.05, 7.57, 9.49.
PIGALLE: Voir Midi-Minuit.
PLACE DU CANADA: "Lost horizon" 1.30, 4.00, 6.40, 9.30.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma): "First circle" 12.05, 1.45, 3.25, 5.05, 6.55, 8.50.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma): "The Matei affair" 12.55, 3.00, 5.05, 7.20, 9.34.
PUSSYCAT: "The very sensuous wife" 1.25, 4.15, 7.10, 10.00 et "Three Amoral Affairs" 12.00, 2.55, 5.50, 8.45.
RIVOLI: "Malpertuis" 1.15, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.
SAINT-DENIS: "Kamouraska" 11.50, 2.03, 4.41, 7.19, 9.42.
SEVILLE: "Song of music" 2.00, 8.00.
SNOWDON: "I am a dancer" 1.30, 3.20, 5.15, 7.05, 9.00.
VAN HORNE: "Ryan's Daughter" 1.00, 4.30, 8.00.
VENDOME: "Cabaret" 12.35, 2.40, 4.55, 7.05, 9.20.
VERSAILLES: (Salle Bleue) "J'ai mon voyage" 6.00, 8.00, 10.00.
VERSAILLES: (Salle Rouge) "Insatisfaites poupées érotiques et "Possédée du vice" 6.45.
VERDI: 6 films avec W.C. Fields 7.00, 9.30.
VERDUN: "J'ai mon voyage" 8.00 et "Sept fois sept" 6.10, 9.50.
VIEUX MONTREAL:
STUDIO A: "Un amour de Tchekhov" 7.00, et "Manuscrit trouvé à Saragosse" 9.00.
STUDIO B: "Ah, ça ira" 9.00 et "Voyons chérie quatre meurtres ça suffit" 7.00.
VIDEOGRAPHE: "Lesbian Mothers" et "Video Feedback" 8.00.
VILLERAY: "Il était une fois la révolution" 8.00.
WESTMOUNT: "Lady sings the blues" 1.30, 4.00, 6.30, 9.00.
WESTMOUNT SQUARE: "This is skiing" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
YORK: "The effect of gamma rays" 1.10, 3.10, 5.15, 7.15, 9.20.

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: "Les oiseaux, les orphelins et les fous" (de Juro Jakubisto 1969) 9.30.

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) Spécial, stainless-steel-Dominique Tremblay 22h30.
CENTAUR: "Mandragola" de Machiavel 20h.
LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: "Auguste, Auguste" de Kohout 19h30.
RIDEAU VERT: "La Sagouine" d'Antoine Maillet 20h.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: "Touseul à Toulmonde" de Raoul Duguay 20h30.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: "Le neveu de Rameau" de Diderot 20h.
THEATRE-MIDI: Du lundi au vendredi: "Goglu" de J. Barbeau 12h15.
THEATRE DE QUATSOUS: "Le Chinois" De M. Faure 20h30.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: "Les grands ballet canadiens: "Trip", "Cordes" et "Triomphe d'Aphrodite" 20h30.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.

toronto

L'or en vedette

Les prix étaient mixtes à la clôture de la Bourse de Toronto jeudi et l'activité sur ce marché a été modérée tout au long de la séance. L'indice des aurifères a toutefois continué à progresser, bénéficiant ainsi de la montée continuelle du prix de l'or à Londres. L'indice des aurifères a fermé à son plus haut niveau depuis juin 1969.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 268 contre 213 alors que 258 valeurs demeuraient inchangées.

Les communications, les mines industrielles, les grands magasins, les aciéries, les pâtes et papiers et les services publics ont enregistré des gains, tandis que les autres compartiments ont fléchi.

Les cuprifères ont gagné du terrain. Le prix du cuivre à Londres est à son plus haut niveau depuis trois ans.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	8270	$11⅛	11	11	
Abitbi 7½p	100	$52	52	52	
Acklands	2900	$13⅛	12⅜	12⅜	— ½
Acres Ltd	420	$16	16	16	+ ¼
Acres A pr	50	$46	46	46	
Acres wt	690	340	335	335	—10
A.G.F.M	1825	$5¼	5	5	— ¼
Agra Ind	1100	$12⅛	12	12	
Alta Gas A	6256	$15¾	15⅛	15⅜	— ⅜
Alta Gas p	z15	$74¼	74¼	74¼	
Alta Nat	3200	$21½	21½	21½	— ¼
Alcan	25255	$27⅜	27¼	27⅜	+ ⅜
Alcan pr	675	$27¼	27⅛	27¼	+ ¼
Algo Cent	1240	$15¾	15½	15½	— ¼
Algoma St	3480	$16⅞	16⅛	16¾	— ⅛
Algonq pr	z25	425	425	425	
Allarco Dv	200	$8¼	8⅛	8⅛	— ⅛
Alliance B	2580	$9⅞	9¾	9¾	— ⅛
Alpa Ind	200	$12	12	12	— ⅛
Almin 2p	180	$36½	36½	36½	
Andres W	3210	$39¾	39	39	— ⅜
Anglo-cn	z50	$6¾	6¾	6¾	
Ang CT 4½	115	$30	30	30	+ ½
Ang CT 265	50	$35⅞	35	35⅞	+ ⅞
Ang CT 315	100	$43	42½	43	+1½
Aquitaine	8410	$24⅜	23½	23⅝	— ⅜
Argus C pr	300	$14	14	14	
Asbestos	545	$16	15⅞	16	
Ashland C	400	$13¾	13¾	13¾	— ⅜
Atco Ind	1475	$11½	10¾	11⅜	+ ⅜
Atl Sugar	2645	$6⅜	6¼	6¼	— ⅛
Atl Sug A	210	$15⅛	15	15⅛	+ ⅛
Auto El	100	$8½	8½	8½	
Auto Hard	100	$12	12	12	
Bad Boy	z10	$18⅞	18⅞	18⅞	
Bank Mtl	6865	$19¾	19½	19⅝	
Bank N S	3154	$37⅛	36⅞	37	
B Cdn Nat	700	$17½	17½	17½	— ⅛
Bathst p	100	$15⅛	15⅛	15⅛	+ ⅛
Baton B	8070	$12¾	12½	12½	— ⅛
Bay Mills	100	$6¼	6¼	6¼	— ¾
Beavr Eng	200	$5⅞	5¾	5¾	+ ⅛
Becker B p	100	$8⅞	8⅞	8⅞	
Beldng w	200	100	100	100	—15
Bell Canad	7322	$44½	44⅜	44½	
Bell A pr	480	$48½	48	48¼	
Bell B pr	845	$50½	50⅛	50½	+ ¼
Black P	150	$6¾	6¾	6¾	
Block Bros	4350	300	290	300	+ 5
Bombrdier	200	395	395	395	— 5
Bovis Cor	1750	270	260	260	—10
Bow Valy	6955	$32½	30½	30½	—2½
BP Can	17245	$16⅜	16	16⅛	— ⅛
Bralor Res	2000	270	250	250	—15
Bramalea	4035	$6¼	6⅛	6¼	
Bramal w	1200	475	470	470	— 5
Brscn	12496	$20½	20	20	— ⅜
Bright	12000	$22	21¾	21¾	— ¼
Brinco	2035	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
BC Forest	485	$36½	36	36½	+ ½
BC Pack A	z6	$32⅜	32⅜	32⅜	
BC Pack B	z11	$32¾	32¾	32¾	
BC Sugar	740	$20½	20	20	— ½
BC Phone	z2	$54	54	54	
BCPh 4¾ p	50	$60¼	60¼	60¼	+1¼
BCPh 1956	265	$60	59¼	59¼	— ¾
BCPh 5¾ p	75	$72	72	72	
BCPh 4.84	200	$16¼	16¼	16¼	— ¼
BCPh 5.15	z10	$63	63	63	
BCPh 6.80	100	$22½	22½	22½	
Bruck A	z3	$9½	9½	9½	
Budd Auto	275	$16½	16½	16½	— ⅛
Budd A w	z15	$10⅝	10⅝	10⅝	
Burns Fds	750	$18½	18¼	18¼	— ¾
Bushnell	800	$11	11	11	+ ¼
Cad Dev	450	$13¼	13¼	13¼	— ¼
Cad Dev b p	100	$21¾	21¾	21¾	+ ¼
CAE Ind	2100	$11⅛	11	11	
Calgary P	5664	$27¾	27½	27½	— ⅛
Calgy 540 p	10	$100	100	100	
Calvrt Dle	1400	295	290	295	+ 5
Cambridg	1200	$14¼	14⅛	14⅛	— ⅜
Capau	17439	$9¾	9½	9¾	
Can Cem L	922	$59¾	58½	58½	— ¾
Can Malt	112	$31⅞	31⅜	31⅜	+ ⅛
Can Malt p	3050	89	89	89	
C Packrs	3000	$24	23¾	24	+ ⅛
Can Perm	3425	$22	21	21	— 1
Cdn Brew	2515	$5¼	5⅛	5⅛	— ⅛
C Cablesy	5300	$17¾	17⅜	17⅜	
C Cable w	100	375	375	375	—10
Cdn Can A	100	$9½	9½	9½	— ¼
CC Man A	200	$24	24	24	+ ½
C Curtis	100	77	77	77	— 5
Cdn Equty	1700	$15⅞	15¾	15⅞	— ⅛
C Hydr	410	$11¼	11⅛	11¼	— ⅛
C Imp Bank	5936	$31⅜	31	31⅛	
C Ind Gas	2185	$8⅞	8⅝	8¾	— ⅛
C Ind Gas p	100	$20⅜	20¾	20¾	— ¼
CIL	700	$16⅞	16⅞	16⅞	— ⅛
C Intrurb p	150	$10½	10½	10½	— ⅛
C Manoir	420	380	380	380	—10
C Marconi	100	405	405	405	+ 5
C Occental	2000	$12¾	12½	12½	— ⅛
CP Inve pr	3295	$30¼	30	30¼	+ ⅛
CP Inve w	7725	275	270	275	
CP Ltd	8905	$18⅝	18½	18⅝	— ⅛
CPL A p	550	$11¼	11¼	11¼	+ ⅛
CPL $3. pr	100	$8¾	8¾	8¾	— ⅜
C Renol A p	z65	$11	11	11	
Cdn Salt	350	$16¼	16¼	16¼	— ¼
Cdn Tire	z35	$61½	60	61½	
Cdn Tire A	7830	$58¼	57½	58	
C Utilties	400	$13	13	13	+ ¼
Canron	1500	$24¼	23¾	24	— ¼
Capit Div	1370	70	67	70	
Cara	800	$9¼	9⅛	9⅛	
Carma D	550	$9	8⅞	9	
Cassidy L	200	$6¼	6¼	6¼	
CC Yachts	1800	$5	495	495	
Celanese	1085	460	455	455	
Celan 175 p	550	$21	20¾	21	+ ¾
Cti Fund A	400	$9	9	9	
CFCN	1200	$9½	9⅛	9⅜	+ ¼
Chrysler	3970	$33⅛	32½	32¾	— ¼
CHUM B	100	$12¾	12¾	12¾	
Coch-Dn A	395	$26	26	26	— 4
Columbia	3750	335	325	325	
Columbi p	5955	$7⅞	7½	7½	— ¼
Cmnc	10345	$30½	29⅝	29⅞	— ⅜
CH Inns	10120	$12⅝	12½	12⅝	+ ⅛
Computel	900	$14¼	14¼	14¼	
Comtech	2525	460	455	455	— 5
Conn Bath	2964	$22½	22⅛	22¼	+ ¼
Con Bath p	100	$20¼	20¼	20¼	— ¼
C Bath 68 w	820	850	825	825	+°5
Con Bldg	9500	300	295	300	
Con Textle	2225	450	445	445	—25
Con Distrb	1890	$31½	30¾	30⅞	— ¾
Cons Gas	5985	$17	16⅞	16⅞	— ⅛
Cooper C	780	$15	14⅞	14⅞	+ ⅜
Corby vt	200	$22⅜	22⅜	22⅜	— ⅛
Corby B	z5	$22	22	22	
Cornat Ind	775	335	325	330	—10
Cornat pr	100	$19¼	19¼	19¼	
Costain R	575	$8	8	8	+ ⅛
Costin R w	800	350	345	345	— 5
Crain R L	670	$12½	12¼	12¼	— ½
Crow Nest	41	$27½	27½	27½	
Crush Intl	3520	$14	13⅝	13¾	— ⅜
Dale-R	100	$9	9	9	+ ⅛
Dalmy A	125	$11	11	11	— ⅛
Dawson D	500	$7⅛	7	7	— ¼
Distl Seag	4735	$39⅞	39½	39½	— ¼
Doman I	6300	$11¼	10⅞	11⅛	+ ¼
D Pete	11654	$38½	36½	37⅜	—1⅜
D Bridge	600	$34¼	34¼	34¼	+ ¼
D Fdry	12092	$26⅞	26¾	26⅞	
Dofasco p	75	$71½	71½	71½	+ ¼
Dom Lime	1400	$9¾	9⅝	9⅝	+ ⅛
Dom Store	650	$14½	14½	14½	
Domtar	1755	$20⅛	20	20⅛	+ ⅛
D Textie	1175	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Donlee M	300	$6⅝	6½	6⅝	+ ⅛
Douglas L	200	325	325	325	
DRG Ltd	100	$9	9	9	+ ¼
Dr Mc C A	100	$12½	12½	12½	
Du Pont	35	$32⅝	32⅝	32⅝	
Dustbane	100	$7¾	7¾	7¾	— ⅛
Dylex Ltd	250	$10⅞	10⅞	10⅞	— ⅜
Dylex L A	1900	$10⅞	10¾	10⅞	+ ⅛
Estn Prov	100	$5⅞	5⅞	5⅞	
Eddy Mtch	200	$17¼	17¼	17¼	— ¼
E-L Fin	9843	$10¾	10¾	10¾	— ¼
Electro K	300	300	300	300	
Electro Ifd	950	$18⅝	18⅜	18⅜	— ⅛
Emco	375	$5	5	5	
Erie D	100	$10½	10½	10½	
Fairview	100	$17¾	17¾	17¾	— ⅛
Falcon	1600	$69½	68¾	68¾	— ¾
Farm Mer	400	$7¼	7¼	7¼	— ¼
Fed Grain	2945	$9	9	9	
Fields S	5200	$20⅛	20⅛	20⅛	— ⅜
Finning	10350	$13¾	13¾	13¾	— ¼
F City Fin	100	$21	21	21	— ½
F City F wt	300	$11⅜	11¾	11¾	
Foodex S	5906	$8⅞	8¾	8⅞	+ ⅛
Ford Cnda	z10	$98½	98½	98½	
F Seasons	200	$8⅜	8⅜	8⅜	
F Sea A pr	300	$12½	12½	12½	
Fraser	1239	$22	22	22	
Gaz M 63w	100	7	7	7	— 2
Gen Distrb	150	$35	35	35	
GMC	250	$71½	71½	71½	— ½
Genstar L	300	$17	17	17	— ¼

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Gnstar L w	200	525	525	525	—20
Gerin 1st p	250	$9¾	9¾	9¾	— ½
Glendale	200	$11½	11½	11½	+ ½
Genair	26480	205	195	195	
Gleng B p	550	325	325	325	—10
Gleng A w	1550	55	55	55	— 3
Gold Crest	150	$8	8	8	
Goodyer	55	$260	250	250	—10
Graft G	2275	$41	40¾	40¾	— ¼
GL Paper	125	$21½	21½	21½	
GL Power	725	$27¾	27½	27⅝	+ ⅜
GN Capital	1100	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
GNGas A p	z30	$20¼	19½	19½	
Gt West S	6500	$6	6	6	+ ⅛
G West wt	2500	230	225	230	+30
Greb I B	400	$14	14	14	
Grn AL	12900	490	490	490	
Grey G	200	$6⅞	6⅞	6⅞	
Greyhnd C	1225	160	155	160	+ 5
Greyhnd	365	$20	19¾	20	
Guar Trst	1270	$12¾	12⅝	12⅝	— ⅛
Gulf Can	3627	$34⅝	34⅜	34⅜	+ ⅛
Halifax D	100	210	210	210	
Hambro C	2600	$9⅛	9	9	
H Group	500	$10⅜	10¼	10¼	— ⅛
Hard Crp A	580	$8½	8½	8½	
Harris J	10100	330	330	330	—20
Harveys F	2750	165	160	160	
Hawker S	3150	450	450	450	
Hawker pr	271	$65	65	65	+ 1
Hays Dna	362	$11½	11¼	11¼	— ¼
Hedway C	250	495	490	495	+15
Home A	3052	$41¾	41½	41½	+ ⅛
Home B	287	$38¾	38¾	38¾	—1¼
Horne Pit	100	435	435	435	— 5
Hoden DH	400	$6½	6⅜	6⅜	
H Bay Co	3175	$22¼	21⅞	22⅛	+ ⅛
HB Oil Gas	830	$47½	46¾	46¾	— ¼
Huron Erl	1925	$31¾	31¼	31¾	+ ¼
Husky	10020	$20⅝	20⅛	20⅜	— ⅛
Husky D w	112	725	725	725	—15
Husky E w	240	885	850	850	
IAC	4150	$18⅜	18¼	18⅜	
IAC w	100	630	630	630	
Imasco	900	$33½	33	33	
Imp Gen	200	$5	5	5	— ¼
Imp Gen w	3800	58	57	58	— 3
Imp Oil	6632	$42⅝	42½	42⅜	— ⅛
Inc Dis w	z20	32	32	32	
Indal Can	z50	$14⅜	14⅜	14⅜	
Inland Gas	331	$11¼	11⅛	11⅛	— ⅜
Inland G p	200	$13⅜	13⅜	13⅜	
Inter-City	250	$12	11¾	12	
Inter C A w	520	750	750	750	—25
Inter C B w	300	775	775	775	—20
Intrmetco	900	475	465	475	
IBM	70	$423	420	423	+ 1
Inco	37834	$33⅛	32⅞	33	
Int Util	1636	$23⅞	23¾	23⅞	
Interpool	3650	$17⅛	16¾	17	— ¼
Int Div	1000	270	270	270	
Intpr Pipe	2436	$26	25¾	25¾	— ¼
Int Pipe w	z25	$10¼	10¼	10¼	
Ipsco	3601	$13¾	13½	13½	— ⅜
Inv Group	z60	$10¼	10¼	10¼	
Inv Grp A	900	$11	10⅞	11	
Inv Grp S p	1725	$23	22¾	23	+ ⅜
Irwin Toy	300	$13¾	13¾	13¾	
Island Tel	137	$10½	10½	10½	— ¼
ITL Ind	5017	325	300	325	+30
ITL Ind pr	100	$12⅛	12⅛	12⅛	+ ⅛
Ivaco Ind	300	$22¾	22¼	22½	— ½
IWC Com	1850	385	375	385	
Kaiser Re	3100	310	305	310	
Kaps Tran	2300	$8	7⅞	7⅞	
Keen Ind	100	$13¼	13¼	13¼	+ ⅛
Keeprite B	300	$15¾	15¾	15¾	— ¼
Kelly D A	300	$8½	8	8	— ⅛
Kelsey H	850	$12⅜	12¼	12¼	— ⅛
Kenting	100	$9½	9½	9½	— ¼
Koffler	600	$19	19	19	
Koffler w	100	830	830	830	—20
Labatt	2625	$28¼	27¾	28	
Labatt pr	730	$28¼	28	28	
Laidlaw M	1200	$15	15	15	— ¼
Lailaw B p	6100	$13½	13⅜	13½	+ ¼
LOnt Cem	300	355	350	355	— 5
Laura Sec	103	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ⅛
Lau Fin	600	$11⅞	11⅞	11⅞	
Lau F 1.25	100	$16¼	16¼	16¼	— ⅛
Lau Fn 140	z10	$19½	19½	19½	
Lau F 2.00	600	$25½	25	25	
L J B	175	$86½	86	86	+ 3
Leigh Inst	1220	$10	9¾	9¾	— ¼
Life Inves	200	$7	7	7	
Life Inv w	100	80	80	80	+ 9
Lincoln Tr	z70	$19¾	19½	19¾	
Lob Co A	300	$6½	6½	6½	
Lob Co B	1800	$6⅜	6½	6⅜	+ ⅜
Lob Co pr	355	$29¾	29⅝	29⅝	
Lob G A pr	100	$18¾	18¾	18¾	+ ¼
Lob Inc	500	490	490	490	+ 5
Loeb M	1350	445	435	440	
Mclan H A	921	$14	14	14	— ¼
MB Ltd	6568	$31½	31	31	+ ⅛
Magna El	205	$8½	8⅜	8½	
Magnetcs	800	100	100	100	
Major H D	200	260	260	260	+ 5
M Lf Gard	z1	$35¾	35¾	35¾	
M Lf Mills	1100	$18½	18½	18½	
Maplex rt	650	3	2	3	+ 1
Maritime	200	$21⅜	21⅜	21⅜	+ ⅛
Markboro	2950	$12¾	12⅝	12¾	
Markel F	100	$10½	10½	10½	
Mas-F	10815	$19¾	19½	19⅝	
McGraw H	9000	$6	6	6	+ ¼
McLaghln	3500	$23	22½	22½	— ½
McLagn w	500	$14	13⅜	13⅜	— ⅜
MEPC	200	$10	10	10	
MEPC w	950	400	390	390	—15
Melton A w	500	290	290	290	
Mercantil	267	$26¾	26¾	26¾	— ⅛
Met Stores	375	$24	23¾	24	+ ⅜
Met Str 67 p	z50	$18½	18½	18½	
Met Trust	1019	$22	22	22	—1¼
MICC	250	$31½	31½	31½	+ ⅜
Microsyst	768	$12¼	12	12	— ¼
Micrsys w	2900	725	705	720	+10
MLW Wor	200	$17⅞	17⅞	17⅞	— ⅛
Molson A	1350	$27¾	27½	27¾	
Mon Inv	200	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ⅛
Monenco	500	$10⅞	10¾	10⅞	+ ⅛
Moore	2220	$53	52½	53	
Morse A	130	$11½	11½	11½	— ⅛
Morse B pr	100	$33	33	33	
MG Inv p	260	$14⅜	14⅜	14⅜	— ⅜
MTS Inter	6600	86	81	81	— 1
Murphy	1752	$8¾	8½	8⅝	— ⅜
Murritt P	3250	385	365	385	+25
NaChrs I	1250	$9⅛	9	9⅛	
Nat Drug	z2	$6¼	6¼	6¼	
Nat Drug p	213	$9¾	9¼	9¼	— ¼
Nat Sea A	700	$12	11⅞	12	+ ⅛
N B Cook	2000	245	245	245	+ 5
Neonex	3970	455	440	440	
NB Tel	425	$14⅞	14⅝	14⅞	
Nfld LP	200	$12¾	12⅝	12¾	
Nia Wire B	300	$28½	28½	28½	
Noma Ind	500	$9¾	9⅝	9¾	— ⅛
Noranda	5644	$51	49⅞	51	+1¼
Nordair L	550	$5⅛	5	5	— ⅛
Nor Ctl G	8955	$11⅜	11	11⅜	+ ⅜
NCG B	11115	$24¼	24	24¼	+ ⅛
Nor Ct 150 p	1120	$24½	24½	24½	+ ⅛
Nor Ctl w	z75	400	400	400	
NS Savngs	z35	$23½	23½	23½	
NS Savng r	975	43	38	43	+ 3
Nowsco W	500	$10½	10¼	10¼	— ¼
NSI Mark	2000	350	340	350	
NuWest D	1700	$10⅜	10⅜	10¾	
Ocdentl Pt	4601	$10⅜	10⅛	10¼	+ ⅛
Oceanus I	z68	105	105	105	
Oil Patch	1900	460	445	445	—15
Okanagan	136	$12	12	12	
Ontario Tr	200	$9⅝	9½	9½	—C¼
Orlando R	2500	$10⅜	10⅜	10⅜	— ⅜
Oshawa A	1275	$10¼	9⅞	10	
Oshawa w	5700	90	85	90	
Pac Pete	4115	$32¾	32¼	32¾	+ ⅜
Pac West A	1130	$10½	10½	10½	+ ¼
Pac WA A p	175	$44¼	44¼	44¼	
Pancana I	2125	280	280	280	—15
Peel Elder	z65	$25⅜	25¼	25¼	
Peerless	1900	$12⅜	12⅛	12⅛	— ⅜
Pembin A	150	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
Pembin B	1000	$5½	5¼	5¼	— ½
Penningtn	100	$12½	12½	12½	+ ¼
PC Jwl A	275	$26½	26⅜	26½	+ ¾
P Dept S	325	$19¼	19¼	19¼	+ ¼
Phillips Cb	100	$13⅜	13⅜	13⅜	
Photo Eng	100	$23½	23½	23½	
Pitt Eng C	950	$11¼	11¼	11¼	
Pow Corp	7770	$13⅜	13	13⅜	+ ½
Pow Crp pr	z20	$31¼	31¼	31¼	
Pow C 5 pr	2350	$13⅝	13	13⅜	+ ⅛
Pre Cable	1800	$16½	16⅛	16⅛	
Price Com	500	$15¾	15¾	15¾	— ⅛
Provigo	400	$9⅞	9¾	9⅞	+ ⅛
Prov B Can	250	$18	18	18	+ ⅛
Prov BC r	2576	48	43	45	+ 1
Quinte A	100	215	215	215	+ 5
Rank Org	700	$11½	11⅛	11⅛	— ⅜
Rapid Dta	2500	$11⅜	11⅛	11⅛	— ¼

Les indices de Toronto

	Industr.	Aurifères	Métaux	Pétroles
Changement	−0.02	+1.22	+0.06	−3.59
Clôture	223.74	248.38	101.17	240.17
Semaine dern.	224.23	233.10	100.69	249.37
Mois dernier	224.72	228.66	103.28	251.91
1973 haut	229.32	247.16	103.64	290.48
1973 bas	218.40	184.89	85.02	239.56

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Readers D	1525	$26½	26½	26½	— ¼
Realty C A	500	$6⅜	6¼	6¼	— ⅛
Realty C w	200	300	300	300	—25
Redpath I	25	$27⅞	27⅞	27⅞	— ⅛
Reed S	13750	$11⅜	11¼	11¼	— ¼
Reichhold	200	$18½	18½	18½	
Reitman A	800	$12½	12½	12½	— ¼
Revel	14650	$11	10	11	+ ¾
Revelstk p	300	$15½	15½	15½	
Rileys D	510	200	195	195	
R Little	6700	385	375	385	— 5
Ronald Fd	675	$22¾	22¾	22¾	— ⅛
Ronyx Cor	2200	165	150	150	—20
Rothman	z10	$15½	15½	15½	
Rothmn w	100	380	380	380	— 5
Rothm 2p	6050	$18¾	18⅜	18¾	
Royal Bnk	7008	$35¾	35½	35⅝	+ ⅛
Royal Trst	2840	$25½	25¼	25¼	
Russel A	2775	$11¾	11½	11⅝	+ ⅛
StL Cem A	100	$49½	49½	49½	
StL Corp p	z20	$63¾	63¾	63¾	
St Maurice	9300	105	100	100	— 5
Sandwell	100	400	400	400	
Sayvette	1105	$5	5	5	
Schneid b p	2500	$15¼	15⅛	15¼	
Scintrex	800	180	180	180	—10
Scot York	1300	470	460	465	— 5
Scot Mis pr	100	$15½	15½	15½	
Scotts	100	$18¾	18¾	18¾	— ¼
Seaway pr	275	$5¼	5¼	5¼	
Seaway w	z12	44	44	44	
Selkirk A	1200	$16	15½	16	+ 1
Shaw Pipe	600	$10¾	10⅜	10⅜	— ⅜
Shell Can	2870	$57	56⅜	57	
Sifton Pro	100	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Silverwd A	z78	$15¾	15	15¾	
Silverwd B	z50	$17⅜	17⅜	17⅜	
Simpsons	1768	$33⅜	33¼	33⅜	+ ⅛
Simpson S	709	$53¼	52⅞	52⅞	— ⅜
Sklar M	4375	$9	8¾	8⅞	— ⅛
Sklar W	1100	725	725	725	—25
Skyline H	420	$6½	6½	6½	
Slater 6 pr	100	$16	16	16	— ¼
Slat W Can	3806	$14¾	14½	14½	— ⅜
Slate Walk	100	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
Southarn	900	$31⅛	31	31	
Spar Aero	600	425	420	425	
St Brodcst	685	$13¾	13½	13¾	
St Paving	1700	$7⅝	7½	7½	— ⅛
Stelco	3277	$35	34⅜	35	+ ⅛
Steinbg A	363	$29	28¾	28¾	— ¼
Steintron	600	$5¾	5¾	5¾	— ¼
Strathrn A	1250	340	335	340	— 5
Superior A	300	405	405	405	
Systems D	400	$22	21¾	21¾	— ¼
Tele-Cap	200	$11	11	11	+ ¼
Teledyne	500	475	475	475	—10
Texaco	350	$63½	63¼	63½	
Texas G	26195	$22⅛	21¾	22	+ ⅛
Thom Nes	2090	$14¼	14	14	— ¼
Toromont	1000	300	300	300	
Tor Dm Bk	2301	$34	33¾	33¾	— ¼
Tor Star B	2285	$23¾	23¼	23⅝	+ ⅜
Traders A	340	$19⅝	19½	19½	
Trader 66 w	100	875	875	875	
Trnsair	1660	325	320	325	
Trnsair w	1000	120	115	115	
Tr C Glass	900	$12½	12¼	12½	
Tr Can PL	1738	$41	40⅜	40⅜	
Tr Can Pl p	100	$42	42	42	+ ½
Tr Can C pr	2225	$51	50¾	51	+ ¼
Tr Can P w	170	950	950	950	
Transglob	100	62	62	62	— 8
Trans Mt	1200	22	21⅞	22	
Travlway	600	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
Trimac	300	$11¾

NOMINATIONS COMPLEXE DESJARDINS



Philippe Laporta, ing.



Réal-O. Mercier, ing.



André Tellier, architecte

M. Daniel Wermenlinger, ing., directeur général de Place Desjardins Inc. annonce les nominations suivantes: M. Philippe Laporta, ing. qui occupait le poste de directeur des études a été nommé directeur du projet du Complexe Desjardins; M. Réal-O. Mercier, ing. a été nommé directeur des études et M. André Tellier, architecte, B.A., M.A.A.P.Q., M.I.R.A.C. a été nommé architecte du même organisme.

Après une 4e hausse record des prix de gros

Washington songerait à resserrer le contrôle sur le prix de tous les produits alimentaires

d'après l'AFP et AP

WASHINGTON – La hausse record des prix de gros aux Etats-Unis pour le quatrième mois consécutif va peut-être amener l'administration Nixon à resserrer les contrôles sur les prix des produits alimentaires.

Après l'annonce hier que l'indice des prix de gros avait augmenté de 2.2 pour cent au cours du mois de mars, le principal conseiller économique de la Maison-Blanche, M. Herbert Stein, a fait publier un commentaire dans lequel il déclare que "le système des contrôles sera adapté autant que nécessaire pour être le plus efficace possible dans la lutte contre l'inflation."

On ignore encore quelles sont les intentions de l'administration Nixon mais il est possible que la Maison-Blanche se résolve finalement à étendre le blocage des prix de la viande, décidé la semaine dernière, à d'autres produits alimentaires.

C'est en tous cas ce que vient de demander le président de la puissante centrale syndicale AFL-CIO, M. George Meany, qui a affirmé hier que la nouvelle hausse record des prix alimentaires – 4.7 pour cent en mars soit la plus forte enregistrée aux Etats-Unis depuis 1951, "apporte la preuve que les prix de tous les produits alimentaires doivent être dès maintenant sévèrement contrôlés."

Pour sa part la Chambre des représentants va examiner la semaine prochaine un projet de loi, déjà ratifié par sa Commission bancaire, qui prévoit de bloquer tous les prix américains, les loyers et les taux d'intérêts au niveau atteint le 10 janvier dernier.

En attendant, le boycottage de la viande organisée par les ménagères américaines produit des résultats inégaux. Bien que le refus d'acheter de la viande semble être observé dans la plupart des grands centres, son efficacité sur les prix de détail est jusqu'ici très limitée, les producteurs ralentissant dans le même temp leurs mises sur les marchés.

Les plus touchés semblent être les intermédiaires (abattoirs, et chaînes de conditionnement) ou de nombreux licenciements sont déjà intervenus.

Une grande chaîne de supermarchés de la côte a cependant annoncé hier des baisses de 10 cents par livre, sur toutes les catégories de viandes et ceci pour une durée d'un mois.

L'indice des prix de gros américain a accusé en mars sa hausse la plus forte depuis 1951 pour le second mois consécutif.

Il a en effet augmenté de 2.20 pour cent par rapport à février. Les prix de gros des denrées agricoles et autres produits alimentaires ont subi la plus forte augmentation soit 4.60 pour cent.

Les prix des produits industriels ont monté de 1.20 pour cent et ceux des produits manufacturés de 2.10 pour cent.

Le bureau de la statistique du département du Travail ajoute notamment que les prix des produits de textiles de coton, laine et fibres artificielles ont également augmenté.

Les prix du bois de construction et des métaux ont enregistré une hausse dépassant la moitié de celle de l'ensemble des matières premières industrielles. Celle des métaux non-ferreux est responsable de presque toute l'augmentation du prix des métaux.

Alcan: un conseil d'administration intact

MONTREAL (PC)–L'ensemble des actionnaires de Alcan Aluminium Ltd. ont voté hier, pour le rejet des propositions de deux d'entre eux visant à modifier la composition du conseil d'administration de l'entreprise et à la formation d'un comité mandaté pour surveiller la performance de la compagnie.

Ces propositions, présentées à l'assemblée générale annuelle d'Alcan par M. André J. Tasso de Montréal, sont la première tentative de ce genre au Canada depuis l'entrée en vigueur en 1971 des amendements à la loi canadienne sur les compagnies.

La première proposition stipulant que la majorité du conseil d'administration de la compagnie serait soit des cadres ou des employés de l'entreprise, a été battue par 19.9 millions de voix contre 943,600.

Le capital de l'Alcan est réparti en 33 millions d'actions environ et 63,000 actionnaires.

La seconde proposition qui visait à nommer un comité dont le mandat aurait été d'évaluer la performance de la compagnie a été défaite par 20.1 millions contre 829,000.

Ses deux propositions, qui comprenaient en plus des mécanismes d'information des actionnaires, ont buté sur l'opposition de la direction de la compagnie qui ont déclaré que leur adoption introduirait une certaine rigidité dans le processus de décision de la compagnie.

La proposition visant à créer un comité de surveillance créerait de plus "un dédoublement des fonctions et introduirait la confusion dans les responsabilités", ont-ils dit.

Huit des 14 membres du conseil d'administration de la compagnie sont des cadres de la direction de la compagnie.

Au cours de la réunion des actionnaires, Alcan a annoncé que MM John H. J. Deutsh, James W. Cameron et Eric A. Trigg ont été élus administrateurs de la compagnie.

Québec emprunte $125 millions

Le ministre des Finances du Québec, M. Raymond Garneau, a annoncé hier l'émission d'obligations de la province de Québec sur le marché américain.

Monsieur Garneau a dit que le montant de l'émission, prévu pour 100 millions lors du discours sur le budget, a été augmenté à 125 millons à cause de la forte demande.

Les obligations sont datées du 1er avril 1973 et viendront à échéance le 1er avril 2003. Elles porteront intérêt semi-annuellement au taux de 7.90 pour cent l'an et sont offertes au public au pair. L'offre est faite par l'intermédiaire d'un syndicat financier dirigé par le First Boston Corporation.

Un fonds d'amortissement équivalent à 1 pour cent des obligations en circulation pour chacune des années 1974 à 2002, est prévu dans les modalités de l'émission.

les obligations

Prix à la baisse

La plupart des prix ont baissé hier à la Bourse canadienne des obligations et l'activité a été faible sur ce marché. Le court terme a reculé d'environ cinq cents, le moyen et le long terme ont baissé d'environ un huitième de point et la plupart des valeurs des compagnies sont restées stationnaires.

Les prêts au jour le jour se négociaient à 4 1-2 p.100. Quant aux bons du trésor, ceux de trois mois se négociaient à 4.48 p.100 et ceux de six mois, à 4.81 p.100.

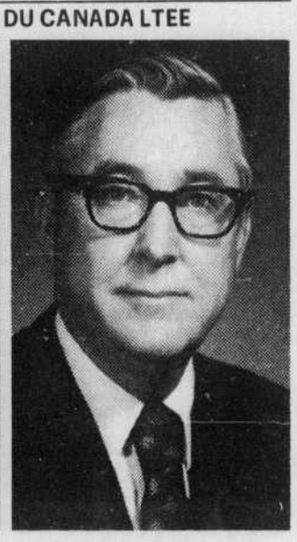
Hier de nouveaux bons du trésor du gouvernement du Canada pour 91 jours ont été émis; $220 millions au prix moyen et au rendement moyen de 98.895 et de 4.48 p.100; la semaine dernière, $215 millions de ces bons de 91 jours à 98.901 et à 4.46 p.100.

Bons de 182 jours émis également hier; $45 millions, au prix moyen et au rendement moyen de 98.658 et de 4.81 p.100; la semaine dernière, même montant et même durée à 98.669 et à 4.37 p.100.

RALSTON PURINA DU CANADA LTEE



Dr. H. Rocke Robertson



John S. Dewar

Monsieur R.L. Gamelin, Président, Ralston Purina du Canada Ltée, annonce les nominations suivantes au Conseil d'administration de la Compagnie. Le docteur Robertson, un chirurgien parmi les plus éminents du Canada. Il fut principal et vice-chancelier de l'Université McGill. Fellow du Collège Royal des chirurgiens d'Edimbourg et de celui du Canada, le docteur Robertson fut décoré Compagnon de l'Ordre du Canada en 1969. Monsieur Dewar, Président de Union Carbide Canada Limited. Il est aussi directeur de I.A.C. Limited, de la Compagnie d'Assurance-vie Manufacturers, et de la Banque Toronto Dominion. Il est membre également du Conseil des fiduciaires de l'Université Queen's et du Conseil consultatif de l'Ecole de Commerce de l'Université York.

GOUVERNEMENT DU CANADA

		Achat	Vente
5, 1er oct.	1973	99¾	100¼
5, 1er avril	1974	99½	100
3¼, 1er juin	1976	92	93
7¼, 1er avril	1975	103	104½
5½, 1er oct.	1975	99½	100
7, 1er juil.	1977	103	104
3¾, 1er janv.	1978	87½	88½
6½, 1er juin	1979	99½	100¼
7¼, 1er oct.	1979	81½	87
6¼, 1er avril	1980	98	100
4½, 1er sept.	1983	82	83
6½, 1er oct.	1995	91	93
3¾, 15 mars	1998	58	61
CN. 4, 1er fév.	1981	81	83
CN. 5¾, 1er ...	1985	87½	89½
CN. 5, 1er ...	1987	79	81
Perpétue.	1996	40	42

PROVINCIALES

A.-G. Tel. 7½, 15d.	1991-87	96¼	97¼
AM-FC,, 8, 1er n.	1974-89	101½	102½
Pr. N.B. 7¾, 1 ms	1996-94	96⅞	97⅞
Ont. Hyd. 9, 30 In	1995-90	108½	109½
Ont. Hyd. 7, 18 s	1992-88	91¾	92¾
Que. H. 8, 21 fév.	1998-95	99¾	100½
T.-N. 8, 15 fév.	1993-90	99½	100

MUNICIPALES

V. Mont. 9½, 1 d.	1990-95	107	110
Tor. Met. 9¼, 1er oc.	1990	108	111

SERVICES PUBLICS

Alb. Gas 9¼	1990	107	—
Bell. T. 9⅜, 14 at	1990	109	—
Mar. T & T 1er jn	1990	104	—
N & C Gas 9⅛ 15 j.	1991	108	—
TC P. Line, 9¾, 20 j	1990	109	—

INDUSTRIELLES

Alb. Gas 8	1991	98¾	99¾
Alb. Gas 8½	1992	99	99½
Alcan 9⅜	1991	107	109
Bq. Mont. 7½-7¾	1982	100	101
Bq. Mont. 7¼	1987	99⅛	99⅜
Bq. N.-E. 7½	1988	99¾	100¼
Bq. N.-E. 6¾-7	1992	97	98
Bq. Royale 7	1991	99¼	99¾
Bq. Royale 7½	1987	100¼	100¾
Bq. Tor. Dom. 7.8	1991	100	101
B.C. Tel. 8¼	1994	99	100
B.C. Tel. 8¼	1994	102¼	103¼
Bell 8	1997	99⅛	99⅜
Bell 8⅜	1993	100¼	101¼
Calg. Pow. 8½	1993	101½	102½
Can. Ciment 8¾	1993	102½	103½
Can. Utility 8⅜	1992	100½	101½
CIBC 7¼	1992	99¼	99¾
Const. Gs 8⅝	1992	102¼	103¼
Cominco 8½	1991	101	102
DCS 7⅜	1991	95	97
Eatons Acc. 8¾	1992	102½	103½
Falconbridge 7¾	1991	93½	95½
Husky Oil 8½	1991	100½	101½
Int. Nickel 8⅝	1991	103	104
Massey Ferg. 9¾	1980	105	107
Pan Cann. 8⅛	1992	97	98
Pan. Cann 8¾	1992	102½	103½
RTM 8	1983	99½	100
Simpsons S A 8¾	1992	102½	103½
Steinberg R 8½	1991	100½	101½
Steinberg 8⅝	1992	100½	101½
Trader 8¾	1992	103	104
Trader 9	1991	103	104
TRP 9	1991	104	105
TRP 8¾	1992	103½	104½
TRP 8⅞	1992	103½	104½
Union Carbide 8⅛	1992	100½	101½
Union Gas 8⅛	1992	100½	101½
WTC 8	1991	96½	97½

CONVERTIBLES

Acklands 7½	1988	106	107
A. G. 7½	1990	158	—
Ashland 5	1993	100	101
Allarco Dev. 7	1989	84½	85½
Dawson 8½	1985	106	107
Dynasty 7	1982	103	105
DXT 7	1992	100	101
GPD 5	1993	99	100
Home Oil 5½	1992	114½	115½
Nu West 8¾	1991	108	—
Pac. Pete 5	1992	101½	102½
Scurray 7¼	1988	89½	90½
SSR 4½	1988	146	—
W. Coast Tr. 71	1991	110½	111½

NOUVELLES EMISSIONS

Sommerville 8½	1993	100	101
Indal 8½	1993	99½	100
Kelly Doug 8⅜	1993	99¾	100¼
Bq. Tor. Dom. 7½	1993	100¼	100¾
Hudson Bay Acc. 8¼	1993	100¼	—
UDC 7⅞	1987	99¾	100¼
BM-RT 6¼	1987	101⅜	101⅝
WTC 8½	1993	100¼	100½
TRP 8½	1993	100⅜	100⅝
HCR Units		10⅜	10⅞

cours des changes

PAYS	MONNAIE	COURS
Afrique du Sud	Rand	1.4224
Allemagne	Deutsche Mark	.3528
Angleterre	Livre	2.4825
Argentine	Peso	.2016
Australie	Dollar	1.4217
Autriche	Schilling	.0485
Belgique	Franc	.02503
Brésil	Cruzeiro Novo	.1697
Danemark	Couronne	.1617
Espagne	Peseta	.0177
France	Franc étranger	.2208
France	Franc financier	.2212
Hollande	Florin	.3405
Italie	Lire	.001704
Japon	Yen	.003782
Mexique	Peso	.0800
Etats-Unis	Dollar	.9992
Norvège	Couronne	.1695
Nouvelle Zélande	Dollar	1.3329
Suède	Couronne	.2230
Suisse	Franc	.3088

cours du dollar

Le dollar américain était en baisse de 1-25, ce midi, au marché des changes, et cotait à $0.99 23-25 en devises américaines. La livre sterling avait perdu 9-100 et valait $2.48 13-100.

A New York, le dollar canadien était en hausse de 1-25 et cotait à $1.00 2-25 en devises américaines. La livre sterling demeurait inchangée et valait $2.48 8-25.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

RIEL, BISSONNETTE, VERMETTE & RYAN
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800 Square Victoria
Suite 2104 - Montréal 115
Maurice Riel, C.R. — Albert Bissonnette, C.R.
Clermont Vermette — Gérald J. Ryan, C.R.
Jaime W. Dunton — Jean-Louis Tétrault
Michel Green — Marc G. Fortier
Alain Gregoire — Jean-Pierre Archambault
Tél.: 866-6743
Adresse télégraphique: RIVERDIN

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

RÉPONDEZ À L'APPEL!
DEVENEZ ENGAGÉ VOLONTAIRE

Ottawa?
Le Château Laurier
877-4032
Télex: 05-25505
Pour une confirmation instantanée au meilleur hôtel d'Ottawa.
Hors de la région de Montréal composez (sans frais) 1-800-261-6222 hôtels CN

Montréal - Toronto
Le meilleur chemin vers Toronto et l'Ouest canadien.
Service d'abord
CP Air

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC
— Établi en 1880 —
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière — Tél.: 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunetta, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 - 849-1695

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C., C.A.
Michel H.-Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 1201
Montréal 351 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN BARRIERE & ASSOCIES
Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A. Y. Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A. R. Normandin, C.A.
G. Borduas, C.A. J. Beaulac, C.A.
J. Marcel Daoust, C.A.
P. Beaudoin, C.A. G. Bouchard, C.A.
P. Contant, C.A. M. Gagné, C.A.
G. Guénette, C.A. M. Jalbert, C.A.
J.L. Richard, C.A.
Edifice Banque Canadienne Nationale
500 Place d'Armes, suite 1564
Montréal 126, Que. - 844-4445
Société affiliée:
BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUIN & ASSOCIES
Montréal, Ottawa, Hull, Hawkesbury, Grand-Mère, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières

LORENZO BÉLANGER ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
En collaboration avec:
Société d'Études Économiques et d'Expertise Comptable (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris)
Société d'Études Comptables (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon)
et
Holden, Howard & Co. (Chartered Accountants)
Montreal et Chicoutimi, Canada
Paris et St-Etienne, France
Londres, Grande Bretagne
2055 rue Peel - Suite 1025
Montréal 110
Tél.: 849-9167

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE
Comptables agréés
Marcel Besner, C.A.
H. Denis Tremblay, C.A.
Claude Chevalier, C.A.
Louis-Philippe Chamberland, C.A.
Raymond Robillard C.A.
ASSOCIÉ RÉSIDENT - QUÉBEC
Édouard Richard, C.A.
Michel Côté, C.A.
MONTRÉAL
222 est, Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.
Tél.: (514) 389-5995
QUÉBEC
7355-Ave Lière
Québec, Qué.
Tél.: (418) 626-2874

BERNIER & BISSON
Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques Suite 601
Montréal 845-0209

PAUL E. BONNIER
Comptable agréé
3100 Tour de la Bourse
861-5741
Montréal 115 (Qué.)

CAZELAIS, POUPART, PRIVÉ & ASSOCIÉS
Charles Cazelais, B.A., B. Com., L.A., C.A.
Gaetan Poupart, B.A., B.Sc. Com., C.A.
Gerard Prive, B.Sc. Com., C.A.
3737 Monselet, Mtl-Nord.
5936 St-Hubert, Montréal.
321-3832 274-0694

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A. — R.V. Barnett, C.A.
H.E. Bell, C.A. — C.W. Bissegger, C.A.
J.C. Bonnycastle, C.A. — M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. — L.J. Carriere, C.A.
G. Chamberland, C.A. — W.A. Farlinger, C.A.
H.R. Germain, C.A. — J.B. Gick, C.A.
A.W. Gilmour, C.A. — G. Gingras, C.A.
G. Limoges, C.A. — D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. — J.J. Peacock, C.A.
R. Pearl, C.A. — R.A. Sinclair, C.A.
W.J. Smith, C.A.
Associés - résidents Montréal - Québec
Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Réginu, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

COULOMBE, BEAUDOIN ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
700 Ouest, Boulevard Crémazie
Montréal 303,
tél.: 270-3121

CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
L. Cloutier, M.S.C., C.A. — C. Charbonneau, C.A.
R. Fontaine, C.A. — Y. Seguin, C.A.
G. Croteau, C.A. — R. Lafond, C.A.
506 est, rue Ste-Catherine
Suite 810
Montréal 132 849-9281

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette, c.a. — Guy Charette, c.a.
Roger Poupart, c.a. — Martin Lajeunesse, c.a.
Hubert Mercier, c.a. — Raymond A. Poirier, c.a.
Jean-Paul Berti, c.a.
507 Place d'Armes
842-8621

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
J.-P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C., C.A.
Jean-Guy Lavoie, B.A., M.Sc.C., C.A.
Pierre Goulet, C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables Agréés
50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tél. 384-1890

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 384-1430

GLENDINNING, JARRETT, GOULD & CIE ALEXANDER GRANT & CIE
Associés de la firme internationale ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT
Montréal, Cobourg, Toronto, Brantford, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Kamloops & Vancouver
715 CARRÉ VICTORIA
MONTRÉAL 126 844-3307

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU MacGILLIVRAY & CO.
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques
849-8331
Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St. Catherines, Port Colborne, Calgary, Vancouver

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Societe nationale affiliee
COLLINS, LOVE, EDOIS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux a
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montreal et dans d'autres villes au Canada. Correspondants en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis d'Amerique
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 - 842-6651

MALLETTE & CIE
Comptables Agréés
Paul-E. Mallette, C.A. — André Roussel, C.A.
Bertrand Dumais, C.A. — Gilles Choquette, C.A.
J.-J. Lecavalier, C.A. — J. E. de Repentigny, C.A.
André Masse, C.A. — D. Robert Gariepy, C.A.
Jean La Couture, C.A. — Rene Chenier, C.A.
Denis Labelle, C.A. — G. De Grandpré, C.A.
Michel Hebert, C.A. — Louise Doucet, C.A.
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal 107
Tél.: 861-8241
Bureau à St-Jérôme

McDONALD, CURRIE & CIE COOPERS & LYBRAND
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 2 875-5140

MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUDE, OUIMET, DESMARAIS & ASSOCIÉS, C.A.
Comptables agréés
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Guy Ouimet, C.A.
50 Place Crémazie Suite 422
Montréal 351 387-6422

NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables agréés
Réal Mainville, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Michel Guérin, C.A.
E.G.M. Mulligan, C.A.
Gilles Mercille, C.A.
1420 ouest, Sherbrooke,
Ch. 502 842-6812

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BÉDARD, LUSSIER SÉNÉCAL & ASSOCIÉS
Incorporant
ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE
Comptables agréés
Membres de
THE MANN JUDD INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux a Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays
Édifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes,
Montréal 126 - 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables agréés
5 Place Ville-Marie 866-9701
Montreal, Quebec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

PÉTRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie,
Comptables agréés,
Suite 1225,
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & CIE
associés de la firme nationale
RAYMOND, CAMPBELL, BELANGER WALTON, CHABOT & WILLETS
comptables agréés
820 Tour de la Bourse
Place Victoria,
Montréal 115, Québec
Montréal, Sherbrooke, Lac Mégantic, Rouyn, Toronto, London, Sarnia, Edmonton, Vancouver, Victoria, Penticton

RIDDELL, STEAD & CIE
McLintock
Main Lafrentz & Co.
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
866-7351
Calgary, Corner Brook, Edmonton, Halifax, Hamilton, London, Montreal, New Westminster, Ottawa, Quebec, Regina, St-Jean T.-N., Toronto, Vancouver, Winnipeg

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000 Ave. du Parc, Suite 301
Montréal 15 274-2797

ST-GEORGES, HÉBERT & CIE
COMPTABLES AGREES
Incorporant **K. NAKASHIMA & CIE**
COMPTABLES AGREES
J.-Guy St-Georges, C.A. — Eddy Ghirotto, C.A.
J.-G. Hébert, C.A. — Magello Girard, C.A.
Kimiaki Nakashima, C.A. — J.-C. Legault, C.A.
Rejean Paille, C.A. — Jacques Lefebvre, C.A.
401 est, boulevard St-Joseph
Montréal 176 Tél.: 844-1044

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montreal · Quebec
Rimouski · Sherbrooke
Trois-Rivières · Ottawa
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal 115 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
1 Place Ville-Marie 861-8531
Sydney, Halifax, Saint John, Quebec, Montreal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria,
Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman
États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde

LUCIEN VIAU & ASSOCIES
Comptables agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Robert Roy, C.A.
Pierre Doray, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie - 388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun 204 - 769-3871
7708, rue Édouard, LaSalle 690 -

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 19

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 mars 1973 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à La Compagnie de Ventes Mill Ray Inc. Mill Ray Sales Co. Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 30ième jour de mars 1973, sous le numéro 2415707.

Ce 2ième jour d'avril, 1973

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-009762-73

COMMISSION DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION, corporation légalement constituée ayant son siège social à 3530 ouest, Jean-Talon, cité et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

ERNEST BEAUVAIS, autrefois domicilié à 5178, Iberville, app. 7, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à ERNEST BEAUVAIS à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Ferron, Forest & Hamelin
3530 ouest, Jean-Talon
Montréal 301

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-005575-73

GERALD BOUGIE, opérateur de machine, domicilié à Lachine, district de Montréal,

demandeur

-contre-

ROSAIRE PREVOST, demeurant autrefois à 405 rue Bédard, app. 1 ville LaSalle, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à ROSAIRE PREVOST à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Brodie & Polisuk
suite 1200
1010 ouest Se-catherine
Montréal
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 05-003181-73

DAME DEBBIE QUINT CHODOS, épouse séparée de biens de Samuel Chodos, des ville et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

ARTHUR WHITEWICK, gentilhomme, autrefois résidant à 808 Arthur, St. Hubert, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à ARTHUR WHITEWICK à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Me Harvey E. Shaffer
suite 506
666 ouest Sherbrooke
Montréal 111

Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 05-001774-73

ALSTATE INSURANCE COMPANY OF CANADA, corporation légalement constituée ayant son siège social à 5005 est Boul. Métropolitain, ville et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

ANDREW STEELE, autrefois résidant à 7430 de la Nantaise, Ville d'Anjou, district de Montréal, maintienant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à ANDREW STEELE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un déai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Gameroff, Fenster & Assoc's
suite 2204
800 Place Victoria
Montréal 115
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 05-001965-73

DAME JOSEPHINE LAPIERRE, ménagère, épouse de Gérald Bougie, opérateur de machine, tous deux de la ville de Lachine, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

ROSAIRE PREVOST, autrefois résidant à 405, Bédard, app. 1, ville LaSalle, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à ROSAIRE PREVOST à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Brodie & Polisuk
suite 1200
1010 ouest Ste-Catherine
Montréal 2

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-011222-73

RODIGHIERO CONSTRUCTION (1969) Inc., corporation légalement constituée ayant son siège social à 3355 Chemin de la Reine-Marie, ville et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

LES HERITIERS DE FEU DAME LUCIE DE VIENNE, de son vivant écrivain, demeurant à 3355 Chemin de la Reine-Marie, app. 529, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeurs

IL EST ENJOINT a LES HERITIERS DE FEU DAME LUCIE DE VIENNE à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 29 mars 1973

JEAN-GUY VAUGEOIS
GREFFIER ADJOINT

Mes Desjarlais, Cousineau & Assoc's
453 de l'Eglise
Verdun

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-010051-73

RITZ CARLTON HOTEL CO. OF MONTREAL LIMITED, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à 1228 ouest, Sherbrooke, ville et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

JAMES P. DRAINIE, autrefois de la ville et du district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à JAMES P. DRAINE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 mars 1973

JEAN GUY VAUGEOIS
GREFFIER ADJOINT

Me William N. Rogg
suite 4
1270 ouest Sherbrooke
Montréal 109

Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-010820-73

VILLE DE LAVAL, corporation municipale légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

BONFA DAMIANO et BONFA DAMIANO, tous deux domiciliés à 2391, Ave. Ste-Claire ouest, à Toronto, Ontario,

défendeurs

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à BONFA DAMIANO et BONFA DAMIANO à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Séguin & Beaudoin
2486 est Jean-Talon
Montréal

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-028613-73

DAME ANNA DE PETRILLO TOUGAS, ménagère, résidant au 10341 de la rue Bruchési à Montréal, district de Montréal,

Requérante

-vs-

ANDRE TOUGAS, de domicile inconnu,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ANDRE TOUGAS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 2 avril 1973

(S) WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-008693-73

JEAN PAUL PONTBRIAND, rentier et MONIQUE MAINGUY, épouse commune en biens dudit Jean-Paul Pontbriand, tous deux de Mascouche, district de Joliette,

demandeurs

-contre-

JACQUES DAGENAIS, autrefois de 8400, 6 e Avenue, à Laval Ouest, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE STE-ROSE

mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR:

IL EST ENJOINT à JACQUES DAGENAIS à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 avril 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Me Lomer Racicot
3607 St-Denis
Montréal
Avocats des demadeurs

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No.: 12-028626-73

MARCEL THIBAULT, résidant et domicilié dans les Cité et District de Montréal,

Requérant

vs

DAME LEA VALLIERES, présentement de lieux inconnus

intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'Intimée DAME LEA VALLIERES est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 3 avril 1973

JEAN GUY VAUGEOIS,
Régistraire-Adjoint

Me Richard Barbeau, avocat,
210 Est, Ste-Catherine, suite 300,
Montréal, P.Q.

AVIS est donné par la présente que Joseph Darabos résidant à 5785, Sir Albert Scott, Apt. 410, Cité Côte St-Luc district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Spiegler – Ce changement de nom s'appliquera aussi, à sa femme Evelyn, de Cité Côte St-Luc, District de Montréal.

Max M. Teitelbaum
PROCUREUR DU REQUERANT

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No: 12-028505-73

DAME HUGUETTE MARCEAU, ménagère résidant et domiciliée au 10209 rue Berri, app. 2, à Montréal, District de Montréal,

Requérante

-vs-

LEOPOLD LEMELIN, de domicile inconnu,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé LEOPOLD LEMELIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 2 avril 1973

(S) WILFRID LEFEBVRE
Registraire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-010811-73

VILLE DE LAVAL, corporation municipale légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

FERNANDO FIACCO, de Toronto, province d'Ontario,

défendeur

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE STE ROSE,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à FERNANDO FIACCO à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Séguin & Beaudoin
2486 est Jean-Talon
Montréal

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-048637-72

VILLE DE LAVAL, corporation municipale légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

PRENESTE INV. LTD., corporation légalement constituée ayant autrefois sa principale place d'affaires à Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE STE ROSE

Mis-en-cause

IL EST ENJOINT à PRENESTE INV. LTD. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Séguin & Beaudoin
2486 est Jean-Talon
Montréal

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-028354-73

DAME YVETTE CRETE, ménagère, domiciliée et résidant à 2190 rue Cartier dans les cité et district de Montréal

Requérante

-vs-

ROLLAND CRETE, de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé ROLLAND CRETE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 28 mars 1973

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE-ADJOINT

Me Mathias Kozina
Procureur de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 18-000330-73

JAYKAY REALTY CORPORATION, corporation légalement constituée ayant son siège social à 8586 Cluny, ville et district de Montréal,

Requérante

-contre-

ALEXANDER MINASIAN, de lieux inconnus,

Intimé

-AVIS de 60 JOURS-

AVIS est donné à l'Intimé: ALEXANDER MINASIAN, selon un jugement de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier 18-000330-73 ex-parte, que l'Avis de 60 jours tel que requis par les articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Protonotaire pour lui.

Le dit Avis de 60 jours concerne une propriété connue comme un certain emplacement faisant front sur la rue Louis Sicard, Ville de St-Léonard, province de Québec, avec la bâtisse à deux étages dessus érigée et portant les numéros civiques 6340, 6340A, 6342, 6344 et 6346, de la rue Louis Sicard, dans la ville de St-Léonard.

Selon cet Avis, si vous ne remédiez pas en dedans de 60 jours de la date du dernier des Avis, la requérante: JAYKAY REALTY CORPORATION, deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.

Une copie de l'Avis de 60 jours a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à vos intentions.

Montréal, 2 avril 1973

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Greenberg, Goldschleger & Assoc's
suite 1005
1010 ouest Ste-Catherine
Montréal

Avocats de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(division des divorces)

NO: 12-028389-73

JULYA GOLUCH, ménagère, demeurant à 2347 Rozel, ville et district de Montréal,

Requérante

-contre-

LADISLAUS OGOREK, de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé LADISLAUS OGOREK est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal le 3 avril 1973

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE ADJOINT

Me Ronald N. Cohen
1944 rue Centre
Montréal 104

Avocat de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 02-007271-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

ROGER LAPORTE, résidant autrefois à 243 rue Bon Pasteur, Laval des Rapides, Ville de Laval, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT de LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à ROGER LAPORTE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 3 avril 1973

Claude Dufour
Greffier adjoint

Mes Dagenais, Lalande & Coutu
suite 500
3 Place Laval
Laval

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-010818-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

ANDON REALITIES INC., corporation légalement constituée ayant autrefois sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à ANDON REALITIES INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 avril 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Séguin & Beaudoin
2486 Jean-Talon
Montréal

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 02-009356-73

LA VILLE DE MONTREAL, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 275 est, Notre-Dame, ville et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

JEAN-GUY CHARLAND, autrefois domicilié à 8415, St-Laurent, app. 408, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

LOUIS GILLES FRENETTE, domicilié à 8370, St-Laurent, app. 11, ville et district de Montréal,

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS D'AUTOMOBILES, corporation légalement incorporée, ayant sa principale place d'affaires à 8415, Boul. St-Laurent, ville et district de Montréal,

défendeurs

IL EST ENJOINT à JEAN-GUY CHARLAND à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Côté, Péloquin & Assoc's
275 est, Notre-Dame
Montréal 127

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-007036-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

DAME ANN DADAIAN, autrefois résidant à 445 ouest, Jean-Talon, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,
DR JACK DADAIAN, 21 Place Trinity, Montclair, N.J., U.S.A.
PAUL DAGHLIAN, 92 Harding, Totoya, N.J., U.S.A.
ARNAK KASPARIAN, 174 Essex Drive, Tenaifty, N.J., U.S.A.
APKAR ORMATIAN, 91 Crest Drive, Tarrgton, N.J., U.S.A.
GEORGES HUGH TOMASSIAN, 376 LaFayette Cliffside, N.J., U.S.A.
TOM FOUROWNJIAN, 100 Bergen Fairview, N.J., U.S.A.
VATCHE HAUSEPIAN, autrefois de 5242 Ave. Parc, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,
LEON KORSZIAN, autrefois de 2060 Place Henri-Bourassa, ville et district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

Défendeurs

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à DAME ANN DADAIAN - VATCHE HAUSEPIAN et LEON KORZIAN à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 3 avril 1973

Claude Dufour
Greffier adjoint

Mes Dagenais, Lalande et Coutu
suite 500
3 Place Laval
Laval

Avocats de la demanderesse.

Avis est donné qu'un nantissement et transfert de toutes dettes présentes et futures de Prestige Cravats Ltd. à Continental Factors Corporation et exécuté le 15 mars, 1973 a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 29 mars, 1973 sous le numéro 2415502.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No 02-004165-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

Demanderesse

-contre-

JOSEPH CHOQUETTE, autrefois domicilié à 6, 42ième Avenue, à Rivière des Prairies, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à JOSEPH CHOQUETTE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 73

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Lanthier & Dagenais
242 Boul. Ste-Rose
Ste-Rose, Laval
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

o 02-010819-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

BOKOR HOLDINGS LTD., corporation légalement constituée ayant autrefois sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE STE-ROSE,

mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à BOKOR HOLDINGS LTD à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 avril 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Séguin & Beaudoin
2486 Jean-Talon
Montréal
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO 02-007038-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

ABRAHAM ROJTMAN, autrefois résidant à 4105 Bourret, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

ISAAK ROJTMAN, résidant à 283, 55ième rue, Brooklyn, New-York, U.S.A.,
ABRAHAM KLEIMAN, autrefois résidant à 1466, Elizabeth, Chomedey, Laval, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeurs

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à ABRAHAM ROJTMAN – ISAAK ROJTMAN – et ABRAHAM KLEIMAN à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 3 avril 1973

Claude Dufour
Greffier Adjoint

Mes Dagenais, Lalaude & Coutu
suite 500
3 Place Laval
Laval

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 05-003538-73

JACQUES CONWAY, et LOUISE CONWAY, tous deux résidant à 3910, Barclay, app. 7, ville et district de Montréal,

demandeurs

-contre-

PHAN DINH QUAN, résidant à 213, Burroughs Street, ville de Stevens, Etat du Wisconsin, un des Etats Unis d'Amérique,

défendeur

IL EST ENJOINT à PHAN DINH QUAN à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 mars 1973

WILFRID LEFEBVRE
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Boisvert, Pickel et Teitelbaum
suite 2610
800 ouest Dorchester
Montréal

Avocats des demandeurs

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL
No.: 12-028566-73

MARCEL BOYER, sableur de planchers, domicilié et résidant dans les Cité et District de Montréal,

Requérant

vs

MARIE CLAIRE DELPY, ménagère, présentement de lieux inconnus,

intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'Intimée MARIE CLAIRE DELPY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 2 avril 1973

WILFRID LEFEBVRE
Régistraire-Adjoint C.S.M.

Mes Popovici, & Parizeau-Popovici, avocats,
10 St-Jacques, suite 904,
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

"ASSISTANCE JUDICIAIRE"
COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No.: 12-027,098-73

DAME RACHEL CHARLEBOIS, ménagère, domiciliée et résidant au 6977 de la rue Bordeaux, en les cité et district de Montréal,

Requérante

-vs-

RAYMOND CADIEUX, de domicile inconnu

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé RAYMOND CADIEUX, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 2 avril 1973

(S) Pierre Fortin, registraire

Me Philip E. Fine
Avocat
Executive Towers
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 2001
Montréal 111, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 02-008732-73

LUCIEN SAGEAU, domicilié à 7365, Chambord, app. 4, ville et district de Montréal,

demandeur

-contre-

YVES BERNARD, autrefois domicilié à 5, rue St-Pierre, Lacolle, district de Iberville, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à YVES BERNARD à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 29 mars 73

WILFRID LEFEBVRE
GREFFIER ADJOINT

Mes Caron & Boisvert
suite 203
1276 Boul. Labelle
Ville de Laval

Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 05-003342-73

PAUL DESJARDINS, domicilié dans les ville et district de Montréal,

demandeur

-contre-

ANDRE LATREILLE et DIANE VANDERELZEN, tous deux autrefois domiciliés à 3555, Berri, apt. 617, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

défendeurs

IL EST ENJOINT à ANDRE LATREILLE et DIANE VANDERELZEN à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973

CLAUDE DUFOUR
Protonotaire-adjoint

Mes Canuel, Quidoz et Assoc's
suite 400
31 St-Jacques
Montréal 126

Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 02-010400-73

MELVIN FRUIT CO., corps politique constitué, dûment incorporé selon la Loi, ayant son siège social et principale place d'affaires dans les Cité et District de Montréal, Province de Québec, au 775 rue du Marché Central

demanderesse

VS

SEABOARD COAST LINE RAILROAD COMPANY, corps politique constitué, dûment incorporé selon la Loi, ayant son siège social et principale place d'affaires à Richmond, Etat de la Virginie, un des Etats Unis d'Amérique,

défenderesse

AVIS

La Défenderesse est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la date de la dernière publication de cet avis. Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été laissée à l'intention de la défenderesse au Bureau de la Cour.

Montréal, le 27 mars 1973
(signé) WILFRID LEFEBVRE
Député protonotaire

ORENSTEIN, RUBY, MICHELIN & ORENSTI
Procureurs de la demanderesse
637 ouest, rue Craig, suite 308,
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 05-010817-72

LOUISE NOISEUX

demanderesse

-vs-

EUCLIDE RIEL

-et-

GERARD ARSENAULT

défendeurs

AVIS

Par ordre de cette Cour, le défendeur, Gérard Arsenault, est requis de comparaître au Palais de Justice de Montréal, dans les trente (30) jours suivant la date de cet avis, une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée pour lui au Bureau de cette Cour.

Montréal, 2 avril 1973

Léon Jedeikin
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO 05-003626-73

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires à Vancouver, Colombie Britannique.

demanderesse

-contre-

IVOR MOSLEY, faisant affaires sous le nom de "Mosley & Associates" c/o: Ivor Mosley, autrefois de R.R. 1, Hudson, Quebec, maintenant de lieux inconnus, IVOR MOSLEY & JOAN MOSLEY, autrefois de R.R. 1, Hudson, Québec, maintenant tous deux de lieux inconnus,

défendeurs

IL EST ENJOINT a IVOR MOSLEY (Mosley & Associates) IVOR MOSLEY & JOAN MOSLEY à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 3 avril 1973

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT.

Mes McMaster, Meighen & Assoc's
129 ouest St-Jacques
Montréal

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 05-001980-73

JEAN YVES COURSOL, débardeur, des ville et district de Montréal,

demandeur

contre

ENTREPRISES GERBEX INC., corporation légalement constituée ayant autrefois sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

et

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

et

DAME MARGUERITE GOULET, veuve non remariée de Marcel Destruel,

mise-en-cause

IL EST ENJOINT à ENTREPRISES GERBEX INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Séguin & Beaudoin
2486 Jean-Talon
Montréal

Avocats du demandeur

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

REGLEMENT NO 485

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par les soussignés, Maire et assistant-greffier de la Ville de Dollard-des-Ormeaux:

QU'UN règlement intitulé règlement no. 485 "REGLEMENT DECRETANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE $35,800.00 POUR FINS D'AUGMENTER LA CAPACITE DE LA STATION D'EPURATION SUR LE LOT 299 ET POUR LE PARACHEVEMENT DES MODIFICATIONS A LA TUYAUTERIE CONNEXIONS ELECTRIQUES, APPAREILS DE CONTROLE, AMENAGEMENT DE L'USINE, CLOTURE ET ACCES AU CHEMIN"

a été adopté par le Conseil de la Ville de Dollar-des-Ormeaux à son assemblée qui eût lieu le TROISIEME jour d'OCTOBRE, mil neuf cent soixante-DOUZE - (le 3 octobre, 1972).

QUE ledit règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter visées au 1er paragraphe de l'art. 593 de la loi des Cités et Villes lors de l'assemblée publique qui eût lieu le DIX-HUITIEME jour d'OCTOBRE, mil neuf cent soixante-douze - (le 18 octobre 1972), conformément à la loi, et après avis public donné à cet effet.

QUE ledit règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires Municipales du Québec, en date du 21 mars 1973, et de la Commission Municipale du Québec le 21 mars, 1973

et est maintenant déposé au bureau du Greffier, 4139 boul. des Sources, Dollard-des-Ormeaux, P. Qué., où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

DONNE à DOLLARD-DES ORMEAUX, P. QUE., sous nos seing et sceau de la Ville, ce DEUXIEME jour d'AVRIL, mil neuf cent soixante-treize - (le 2 avril, 1973).

MRS. HELENE PLOUFFE
ASSISTANT-GREFFIER

R. GERALD DEPHOURE
MAIRE

CANADA
**PRO

Les Maîtres: Aaron mène par 1 coup

AUGUSTA, Georgia (PA) – Tommy Aaron, déjà impliqué, à cause d'une distraction, dans l'une des plus célèbres controverses du golf professionnel, a signé une belle performance de 68 coups hier, un de moins que le dangereux Jack Nicklaus, pour prendre les devants à l'issue de la ronde initiale du Tournoi des Maîtres.

Nicklaus, le célèbre "ourson doré" établi grand favori pour décrocher ce titre prestigieux pour une 5e fois, a dû effectuer un retour afin de s'en tirer à 69, sur un pied d'égalité avec le Japonais Jumbo Osaki.

Agé de 25 ans, Ozaki n'est professionnel que depuis 1969, après avoir été un as lanceur au baseball professionnel dans son pays. Il est actuellement titulaire de la Nouvelle-Zélande mais n'en est qu'à sa seconde présence aux Maîtres.

Nicklaus, titulaire de l'an dernier, a effectué sa remontée grâce aux trous à normale-5, obtenant des oiselets sur les 3 derniers du parcours National d'Augusta, long de 6,980 verges et à normale 72.

Si Nicklaus s'est déclaré satisfait de sa ronde, il n'en fut pas de même de son grand copain et rival Arnold Palmer, qui a dû se contenter d'un désastreux 77, sa pire fiche initiale en 20 ans de participation à cette compétition dont il fut quand même quatre fois champion.

Lee Trevino et l'Australien Bruce Crampton, deux autres favoris, se sont contentés de rondes de 74, tandis qu'un autre ancien titulaire, le vétéran Billy Casper, a joué 75.

Le Britannique Tony Jacklin a joué 77 comme Palmer, contre 83 pour Doug Sanders, et 79 pour le Canadien George Knudson.

Enfin, le diminutif Chi Chi Rodriguez a joué la normale, après avoir perdu 2 coups au 15e trou et suscité une petite controverse parce qu'on ne lui avait pas accordé le droit de se faire accompagner de son propre cadet.

Voici la liste des meilleurs comptes à l'issue de la première ronde du tournoi des Maîtres:

Tommy Aaron	32-35–68
Jack Nicklaus	36-33–69
Masahi Ozaki	34-35–69
J.C. Snead	35-35–70
Bob Dickson	35-35–70
Phil Rodgers	36-35–71
Grier Jones	34-37–71
Mason Rudolph	34-38–72
Dave Stockton	35-37–72
Chi Chi Rodriguez	35-37–72
Cesar Sanudo	36-36–72
David Graham	35-37–72
Steve Melnyk	39-33–72
Hubert Green	34-38–72
a - Ben Crenshaw	37-36–73
Bruce Devlin	35-38–73
Jim Jamieson	37-36–73
George Archer	38-35–73
Bob Goalby	37-36–73
Peter Oosterhuis	36-37–73
Frank Beard	37-36–73
Rod Funseth	35-38–73
Charles Coody	38-36–74
Jim Colbert	36-38–74
Bob Shaw	37-37–74
Roberto de Vicenzo	37-37–74
Babe Hiskey	38-36–74
Bob Charles	35-39–74
Lu Liang-Huan	38-36–74
a - Gary Cowan	39-35–74
Sam Snead	37-37–74
Don Massengale	37-37–74
Bruce Crampton	37-37–74
Kermit Zarley	39-35–74
Lee Trevino	36-28–74
Gardner Dickinson	36-38–74
Takaaki Kono	37-37–74
Julius Boros	37-38–75
Al Geiberger	39-36–75
Bert Yancey	35-40–75
Don January	37-38–75
Johnny Miller	37-38–75
Gay Brewer	35-40–75
Lanny Wadkins	37-38–75
Billy Casper	37-38–75
a - Martin West	37-38–75

NY prend les devants 2-0; Esposito blessé

BOSTON (PA) – Les Rangers de New York ont enfilé deux buts en 2e tiers et Walt Tkaczuk a marqué son 3e filet des séries éliminatoires de la coupe Stanley en 3e reprise hier soir, et ils ont pris les devants 2-0 dans cette série quart-de-finale en l'emportant 4-2.

Phil Esposito, meilleur pointeur de la ligue Nationale, a été blessé au genou à 9:26 minutes de la dernière période. Le joueur des Bruins a dû quitter la patinoire pour ne plus y revenir.

Ted Irvine a procuré une avance de 2-1 aux Rangers dans la 10ème minute de jeu du deuxième engagement. Il a capté une passe de Pete Stemkowski, et a glissé le disque entre les jambières de Jacques Plante. Stemkowski a compté à son tour à 13:29 avec l'aide d'Irvine.

Au cours d'une mêlée devant la cage des Rangers au deuxième tiers, Ken Hodge, des Bruins, et Brad Park, des Rangers, sont tombés sur le gardien Ed Giacomin. Ce dernier a quitté la patinoire pour être remplacé par Giles Villemure mais il est revenu au jeu 40 secondes plus tard.

Doug Roberts a réussi son deuxième filet des séries à 16:34. Il a déjoué Giacomin sur un lancer de la ligne bleue, réduisant la marge à un seul but.

Tkaczuk a scellé l'issue de la rencontre après s'être emparé d'une rondelle libre en territoire adverse.

Wayne Cashman a ouvert le pointage pour Boston au premier vingt mais la recrue Steve Vickers a créé l'égalité environ six minutes plus tard.

Tout comme la veille, les Rangers ont donné le coup de grâce aux Bruins en deuxième période, alors qu'ils les ont limités à cinq lancers au but. Pendant ce temps, ils en ont dirigé 11 vers Plante. Mercredi soir, les Bruins ont réussi seulement trois lancers au filet au deuxième vingt.



Dennis O'Brien, défenseur des North Stars du Minnesota, veut s'en prendre à un photographe après qu'il ait été puni pour s'être battu dans la première période du match d'hier contre les Flyers de Philadelphie. Quelques officiels de la LNH tentent de lui faire entendre raison.

Esposito opéré?

Phil Esposito devra peut-être être opéré à la suite de la blessure qu'il a subie hier soir en venant en collision avec Ron Harris, des Rangers de New York. Un porte-parole du club a déclaré que le grand joueur de centre avait subi une déchirure des ligaments du genou droit. Si la chirurgie devenait nécessaire, Esposito serait opéré samedi. Mais, quoi qu'il en soit, il est acquis qu'il ne fera pas le voyage à New York où les Bruins disputeront leurs deux prochains matches.

Philadelphie prend sa revanche

PHILADELPHIE (PA) – L'arrière Barry Ashbee a égalé un record hier soir, en récoltant trois passes en 2e tiers, et les Flyers de Philadelphie ont porté la série qui les oppose aux North Stars du Minnesota 1-1, grâce à une victoire de 4-1.

Ashbee a réédité un record, pour les séries de la coupe Stanley, détenu par 18 autres joueurs pour le plus d'aides dans une période.

Don Saleski a ouvert le pointage en premier tiers, et Bill Flett, Bill Barber, ainsi que Terry Crisp ont porté le pointage 4-0 pour Philadelphie après deux périodes.

Les North Stars ont finalement compté contre Doug Favell, lui brisant tout espoir de blanchissage, par l'entremise de Dean Prentice.

Par cette victoire, les Flyers mettaient fin à une série de 10 échecs consécutifs dans les séries. C'était leur premier triomphe en éliminatoire, depuis 1969 alors qu'ils avaient livré une série de six matches aux Blues de St-Louis.

L'étoile de la rencontre a été Doug Favell, un joueur qui était avec la toute première formation du Philadelphie il y a cinq ans. Le gardien a arrêté 31 des 32 lancers du Minnesota, jouant beaucoup plus brillamment que lors de la première partie de cette série.

Favell, a annulé les efforts des perdants en 2e reprise lorsque Minnesota a joué avec l'avantage d'un joueur puis de deux.

les sommaires

Rangers 4, Bruins 2

1ère période

1 – BOSTON: Cashman (1). Smith, Esposito 7:55
2 – RANGERS: Vickers (1). Fairbairn, Park 13:20
Punitions: Cashman B 8:35, Awrey B 17:16, Rousseau R 18:05.
2ème période
3 – RANGERS: Irvine (1). Stemkowski, Harris 9:47
4 – RANGERS: Stemkowski (2). Irvine, Park 13:29
5 – BOSTON: Roberts (2). Smith 16:34
Punitions: Rolfe R 4:21, Smith B 7:57, Awrey B 12:50, Gilbert R 14:04, Sanderson B 19:14.
3ème période
6 – RANGERS: Tkaczuk (3). Vickers, Fairbairn 5:37
Punitions: Park R 0:40, Roberts B 4:14, Park R 10:30.

Lancers par:

Rangers	9	11	12	– 32
Boston	15	5	10	– 30

Gardiens: Giacomin et Villemure (R); Plante (B).
Assistance: 15,003

Hawks 1, Blues 0

1ère période

1 – CHICAGO: Angotti (1). Stapleton, Maki 14:06
Punitions: Russell C, Plante SL, (majeures et mineures), 4:51, Plante SL 15:02.
2ème période
Aucun pointage.
Punitions: Thomson SL 10:32, Stapleton C 15:01.
3ème période
Aucun pointage.
Punitions: Roberto SL, (mineure double), Pappin C, (mineure et inconduite), 15:09.

Lancers par:

St-Louis	11	9		9-29
Chicago	7	7		12-26

Gardiens: Caron (SL); Esposito (C).
Assistance: 16,666.

Flyers 4, Stars 1

1ère période

1 – PHILADELPHIE: Saleski (1). Nolet 5:48
Punitions: O'Brien M, (majeure et inconduite), Parisé M, Barber P, Dupont P, (majeures), 1:16, Schultz P 2:44, Watson P 14:58, Barber P 18:02, Dupont P 18:29, Prentice M, Van Impe P, 19:03.
2ème période
2 – PHILADELPHIE: Flett (1). Ashbee, Watson 1:08
3 – PHILADELPHIE: Harber (1). Ashbee 8:37
4 – PHILADELPHIE: Crisp (1). Saleski, Ashbee 18:46
Punitions: Hextall M, Lonsberry P, (majeures), 13:47, Harris M 15:02, O'Brien M 19:19.
3ème période
5 – MINNESOTA: Prentice (1). Harris 4:14
Punitions: Watson P 2:20, Harris M 9:02, Van Impe P 11:17, Schultz P, Harris M, (majeures), 19:40.

Lancers par:

Minnesota	15	7	10	– 32
Philadelphie	15	16	9	– 40

Gardiens: Gilbert (M); Favell (P).
Assistance: 16,600.

Chicago blanchit Saint-Louis 1-0

CHICAGO – Un but de Lou Angotti, en première période, et une remarquable tenue du gardien Tony Esposito ont permis aux Black Hawks de Chicago de blanchir les Blues de St-Louis 1-0, hier soir, dans la deuxième rencontre de leur série quart-de-finale.

Le match a débuté calmement et le jeu a été dénué de tout éclat jusqu'à ce que les Hawks n'ouvrent le pointage. Chico Maki a remis le disque à Pat Stapleton à la ligne bleue des Blues et ce dernier a laissé partir un tir que Angotti a fait dévier derrière le gardien Jacques Caron.

Les Blues, qui ont subi un cinglant revers de 7-1 dans le premier match de la série, se sont ressaisis par la suite. Ils ont dirigé 11 lancers contre sept vers le filet adverse, en première période et neuf contre sept en deuxième.

Les Hawks ont cependant dominé le jeu au dernier engagement.

Moins de cinq minutes avant la fin du match, Phil Roberto, des Blues, a écopé d'une pénalisation pour avoir cinglé. Les Blues ont fait valoir auprès de l'arbitre que Jim Pappin devait également être pénalisé puisqu'il jouait avec un bâton brisé, ce qui fut fait. Les Hawks ont répliqué en demandant le mesurage du bâton de Roberto. Celui-ci s'est vu imposer une autre pénalisation pour avoir utilisé un bâton dont la lame était trop courbés.

Juan Marichal mate Gullett et les Reds

CINCINNATI (PA) – Un simple de deux points de l'arrêt-court Chris Speier a couronné une 7e manche de trois points des Géants de San Francisco alors que ces derniers ont battu les Reds de Cincinnati au pointage de 4-1 lors du match inaugural de la saison de baseball 1973.

Surmontant quelques moments de faiblesse en début de partie, le lanceur Juan Marichal est demeuré au monticule jusqu'à la fin afin de recueillir une première victoire. Marichal, qui a connu l'an dernier une saison lamentable, a bien espacé sept coups sûrs adverses.

SAN FRANCISCO (4)	ab	p	cs	pp
Bonds, cd	5	1	1	1
Fuentes, 2b	5	0	2	1
Speier, ac	4	0	1	2
McCovey, 1b	3	0	1	0
Maddox, cc	4	0	1	0
Gallagher, 3b	4	0	1	0
Matthews, cg	4	0	0	0
DvRader, r	3	2	1	0
Marichal, l	2	1	1	0
Totaux	34	4	9	4

CINCINNATI (1)	ab	p	cs	pp
Rose, cg	4	0	2	0
Morgan, 2b	4	0	1	0
Tolan, cd	4	0	1	0
Bench, r	3	0	0	0
TPerez, 1b	4	0	1	0
Geronimo, cc	4	1	1	0
Chaney, ac	3	0	0	0
Locklr, lo	1	0	0	0
Menke, 2b	2	0	1	0
Gullett, l	1	0	0	1
Stahl, lo	1	0	0	0
Borbon, l	0	0	0	0
Totaux	31	1	7	1

San Francisco 000 010 300 – 4
Cincinnati 010 000 000 – 1

E – D Rader. (DJ – San Francisco 1. LSB – San Francisco 7, Cincinnati 6. 2B – Geronimo, T. Perez, D. Rader, Bonds. BV – Tolan. S – Marichal. BS – Gullett.

	ml	cs	p	pm	bb	rab
Marichal g, 1-0	9	7	1	1	2	2
Gullett p, 0-1	7	8	4	1	3	3
Borbon	2	1	0	0	0	1

BP – Bench. Durée – 2h.10. A – 31,379

Baseball

HIER

Nationale

San Francisco 4, Cincinnati 1

AUJOURD'HUI

Nationale

Montréal à Chicago 2h30 (Torrez 16-12 et Jenkins 20-12).
Philadelphie à New York 2h05 (Carlton 27-6 et Seaver 21-12).
St-Louis à Pittsburgh 1h35 (Gibson 19-11 et Blass 19-8 ou Brilles 14-11).
Houston à Atlanta 8h05 (Roberts 12-7 et Gentry 7-10).
Los Angeles à San Diego 10h30 (Sutton 19-9 et Kirby 12-14 ou Norman 9-11).

Américaine

Minnesota à Oakland 11h (Blyleven 17-17 et Hunter 21-7).
Kansas City à Californie 1h (Busby 3-1 et Ryan 19-16).
Chicago à Texas 8h30 (Wood 24-17 et Bosman 8-10).
Milwaukee à Baltimore 2h15 (Bell 5-1 et Palmer 21-10).
New York à Boston 1h30 (Stottlemyre 14-18 et Tiant 15-6).

LOTO-PERFECTA HIER SOIR

1-4-8-5

A BLUE BONNETS

Pari double: Soudade Rodney (4) et Dilly Bob (1): $83.00.
1ère quiniela: Elwood Glenn (2) et Best of Mir (5): $15.90.
2ème quiniela: Hi Gold (8) et Beaute Coloniale (1): $31.90.
3ème quiniela: Meadow Ford (7) et Lonesome Valley (1): $247.80.
Exacta: Bargain Barney (5) et Kays Knight (6): $79.90.
Pari mutuel: $494,182.
Assistance: 6,658.

la chronique de marc thibeault



De hockey... inflationniste

Quelques confrères ont récemment protesté contre le fait que les meilleurs billets, au Forum et pour les matches éliminatoires du Canadien, se vendaient $11. Cela est évidemment cher.

Que nous le pensions autant que ces confrères peut être facilement prouvé. Ainsi, en février 1965, donc avant la première expansion de la ligue de hockey Nationale, nous écrivions dans "Le 19e Trou":

"...aux prix d'admission de plus en plus lourds et pesants qu'on réclame sans la moindre gêne, on peut assez facilement prédire que le hockey, bientôt, sera obligé de nous offrir non plus trois petites périodes de jeu mais, plutôt, quatre"!

Le commentaire, avant tout sarcastique, se complétait par une petite analyse, soit qu'un amateur achetant deux billets de $4.50 voyait du hockey qui lui coûtait $3 la période. Comme les prix, depuis, ont sensiblement augmenté, les 20 minutes de jeu de chaque tiers coûtent encore beaucoup plus.

Ceci dit, nous trouvons, néanmoins, qu'une simple critique sur le prix élevé des billets pour les éliminatoires de la coupe Stanley est un peu trop... simpliste. Personne, jusqu'ici, n'a semblé vouloir connaître le pourquoi d'une telle situation... tout en oubliant le fait que personne n'est obligé d'acheter ces billets et que tout le monde peut voir, gratuitement, les éliminatoires à la télévision. L'observation est facile mais les faits sont quand même là.

Critiquer le Forum de demander $11 puis $8.75 puis $6 (et, debout, $4.50) pour les matches coupe Stanley du Canadien sans dire ce que les autres amphithéâtres réclament pour les mêmes rencontres représente pour nous de l'information très limitée. Le jeu manque de franchise. Voici donc ce que les autres clubs concernés demandent:

New York: $15, $12.50, $9.50, $5.75;
Chicago: $13.50, $10.50, $9, $7.50, $6;
Boston: $11, $10, $8.50, $7, $5;
Philadelphie: $15, $12, $9, $7, $5;
Buffalo: $10, $9, $7, $6, $5;
St-Louis: $10, $8, $6.50, $5, $4;
Minnesota: $8.50, $7, $6, $5.

Autrement dit, les prix d'admission du Canadien, si on ne considère que le plus fort prix, viennent en 4ème place sur un pied d'égalité avec ceux du Boston. Lorsqu'on considère la 2ème colonne de prix, le Forum descend à la 6ème place (sur 8 et avec une équipe championne... pas mal). Arrivés à la 3ème colonne (la dernière pour le Canadien parlant sièges), on s'aperçoit que le Forum tombe sur un pied d'égalité avec Minnesota... au dernier rang! Quant aux places debout, seul St-Louis demande moins cher.

Si l'on veut bien admettre que les Canadiens ont un des plus hauts budgets (probablement le 2ème plus élevé après celui du New York) d'exploitation de toute la ligue (on ne collectionne pas les championnats et les coupes Stanley sans délier les cordons de la bourse), on est bien obligé de constater que, ne serait-ce que par comparaison, les prix d'admission du club lors des éliminatoires sont très... raisonnables!

Ah! oui! Si Détroit avait réussi à se qualifier, ses prix auraient été de $12, $9, $8, $7 et $6. Donc et sur toute la ligne, plus élevés que ceux du Canadien.

Même si la pensée d'approuver tous ces prix soit loin de nous, nous sommes bien obligé d'essayer de les comprendre et de les expliquer puisque nous vivons, comme partout ailleurs au monde, une ère inflationniste.

Les salaires? 42%!

Sait-on, par exemple, que l'échelle des salaires des joueurs, la saison qui s'achève, a grimpé à elle seule de... 42%! Un tel pourcentage d'augmentation, en affaires, est pour le moins sensationnel. De fait, dans 90% des entreprises commerciales, il aurait causé la faillite. Si la ligue Nationale a dû affronter de telles dépenses-surprises, c'est évidemment à cause de la nouvelle concurrence que l'association Mondiale, pas encore très solide, représente. Cette rivalité ne saurait, financièrement, durer trop longtemps car il y a de fortes chances que les deux groupes finissent par y laisser leurs plumes.

Indépendamment de cette exceptionnelle dernière saison salariale, il faut encore signaler le fait que les budgets de tous les clubs ont continuellement monté au cours des années.

Pour nous amuser, reculons à 1939-40. La ligue Nationale, cette saison-là, alignait pas moins de 7 clubs, les six plus anciens (que l'on connaît) et les Américains de New York. Et croyez-le ou non, mais les Canadiens terminèrent leur hiver... bons derniers!

La coupe Stanley, pour sauter les étapes, alla aux Rangers de New York, vainqueurs en finale du Toronto. L'équipe new-yorkaise toucha une somme totale de $13,699.13 pour son beau triomphe. Le montant, divisé en 21 parts, représentait donc un boni de $652.33 par joueur... à comparer à $15,000 pour les 21 qui, ce printemps, gagneront la coupe. Les Rangers avaient fini la saison régulière bons deuxièmes, ce qui leur valut $319.10 par joueur (à comparer à $2,000 aujourd'hui). Les Rangers de 1939-40, conquête de la coupe Stanley achevée, touchèrent donc 21 parts de $971.43 au total... à comparer à $17,000 ce printemps si, comme les Rangers d'alors, une équipe ayant fini 2ème au classement régulier va jusqu'à la coupe Stanley.

Il y a 20 ans, certains clubs pouvaient se contenter d'un budget annuel de $400,000. Aujourd'hui, vous commencez à $1,600,000 et vous pouvez aller jusqu'à $2,500,000!

Comme quoi il n'y a pas que le prix du boeuf qui monte... hélas!

Les choix à Blue Bonnets du "Grand pronostiqueur"



Hier soir, notre connaisseur a désigné trois gagnants, pas plus pas moins. Ainsi, sa moyenne est maintenant de 24.8%, soit 124 gagnants en 500 courses.

Voici ses sélections pour la réunion de ce soir à la piste Blue Bonnets:

1ère course: 1-Gemini Frost (4); 2-Josies Spencer (5); 3-Rebel Sniper (9).
2ème: 1-Grandpa Joe (1); 2-Teen Queen (4); 3-Grant Minbar (5).
Paris doubles suggérés: 4-1, 4-4, 5-1, 5-4.
3ème: 1-Startron (2); 2-Bachelor Gay (8); 3-Revel Black (6).
4ème: 1-Meadow H. Peg (3); 2-Richard Ensign (7); 3-Armbro Kyle (2).
Quinielas suggérées: roulette 2-3-7.
5ème: 1-Mr. Cecil Express (5); 2-Rob Ron Ern (3); 3-Blu Parting (6)
6ème: 1-Mr. Dane (4); 2-Superman Mir (1); 3-Irish Gaurd (5).
Quinielas suggérées: 1-4-5.
7ème: 1-Hirondelle (6); 2-C.A. Dundee (2); 3-Sigurd (7).
8ème: 1-No Refund (7); 2-Two Mountains Call (6); 3-Daniel Bunter (3).
Quinielas suggérées: roulette 3-6-7.
9ème: 1-Mabrouk (7); 2-Speed To Burn (2); 3-Lucas (8).
10ème: 1-Archie Adios (8); 2-Betsies Dream (7); 3-Mi Pepita (9).
Exactas suggérées: roulette renversée 7-8-9.

Avis légaux - Avis publics

Voir autres Avis légaux, en page 18

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-009177-73

HENRI COUTU et JEANNETTE COUTU, tous deux résidant à 1816, Boul. St-Henri, Mascouche, district de Terrebonne,

demandeurs

-contre-

JOE A. WRIGHT, autrefois résidant à 7500, De Lanaudière, app. 15, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à JOE A. WRIGHT, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Brière, Boivin & Assoc's
240 St-Jacques
Montréal
Avocats des demandeurs

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 02-056095-72

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

JEAN GUY CHAMBERLAND, a/s: M. Paul Weilbrenner, autrefois demeurant à 85 Brittany, app. 302, Ville Mont-Royal, district de Montréal, maitenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à JEAN GUY CHAMBERLAND à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Lanthier & Dagenais
242 Boul. Ste-Rose
Ste-Rose, Laval
Avocats de la demanderesse

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES DMY-73-10122 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 24 avril 1973

Région Montmorency

CONSTRUCTION DE CONDUITES SOUTERRAINES ET DE PUITS D'ACCES DANS LES VILLES DE QUEBEC ET DE CHARLESBOURG (PROJET 1re AVENUE)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de HUIT MILLE DOLLARS ($8,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 28 mars 1973.

Avis est donné qu'un nantissement et transfert de toutes dettes présentes et futures de Les Maisons Mobile Norbec Ltée. à Continental Factors Corporation et exécuté le 20 mars, 1973 a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 29 mars, 1973 sous le numéro 2415501.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-010816-73

VILLE DE LAVAL, corporation municipale légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

SALVATORE SARDARO, domicilié à Toronto, Ontario,

défendeur

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à SALVATORE SARDARO à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 2 avril 1973.

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Séguin & Beaudoin
2486 est Jean-Talon
Montréal
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 05-003276-73

MAURICE MARTORANA, résidant à 709 Pontoise, ville et district de Montréal,

demandeur

-contre-

YVON EMOND autrefois de 856, St-Jacques Charlemagne, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à YVON EMOND à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 mars 73

WILFRID LEFEBVRE
Protonotaire-adjoint

Mes Gliserman, Ackman et Assoc's
suite 1505
625 Ave. du Prés. Kennedy
Montréal
Avocats du demandeur

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES DRU-73-10118 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 24 avril 1973

Région Richelieu

TRAITEMENT CHIMIQUE DE LA VEGETATION LE LONG DE DIVERSES LIGNES DE TRANSPORT D'ENERGIE ET DE DISTRIBUTION

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau No 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS ($4,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE – W.E. JOHNSON
Montréal, le 28 mars 1973

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 21 mars 1973 par lequel Atlantic Hosiery Mills Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division D'Enregistrement de Montréal, le 27ième jour de mars 1973 sous le numéro 2414632.

Banque de Montréal, le 2 avril, 1973."

AVIS DE REQUETE POUR CHANGEMENT DE NOM.

Avis est, par les présentes, donné que Lawrence Michael Burg, de la cité de Montréal, et demeurant à 7370 Ostell Crescent, adresse une requête au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec pour l'autoriser à changer son nom de famille, de Burg à Geringer.

ROBINSON SHEPPARD DORENSTEIN
SHAPIRO & FLAM
Procureurs de Requérant

FEINWAL INVESTMENT CORP.

AVIS est par les présentes donné que FEINWAL INVESTMENT CORP., une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Secrétaire provincial de la Province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa Charte selon les dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

Daté à Montréal,
ce 2ième jour d'avril 1973
Wolosben & Axelrod
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-006753-73

YOLANDRE DISTRIBUTION INC., corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à 10,305 St-Hubert, ville et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

SERGE BUJOLD, autrefois domicilié à 5225 Clark, app. 4, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à SERGE BUJOLD à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 23 mars 1973

WILFRID LEFEBVRE
GREFFIER ADJOINT

Mes Caron & Boisvert,
suite 203
1276 boul. Labelle
Ville de Laval
Avocats de la demanderesse

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES CCP-73-10123 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 24 avril 1973

Poste Mont-Royal

INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES (ADDITION 1973)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS ($3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 27 mars 1973.

Une explosion de 5 buts en 2e et le Canadien l'emporte 7-3

Traînant de l'arrière 2-0 après la 1ère période, le Canadien de Montréal, retrouvant sa rapidité et sa précision, a marqué cinq buts sans riposte au 2e tiers, ce qui lui a permis de vaincre les Sabres de Buffalo 7-3, au Forum hier soir, et de prendre les devants 2-0 dans la série quart de finale en vue de l'obtention de la coupe Stanley.

La grande vedette de la rencontre a été sans conteste le tougueux ailier droit Yvan Cournoyer qui a marqué 3 buts et obtenu une passe, passant ainsi en tête des compteurs pour les séries éliminatoires avec 6 points.

Le défenseur Serge Savard a lui aussi joué un très fort match pour le Tricolore, marquant le 1er but des siens et récoltant ensuite 2 passes.

Pour les Sabres, Gilbert Perreault s'est de nouveau distingué, patinant sans relâche, mystifiant l'adversaire par ses feintes habiles, contrôlant le jeu à chacune ou presque de ses très nombreuses présences sur la patinoire. Le brillant joueur de centre a d'ailleurs enregistré le 1er but des siens sur un jeu de toute beauté où, après avoir déjoué le défenseur Jacques Laperrière, il a trompé la vigilance du gardien de but Ken Dryden.

Les Sabres ont commencé le match en lions, pratiquant comme ils l'avaient fait la veille un jeu défensif quasi parfait et ne donnant aucune ouverture aux rapides joueurs du Canadien. Cette tactique leur a d'ailleurs profité puisque Perreault et, ensuite, Martin, son compagnon de ligne, réussissaient à marquer.

Il reste cependant que les joueurs de l'instructeur Joe Crozier ont semblé se fatiguer à leur jeu puisqu'en 2e période, le Canadien n'a eu aucune difficulté à percer une défensive jusque là très étanche.

C'est Serge Savard qui a été la bougie d'allumage pour le Canadien, marquant le 1er but des siens à 4:48 de la 2e période grâce à un lancer précis du poignet décoché de la ligne bleue et que le gardien des Sabres, Dave Dryden, n'a pas semblé voir.

Moins de deux minutes plus tard, Yvan Cournoyer égalisait les chances en prenant le retour d'un lancer de Savard. Puis Marc Tardif donnait l'avance aux siens avec un lancer frappé tout de suite après une mise au jeu gagnée par Guy Lafleur.

A la 16e minute de jeu, le défenseur Guy Lapointe déjouait à son tour Dave Dryden pendant une punition à Richard Martin et, 1 minute 3 secondes plus tard, Jacques Lemaire portait le compte 5-2 grâce à une magnifique passe d'Yvan Cournoyer qui avait fait mine de lancer.

La 3e période a été sans histoire. Le Canadien a marqué deux buts, tous deux par Cournoyer et, à chaque reprise, sur une belle passe de Frank Mahovlich. Finalement, à 17:45, le défenseur recrue des Sabres, Jim Schoenfeld déjouait Dryden d'un beau lancer du revers après avoir reçu une passe parfaite de Normand Gratton qui n'a pas été envoyé sur la patinoire au cours de la rencontre.

Contrairement à ce qui s'était passé au cours du 1er match entre les deux équipes, le Canadien n'a pas tardé à utiliser ses muscles. Dès la 1ère période, Guy Lapointe et Claude Larose ont appliqué quelques bonnes mises en échec. Puis, à la 17e minute, Serge Savard s'est mesuré à Larry Mickey à qui il a donné les premiers coups. Savard, toutefois, a été légèrement blessé au-dessus de l'oeil gauche.

La série se déplace maintenant à Buffalo où le Canadien affrontera les Sabres samedi à 20h et dimanche à 19h.

Des six périodes qui ont été disputées jusqu'ici, il ressort que si Buffalo se révèle une formation fort respectable, et ce à sa troisième année seulement dans la ligue Nationale, il ne semble pas pourtant que les Sabres pourront faire montre d'assez d'énergie et de souffle pour mater le Canadien et peut-être même pour lui ravir une seule victoire. De cela, le match d'hier soir témoigne éloquemment.

1ère période

1 – BUFFALO: Perreault (1), Schoenfeld 1:06
2 – BUFFALO: Martin (1), Perreault, Lorentz 16:48
Punitions: Luce B, Lapointe M, 7:11, Lefley M 16:27, Mickey B, Savard M, (majeures), 17:19, Lorentz B, Lapointe M, 19:51.

2ème période

3 – MONTREAL: Savard (1), Lafleur, Houle 4:48
4 – MONTREAL: Cournoyer (2), Savard, Lemaire 6:07
5 – MONTREAL: Tardif (1), Lafleur 10:39
6 – MONTREAL: Lapointe (1), Tardif 16:26
7 – MONTREAL: Lemaire (2), Cournoyer, F. Mahovlich 17:29
Punitions: P. Mahovlich M 7:12, Martin B 15:21.

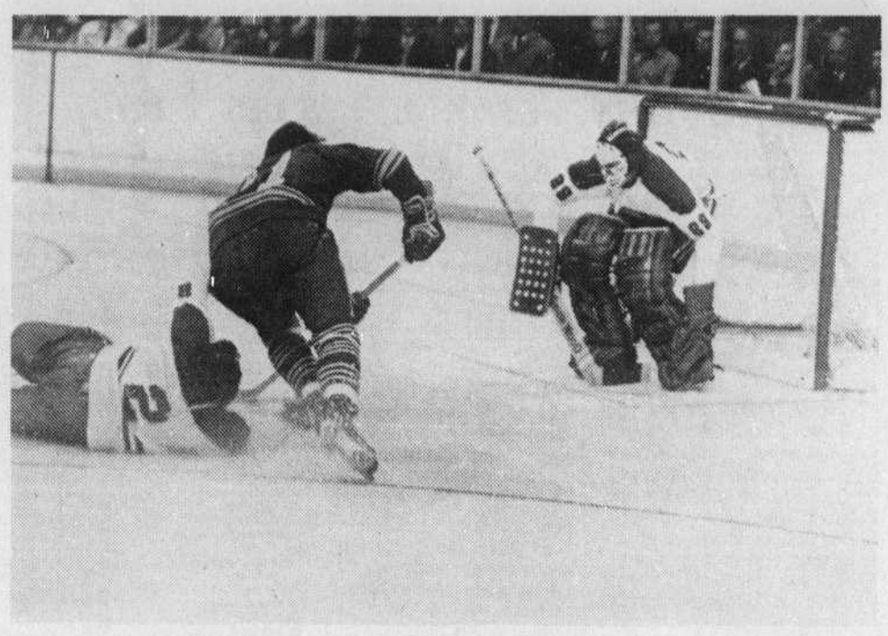
3ème période

8 – MONTREAL: Cournoyer (3), F. Mahovlich 3:10
9 – MONTREAL: Cournoyer (4), F. Mahovlich, Savard 1:31
10 – BUFFALO: Schoenfeld (1), Gratton 17:45
Punition: Wilson M 10:02

Lancers par:

Buffalo	8	4	11	– 23
Montréal	11	14	10	– 35

Gardiens: D. Dryden (B); K. Dryden (M).
Assistance: 16 558



Un peu comme il avait l'habitude de le faire lorsqu'il jouait pour le Canadien junior, Gilbert Perreault a enregistré un but spectaculaire après avoir déjoué l'arrière Jacques Laperrière 2, lors du match d'hier soir gagné par Canadien, 7-3.
(Photo Le Devoir par Delor)

Lafleur reste avec le Canadien

par André Tardif

Guy Lafleur jouera pour le Canadien pour au moins les trois prochaines saisons. C'est ce qui ressort d'une conférence de presse impromptue convoquée hier soir, juste avant le match, par Gerry Patterson, agent d'affaires du jeune et brillant ailier droit.

Patterson s'est contenté de dire que Lafleur avait signé mardi un contrat à long terme, ne voulant rien dévoiler des conditions financières de l'entente. La nouvelle met donc fin à une rumeur persistante voulant qu'il passe aux Nordiques de Québec de l'Association mondiale, l'an prochain.

Patterson était accompagné de Sam Pollock, directeur général du Canadien. Pollock a révélé que six seulement des quelque 40 meilleurs joueurs de son organisation n'étaient pas encore sous contrat pour la saison prochaine. Il a cependant précisé que deux d'entre eux négociaient sérieusement depuis un mois. On peut penser qu'il s'agit de Marc Tardif et Réjean Houle, les deux coéquipiers de ligne de Lafleur. On peut donc supposer que Tardif et Houle signeront bientôt à leur tour un contrat à long terme, comme le veut maintenant la coutume dans la ligue Nationale.

●

Aucun des deux instructeurs n'était vraiment heureux apres la rencontre d'hier soir au Forum.

Joe Crozier, des Sabres, était même furieux contre les arbitres, soutenant que le but égalisateur réussi par Yvan Cournoyer, au début du second engagement, était un hors-jeu flagrant.

"Je sais que le Canadien représente une opposition formidable. Mais jouer contre les champions au Forum semble une tâche insurmontable", a dit Crozier, quand même prudent. (Une déclaration trop intempestive de sa part pourrait lui attirer une amende substantielle du président Clarence Campbell.)

"Hier soir (mercredi), a-t-il poursuivi, on nous a refusé un but certain qui aurait porté notre avance à 2-0. Nous avons perdu 2-1.

"Et ce soir, on accorde au Canadien le but égalisateur sur un hors-jeu que tout le monde a bel et bien vu. Et comme si ce n'était pas suffisant, le juge de lignes en faute, quelques instants plus tard, refuse de voir notre propre hors-jeu dans la zone du Canadien. Ce n'est certainement pas la meilleure façon de racheter une faute en en commettant une autre immédiatement après contre l'autre club."

Ce hors-jeu manqué a réellement semblé stimuler le Canadien peu après. Furieux, les joueurs ont patiné avec encore plus d'acharnement, et quelques minutes plus tard, ils détenaient une avance de 5-2.

Scotty Bowman, pour sa part, en voulait à l'arbitre Bryan Lewis pour avoir laissé son vis-à-vis faire tous les changements qu'il voulait au premier vingt. Il est allé protester auprès de l'arbitre en chef Scotty Morrison, présent au match, et les Sabres ont dû effectuer leurs changements de joueurs un peu plus rapidement par la suite.

Bowman a aussi expliqué la remontée du Canadien au 2e vingt après une période initiale en disant qu'il avait remarqué un certain "patron" dans la façon dont les Sabres travaillaient dans leur propre zone.

"Les défenseurs repoussent tout simplement le disque au centre de la glace, se contentant de le "geler" le long de la clôture s'ils se voient cernés de près.

"Eh bien, nos avants ont commencé à se ruer sur eux en 2e période, et vous avez vu ce qui s'est produit".

Bowman aurait aussi pu dire que le trio Perreault-Martin-Robert, seul capable de compter dans le camp du Buffalo, s'est épuisé en jouant trop longtemps en première période. Par la suite, ces trois joueurs étaient épuisés, tandis que les Montréalais ont vraiment retrouvé leur souffle en 2e vingt. Ce fut alors l'avalanche de buts et une victoire facile.

●

En accumulant 5 passes dans la victoire de 7-1 des Black Hawks à Chicago contre les Blues de St-Louis mercredi soir, le vétéran centre Stan Mikita a egalé un record des éliminatoires de la LNH. Il le partage avec Maurice Richard (1956), Toe Blake (1944) et Bert Olmstead, du Canadien, ainsi que Don McKenney (1958), du Boston.

Les défenseurs Dale Hoganson et Larry Robinson, de même que l'ailier Steve Shutt, n'étaient pas en uniforme pour le Canadien, tout comme Steve Atkinson, un ailier des Sabres. Hoganson, soit dit en passant, songe déjà à retourner sur sa ferme de North Battleford (Sask.), afin d'aider son cousin à s'occuper d'une trentaine de bêtes d'élevage. Il semble que le jeune défenseur réserviste n'ait pas l'intention de quitter le Canadien en faveur des Nordiques de Québec. Contrairement à ce que veut la rumeur.

Bryan Lewis était l'arbitre hier soir, secondé par les juges de lignes Matt Pavelich et Ron Finn. Quant aux deux juges de buts et au chronométreur, ils étaient de New York.

Kharlamov compte le but décisif

MOSCOU, (AFP) – La sixième journée du championnat du monde de hockey sur glace n'a été marquée par aucune surprise hier soir à Moscou. Cependant, l'URSS devant la Tchécoslovaquie (3/2) et la Suède devant la Finlande (également au pointage de 3/2) on eu beaucoup de peine à s'imposer.

Les Soviétiques, champions olympiques, durent s'employer à fond pour venir à bout des Tchécoslovaques, leur "bête noire" ces dernières années, à l'issue d'une rencontre qui fut, notamment au cours de la 3ème période, très violente.

Le soviétique Voltchkov ouvrait le compte à la 6ème minute tandis que Nedomanski égalisait 3 minutes avant la fin de la période.

Bodounov marquait pour l'URSS à la 27ème minute, le seul but de cette seconde période.

Au cours de la dernière période, Kharlamov, à la 4ème minute assurait le succès de son équipe en obtenant un 3ème but. Kortha réduisait le compte à la 51ème minute. A la 53ème minute, une bagarre qui survenait entre les joueurs se soldait par l'exclusion de deux Tchécoslovaques et trois Soviétiques.

Au cours du deuxième match de la journée, la Suède, pourtant largement favorite, longtemps menée par la Finlande ne s'imposa véritablement que dans l'ultime période pour gagner 3/2 (0/1, 0/0, 3/1).

Au classement, l'URSS est en tête, précédant la Suède deuxième, la Tchécoslovaquie 3ème, la Finlande 4ème et l'Allemagne de l'Ouest et la Pologne.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE
Séries de la coupe Stanley

Mercredi
Montréal 2, Buffalo 1
Rangers NY 6, Boston 2
Chicago 7, St-Louis 1
Minnesota 3, Philadelphie 0

Hier soir
Montréal 7, Buffalo 3
(Montréal mène 2-0 dans la série)
Rangers 4, Boston 2
(Rangers mène 2-0 dans la série)
Chicago 1, St-Louis 0
(Chicago mène 2-0 dans la série)
Philadelphie 4, Minnesota 1
(Série égale 1-1)

LES MENEURS

	b	p	pts
Cournoyer, Montréal	4	2	6
Mikita, Chicago	0	5	5
Lemaire, Montréal	2	2	4
Park, Rangers	2	2	4
Stemkowski, Rangers	2	2	4
Savard, Montréal	1	3	4
Fairbairn, Rangers	0	4	4
Martin, Chicago	3	0	3
Redmond, Chicago	3	0	3
Tkaczuk, Rangers	3	0	3

ASSOCIATION MONDIALE

Mercredi
Minnesota 4, Alberta 2
(Minnesota accède aux éliminatoires)

Séries de la coupe Mondiale

Mercredi
Cleveland 3, Philadelphie 2, prolongation

Hier soir
Houston 7, Los Angeles 2
(Houston mène 1-0 dans la série)

Ce soir
Minnesota à Winnipeg

LIGUE AMERICAINE
(Séries de la coupe Calder

Mercredi
Cincinnati 5, Richmond 1
(Cincinnati mène série 1-0)

Ce soir
Providence à N.-Ecosse
(N.-Ecosse mène série 1-0)

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

Ce soir
Sherbrooke à Québec
(Québec mène série demi-finale 4 de 7, 2-0)
Sorel à Cornwall
(3e partie série demi-finale 4 de 7 égale 1-1)

LIGUE MAJEURE DE L'ONTARIO

Ce soir
Toronto à Ottawa
(1ère partie série demi-finale 4 de 7)

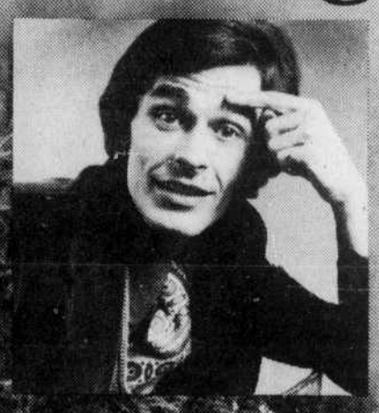
PEUGEOT
BERTRAND AUTOMOBILES LTÉE
situé juste à l'entrée du Pont-Viau à Laval
Tél: 667-0303
Peugeot 304, disponibles immédiatement
Département de la vente: ouvert tous les samedis de 9 a.m. à 1 p.m.

Service spécial du printemps
par SIGI MOTORS Ltd
Responsable de l'entretien des autos du Champion des Rallys du Québec, 1971 et 1972, Kuno Wittmer.
Inspection générale $30.00

4 bougies	$5.00
1 jeu de vis platinées	$2.50
1 condensateur	$2.40
1 filtre a l'huile	$4.20
1 filtre a air	$4.00
4 pintes d'huile	$4.40
Total	$52.50 taxe

POUR UN SERVICE "À LA CHAMPION" demandez ANDREAS
Pour L'ACHAT d'une AUTO demandez KUNO
Peugeot
Détaillant MICHELIN
Montréal
1124, Bleury 861-7888
37, boul. Ste-Rose Ste-Rose

C'est dans les moments critiques que je l'aime ma Peugeot.



Les Américains ont imposé des normes de sécurité draconiennes. Peugeot les respecte à cent pour cent. Normal: votre voiture doit résister aux chocs. Mais il faut aussi qu'elle soit en mesure de les éviter!

La 504 a quatre freins à disque (peu de voitures en ont quatre!). Bien plus. Il existe sur la 504 un compensateur de freinage: suivant la répartition du poids dans votre auto, chacun des freins agit différemment, de façon à garder votre voiture bien en ligne, même quand vous freinez pile. Quant à la tenue de route de la 504, c'est reconnu, elle est digne de celle des meilleures voitures de sport. C'est ça la sécurité dans une 504. Sécurité pour vous, comme pour les autres.

J'aime ma Peugeot.

Une mécanique intelligemment conçue, un intérieur de luxe et, sous son élégance, une robustesse insoupçonnable. Vous devriez essayer une Peugeot 504... juste pour voir.



PEUGEOT 504
C'est une belle mécanique!

J'AIMERAIS ESSAYER LA PEUGEOT 504
Sedan ☐ Station wagon ☐
Veuillez demander à votre représentant de me téléphoner pour prendre rendez-vous. J'aimerais faire un *véritable* essai de la 504, sans engagement de ma part.
Nom
Adresse
No de téléphone
POSTEZ CE COUPON À: PEUGEOT CANADA LTÉE, 2550 ROUTE TRANS-CANADIENNE, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC

D-9